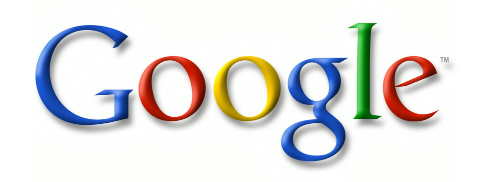
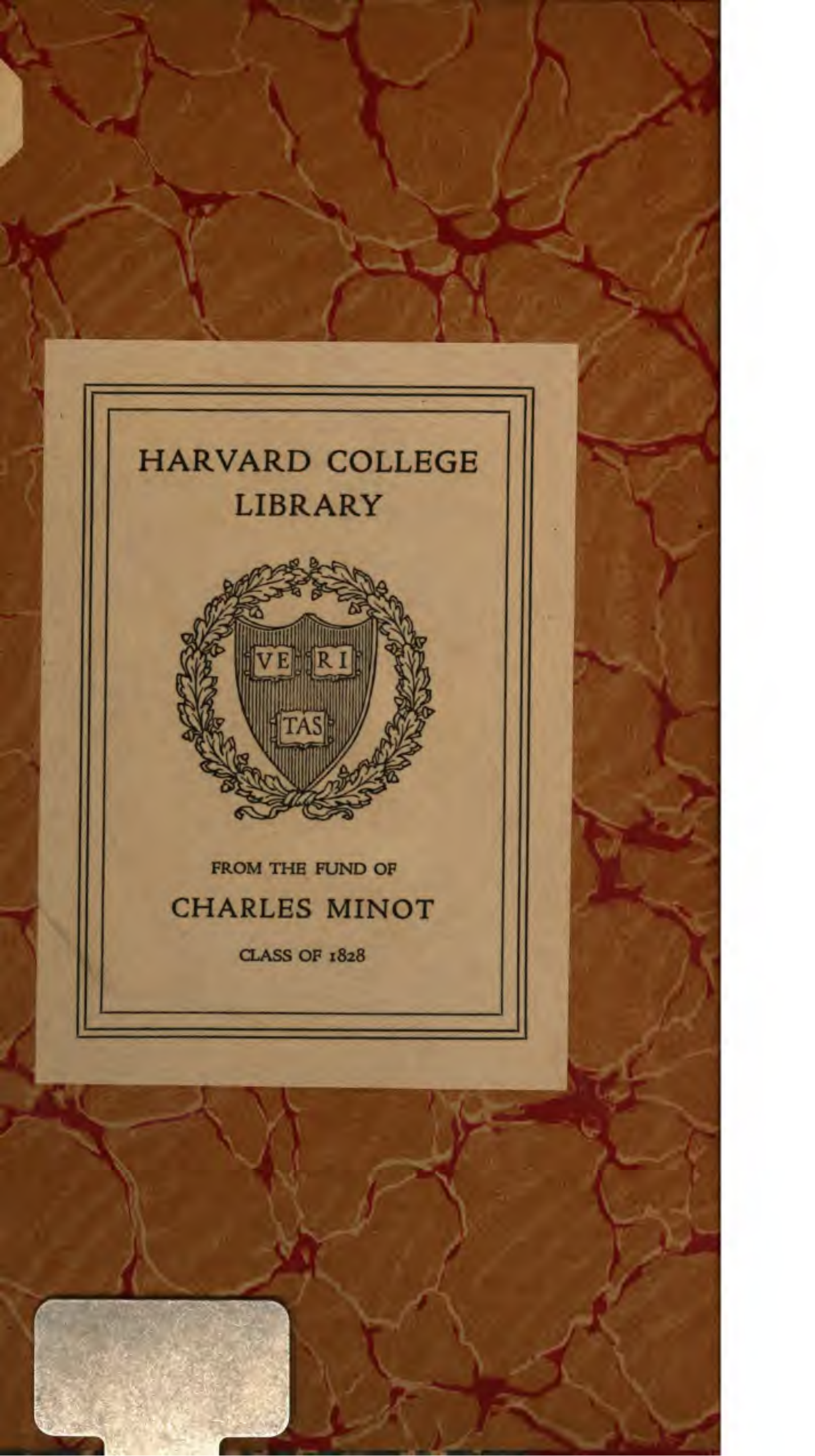



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
CLASS OF 1828



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A DIJON,

EN 1852,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DIDRON, RUE HAUTEFEUILLE, 13.
CAEN, TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

—

1853.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1852,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A DIJON,

EN 1852,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,
DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DIDRON, RUE HAUTEFEUILLE, 13.
CAEN, TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE FROIDE, 2.

1853.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XIXe. SESSION

A DIJON

LE 1er. JUILLET 1852 ET JOURS SUIVANTS.

Séance du 1er. juillet 1852.

Présidence de Mgr. L'ÉVÊQUE de Dijon.

A une heure de l'après-midi, les membres du Congrès se pressent dans la belle salle des Etats de Bourgogne; on compte plus de 150 personnes.

Sur l'invitation de M. de Caumont, Mgr. l'évêque de Dijon prend place au fauteuil et appelle à siéger au bureau MM. *de Caumont; Leclere*, de l'Institut; baron *Chaillou-des-Barres; Huart*, recteur de l'Académie; *de Lacuisine*, président de l'Académie de Dijon; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments; *H. Baudot; J. de Fontenay; L. Gaugain*, secrétaires-généraux du Congrès.

Quelques instants après, M. le Maire de la ville et MM. les adjoints se réunissent au bureau précédent.

On remarque dans l'assemblée les membres dont suivent les noms :

MM. ABORD (Hippolyte), avocat, à Autun.
ANDRÉ, maire, à Dijon.
ARBAUMONT (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.
D'ARCELOT, membre correspondant de la commission archéologique de la Côte-d'Or.
ARCHIAC (le comte d'), à Dijon.
BATAULT (Henry), secrétaire de la Société archéologique de Châlons-sur-Saône.
BAUDOT (Adrien), membre de la commission archéologique, à Dijon.
BELIN (Abord), membre de la commission archéologique, à Santenay.
BELLY (Félix), rédacteur du journal l'Élu, à Dijon.
BERBIS (de), rue Jehanin, à Dijon.
BERLIER (Gustave), rue Ste.-Anne, à Dijon.
BESSY, membre de la commission archéologique, à Dijon.
BIZARD, professeur de dessin, à Sémur.
BIZOUARD, membre de la commission archéologique, à Dijon.
BLAVIGNAC, délégué de la Société d'histoire, à Genève.
BOISSARD (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.
BOISSARD (Ives), propriétaire, à Dijon.
BOUCHARD, à Dijon.
BRAVAIS, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.
BRETENIÈRE (Edouard de), à Dijon.
BROIN (de), à Dijon.
BRUNO, propriétaire, à Dijon.
BRY (de), préfet de la Côte-d'Or.

MM. CANAT (Paul), à Châlons-sur-Saône.
CARNOT, membre du Conseil général, à Dijon.
CATHELOT, ancien garde général en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).
CAUMONT, architecte, à Dijon.
CELLARD fils aîné, banquier, à Dijon.
CHARREY (de), membre de la commission archéologique, à Dijon.
CHEVRIER (Jules), à Châlons-sur-Saône.
CHEVROT, architecte, à Dijon.
COLLET, vicaire-général à l'évêché, à Dijon.
COURTIVRON (le marquis de), à Bussy-la-Pelle (Côte-d'Or).
CROTTY, percepteur, à Dijon.
DARBOIS, professeur à l'école des beaux-arts, à Dijon.
DAUMONT, membre de la commission archéologique, à Dijon.
DEGRÉ, architecte, rue de la préfecture, à Dijon.
DEJUSSIEU (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.
DESTOT (Edouard), architecte, à Dijon.
DETOURBET, président du comice agricole, à Dijon.
DONILLET, imprimeur, à Dijon.
DORMOIS (Camille), écouôme de l'hospice, à Tonnerre.
DROUAS (de), capitaine en retraite, à Dijon.
DUJÉ (Laurent), percepteur, à Pontailler (Côte-d'Or).
DUPARC (le marquis), rue Vannevie, 35, à Dijon.
DURET, docteur-médecin, à Nuits.
DUXIN, propriétaire, rue St.-Jacques, n°. 171, à Paris.
ERNOUF (le baron), membre de la commission des arts et des édifices religieux, à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, 47.
Mᵐᵉ. FEBVRE, rue de la Barre, n°. 9, à Mâcon.
FÉNÉON, architecte, à Dijon.

MM. FERIOT, membre correspondant de la commission archéologique, à Moley (Côte-d'Or).

FOISSET, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

FOISSET (Paul), à Dijon.

FOREST (Charles), architecte, à Beaune.

FRANTIN, membre de la commission archéologique, à Dijon.

FOUQUE, homme de lettres, à Châlons-sur-Saône.

GAGEY, aumônier du collége, à Dijon.

GALIX (Anatole), curé de Gemaux.

GARNIER, membre de la commission archéologique, à Dijon.

GAULIN, id. id.

GAULOT (Charles), ancien notaire, à Dijon.

GENRET-PEROTTE, rue Franklin, à Dijon.

GILLOTTE, propriétaire, à Nuits.

GRANCEY (le comte de), à Grancey-le-Château (Côte-d'Or.

GRASSET, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

GUÉDY, chanoine honoraire, curé de Vézeronces (Isère).

GUETTET (le docteur), directeur de l'établissement hydrothérapique, à St.-Seine, près Dijon.

GUIGNARD, bibliothécaire, membre de la commission archéologique, à Dijon.

GUIÉNIARD, curé à . . . . .

GUILLEMOT, juge, à Beaune.

GUILLEMOT, conseiller de préfecture, à Dijon.

HUART, recteur de l'Académie, à Dijon.

HUROT, curé de Rouvres.

JEANNE, membre de la commission archéologique, à Dijon.

JEAUDET (Abel), membre correspondant de la commission archéologique, à Verdun.

MM. JOLIET (Henry), docteur en droit, à Dijon.

JOLIMONT (de), archéologue, à Dijon.

JOSSELIN (P.-H.), membre de la commission archéologique, à Dijon.

JUIGNÉ (de), à Dijon.

KOLLY (Henry de), à Dijon.

LACHADENÈDE (Armand de), à Dijon.

LACHADENÈDE (Alphonse de), à Dijon.

LACUISINE (de), président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

LAFERRIÈRE (le comte de), rue Vauban, à Dijon.

LANDREAU, curé de Fontaine-en-Duesnois.

LARCHÉ, membre de la commission archéologique, à Dijon.

LATOUR, ancien juge de paix, à Chaquy (Saône-et-Loire).

LAURIER, vicaire de St.-Bénigne, à Dijon.

LE MAIRE-CHARLUT, membre de la commission archéologique, à Dijon.

LEMAISTRE, membre correspondant de la commission archéologique, à Tonnerre.

LEPINE, docteur-médecin, à Dijon.

Mᵐᵉ. et Mˡˡᵉ. LE ROY, rue Musette, à Dijon.

LIGER-BELAIR (le comte), à Dijon.

LONGUY (Ch. de), à Santenay.

LOUVET (Ch.), curé de Marsaunay-la-Côte (Côte-d'Or).

LUCY, receveur général, à Dijon.

MALINOUSKI, professeur au collége, à Dijon.

MAMMERT (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye.

MARELOT, doyen de la Faculté, à Dijon.

MARION (Adrien), à Dijon.

MARION, propriétaire, à Dijon.

MARNOTTE, architecte, à Besançon.

MM. MASSON, curé de Boneuvre.
MATHIÉU (Adrien), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.
MAZEAU, ancien notaire, à Dijon.
MENNE (le général), rue Montigny, à Dijon.
MIGNARD, membre de la commission archéologique, à Dijon.
MINOT, curé de Quetigny (Côte-d'Or).
MINSEURE (de), propriétaire, à Dijon.
MOISSENET (Jules), à Beaune.
MONGOLFIER (Raymond de), à Montbard.
MONTAGU (Louis de), à Couches-les-Nines (Saône-et-Loire).
MONTBEILLARD (Léon de), à Semur.
MOREAU, statuaire, membre de la commission archéologique, à Dijon.
MOREAU, ancien magistrat, rue de l'Ecole de Droit, à Dijon.
MOREAU, curé de St.-Bénigne, à Dijon.
MOUZIN-GIRARDOT, membre de la commission archéologique, à Dijon.
MUTEAU, premier président de la Cour d'appel, à Dijon.
NAULT, ancien procureur-général, à Dijon.
NICOT (Ch. Bonaventure), à Lavilleneuve près Cuisery.
NOGENT (de), propriétaire à Rouvres, près Dijon.
NOIROT (I.-C.), correspondant de la commission archéologique, à Dijon.
PACAUD (Pierre), curé de Mavilly près Beaune.
PEIGNOT (Gabriel), avocat, à Dijon.
PEQUEGNOT, curé de Rully près Chagny (Saône-et-Loire).
PERRIQUET, avoué au Tribunal civil, à Dijon.
PETIT (Paul), architecte, membre de la commission archéologique, à Dijon.
PETITOT, rue Vauban, n°. 19, à Dijon.

MM. PISSIER, docteur-médecin, aux Riceys.

PREJAN (C.-J.), membre correspondant de la commission archéologique, à Avallon.

PRISSET, membre de la commission archéologique, à Dijon.

PROTAT (Hippolyte), à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or).

PRUDENT (Lucien), rue Buffon, 18, à Dijon.

RÉMOND (le général), à Paris.

RENARDET, rue Buffon, 21, à Dijon.

RENIER-TRELANNE, négociant, à Dijon.

REY (Etienne), peintre, à Lyon.

RIPAULT, docteur-médecin, membre de l'Académie, à Dijon.

Mg^r. RIVET, évêque de Dijon.

ROCHEFOND (de), rue Turgot, à Dijon.

ROGER, rue Neuve, à Langres (Haute-Marne).

ROGER, membre correspondant de la commission archéologique, à Aignay-le-Duc.

ROLLE, membre correspondant de la commission archéologique, à Chaumes.

ROSSIGNOL, conservateur des archives de Bourgogne, à Dijon.

ROTALIER (de), propriétaire, à Dijon.

ROUX (Armand), propriétaire, à Dijon.

SAINT-GÉRAUD (Charles de), inspecteur des forêts, à Dôle.

SAINT-PÈRE, architecte, membre de la commission archéologique, à Dijon.

SALGUES, docteur-médecin, à Dijon.

SARCUS (le comte de), membre de la commission archéologique, à Dijon.

SEGUIN (fils Joseph), à Montbard (Côte-d'Or).

SEGUIN (Marc), membre correspondant de l'Institut, à Montbard.

MM. SERSTAN, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
SUISSE, architecte du département, à Dijon.
THOMAS, curé, à Aubaine (Côte-d'Or).
THUBET, vicaire de St.-Bénigne, à Dijon.
TISSOT, professeur de philosophie, à Dijon.
TORCY (de), place St.-Etienne, à Dijon.
VALLOT (le docteur), secrétaire de l'Académie.
VIENNE (N.), membre de la commission archéologique, à Gevrey-Chambertin.
VIENNOT (Charles), rue Chancellier-l'Hôpital, à Dijon.
VIRELY (L.), notaire, à Dijon.
VOGUÉ (le comte de), propriétaire, à Dijon.

M. de Caumont prononce un discours dans lequel il trace l'ordre des travaux pour la session de 1852, et remercie Mgr. l'évêque de Dijon, les autorités et les hommes lettrés de la Bourgogne, du concours qu'ils ont prêté aux préparatifs du Congrès.

Mgr. l'évêque prend ensuite la parole et prononce une éloquente improvisation dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une faible idée.

Il s'étonnerait, dit-il, de l'honneur qui vient de lui être fait, s'il ne pensait que l'hommage s'adresse au caractère épiscopal dont il est revêtu. Le prêtre, l'évêque surtout, trouve au milieu de ses nombreuses occupations, trop peu de temps pour se livrer à l'étude de l'archéologie, mais cependant, dans les moments de repos nécessaires à l'esprit, il ne peut rester étranger à l'histoire de son pays, à celle des monuments qui le décorent. Ses regards attristés se portent sur l'époque à jamais déplorable où un vandalisme stupide, où l'irréligion et la haine promenaient le marteau destructeur sur les temples qu'avait élevés la piété de nos

pères. Les ronces ont envahi le sanctuaire profané, statues et sculptures ont été mutilées; mais les édifices religieux ne sont pas les seuls qui aient eu à souffrir, les donjons, les châteaux et les manoirs ont subi la dévastation et les injures d'une horde égarée, s'attaquant à tout ce qui était saint, grand et glorieux.

A la tempête succéda le calme, un heureux retour se fit vers le passé, le respect reprit son empire; des hommes de science et de cœur vinrent évoquer les souvenirs, relever les ruines, décrire leurs splendeurs; ils poursuivent leur tâche avec ardeur, ils tiennent à bien mériter de la patrie et de la religion.

Monseigneur regrette que, tout entier aux devoirs de son saint ministère, il ne lui soit pas facile de se trouver au sein du Congrès aussi souvent qu'il le désirerait, mais il a tenu à montrer par son empressement, l'estime qu'il fait des personnes réunies autour de lui et l'intérêt qu'il porte aux travaux des disciples de M. de Caumont.

Les paroles du vénérable prélat sont accueillies par d'unanimes applaudissements. Le bureau procède au dépouillement de la correspondance.

M. le comte de Montalembert s'excuse, par des motifs de santé, de ne pouvoir se rendre au Congrès. — Faites, écrit-il à M. de Caumont, agréer mes regrets bien sincères au Congrès archéologique, et exprimez-lui en même temps la profonde et respectueuse sympathie que m'inspirent, depuis bien des années, ces travaux si modestes et si féconds auxquels vous avez su donner l'impulsion et la vie. — Il termine en appelant la sollicitude toute spéciale de l'assemblée sur les débris du plus ancien monastère de la Bourgogne et peut-être de toute la France orientale, *Réomé* ou *Moutier-St.-Jean*, fondé en 425.

M. le comte de Mérode, appelé à Bruxelles, ne peut céder

au vif désir qu'il avait de venir dans cette belle province de Bourgogne qui lui est si chère.

M. le Maire de Nuits, retenu par des affaires de famille, annonce l'envoi de divers objets qui seront examinés plus tard.

M. Bertini, député piémontais, tout entier aux travaux de la chambre, espère être libre lors de la tenue du Congrès scientifique et pouvoir se rendre à Toulouse.

M. l'abbé Voisin, du Mans, annonce qu'il continue la partie du *Gallia-Christiana* relative au pays qu'il habite.

M. Lefort, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, écrit que cette compagnie a délégué au Congrès M. l'architecte Blavignac; l'honorable savant assiste à la séance.

M. le président de la Société scientifique et littéraire de la province de Limbourg, récemment fondée à Tongres, demande à entrer en relations avec celle que préside M. de Caumont.

M. le comte du Manoir de Juaye regrette de ne pouvoir se rendre à Dijon; il annonce que M. Milard fils, de Troyes, fabricant de carreaux émaillés, doit apporter des échantillons de ses produits pour les mettre sous les yeux du Congrès.

La parole est donnée à M. Rossignol, pour prononcer l'éloge de M. de Saint-Mesmin, enlevé récemment à la science et à ses nombreux amis; il est inutile de faire une analyse de cette notice intéressante qui sera publiée en entier. Le Congrès s'associe au juste hommage rendu à la mémoire d'un homme du plus grand mérite, dont la perte est irréparable.

ENQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE.

M. de Caumont, après avoir en quelques mots fait ressortir l'importance des enquêtes archéologiques, reproduit le texte de la première question de celle qui va être faite ; cette question est ainsi conçue :

1re. QUESTION. — *Quels sont les monuments celtiques qui existent en Bourgogne, et particulièrement dans le département de la Côte-d'Or?*

M. Rossignol dit qu'un ouvrier vient de découvrir, le long d'une voie tendant de Langres à Châlons et traversant l'allée de la Retraite, une suite de tombeaux en pierres brutes ; les corps ne paraissaient pas avoir été dérangés et ils étaient accompagnés de différents objets, notamment de colliers en coquillages.

M. Abord rappelle que des objets semblables ont été trouvés par M. Delonguy sous des dolmens de Decise.

M. Victor Petit fait observer qu'on s'éloigne de la question; il faut indiquer seulement les monuments de l'époque celtique bien reconnus, afin de fournir, selon le désir de M. de Caumont, un élément pour la statistique monumentale du pays.

M. Rossignol pense que ces monuments sont rares dans le département de la Côte-d'Or, quoi qu'en ait dit un auteur dont il ne cite pas le nom, mais qui s'est laissé aller à des rêves.

M. Lavirotte cite comme remarquable la pierre d'Auxy (Saône-et-Loire).

M. de Fontenay répond que, sans avoir prévenu personne, le propriétaire du champ dans lequel elle se trouvait, vient de la briser en morceaux.

M. de Caumont regarde comme prouvé, en Bretagne

surtout, que tous les *tumuli* gaulois contiennent un dolmen et que, réciproquement, tous les dolmens ont dû être recouverts de terre. MM. de Fontenay, Lavirotte et Abord ne partagent pas la seconde partie de cette opinion, en ce qui concerne nos contrées; ils affirment l'existence de sépultures gauloises sur toutes les montagnes qui s'étendent depuis Arnay-le-Duc jusqu'à Châlons-sur-Saône.

M. Rossignol rend compte des fouilles que la commission des antiquités de la Côte-d'Or l'a chargé de faire sur les *Chaumes* d'Auvenay. Il a trouvé des ossements pêle-mêle, point de médailles, mais des objets en silex et des débris d'une poterie noire grossière.

M. de Fontenay croit que les instruments en silex sont une indication suffisante d'antiquité, mais qu'il ne faut pas conclure, relativement à la poterie, sans avoir des échantillons trouvés dans le pays et assignés aux diverses époques d'une manière authentique.

M. Baudot craint qu'on ne confonde les sépultures gauloises avec les sépultures mérovingiennes, parce que l'usage de placer des pierres triangulaires sous la tête des morts s'est perpétué pendant des siècles.

M. Rossignol ayant ajouté que le nombre immense des cadavres rencontrés dans ces fouilles lui faisait croire à un champ de bataille, M. Lavirotte rappelle l'opinion qu'il a émise il y a plusieurs années et persiste à croire que l'emplacement en question n'est autre chose que le lieu où furent détruits les Suisses que César vint arrêter dans leur invasion.

M. Le Maître signale, près de Châtillon, non loin de la voie d'Alise à Sens, un immense tumulus que la tradition désigne comme contenant les ossements des morts recueillis après une bataille.

2e. QUESTION. — *Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de la Côte-d'Or?*

A-t-on trouvé des colonnes milliaires sur le bord de ces voies?

M. Victor Petit dont les recherches sur les voies du département de l'Yonne sont connues, entretient l'assemblée de la voie qui conduit de Châlons à Alise et franchit la montagne; il fait part de diverses observations qu'il a recueillies et demande si, en général, dans la Côte-d'Or, les voies sont élevées sur des chaussées qui auraient disparu dans les vallées, par suite de l'éboulement des terres.

MM. Baudot et Rossignol répondent que deux causes ont contribué à faire disparaître les voies antiques dans les vallées : 1°. la culture plus soignée dans les terrains bas; 2°. les terres entraînées.

MM. de Fontenay et Rossignol insistent sur une erreur généralement admise, que les Romains poursuivaient toujours leurs chemins en ligne droite. Ils savaient comme nous ménager les pentes, mais comme ils avaient des établissements sur les hauteurs et que les voies y conduisaient, on a pris souvent ces embranchements pour des voies principales.

M. Rossignol croit que, pour éviter que les chaussées n'arrêtassent les eaux, on plaçait à leur base des tuyaux en terre cuite.

M. de Fontenay pense que ces tuyaux doivent être considérés comme des conduits d'eau destinés au service des *villæ*.

M. Rossignol, répondant à la seconde partie de la question, dit que deux colonnes milliaires sont connues, celles de Saquenay et de Norges, placées au musée; il est question de deux autres dans une délimitation qui se fit de la Bourgogne au XIVᵉ. siècle. Ce titre s'explique à peu près ainsi : il existe deux bornes élevées dont la partie supérieure porte une inscription que nous ne pouvons lire, mais l'année de l'érection est positivement établie par la dernière ligne M.

P. XXI que le rapporteur traduisait par 1071, tandis que ces lettres signifient comme on le sait : *Millia passuum* 21.

M. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure, demande si l'on s'occupe de faire une carte exacte des tronçons de voies romaines reconnus dans la Côte-d'Or.

M. Baudot répond qu'une commission a été nommée à cet effet et que les travaux préparatoires sont très-avancés.

M. Victor Petit insiste sur la nécessité qu'il y a de mettre de l'unité dans la rédaction et indique la carte de Cassini comme très-convenable. Diverses objections sont faites et Monseigneur concilie toutes les opinions en disant qu'il ne s'agit que d'une simple invitation et que plus tard il sera facile de tout réduire à une même échelle.

La séance se termine par la fixation des heures de séance, la rédaction du programme des excursions et par des remercîments adressés par M. de Caumont, au nom du Congrès, à Mgr. l'évêque de Dijon.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

1re. séance du 2 juillet 1852.

Présidence de M. le baron CHAILLOU-DES-BARRES.

Le bureau se compose de MM. le baron *Chaillou-des-Barres*, président, *Achille Leclere*, membre de l'Institut, *de Glanville*, l'abbé *Le Petit*, *de Caumont*, *J. de Fontenay*, *Georges de Soultrait*, *Gaugain* et *Henry Baudot*, secrétaire.

Le procès-verbal de la première séance est lu et adopté.

M. de Caumont distribue aux membres du Congrès une

notice sur *les caractères de l'architecture et des arts accessoires durant l'ère mérovingienne.*

M. Abord est invité à donner connaissance à l'assemblée de son mémoire sur les monuments celtiques de la Côte-d'Or, dont il a été question dans la séance d'hier.

M. Abord donne lecture de son travail qui porte particulièrement sur la localité de Santenay et les environs.

M. Rossignol fait observer qu'il eût été d'un grand intérêt de reproduire par le dessin les objets dont il est question dans le mémoire de M. Abord, et particulièrement une hache en pierre percée pour recevoir un manche, ce qui n'est pas ordinaire à ces sortes d'instruments.

M. Abord répond que les objets qu'il a décrits existent dans le cabinet de M. Charles de Songuy, à Santenay, où il pourra les faire dessiner, si cela entre dans les vues du Congrès.

M. de Fontenay annonce qu'il a préparé un travail particulier sur Santenay, dont la lecture complètera plus tard les indications qui ont été produites sur cette localité.

M. Rossignol demande que la discussion soit ramenée sur les stations romaines dont il a été question dans le mémoire de M. Abord; elles lui semblent bien multipliées.

M. Abord répond qu'il n'a pas remarqué d'autres établissements que des stations; ce qui le confirme dans cette opinion, c'est qu'elles sont à des distances égales et toutes sur le bord de la voie romaine.

M. Rossignol pense qu'il est impossible que l'on ait placé des stations à des distances aussi rapprochées. Les cartes théodosiennes et celle de Peutinger peuvent être consultées pour établir la distance que ces stations avaient entr'elles.

M. H. Baudot fait observer qu'il ne faut pas confondre avec les stations militaires, les *villæ*, les mansions que l'on établissait toujours de préférence dans un lieu rapproché des voies

de communication. Les cartes théodosiennes et celle de Peutinger, dont on vient de parler, peuvent seulement fournir d'utiles renseignements sur la distance que les stations militaires avaient entr'elles.

M. Mignard présente au Congrès une carte des voies romaines qu'il a reconnues dans les environs d'Essarois, et donne lecture d'un mémoire sur les voies qui existent dans cette partie de la Bourgogne.

RAPPORT DE M. MIGNARD.

Si l'on étudie les voies romaines qui laissent encore quelques traces en Bourgogne, on s'aperçoit que toute la largeur de la Bourgogne septentrionale et centrale, d'Auxerre à Langres, de Langres à Dijon, de Dijon à Autun, et enfin, de cette dernière ville à Auxerre, est circonscrite par des voies principales ou de premier ordre.

Tous les géographes sont d'accord sur le tracé de celle d'Auxerre à Langres par Chablis, Tonnerre, Châtillon, Dancevoir, Arc et Humes (1).

Celle de Langres à Dijon, également indiquée par les mêmes géographes, figure de plus dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte théodosienne, dite aussi carte de Peutinger. Elle passe à Prothoy et à Norges, où dans chacun de ces lieux on a trouvé une colonne milliaire (2). De Norges elle se dirige sur Châlons, en coupant vers Villy (3), une autre voie romaine d'Autun à Besançon par Dôle. A cette occasion, je dirai que le mot *Vidubia*, sur le sens duquel on est incertain, n'a pas eu d'autre but, je crois, que celui d'ex-

(1) Voir Dauville, la carte de de Lisle, celle de Seguin et celle du dépôt de la guerre, qui en trace au-delà des tronçons.

(2) L'une d'elles est au musée archéologique de Dijon.

(3) C'est l'ancien *Vidubia*.

primer une double direction, mais opposée, dont l'une fait progresser vers le Midi, et l'autre fait retourner vers le Nord. En un mot, le *Vidubia* que les géographes placent vers Villy, ne me paraît être autre chose que le *Flexus viæ* du texte d'*Eumène* (1), dont parle Pasumot, p. 181 de ses *Mémoires géographiques*.

La voie romaine d'Autun à Auxerre par Savilly, Saulieu, Avallon, Sermiselles, Seny et Vuicelle, etc., est indiquée par tous les géographes que j'ai cités et a été particulièrement étudiée par Pasumot.

C'est dans l'espace que j'offre aux yeux sur la carte, espace figurant avec assez de précision la largeur de la Bourgogne centrale, c'est dans cet espace, dis-je, que je me suis proposé d'étudier les voies romaines que j'appellerai secondaires, d'une part, parce que les géographes anciens ne s'en sont point occupés, et d'autre part, parce que ces voies vont aboutir sur les grandes lignes qui entourent la Bourgogne. L'étude du tracé de ces voies secondaires est du domaine des archéologues; et si chacun d'eux voulait s'occuper à cet égard de sa localité particulière, on aurait bientôt, en réunissant ces données, rétabli la carte routière des Romains dans la Gaule.

Deux circonstances, d'une part, l'étude d'un temple gallo-romain à Essarois, et, d'autre part, la recherche des voies romaines tendant vers *Landunum*, ville ruinée au Nord de la Bourgogne, m'ont mis sur la trace de quelques voies et embranchements.

(1) Panégyrique VII d'Eumène, où il est question de cette voie à l'occasion d'un voyage de Constantin de Trèves à Autun (Pasumot, *Mémoires géographiques*, p. 181). Constantin, en suivant la voie de Langres à Châlons, a dû suivre le chemin jusque près de *Villy*, où la voie d'Autun à Besançon coupe la première, et il a dû quitter la première route pour prendre l'autre chemin qui conduisait à Autun. C'est là le véritable *Flexus viæ*, la voie douteuse *Via dubia*.

Ainsi, *en partant d'Essarois au Nord,* la première voie romaine secondaire que j'ai étudiée, laisse Recey à l'Est et St.-Germain à l'Ouest, passe entre *Villotte* et *Prasley,* village où elle se divise en deux branches ; l'une qui, passant au Nord d'une ferme appelée la *Barotte,* à 2 kilom. de Châtillon, conduit en ville par la contrée dite du *Chalumeau*, près de l'ancienne porte de Dijon, et l'autre qui, allant couper la grande voie d'Auxerre à Langres, assez près du village de Montlyot, dans une contrée du nom de *Pierres levées,* passe ensuite au pied de l'ancienne forteresse de *Lœdiscum* (Vix) et du village de Bouix, où, sous le nom de *chemin de César,* elle traverse les vignes dans une contrée dite la *Courbe-au-biées et à l'aloaette ;* de là, elle longe les champs de la ferme du *bel air* et ceux d'une autre ferme appelée le *Cœur d'acier* (1), sur la hauteur, et se dirige par les bois sur Molesme et de là sur St.-Florentin.

Maintenant, *en partant d'Essarois au Sud,* la même voie romaine monte la rampe de Châtellenot, lieu où l'empreinte des roues des chars romains est profondément gravée sur les pierres qu'on trouve çà et là déracinées sur les côtés de la voie. De Châtellenot, la même voie se dirige vers Beneuvre, et avant d'arriver au pied du *mont aigu* qui domine cette contrée, elle passe à 500 mètres d'une colline appelée *Châteaubeau.* Là est une castramétation romaine où les Templiers, si l'on en croit Courtépée (2), se seraient établis plus tard comme dans un fort. De Beneuvre, la voie traverse Barjou, Poiseul, Saux-le-Duc, Villecomte, et va se ramifier, à *Norges,* à la voie principale de Langres à Dijon : cependant elle coupe cette même voie à ce point et continue sur

(1) C'est surtout vers cette dernière ferme que sont visibles les traces de la voie romaine. Çà et là quelques grosses pierres placées sur les hérissons, révèlent les vestiges de la dernière couche ou *summa crusta.*

(2) Deuxième édition, t. IV, p. 255.

Besançon par *Arc-sur-Tille* et *Pontarlier*. C'était, comme on le voit, une des grandes artères de communication des frontières de la Bourgogne, puisque nous lui trouvons déjà le vaste parcours de St.-Florentin à Besançon.

Une autre voie romaine secondaire, parallèle à celle que je viens de décrire, part de Châtillon, se dirige vers Buncey par la ferme de la *Sorde*, où l'on en voit encore un tronçon, passe entre Nod et St.-Germain, traverse Mauvilly, laisse Aignay à l'Ouest, passe à Etalente et montre encore aujourd'hui des traces fort visibles dans le bois entre Echallot et Poiseul-la-Grange, d'où elle continue vers Moloy, Vernot, Messigny, et vient se ramifier, à *Asnières*, à la voie principale de Dijon à Langres. C'est cette voie secondaire qui, d'après Courtépée, aurait été suivie par Louis XIV, en 1668.

Une troisième voie romaine secondaire, parallèle aux deux premières, part de Molesme, s'arrête à *Landunum*, ville ruinée, sur une colline, près de Vertaut, qu'elle traverse dans tout son diamètre, dans la direction de *Chanay*, passe entre ce village et celui de *Nicey* (1), vient couper à Laignes la voie principale de Langres à Auxerre, et se dirige sur Alise par Balot, Puis et Savoisy. Courtépée (2) a commis une erreur en faisant passer à Balot, cette voie principale, au lieu de la voie secondaire d'embranchement dont je parle ici. La continuation de cette dernière voie, d'Alise à Sombernon par *Jailly*, *Fontette*, *La Chaleur*, etc., a été indiquée par le géographe Delisle.

Je vais signaler à présent les embranchements de ces voies secondaires :

A Essarois, un de ces embranchements se dirigeant vers l'Ouest, passe dans le bois de St.-Germain, va tomber sur

(1) Renseignements de M. Coutan.

(2) Deuxième édition, t. IV, p. 242.

la chaussée de l'étang de Nod, et, passant à *Chemin*, près d'Aisey-le-Duc, se dirige vers Coulmier-le-Sec, où elle se relie à la voie de Sombernon à Molesme (1).

Cet embranchement se remarque dans le voisinage de la ferme du *bas de Commet*, dans la direction d'Essarois, au val des *Choux*, où se fait voir un tronçon fort distinct.

EMBRANCHEMENTS SUR CHATILLON.

Le P. Lelong, ou plutôt M. de Fontette, dans la *Bibliothèque historique*, fait connaître un mémoire manuscrit d'un avocat châtillonnais du nom de *de Lamothe* (2), lequel avait fait une étude particulière des voies romaines qui aboutissent à Châtillon. Il en trouvait jusqu'à douze, et déduisait de là la conséquence que Châtillon avait été une ville importante d'abord, mais qu'ayant été ruinée comme *Lansimie* (Landunum), *Latiscum* et une autre ville entre Veuxhaulles et Boudreville, à l'époque de Gallien (au IIIe. siècle), la ville de Châtillon avait été reconstruite en partie, sous l'empire de Constance-Chlore, par les Létes. Lamothe plaçait l'ancienne ville de Châtillon dans le voisinage de la nouvelle, sur un plateau nommé les *Lamès*, plateau semé de décombres et de carrières, et sur le parcours même de l'embranchement de Châtillon à Balot. Ainsi, d'après ce savant, Lansimie, Latiscum (forteresse ruinée sur la montagne de Vix), Viefville (entre le village de Veuxhaulles et la ferme du Socchi) ne se seraient plus relevées de leur ruine, au lieu que Châtillon, rebâti un peu plus bas qu'auparavant, aurait eu une vie nouvelle après les dévastations des Barbares (3).

(1) Renseignements du brigadier de gendarmerie Cousin, habitant St.-Germain-le-Rocheot.

(2) Voir *Bibliothèque historique* du P. Lelong, t. III, n°. 37227.

(3) Je dois à une communication de M. Boanée d'avoir connu ces diverses opinions de de Lamothe.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, j'ai voulu vérifier par moi-même, tant dans les anciennes cartes que d'après les vestiges réels des voies romaines, les assertions de mon compatriote de Lamothe. Il y avait peu de facilité pour moi à le faire : car les *detritus* et la culture principalement ont envahi la plus grande partie des lieux invoqués comme témoins par de Lamothe. Je ne rencontre plus que six embranchements sur Châtillon, c'est 1°. la voie passant entre St.-Germain et Nod et arrivant du côté de Buncey par la ferme des Bordes;

2°. Celle de Balot à Châtillon, passant aux *Larrès*, près d'une ferme appelée la *Boisserotte*, et traversant la rivière au gué de *Bussière* encore pavé;

3°. La voie partant de Prasly, passant près d'une ferme appelée la *Barotte*, et touchant à l'ancienne porte de Dijon par la contrée du *Chalumeau ;*

4°. La voie venant du Pont-d'Etrochey par la contrée des *Mousselots ;*

5°. Celle venant d'auprès Montlyot (1) par la même contrée;

6°. Et enfin, celle venant de Belan (2) par Mosson, où de temps immémorial on l'appelle, dans un point de son parcours, le *Chemin aux fées*, à cause de la stérilité des moissons dans cet endroit, par suite du peu de fonds de terre végétale qui recouvre cette voie (3).

(1) Au Nord de Montlyot, un embranchement fort distinct va sur Chaumont-le-Bois. La ligne est directe ensuite sur Mufly et sur Troyes. Serait-ce ce tronçon qui ferait partie d'une voie secondaire reliant Troyes à Châtillon?

(2) Belan a eu vraisemblablement de l'importance à une époque reculée. D'autre part, je suis tenté de croire que la voie dont il s'agit ici se prolongeait dans la direction de Bar-sur-Aube.

(3) Renseignements de M. Robert fils, propriétaire du château de Mosson.

Les embranchements sur Châtillon touchent *sur quatre points* la grande voie de Langres à Auxerre : 1°. vers le pont de Brion, où ce premier embranchement, en joignant Prasly, rencontre la voie de Besançon à St.-Florentin ; 2°. vis-à-vis le village de Mosson ; 3°. à Montlyot même ; 4°. et enfin au pont d'Etrochey ; c'est là surtout et du pied de deux collines appelées les *Jumaux*, jusqu'à la butte ou tumulus de Cevilly, que cette grande voie est d'une admirable conservation. Sa largeur, prise soit près de Montlyot, soit près d'Etrochey, et un peu plus loin, entre la contrée du moulin à vent et celle de la *corvée*, est d'environ 8 mètres. On remarque çà et là de très-grosses pierres qui constituaient les bords ou *margines*. De sorte que si, dans son état de dégradation actuelle, cette voie a 8^{m}., on doit supposer que pour les bords il n'y avait pas moins de 1^{m}. de plus de chaque côté ; elle pouvait donc avoir environ 10^{m}. de large, ce qui dénote son importance : car beaucoup d'autres de ces voies n'ont guère que 4 et 5, et au plus 6^{m}. de large (1). Tels sont les embranchements dont j'ai parlé.

Des ouvriers qui réparaient cette voie près d'Etrochey, m'ont fait remarquer en plusieurs endroits les hérissons sur les talus que l'extraction des mines a endommagés. Ces hérissons étant placés à près d'un mètre de la surface de la voie, l'on doit supposer qu'ils faisaient partie de la première couche la plus inférieure ou *stratumen*. Ce qui me confirme

(1) Il y a en Gaule ce qu'on appelle encore des *chemins traversants* (Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, édition de 1736, p. 110) qui dépendent des plus grands comme branches de leur tronc principal, et faits exprès pour faciliter les passages des armées de lieu à un autre et en tout sens. Certains n'ont guère que 1^{m}. 1/2 de largeur et moins encore (p. 144). Ce seraient ceux-là sans doute qui, traversant les pays très-accidentés, n'avaient pas affecté la ligne droite.

dans cette pensée, c'est qu'au pied du pont d'Etrochey, où la voie a été dégradée, on remarque très-distinctement les cailloux concassés qui d'ordinaire se plaçaient sur les dalles du *stratumen*. Dans ses parties les plus entières et notamment vers Montlyot, la voie laisse voir en beaucoup d'endroits un premier hérisson de pierres. Au reste, les dispositions des couches dans les voies romaines changeaient ou se modifiaient selon l'abondance ou la pénurie des matériaux : or, il ne faut pas s'étonner que dans notre contrée les hérissons et les *blocailles* constituassent l'arrangement des couches diverses, car le calcaire existe à profusion dans ce pays.

M. Mignard met ensuite sous les yeux du Congrès l'estampage d'une inscription découverte à Marois et donné par Mme. la comtesse de Chastenay au musée de Châtillon.

M. le président ouvre la discussion sur la 6e. question du programme, ainsi conçue :

Quels étaient le caractère et l'objet de l'ouvrage appelé Camp-de-César, *dont on voit les restes sur la partie méridionale du Mont-Afrique, près Flavignerot? Etait-il desservi par quelques voies romaines? A quelle époque a-t-il été établi?*

M. Rossignol qui a visité le Mont-Afrique et l'emplacement attribué au camp de César, en fait la description. Cette position, dit-il, était on ne peut plus favorable à l'établissement d'un camp accessible d'un seul côté; une chaussée établie sur ce point en défendait l'approche. Des tombeaux ont été découverts sur le penchant de la montagne, on en a même trouvé un d'une forme particulière dans le placement du camp lui-même. M. Rossignol en a vu faire l'ouverture; il était de forme circulaire comme un puits, les ossements se trouvaient confondus; d'autres objets, que M. Rossignol n'a pu recueillir, étaient réunis avec les os. Dans le voisinage et sur la pente de la montagne, il existait deux

sources dont l'eau pouvait servir à alimenter le camp ; l'une d'elles était l'objet de quelques superstitions que l'on avait voulu détruire en bâtissant une chapelle sur la source elle-même. On y a trouvé des médailles romaines. M. Rossignol n'a remarqué aucune voie romaine aboutissant à ce camp.

M. Moreau donne d'intéressants détails sur la découverte des tombeaux dont il est l'auteur, il y a trouvé près des ossements une médaille romaine (famille), un chaton de bague sur lequel était gravé un glaive. Au milieu de l'emplacement du camp, il a reconnu une grande pierre de 1^{m}. 1/2 carré, présentant un trou au milieu ; il pense qu'elle était destinée à recevoir l'étendard de la légion romaine. La chaussée dont on a parlé est en pierre sèche recouverte de terre, elle a encore 210 toises de longueur ; le camp était entouré de fossés dont les traces sont encore apparentes dans le bois qui couvre le sommet de la montagne.

M. Moreau a reconnu les traces d'une voie romaine qui du camp descend et longe le village de Corcelle ; sa construction en pierres disposées en hérisson, ne lui laisse aucun doute à cet égard. Il présente une clef en bronze découverte sur la montagne.

M. Protat émet l'opinion que le Mont-Afrique n'était qu'un point fortifié pour surveiller les deux côtés de la montagne, les Eduens et les Séquanais.

M. le président fait un résumé lumineux de la discussion qui tend à établir qu'un camp a existé sur le Mont-Afrique, mais qu'il n'est rien moins que prouvé que ce fut le camp de César. Il ouvre la discussion sur la 7e. question du programme.

*Déterminer la situation d'*Atoruum *ou* Antua, *capitale des Attoariens (Pagus Attuariensis). Ce lieu est-il le village de Bèze ? ou ses ruines sont-elles celles qui se trouvent dans*

la forêt de Velours, territoire de Bourberain, canton de Fontaine-Française?

M. Garnier donne lecture d'une note sur cette question.

M. Rossignol rappelle que, dans trois lettres publiées par M. Baudot, la question a été traitée; il remet un exemplaire des lettres sur le bureau.

M. Joanne adresse à M. le président une notice sur plusieurs objets d'antiquité du département.

M. le président annonce que l'on se réunira à midi à l'évêché pour visiter la cathédrale, et que la séance sera reprise à 2 heures.

La séance est levée.

Le Secrétaire,
Henry BAUDOT.

2e. séance du 2 juillet.

Présidence de M. A. LE CLERE, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à deux heures.

M. de Caumont appelle au bureau MM. le baron *Chaillou-des-Barres*, comte *de Vesvrotte, Lavirotte,* ancien président de la Société éduenne. MM. *Le Petit, Gaugain, de Soultrait, H. Baudot* et *J. de Fontenay* y prennent également place.

M. Achile Le Clere, membre de l'Institut et du Conseil des bâtiments civils, préside la séance.

La parole est donnée à M. Victor Petit pour rendre compte de l'excursion qui vient d'avoir lieu sous la présidence de Mgr. l'évêque de Dijon, à la cathédrale, à la crypte de St.-Bénigne et aux anciennes églises de St.-Philibert et de St.-Jean.

Ce rapport verbal est entendu avec le plus grand intérêt.

M. Baudot explique comment le commencement de déblaiement de la crypte tendait à découvrir le tombeau de

saint Bénigne placé derrière le chevet de l'église, dans un espace circulaire ménagé entre deux petites chapelles, et enfin à pénétrer dans la grande rotonde.

M. de Caumont demande que l'on décide dans quelle bibliothèque seront déposés les ouvrages offerts au Congrès. L'assemblée pense que dans le désir de les mettre à la disposition du plus grand nombre de lecteurs possible, leur place est marquée dans la bibliothèque de la ville. En conséquence, M. le conservateur de cet établissement voudra bien recevoir les ouvrages suivants qui sont offerts et déposés sur le bureau :

1°. Le château de Ham et ses prisonniers, notice par M. Gomart;

2°. Monographie du coffret de M. le duc de Blacas, par M. Mignard;

3°. Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, 1850-1851;

4°. Drainage au Charmel (Aisne);

5°. Recherches historiques sur la révolution communale au moyen-âge et sur le système électoral appliqué aux communes; par M. V. Fouque;

6°. Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers, par le même;

7°. Histoire des miracles qui se sont faits par l'entremise de la Sainte Vierge dans la première restauration de l'église de l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive, avec une introduction par M. de Glanville;

8°. Rapport verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne, par M. de Caumont, 1852;

9°. Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques, 1852;

10°. Procès-verbal des séances de l'Institut des provinces, tenues à Caen en 1846;

11°. Des moyens de développer la culture du lin en France ;

12°. Etudes St.-Quentinoises, par Ch. Gomart, tome 1er. ;

13°. Séances générales tenues à Sens, Tours, Angoulême et Limoges, en 1847, par la Société française ;

14°. Différentes brochures de M. de Caumont.

M. Rossignol dépose sur le bureau la carte du département dressée par le corps de l'état-major et obligeamment accordée par M. le préfet. Cette carte, destinée à recevoir toutes les indications de voies romaines, sera confiée à la commission chargée d'en compléter le tracé. Les personnes qui ont des renseignements à donner seront reçues par MM. Rossignol, Lavirotte et Mignard.

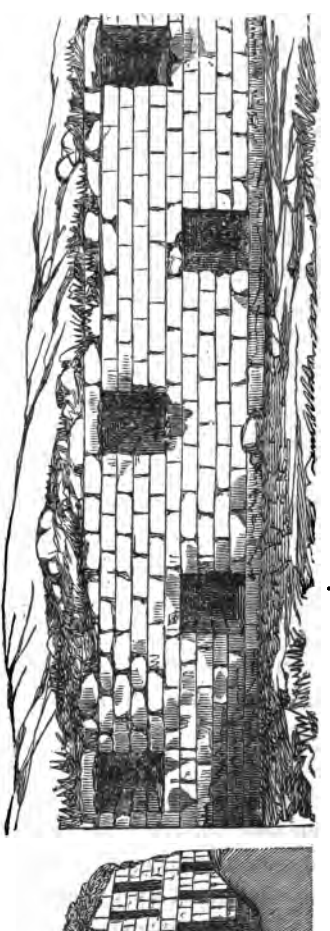
M. Millard, de Troyes, expose une collection des carreaux émaillés de sa fabrique, et une commission composée de MM. Canat, V. Petit, de Soultrait, de Surigny et Caumont, architecte, les examinera et fera son rapport.

M. de Caumont exprime le désir de voir lever un plan exact des fouilles de Landunum; il raconte l'intérêt que lui a présenté cette enceinte et les constructions qu'elle renferme quand il l'a visitée l'année dernière, en compagnie de MM. Mondot de la Gorce et Challes, d'Auxerre, membres de la Société française pour la conservation des monuments.

« *Landunum* était, dit M. de Caumont, une ville gallo-romaine assise sur une petite montagne entourée de pentes et de vallons qui m'ont rappelé le plateau des monts d'Eraines près Falaise : même sol à peu près et même aridité : l'éminence sur laquelle était *Landunum* se rattache et fait suite à une chaîne d'éminences dont elle forme l'extrémité, de sorte qu'il a été possible d'y amener des eaux au moyen d'un aquéduc. Quoique cet aquéduc n'ait pas encore été reconnu, je ne doute pas qu'il n'ait existé et qu'on ne le retrouve dès qu'on voudra le chercher. Il fallait bien qu'il y eût de l'eau pour les

besoins des habitants et pour le service des bains, qui n'étaient pas sans importance.

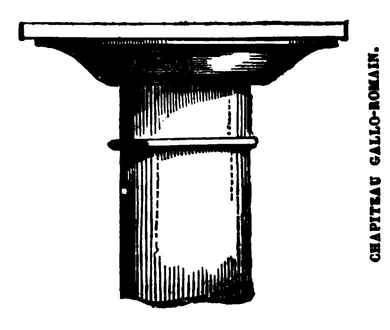
La Commission archéologique de la Côte-d'Or va publier une relation des fouilles faites à *Landunum* sous la surveillance de M. Coutant. Cet antiquaire zélé s'était établi sur le lieu même et s'y était fait construire une cabane pour mieux surveiller ses ouvriers. La publication du mémoire de M. Coutant annoncée comme prochaine, me dispense de décrire ce que nous avons visité M. Challe, M. de la Gorce et moi. La première chose qui nous frappa, ce furent des débris de murailles en pierres sèches qui paraissent avoir maintenu les terres et formé un rempart tout autour de la ville. Les fouilles pratiquées au pied du *vallum* qui dessine le périmètre de la place, ont fait retrouver partout ce mur de soutènement, qui offre une particularité singulière, celle d'être percé très-éga-



MURAILLE D'ENCEINTE DE LANDUNUM.

lement de trous dans lesquels on a, dit-on, toujours trouvé des morceaux de fer oxidé.

Dans l'enceinte, nous avons vu les fondations d'une certaine quantité de maisons et les traces d'une rue à l'extrémité de laquelle était un édifice décoré de colonnes. J'ai retrouvé dans les débris de celles qui gisent sur le sol, le chapiteau dorique, si commun dans toutes nos ruines gallo-romaines et le plus en usage partout, à en juger par sa présence presque constante au milieu de nos anciennes villes. Quelques-uns de ces chapiteaux présentent à *Landunum* un évasement plus considérable que d'autres, et j'ai cru devoir en esquisser un que voici.



CHAPITEAU GALLO-ROMAIN.

Les murs de plusieurs maisons étaient construits en petit appareil assez bien taillé, mais l'argile avait été employée au lieu de chaux, comme on le fait encore pour certaines constructions rurales; un enduit de mortier pouvait d'ailleurs recouvrir les joints des pierres et dissimuler l'emploi économique de l'argile. Tous ces détails de construction ne sont pas sans intérêt et méritent d'être consignés dans le rapport qui sera publié.

Les bains, placés dans une légère dépression du sol et sur un terrain en pente près de la rampe de l'enceinte, offrent des parties très-bien conservées et des murs de 8 à 10 pieds de hauteur; il est bien fâcheux que la surveillance soit si mal faite et que chaque jour on détruise ce monument pour en arracher les pierres dont on a besoin. Quoique la commission de la Côte-d'Or alloue, dit-on, une certaine somme au garde-

champêtre pour garder ces ruines, nous trouvâmes en arrivant plusieurs belles pierres arrachées des bains et taillées sur place pour entrer dans une construction du village voisin. On en a pris de la sorte une certaine quantité depuis quelque temps, et comme les pierres de grande dimension ont été employées seulement pour les portes, les fenêtres, etc., il a fallu, pour les arracher, détruire une partie considérable des murs.

Les baignoires, les mosaïques, les hypocaustes, sont fort intéressants; j'ai remarqué dans ces bains la même disposition que dans ceux de Lillebonne et de quelques autres localités. »

En terminant, M. de Caumont insiste sur l'intérêt qu'offre l'exploration des villes et des camps gallo-romains. Une quantité considérable d'enceintes entourées de remparts ou de fossés, placées sur des points élevés d'où la vue s'étendait au loin, sur des presqu'îles entourées de vallées plus ou moins profondes, n'ont pas été étudiées ni dénombrées; quelques-unes ont été indiquées et désignées sous la dénomination générale de *camps romains*. Mais on s'est arrêté là. On n'a pas cherché, au moyen de fouilles, à savoir si ces camps renfermaient quelques constructions romaines, s'ils avaient été habités long-temps, s'ils étaient devenus des espèces de bourgades, et si, au lieu de les considérer comme des gîtes temporaires pour les troupes, il ne fallait pas y voir plutôt des localités fortifiées habitées par des garnisons attachées au sol, propriétaires des campagnes voisines. les enceintes de Bénouville, de Banville et d'Escures, même

On n'a pas cherché à faire concorder les faits historiques avec l'origine de ces emplacements.

La Société française pour la conservation des monuments a fait explorer plusieurs localités de ce genre de la plus haute importance : ainsi le plateau du Mont-d'Eraines (Calvados),

département, ont fourni bon nombre d'objets gallo-romains et d'autres objets probablement mérovingiens. Le camp de Cora, département de l'Yonne, a été exploré aux frais de la Société; des fouilles ont encore été faites dans l'Aisne.

M. le président pose la 8e. question.

Quelle était l'importance du lieu dit Elariacum, ou Larrey, près Dijon? Ce village était-il exactement sur l'emplacement du Larrey actuel? En existe-il des ruines? N'était-il pas rapproché de la fontaine, dans l'une des sources de laquelle on a trouvé, en septembre 1846, *des médailles romaines du Haut-Empire?*

M. Rossignol pense que *Elariacum* ne présente pas une grande importance. C'était un village cité dans la chronique de Saint-Bénigne et il y avait un prieuré. Cette localité appelée aujourd'hui *Larrey*, n'offre aucunes ruines gallo-romaines. On n'y compte que peu de maisons à côté des débris du prieuré. Il est vrai que non loin est la source du ruisseau de Larrey, et que dans la fontaine on a trouvé quelques médailles antiques.

M. le président pose la 9e. question.

Dans quelles localités du département rencontre-t-on un plus grand nombre de tumuli et de sépultures remontant à l'époque romaine?

M. Rossignol dit que, comme partout, c'est le long des voies; seulement, aux environs de Dijon, les monuments funéraires affectent la forme pyramidale ou la forme conique; il en est même un qui dépasse tous les autres en dimensions: il a environ 3 mètres de haut, trouvé à Mémont près Malain, et on le voit maintenant au musée.

M. de Fontenay demande si les formes variées et différentes dans chaque province, n'indiqueraient pas des peuples d'origines différentes; il rappelle qu'à Autun on trouve des pierres tumulaires en forme de bornes. Il est bien entendu qu'on ne veut pas parler ici des tombeaux portant des per-

sonnages sculptés en relief et qu'on rencontre souvent. M. Vienne signale une découverte de ce dernier genre faite ces jours-ci à Chambertin.

M. de Caumont répond qu'en effet il a déjà remarqué que les tombeaux gallo-romains ne se ressemblaient pas dans toutes les provinces et il serait intéressant de les comparer entre eux : les matériaux ont dû quelquefois influer sur le choix des formes qui ont prévalu.

M. Baudot rend compte des démarches inutiles qui ont été faites pour retrouver le prétendu tombeau de Chindonax.

M. le président fait remarquer que de nombreux dessins sont exposés dans la salle ; ce sont ceux de M. Thiollet, représentant les fouilles de Sens et de Champlieu, des mosaïques africaines, etc. etc. ; ceux de M. Roidot-Déléage, donnant les plans et profils géométriques des monuments d'Autun ; ceux de M. Bizard reproduisant divers églises, tympans, portails, etc., etc. Les plans de Tournus par M. Ch. Questel, et les photographies parfaites de M. Eugène Jobard, complètent cette intéressante collection.

Les 10e., 11 et 12e. questions sont éclaircies avec bonheur par M. Baudot ; elles sont ainsi conçues :

Quels sont les caractères particuliers qui distinguent les sépultures romaines en Bourgogne ?

Existe-t-il dans le département de la Côte-d'Or des monuments de l'époque mérovingienne ? Ont-ils un cachet particulier qui les distingue ?

A-t-on découvert en Bourgogne des sépultures de cette époque ? Qu'ont-elles offert de remarquable ?

M. de Caumont insiste avec persistance pour obtenir des détails, tant ils lui paraissent pleins d'intérêt. En attendant que M. le Secrétaire-général livre au public un mémoire tel que sa riche collection lui permet de le faire, nous allons indiquer quelques-uns des faits qu'il a constatés.

M. Baudot a fouillé le champ de la Ville, près de Pontoux, aux limites de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, entre Seurre et Verdun. Le pays est privé de pierres; aussi les cadavres explorés, au nombre de plus de 500, étaient-ils couchés dans de simples fosses d'environ 50 centimètres de profondeur, sur une couche de terre glaise succédant à une couche de sable et à la terre végétale. Les corps placés sans grand ordre avaient, en général, les pieds tournés vers l'Orient. Les armes qui les accompagnent sont l'épée, le coutelas, le petit couteau, la francisque de formes variées, le bouclier dont les parties de cuir et d'osier ont disparu. Des dards barbelés à longue tige et de petits fers de flèches, le plus souvent lancéolés, sont dispersés dans la couche funèbre. Les hommes, tout aussi bien que les femmes, portaient des colliers en grains de terre cuite émaillée et d'ambre.

Les objets en or trouvés dans ces tombeaux, sont des fibules, des bijoux rehaussés de grenats dégrossis et mal sertis, avec encadrement en filigranes; un camée fait seul exception, il est bien monté. Le dessin le plus apparent est toujours en croix.

Les monnaies sont des pièces gauloises, romaines et mérovingiennes.

Les objets en fer fourrés sont ornés de grenats et de verroteries accusant l'inexpérience des lapidaires.

Les boucles des ceinturons des grandes épées sont en bronze; celles des coutelas sont en fer.

Les poteries affectent la forme ovoïde évasée en haut; d'autres sont en forme de cruches destinées à être placées devant le feu, la terre de celles-ci est blanche. Une troisième variété représente nos gobelets; souvent elles sont pétries à la main et non tournées.

M. Rossignol fait observer que M. Baudot oublie qu'il possède un poisson en grenat monté sur or. Ce symbole

chrétien est précieux ; il est l'emblème du fils de Dieu sauveur, comme l'explique si bien la magnifique inscription grecque du musée d'Autun.

M. de Fontenay fait, au nom de la Société éduenne, hommage à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, d'un vase en terre noire que l'on pourrait croire gaulois ou romain, mais que, d'après les circonstances de sa découverte, on doit assigner au Ve. ou au VIe. siècle.

M. Baudot termine en disant que pour lui l'art mérovingien est un art à part.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre de M. le président de l'Académie de Dijon par laquelle il renouvelle l'invitation faite au Congrès de se rendre demain à une réunion solennelle de l'Académie. Le Congrès accepte avec empressement et reconnaissance cette gracieuse invitation.

L'assemblée se sépare à cinq heures.

Le Secrétaire ,

J. DE FONTENAY.

VISITE DE LA CATHÉDRALE ,

DE LA CRYPTE DE ST.-BÉNIGNE ET DE DEUX AUTRES ÉGLISES DE DIJON.

Sous la présidence de Mgr. l'Evêque de Dijon.

Le 2 juillet, dans l'intervalle des deux séances, le Congrès s'est rendu à l'évêché, d'après l'invitation toute bienveillante de Mgr. l'Evêque de Dijon.

Ainsi que le savent ceux qui l'ont visité, le palais épiscopal, situé près de l'abside de l'église de St.-Bénigne, n'est pas ancien. L'évêché de Dijon lui-même ne date que de l'année 1731 ; il fut établi par le pape Clément XII, qui érigea en

cathédrale l'église de St.-Etienne, édifice que nous visiterons prochainement. Après la révolution de 1792, lorsque le culte catholique se releva, on transféra le titre de cathédrale à la grande et belle église de St.-Bénigne; et, dès-lors, les bâtiments des abbés de St.-Bénigne devinrent la demeure de l'évêque. Ces bâtiments ont fait place à un nouvel édifice qui offre bien le type des constructions de la première moitié du XVIII°. siècle; nous n'avons pas à nous en occuper.

Disons seulement que la façade principale est précédée d'une cour établie sur l'emplacement d'une église très-ancienne nommée la Rotonde, par suite de sa forme tout exceptionnelle, et dont le curieux ouvrage de Dom Planchet peut nous donner une idée approximative. Un membre du Congrès a bien voulu, sur les lieux mêmes, communiquer à l'assemblée les gravures faisant partie de l'ouvrage que nous venons de nommer. Une discussion à l'égard de l'âge ou du style de ce monument éclairera sans doute le Congrès durant l'une de nos prochaines séances.

Du vestibule de l'évêché, un grand escalier en pierre conduit au premier étage; là, dans le salon, le Congrès a été reçu par Monseigneur, entouré de plusieurs hauts dignitaires ecclésiastiques.

Monseigneur appela l'attention du Congrès sur trois volumes imprimés et datant du XV°. siècle (la date de 1460 est indiquée sur l'un des volumes, croyons-nous), puis, après quelques instants de repos, on visita les principales salles du séminaire, vaste établissement contigu à l'évêché. Une galerie située au rez-de-chaussée et d'une étendue considérable attira surtout l'attention. C'est une longue salle voûtée en ogive, à nervures rappelant le style de transition du XIII°. siècle, et présentant treize travées éclairées chacune par une fenêtre à plein-cintre, mais sans caractère, au moins quant à présent. La retombée des nervures s'appuie

sur des chapiteaux presque complètement engagés dans un mur de refend, disposition qui fait présumer que nous n'avons vu que l'un des côtés de la salle. Un examen moins rapide permettra de mieux étudier cette galerie, à laquelle plusieurs de nos collègues avaient donné le nom de « cloître », dénomination que rectifie l'observation qu'a faite M. Canat, de Châlons.

De la grande cour du séminaire, on peut facilement apercevoir tout le côté nord de la nef de la cathédrale. Le Congrès a été frappé de l'épaisseur et de la lourdeur des énormes arcs-boutants ou contreforts qui soutiennent les voûtes de la grande nef. Ces contreforts, de construction récente, ainsi qu'une notable partie du côté nord de l'édifice, se justifient de la lourdeur de leur ensemble par le fait même de la poussée des grandes voûtes dont les points d'appui avaient fléchi d'une manière inquiétante.

Dans son ensemble, l'église de St.-Bénigne paraît dater de la fin du XIIIe. siècle; elle aurait été rebâtie vers l'année 1280, sur l'emplacement d'une ancienne église, bâtie elle-même à peu de distance de l'église de la Rotonde, fondée au VIe. siècle, mais complètement reconstruite dès les premières années du XIe.

La cathédrale actuelle de Dijon est bien connue des archéologues et des artistes; plusieurs descriptions écrites, un grand nombre de dessins, gravures et lithographies rendent inutiles les indications très-incomplètes que nous essayons de donner après une très-courte visite du monument. Nous dirons seulement que, bâtie vers la fin du XIIIe. siècle, l'église abbatiale de St.-Bénigne a été plusieurs fois restaurée, et, tout récemment encore, des travaux considérables, fort bien conduits d'ailleurs, lui ont enlevé une grande partie de son intérêt archéologique. Ainsi les deux grandes tours de la façade, carrée par la base, octogonales par le sommet, à toi-

tures obtuses, ne semblent dater que du XIVe. siècle; leurs flèches furent détruites, en 1506, par la foudre. Le porche qui précède le portail est orné d'une galerie très-élégante du XIVe. siècle; ce portail lui-même, si célèbre pour ses statues, a été refait ou restauré, puis gâté en dernier lieu par une sorte d'application de gothique égyptien, si on peut dire ainsi.

Au-dessus de la grande nef et des transepts s'élevait un clocher qui fut incendié par la foudre en 1625; dès l'année 1742, on le remplaçait par l'immense flèche à huit pans, que nous voyons aujourd'hui s'élancer à une hauteur prodigieuse dans les airs. C'est une œuvre habile de charpenterie, un peu déformée par un orage terrible en 1805. La flèche de St.-Bénigne se distingue à une distance énorme, c'est l'une des plus belles, dans son genre, qui nous soient restées en France (1). Ajoutons enfin que la toiture de la grande nef est couverte ou fermée de tuiles vernissées, de différentes couleurs très-tranchantes, rouges et jaunes, et disposées en dessin régulier et d'un effet brillant.

Après avoir attentivement examiné les différents détails d'ornementation du grand portail, le Congrès est entré dans l'intérieur de l'église et a été frappé de l'ensemble grandiose de la construction dont l'appareil est resté à découvert. Toutefois un examen plus détaillé semble en diminuer un peu l'intérêt archéologique sous divers rapports. Ainsi, les faisceaux des colonnes de la nef peuvent paraître bien maigres et les chapiteaux presque nuls. La corbeille de ces chapiteaux est tout unie, c'est-à-dire qu'elle n'est ornée ni de feuillages ni de statuettes. Les moulures elles-mêmes n'offrent pas la

(1) La hauteur de la flèche, depuis le sol de la nef jusqu'au sommet, est de 91 mètres 45 cent. L'église a 70 mètres de longueur, 29 de largeur et 28 d'élévation. (J. Goussard.)

pureté de profils à laquelle les tailleurs de pierre du XIIIe siècle nous ont habitués; cependant on remarque de jolies arcatures ogivales trilobées. Ainsi qu'on l'a dit déjà, la plus grande partie des voûtes de la grande nef et du bas-côté nord, a été refaite ou considérablement restaurée. Le Congrès a semblé témoigner de son approbation entière pour la manière dont cet immense et très-difficultueux travail a été conduit. Toutefois quelques observations critiques à l'égard de la restauration d'une chapelle touchant au transept nord, ont été présentées avec raison. L'attention du Congrès fut bientôt captivée par le nombre, la grandeur et l'intérêt iconographique que présentent des dalles tumulaires intercalées dans le sol ou le pavé de l'église. Plusieurs de ces pierres tumulaires ont motivé de sérieuses observations qui se reproduiront dans le cours de nos séances, notamment au sujet du dessin et de l'inscription qui décorent la tombe de Uladislas, roi de Pologne, mort en 1388.

Un grand nombre de membres du Congrès ont émis le vœu que les plus intéressantes dalles tumulaires fussent relevées et remplacées dans le dallage par une simple pierre portant seulement le nom du défunt. Plusieurs modes de conservation ont été proposés; ils seront sans doute discutés prochainement. Quelques statues de personnages religieux ou civils ont aussi mérité l'attention du Congrès. Enfin, avant de sortir de la cathédrale, une assez longue discussion s'est élevée à l'occasion de l'obliquité des grands piliers de la nef, dans le sens de la verticale; c'est-à-dire que la distance, mesurée à la base des colonnes, en travers de la nef, est moins considérable que la distance mesurée à la hauteur des chapiteaux. Les piliers poussés par les voûtes se sont écartés d'une manière effrayante de la direction verticale qu'ils avaient sans nul doute autrefois.

Cet effet d'obliquité s'est produit dans presque toutes nos

grandes églises. C'est, nous le répétons, l'effet de la poussée des voûtes, et non pas, comme ont semblé le penser plusieurs personnes, un parti pris à l'avance par les architectes pour obéir à telle ou telle expression symbolique. Il n'est pas question ici de l'obliquité de l'axe horizontal.

Le Congrès s'est rendu ensuite dans le petit jardin établi au Sud-Est de l'abside de St.-Bénigne, et dans l'emplacement de la très-ancienne église dont il a été question déjà et nommée la Rotonde. Deux ouvertures, en forme de margelle de puits, occupent le milieu de ce petit jardin. C'est par l'une de ces margelles, et au moyen d'une longue échelle, que l'on descend dans l'intérieur d'une salle voûtée formant autrefois, dit-on, l'un des côtés de la crypte de la Rotonde. Le plus grand nombre des membres du Congrès a voulu voir cette chapelle souterraine qui fut découverte et restaurée il y a peu de temps. Malheureusement cette restauration dut être trop entière, car il fallut non pas consolider mais reconstruire complètement les voûtes. Aussi, dans un édifice datant, dit-on, du VIe. siècle, n'avons-nous trouvé, presque partout que des murs et des mortiers tout neufs. L'attention du Congrès dut se concentrer sur plusieurs chapiteaux, seuls restes bien authentiques de l'ancienne crypte. Ces chapiteaux présentent un type particulier à l'égard duquel une assez vive discussion a été soulevée. Quelques personnes, s'appuyant sur la tradition qui attribue au VIe. siècle la construction de la crypte actuelle (abstraction faite, bien entendu, de la restauration récente), pensent que les chapiteaux dont nous donnons le dessin doivent forcément appartenir à cette époque reculée. On a pensé, d'autre part, que ces mêmes chapiteaux ne sont que de peu de temps antérieurs au Xe. siècle. Enfin plusieurs archéologues ne datent ces chapiteaux que du XIe. et même du XIIe. siècle. A ce sujet, avons-nous dit déjà, les opinions sont divergentes et nous espérons que peut-être

la discussion éclaircira les doutes. S'il nous était permis d'exprimer notre opinion personnelle, nous dirions que les chapiteaux de la crypte de la Rotonde ne semblent dater que de la fin du XIe. siècle ou le commencement du XIIe., parce que divers détails mal exécutés, mal dessinés, rappellent, malgré leur maladresse et leur lourdeur, d'autres détails que l'on retrouve généralement dès les premiers temps du XIIe. siècle.

On peut ajouter que l'étrangeté de ces chapiteaux en fait le principal mérite.

Tout en reconnaissant le louable zèle dont les amis des vieux monuments dijonais ont été animés en reconstruisant la crypte de la Rotonde, le Congrès émet le vœu que des travaux de « déblaiement » seulement soient entrepris pour mettre à jour une autre partie de la même crypte. Le Congrès espère que ces simples déblaiements pourront suffire. Quelques observations relatives au plus ou moins d'opportunité des ouvertures en forme de margelle de puits qui éclairent la crypte actuelle ont été présentées par divers membres de la réunion. Ces ouvertures à ciel ouvert ne seront, assure-t-on, que provisoires.

En quittant le jardin, et à peine avions-nous traversé la rue dite des Deux-Eglises, que nous nous trouvions vis-à-vis de l'église de St.-Philibert.

St.-Philibert est une très-ancienne église qui mérite un examen sérieux; elle fut, dès le commencement du XIe. siècle, élevée au rang de paroisse de la ville de Dijon. C'est de cette époque que semblent dater les portions les plus anciennes de la construction, notamment les transepts dont l'appareil régulier est remarquable par la finesse de ses joints et l'absence presque complète de mortier. Cependant l'ensemble de l'édifice paraît appartenir au XIIe. siècle et même au style de transition, notamment dans la forme légèrement ogivale de ses voûtes.

On remarque notamment à l'extérieur, le grand portail Ouest, les contre-forts minces et plats des bas-côtés, le joli portail latéral Sud, dont l'ornementation romane ne manque pas de caractère, et enfin la tour octogonale, ou clocher, surmontée d'une flèche en pierre construite en 1513. Cette flèche assez élégante est entourée à sa base d'une balustrade ou galerie finement découpée. Avant d'entrer dans l'église, le Congrès a remarqué l'effet considérable de la poussée des voûtes sur les gros murs; ceux-ci penchent en avant d'une manière inquiétante.

L'église de St.-Philibert est transformée en magasin à fourrage; cette destination ne semble pas devoir motiver en aucune façon la mutilation que les piliers ont subie : tous leurs angles ont été brisés à coups de marteau. Après quelques minutes d'examen, le Congrès s'est rendu à une autre église qui, elle aussi, a subi une transformation regrettable.

L'église de ST.-JEAN est bâtie sur l'emplacement d'une très-ancienne chapelle. La construction actuelle fut commencée en 1447, et terminée en 1455; c'est bien là, en effet, la date du style d'ornementation soignée des fenêtres de la nef et aussi des portails latéraux Nord et Sud. Deux tours carrées accompagnent l'abside dont l'extrémité, ou sanctuaire, fut démolie pour élargir une des rues principales de Dijon. Le grand comble de la nef et des transepts était surmonté d'un clocher qui s'étant écroulé, fut remplacé par une flèche remarquable de hardiesse et de légèreté, détruite elle-même en 1810. On ne voit plus aujourd'hui que la base et les points d'attache de la charpente recouverte d'une basse toiture en ardoises.

L'intérieur de l'église de St.-Jean, formé d'une seule nef et de son transept, dessinant la croix latine, attriste les regards par la nudité des murailles et aussi par l'effet disgracieux des clôtures en planches à l'usage des marchands de

légumes établis dans le chœur et les transepts. Le Congrès se fût éloigné promptement de cette pauvre église, si son attention n'avait point été retenue long-temps par l'ensemble remarquable de la grande voûte en bois de la nef et du chœur. Cette voûte est un chef-d'œuvre incontestable de charpente et son magnifique développement, d'une muraille à l'autre, sans tirants, ni entraits, produit un très-grand effet. Des nervures légères, des pendentifs élégants attirent l'attention; malheureusement l'état de vétusté de plusieurs parties notables de la voûte motivent des craintes, assez justifiées, de chute imminente. Nous répétons que cette voûte est un chef-d'œuvre de charpenterie, et, à cet égard, il est inutile ici d'en donner une description qui n'ajouterait rien à la beauté réelle de l'œuvre.

Nous voici arrivés à la fin de notre promenade ou plutôt de notre trop rapide excursion archéologique. Nous avons vu vite, trop vite même, trois monuments importants. Mais cette trop courte visite aura le résultat heureux d'engager chacun de nous à revoir avec calme et réflexion les objets qui nous auront le plus frappés.

Avant de rentrer dans la salle de ses séances, le Congrès a reconduit à l'évêché le digne et bienveillant prélat qui voulut lui-même nous guider dans notre excursion. La présence de Monseigneur parmi nous devra montrer au clergé du diocèse de Dijon, combien les études historiques et archéologiques sont dignes d'être reçues et cultivées avec honneur dans tous les presbytères. Partout on voudra suivre l'exemple donné par le vénérable évêque de Dijon.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

1re. séance du 8 juillet.

Présidence de M. le comte de Mailly.

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. le comte de Mailly, ancien pair de France.

Siègent au bureau : MM. *le baron Chaillou-des-Barres*, *de Caumont*, *Leclere*, *de Surigny*, l'abbé *Le Petit*, *de Buyer*, inspecteur de la Haute-Saône; *Victor Petit*, *Ricard*, inspecteur de l'Hérault; *Gaugain*, *Henri Baudot* et *Joseph de Fontenay*, secrétaires-généraux.

M. le comte *Georges de Soultrait* remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque exposés autour de la salle, des plans et des vues de la ville antique de Landunum; ces curieux dessins, sont examinés avec le plus vif intérêt.

M. Hoffmann soumet au bureau deux vases antiques en verre trouvés l'un en Italie, l'autre à Arles; ces vases sont fort beaux, mais comme ils ont été trouvés loin du département de la Côte-d'Or, le Congrès ne peut s'en occuper : M. le président remercie néanmoins M. Hoffmann de cette communication.

M. le président relit la 13e. question du programme : *Quels sont les monuments religieux les plus anciens qui existent dans le département de la Côte-d'Or?*

M. Baudot signale l'ancienne crypte de St.-Bénigne de Dijon, malheureusement en grande partie détruite, dont quelques portions sont peut-être du Ve. siècle et d'autres du XIe. ; cette crypte contenait autrefois le tombeau de saint Bénigne. Le Congrès n'a pu en visiter qu'une faible partie, car les travaux que la Commission des antiquités avait commencés pour la déblayer, ont été interrompus. Le même orateur parle aussi de l'église St.-Philibert de Dijon et de la chapelle de Til-

Châtel qui sont des monuments les plus intéressants du pays. M. Mignard ajoute que l'église S^{te}.-Sabine est d'une architecture romane fort ancienne; cette église a appartenu à l'ordre des Templiers : elle renferme des tombes de chevaliers de cet ordre. M. Foisset voudrait que le Congrès donnât son avis sur l'âge des constructions qui restent encore de la crypte de St.-Bénigne et sur la manière dont il conviendrait de restaurer ce curieux monument.

M. de Caumont répond qu'il est assez difficile de préciser la date de la crypte, ce que l'on peut en voir n'offrant pas de caractères, à part toutefois quatre chapiteaux qui lui paraissent fort anciens.

M. Foisset cite un fait à l'appui de l'antiquité de la Rotonde de St.-Bénigne : saint Grégoire de Tours rapporte que, pendant l'épiscopat de saint Grégoire de Langres, son parent, les habitants de Dijon vénéraient beaucoup le tombeau de saint Bénigne. Saint Grégoire de Langres n'ajoutant pas grande foi à l'authenticité de ce tombeau, crut devoir s'élever contre cette vénération, mais l'apôtre de la Bourgogne lui apparut dans une vision et lui ordonna de ne plus s'opposer aux honneurs que le peuple de Dijon rendait à sa sépulture ; le saint évêque de Langres, dit toujours saint Grégoire de Tours, fit alors construire une chapelle sur les restes de saint Bénigne. Maintenant où était cette chapelle ? L'orateur pense qu'elle pouvait se trouver au lieu où se voit maintenant la crypte de saint Bénigne qui a toujours passé pour renfermer le tombeau de ce saint.

M. Victor Petit trouve que rien dans le monument, ou du moins dans ce qu'il en a pu voir, ne paraît venir à l'appui de l'opinion du préopinant; quatre chapiteaux, dans la partie refaite dernièrement, paraissent assez anciens, mais il est impossible de les attribuer au Ve. siècle; les chapiteaux de cette époque et même des deux ou trois siècles suivants, se

rapprochent des types antiques, comme ceux de la crypte de Jouarre, tandis qu'on ne peut retrouver cette imitation dans les chapiteaux de la crypte de St.-Bénigne, que l'orateur croit tout au plus antérieurs à l'an 1000.

M. Leclere regrette que le Congrès ne puisse se prononcer au sujet de l'âge de la crypte, mais les caractères architectoniques ne lui paraissent pas non plus assez marqués.

M. Foisset dit qu'une rotonde existait au-dessus de la crypte; cette rotonde, dont un dessin se trouve dans D. Plancher, fut détruite en 1793, et ses derniers vestiges furent enlevés au commencement de ce siècle.

M. Baudot ne voudrait pas que l'on jugeât la crypte d'après les quelques parties insignifiantes que l'on a visitées, il faudrait, avant de se prononcer, examiner la partie circulaire, ce qui est impossible actuellement. L'orateur demande donc qu'on ajourne toute décision à cet égard.

M. de Glanville a examiné le dessin de D. Plancher; le dessin lui paraît peu exact. Toutefois, dans ce dessin, la Rotonde offre les caractères du XIIᵉ. siècle.

M. Foisset annonce que M. Saint-Père, architecte, possède un curieux plan de l'église St.-Bénigne, dressé par son père avant la révolution de 1789 : il prie M. Saint-Père de vouloir bien le communiquer au Congrès. M. Foisset demande aussi que la Société française pour la conservation des monuments, aujourd'hui réunie en Congrès à Dijon, exprime le vœu de voir remettre la crypte de St.-Bénigne dans son état primitif, autant que cela sera possible.

Ce vœu est émis par l'assemblée.

M. de Caumont pose de nouveau la 13ᵉ. question. Il demande à M. Baudot si la commission des antiquités de la Côte-d'Or ne s'est pas occupée de dresser le catalogue des monuments du département, comme cela se fait partout. L'église de Til-Châtel dont on a parlé, a été décrite par M. Jules

Marion dans le 10e. volume du *Bulletin monumental* : cette église remonte à la fin du XIIe. siècle seulement; il est difficile d'admettre que le département n'en renferme pas de plus anciennes.

M. Baudot dit que des renseignements destinés à établir une statistique monumentale ont été demandés, à l'instigation de la commission départementale, aux curés par Mgr. l'Evêque, aux maires par M. le Préfet, et aux instituteurs par M. le Recteur; une commission a été chargée de mettre ces documents à profit, elle ne l'a pas encore fait, mais lui-même a commencé à s'occuper de ce travail qu'il terminera. Répondant à la seconde question de M. de Caumont, le savant secrétaire-général dit que le pays offre assez peu d'églises romanes antérieures à la fin du XIIe. siècle.

M. Foisset connaît cependant plusieurs monuments antérieurs à cette époque : à Beaune, une crypte avait été construite au IXe. siècle pour contenir les reliques de saint Baudèle, rapportées du Midi; cette crypte qui était autrefois soutenue par des colonnes a été depuis fort dénaturée et sert de cave : cependant l'on pourra voir des débris de son ancienne ornementation. M. Mignard pourrait aussi parler de l'église de Ste.-Sabine, mais il en entretiendra le Congrès quand viendra la question relative aux ordres hospitaliers; il voudrait que la Société française allouât quelques fonds pour la conservation d'une petite chapelle saint Didier de Châtillon, qui est fort ancienne et pour laquelle saint Bernard avait une grande dévotion.

M. Foisset cite l'ancienne collégiale (Notre-Dame de Beaune) dont la construction, commencée en 976, fut terminée seulement en 1080; toutefois il n'entend point dire que toutes les parties de l'église actuelle datent du XIe. siècle : il cite aussi les belles églises de Saulieu et de Semur.

M. de Caumont n'a guère étudié les monuments de la Côte-d'Or, toutefois il croit devoir signaler la petite église de

Griselle, près de *Landunum*, dont la crypte renferme un tombeau romain; cette crypte présente une voûte en berceau et peu ou point de caractères, mais elle est fort ancienne, le chœur bâti au-dessus paraît du XIe. siècle; quant à la nef, elle a été construite depuis peu dans un assez bon style, et l'on ne doit point toucher au reste de l'église.

M. Baudot donne quelques détails sur le tombeau de Griselle qui se compose d'une partie antique, d'un couvercle et de colonnettes du moyen-âge; la partie antique porte cette inscription :

MONVMENTVM SABINEI SABINIANI

à l'une de ses extrémités on voit la figure d'une *ascia;* la tradition rapporte que ce tombeau, d'origine antique, renfermait depuis le corps de saint Valentin qui était originaire de Landunum. M. l'abbé Thubet, qui a desservi la paroisse de Griselle, affirme que les reliques de saint Valentin sont bien encore contenues dans le tombeau antique; les authentiques des évêques de Langres en font foi.

M. Baudot déplore les actes de vandalisme dont a souffert l'église de Pouilly en Auxois : un magnifique tympan sculpté du XIIe. ou du XIIIe. siècle, représentant le Père éternel et les animaux symboliques, a été enlevé de sa place et en partie détruit.

M. l'abbé Pluvot signale le chœur et le clocher de l'église de Bretennières comme remontant au XIe. siècle. Sur la demande de M. Petit, l'orateur promet d'apporter dans l'une des prochaines séances quelques dessins des parties anciennes de cette église.

M. l'abbé Gueniard entretient l'assemblée du tombeau de saint Andoche, disciple de saint Bénigne; ce tombeau est en marbre et orné de sculptures fort intéressantes, et dont l'antiquité n'est point douteuse; il se trouvait dans l'église de

Saulieu : il en fut enlevé, mais en ce moment M. le curé le fait réparer pour pouvoir le replacer.

M. Baudot confirme ce qu'a dit l'honorable préopinant et il ajoute quelques détails sur le sort du tombeau qui a été débité par un marbrier pour en faire des cheminées ; toutefois il en reste des fragments importants que M. le curé de Saulieu fera bien de conserver en les faisant consolider avec du plâtre simplement, de cette manière on pourra toujours reconnaître les parties anciennes du tombeau.

M. Gueniard promet de faire cette recommandation à M. le curé de Saulieu.

M. de Glanville annonce que M. Bizard présentera au Congrès un dessin de ce tombeau.

MM. Viennet, l'abbé Louvot et Abord signalent comme romanes et curieuses les églises de Fissey, de St.-Symphorien, de la Rochepot et de Santenay. M. Chevreau promet aussi de communiquer au Congrès les dessins de quelques églises fort anciennes du pays.

M. le président pose la 14e. question :

Quels sont les caractères qu'offrent les monuments les plus anciens de la Côte-d'Or, quant au mode de construction et au système de décoration?

M. de Surigny, que l'on engage vivement à traiter cette question, se défend de le faire, n'étant pas préparé. Il répond à une observation de M. l'abbé Louvot, relative à la pauvreté d'ornementation de l'église bénédictine de St.-Bénigne de Dijon, simplicité dans laquelle M. Louvot veut voir une conséquence de la vie des Bénédictins uniquement consacrée à la prière et à l'étude; il répond qu'au contraire les Bénédictins de l'ordre de Cluny construisaient leurs églises avec une grande richesse d'ornementation. Il cite pour preuve, d'abord, les églises de Cluny, de La Charité et tant d'autres, puis l'apologie de saint Bernard qui reproche aux Bénédictins de mettre

trop de luxe dans leurs églises. Le savant orateur ajoute que du reste les chapiteaux de la nef de St.-Bénigne, qui sont simplement tournés comme dans beaucoup d'autres églises de diverses époques, étaient destinés à recevoir des peintures.

M. le président pose la 15ᵉ. question :

Quels sont les noms des plus anciens artistes connus en Bourgogne, soit comme artistes constructeurs, soit comme tailleurs d'images, verriers, émailleurs, etc. ?

M. de Caumont annonce que M. Rossignol, qui n'assiste point à la séance, a préparé un mémoire sur cette question.

M. Baudot rappelle l'excellent travail de M. de St.-Mesmin, sur les artistes bourguignons du moyen-âge : ce travail a été imprimé dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

M. le président donne lecture de la 16ᵉ. question :

Existe-t-il dans quelques églises de Dijon et de la Côte-d'Or, des fresques du moyen-âge? Que représentent-elles? Quelle est leur importance et leur état de conservation?

M. Baudot signale quelques-unes de ces peintures : des fragments peu intéressants à St.-Philibert de Dijon; des fresques qui existaient encore naguère à St.-Jean et dont il pourra montrer des dessins; les peintures beaucoup plus importantes de l'église de St.-Seine, qui ont été reproduites dans les mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. Ces peintures sont du XVIᵉ. siècle; elles représentent divers traits de la vie de saint Seine, on les avait légèrement endommagées en y enfonçant des clous pour divers usages; la commission n'a pas voulu les faire restaurer au hasard, elle s'est sagement contentée de faire boucher les trous avec du plâtre, et ces endroits blancs ont reçu une teinte neutre : elle a du reste pris les mesures les plus efficaces pour assurer la conservation de ces fresques et les a fait protéger par une balustrade.

Le même orateur signale encore une peinture du mur extérieur de l'église de Semur, dont les membres du Congrès ont pu voir un excellent dessin dû au talent de M. Bizard; enfin les fresques du XVI°. siècle qui se trouvent dans l'église St.-Michel de Dijon.

M. Mignard ajoute à cette nomenclature les fresques malheureusement fort endommagées d'une petite chapelle à Châtillon.

M. Canat voudrait que l'on n'employât pas indifféremment le mot de fresques toutes les fois qu'on parle de peintures murales; les fresques ne se trouvent pas à toutes les époques du moyen-âge, il serait curieux de rechercher quand l'usage en a cessé et quand il a été repris; l'orateur voudrait aussi que lorsqu'on décrit une peinture murale, on constatât à l'aide de quel procédé elle a été faite. M. Baudot s'associe pleinement aux judicieuses observations de M. Canat, et M. Thiollet promet d'aller examiner les peintures murales des églises de la ville afin de dire au Congrès quels procédés ont été employés.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire,

Cte. Georges de SOULTRAIT,

Inspecteur des monumentsde l'Allier.

2°. séance du 3 juillet.

Présidence de M. CHAILLOU-DES-BARRES.

M. de Caumont demande qu'il soit procédé à la fixation des excursions extra-muros qui doivent avoir lieu pendant la session.

M. le baron Chaillou-des-Barres, président de la réunion,

rappelle qu'on a fait plusieurs propositions et invite à procéder par exclusion. En conséquence, il provoque des explications sur le projet qui présente le moins de chances d'être appuyé.

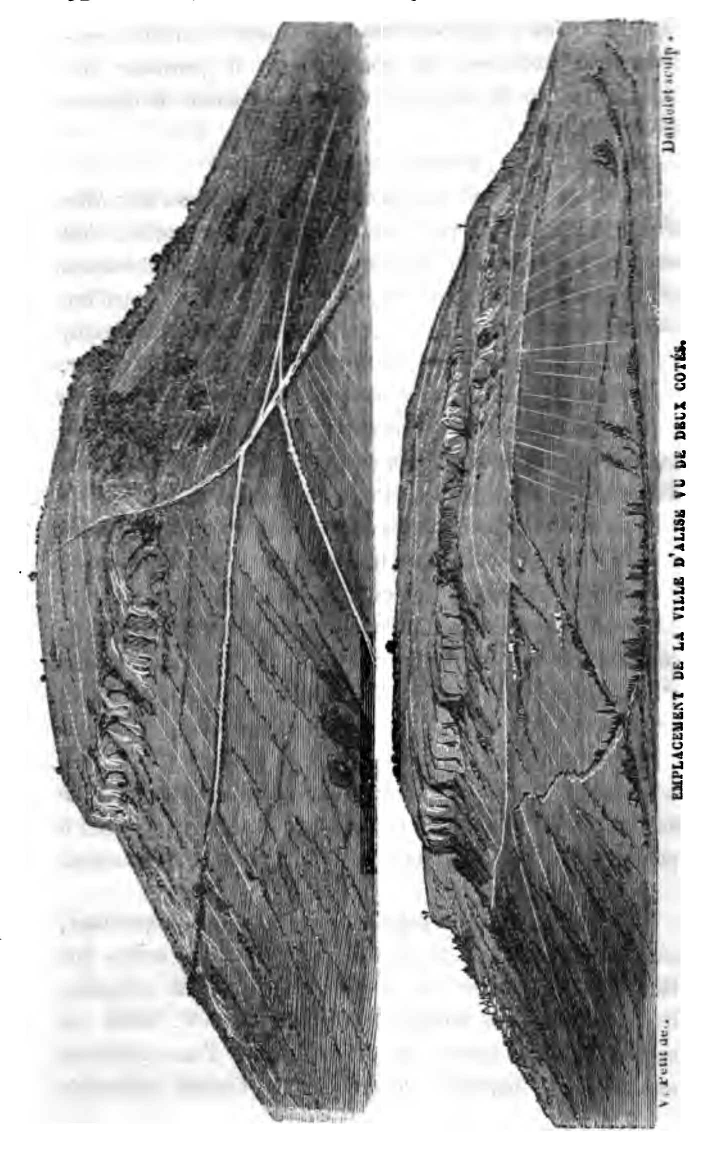
Ira-t-on à Alise, Flavigny et Bussy?

M. Victor Petit qui vient d'explorer ces contrées dit : Alise n'offre d'intérêt que par les souvenirs qu'il rappelle, c'est une montagne qui a été fouillée et décrite par la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; aujourd'hui on n'y découvre que des traces de voies romaines. Flavigny est d'un aspect pittoresque; un touriste le visitera avec plaisir, mais l'archéologue qui doit avoir beaucoup vu, n'éprouvera qu'une sorte de désappointement. L'église offre bien un caractère particulier par son double étage des bas-côtés en forme de tribune, mais rien de remarquable dans son style architectural; les portes et les tourelles de la ville sont inférieures à d'autres spécimens très-répandus dans ces contrées. En somme, le Congrès ne peut en tirer aucun fruit.

Le château de Bussy, religieusement conservé par M. le comte de Sarcus, est digne de recevoir la visite des historiens et des peintres; les traces de madame de Sévigné y sont empreintes partout; l'archéologue n'y trouvera pas d'objets d'études.

En conséquence, le Congrès que la simple curiosité ne doit pas attirer, croit, en présence du peu de temps dont il peut disposer, devoir rejeter ce premier projet d'excursion.

L'église de Semur est belle dans sa forme, ses proportions, son ensemble et ses détails. Elle a deux tours carrées fort élevées; son clocher est en pierre et de forme octogone, Un porche à trois ouvertures ogivales du XVe. siècle est surmonté d'une galerie et de clochetons d'une gracieuse exécution. Le portail et le tympan de l'entrée principale



EMPLACEMENT DE LA VILLE D'ALISE VU DE DEUX COTÉS.

étaient riches d'ornements, mais ils ont été mutilés à la première révolution. La porte latérale, dite *la Porte des blés*, est bien conservée ; on y remarque un tympan, un bas-relief que Courtépée, et beaucoup d'autres après lui, ont considéré comme représentant l'assassinat commis par le duc Robert sur la personne de son beau-frère Dalmas; c'est tout simplement la légende dorée de saint Thomas. L'intérieur de l'église de Semur ressemble beaucoup à celui de Notre-Dame de Dijon, mais les voûtes en sont beaucoup plus élevées et il y a, par conséquent, un étage de galeries de plus. Ce monument a des bas-côtés et le pourtour du sanctuaire est orné de colonnes, etc., etc.

M. de Jolimont émet le vœu qu'un voyage soit fait à Semur; la discussion ne s'engage pas à fond, sur la réflexion faite par l'un des membres, que l'expression de voyage est juste, tandis qu'il ne devrait s'agir que d'une promenade.

Plusieurs voix s'élèvent en faveur de Citeaux. Ce nom trouve de l'écho dans tous les cœurs, mais que reste-t-il de l'ancienne abbaye ? rien. Le vandalisme des deux derniers propriétaires ne laisse que des regrets.

Beaune est à une certaine distance de Dijon, mais grâce au chemin de fer, cette distance n'est rien. L'hospice dû à la munificence du chancelier Rolin et le magnifique tableau de Jean-de-Bruges, suffiraient pour concilier tous les avis. Si l'on ajoute à cela l'église de Notre-Dame et d'autres monuments, aucune objection sérieuse ne peut être faite; en conséquence, la compagnie arrête qu'elle visitera la ville de Beaune.

Le Secrétaire,

J. de Fontenay.

1re. séance du 4 juillet.

Présidence de M. Devoucoux, vicaire-général du diocèse d'Autun.

La séance est ouverte à 7 heures et demie.

Siègent au bureau, en outre des dignitaires de la Société française et des secrétaires-généraux: MM. *Frantin* et *Leclere.*

Parmi les personnes présentes, on remarque MM. *de Buyer*, de la Haute-Saône; *Pinard*, de Paris; *Ricard*, de Montpellier; *Abord*, de Santenay; *H. Abord*, d'Autun; *Pequegnot*, curé de Rully; le docteur *Ripault*; *Guignard*, bibliothécaire; le baron *de Juigné; de Cissey*, l'abbé *Laurier; Bulliot, Dejussieu*, d'Autun; *de Lachadenède, Dctourbet, de Torcy, Caumont*, architecte; *Foisset, A. de Nogent, de Rotalier, Ochier*, de Cluny; *Baudot, de Pagny, Petit*, architecte; *Bessy, Nicot, Canat* jeune; le général *Rémond, Vienne, Saint-Père*, l'abbé *Guiégniard; de Broin, Joliet, Gillotte*, de Nuits, *Renardet, de Béru*, etc.

M. Foisset, revenant sur la 15e. question, dit qu'à Beaune il existe un beau vitrail, signé :

JOHANNES
BOCCACIUS
ISTOR

M. Bulliot fait observer que ce mot *istor* pourrait être *pictor*, ce qui reste à examiner sur les lieux.

M. Victor Petit rend compte de la visite faite à l'église Notre-Dame et entre dans des détails particuliers sur la Vierge noire.

M. le comte de Mailly désirerait que l'examen des objets transportables eût lieu au presbytère et non dans le sanctuaire, parce qu'il en résulte une confusion peu convenable au res-

pect du saint lieu. L'assemblée s'associe unanimement à ce désir.

M. de Soultrait insiste pour qu'on ne néglige pas les inscriptions en général et les inscriptions tumulaires en particulier. M. Baudot fait connaître qu'une commission a été depuis long-temps nommée, à cet effet, parmi les membres de la Commission des antiquités, et que M. Petit pourra lui demander des renseignements.

M. Foisset, organe en cette circonstance de la majorité des membres de l'assemblée, exprime le vœu de voir relever les tombes qui, sans cesse frottées par les pas des fidèles, seront effacées. Elles seraient relevées le long des murailles, et une inscription gravée à leur place laissée vide éviterait toute erreur, tout malentendu.

A ce propos, l'assemblée demande des explications sur la tombe de Ladislas de Pologne. La gravure appartient au XIVe. siècle et la légende est du XVIIe. au plus tôt. Comment cela se fait-il? D'après M. de Soultrait, on doit encore remarquer que la couronne est d'une forme postérieure à l'époque de la mort du prince.

Il résulte des explications données par M. Rossignol, que la tombe actuelle doit être une imitation de l'ancienne, une copie faite avec inintelligence.

A l'ouverture de la séance, M. de Soultrait a donné lecture du procès-verbal de la séance tenue la veille au matin; dans la journée, le Congrès a assisté à une brillante réunion de l'Académie de Dijon, dans laquelle MM. Nault, de Lacuisine, Rossignol et Foisset ont lu d'intéressantes notices, et qui s'est terminé par une distribution de médailles. Le soir, une réunion peu nombreuse avait eu lieu pour discuter les projets d'excursion. M. de Fontenay en fait le rapport, et, après un vote en assemblée générale, il est décidé que mardi le Congrès visitera la ville de Beaune. Une séance sera tenue avant le

départ et au retour on entendra le compte-rendu de la visite.

Le dépouillement de la correspondance fait connaître que M. Pernot, dessinateur, est retenu à Paris, que M. l'abbé Auber, de Poitiers, dans l'impossibilité de se rendre à Dijon, se borne à donner quelques renseignements sur la voie romaine de Poitiers à Bourges. Il sollicite l'expression d'un vœu et fait une demande de fonds. Sa lettre est renvoyée à la commission de distribution.

M. Bizard, forcé de s'absenter, mentionne l'intérêt que présente l'église de Semur dont nous avons parlé dans le procès-verbal d'hier. Il ajoute : l'église de St.-Thibaut, construite au XIIIe. siècle, mérite de fixer l'attention du Congrès. A quelques kilomètres de Montbard, dans le village de Rougemont, il existe aussi une église du XIIIe. siècle qui a dû être remarquablement belle. Malheureusement les voûtes ont été détruites par le feu ; ce qui reste du monument est profondément altéré ; M. Baudot a dû en faire un rapport à la Commission des antiquités.

M. l'abbé Hurot, retenu par les devoirs de son ministère, demande qu'il lui soit réservé une demi-heure lundi matin, pour parler des richesses artistiques de l'église de Rouvres.

M. A. Barthélemy, qui eût été si heureux de se trouver au milieu des membres de la Société française, tient à prouver que les réparations exécutées à Notre-Dame-en-Vaux ne sont pas des travaux de luxe et adresse une note à ce sujet.

M. le président pose la 17e. question :

Quelles sont les abbayes en Bourgogne qui se sont occupées d'art et d'architecture particulièrement ?

Une discussion a lieu entre MM. Foisset et de Surigny. Le sujet est important ; aussi M. de Caumont ne trouve-t-il pas d'autre moyen de résoudre la question, que de proposer qu'une commission prise dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne veuille bien s'en

occuper. Elle constatera l'irradiation des écoles clunisiennes et cisterciennes et en déterminera les limites.

M. Rossignol, invité à dire si, dans les archives, il a découvert quelques documents constatant que des moines architectes se transmettaient les traditions, répond qu'il connaît peu de chose à ce sujet. Cependant l'église de St.-Bénigne fut fondée par Guillaume, venant de Cluny, et les constructeurs sortirent également de ce monastère.

M. Devoucoux ajoute que le portail de Saint-Lazare à Autun, ouvrage admirable du XIIe. siècle, était dû au ciseau d'un moine nommé Martin, comme l'indiquait une inscription gravée sur le monument même, et la tradition voulait que ce moine Martin appartînt à l'abbaye de St.-Martin d'Autun.

Le bruit de la garde-montante qui vient au palais et l'approche de l'heure de la grand'messe ne permet pas de prolonger la séance. Elle est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

VISITE DES MONUMENTS DE DIJON

Le 3 Juillet.

Entre midi et deux heures, le Congrès a continué la visite des différents et remarquables monuments religieux de Dijon. Le Congrès s'est rendu d'abord à l'église Notre-Dame, édifice important et dont l'ensemble extérieur offre un caractère tout spécial.

Le grand portail occidental donnant sur la place Notre-

Dame, est précédé par un large porche formant nef et bas-côtés, divisés en deux travées. Des faisceaux de colonnettes très-minces et très-élégantes, à chapiteaux feuillagés, soutiennent la retombée des voûtes ornées de nervures à profils charmants.

Le Congrès a témoigné quelques craintes pour la solidité de l'édifice, en considérant la déviation énorme que présentent plusieurs des principaux piliers. Cette déviation, toutefois, serait ancienne déjà et ne semble pas avoir éprouvé de nouveau mouvement depuis assez long-temps. Au dessus du porche, s'élève une façade presque carrée de forme et divisée en deux parties égales par une série de seize arcades ogivales à colonnettes très-minces ayant des chapiteaux feuillagés. Deux larges architraves, formant entablement, étaient ornées de ciselures représentant, en grand relief, des feuilles de chêne, d'érable, d'alisier, de vigne, de lierre et d'églantier, et aussi d'énormes têtes de différents animaux très-saillantes; enfin quatre grandes statues s'élevaient au-dessus des quatre piliers principaux de la façade. Malheureusement l'une de ces statues se détacha et vint écraser dans sa chute un ecclésiastique. Ce regrettable accident eut la déplorable conséquence de faire abattre les trois autres statues et aussi toutes les têtes saillantes dont la chûte pouvait, craignit-on, causer de nouveaux malheurs. On peut aujourd'hui encore, sur l'arrière et les côtés latéraux de la façade, retrouver plusieurs têtes restées intactes et qui témoignent de leurs style énergique et pittoresque. Une belle tour devait s'élever à droite et une autre à gauche du porche; elles ne furent point terminées, mais sur le sommet de l'une d'elles, on plaça, dit-on, dès l'année 1383, une curieuse horloge enlevée par Philippe-le-Hardi à la ville de Courtrai et donnée par ce prince à la ville de Dijon. Cette horloge est célèbre, non pas par le fait de l'exactitude du mouvement, mais à cause de

deux personnages destinés à frapper les heures. De nombreuses légendes populaires se rattachent à ces deux figures dont l'Allemagne et aussi la Belgique, nous montrent les plus curieux et plus nombreux exemples. Le Congrès n'avait pas long-temps à s'en occuper comme valeur archéologique.

Disons enfin que le porche, vivement admiré par le Congrès, semble dater du XIVᵉ. siècle, et, à cet égard, une discusion s'est élevée sur l'âge et le caractère des traces évidentes de peinture polychrôme restées aux voussures des portails et les couvrant entièrement de même que des statuettes et des bas-reliefs aujourd'hui brisés. Les dates de 1506 et 1756, semblent avoir été parfaitement reconnus au milieu de quelques très-frustes inscriptions peintes.

Après un examen attentif on a reconnu que ces traces de coloration et de dorure appartenaient à diverses époques; mais sous la large pierre formant le linteau, on a découvert, parfaitement bien caractérisés, des lions héraldiques couronnés et des seigneurs armés et couronnés, à cheval, et rappelant le style du XIVᵉ. siècle. Le Congrès émettra le vœu que des dessins soigneusement calqués soient faits d'après ces curieux fragments de peinture murale.

Les grands pignons des transepts et aussi l'ensemble monumental de l'abside ont longuement retenu le Congrès, qui a vu avec quelque regret de mauvaises maisons, des masures même, encombrer les intervalles des contreforts. Toutes pittoresques que puissent être ces masures, au point de vue des touristes et de quelques artistes, on a pensé que le temps était venu de débarrasser l'église Notre-Dame de tous les sombres et sales débris qui l'enveloppent au Nord et à l'Est.

Au point d'intersection de la grande nef et des transepts, s'élève une immense tour carrée cantonnée à chaque angle par une tourelle d'escalier à toiture obtuse aujourd'hui. De

larges fenêtres ogivales éclairent l'interieur de cette tour, servant de clocher, que surmonte une haute toiture surmontée elle-même d'une flèche aiguë couverte en plomb.

Le Congrès a visité ensuite l'intérieur de l'église de Notre-Dame, dont la longueur est de 48 mètres, la largeur de 14 et la hauteur de 15 mètres, sous voûtes, nous a-t-on dit. Construite sur l'emplacement d'une église très-ancienne, l'église actuelle aurait été consacrée le 8 mai 1334. L'ensemble général de l'édifice et surtout les détails de sculpture et d'ornementation, semblent indiquer d'une manière certaine le XIIIe. siècle; non pas le style bourguignon de cette époque, mais au contraire, et dans presque toute sa pureté et son élégance simple et monumentale, le style habituel de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne. Sous le rapport de cette pureté de style, l'église de Notre-Dame offrirait plus d'intérêt que la grande église cathédrale de St.-Bénigne.

Il est impossible, dans un simple compte-rendu verbal, plus rapide encore que l'excursion qui le motive, de rendre tous les incidents qui ont pu fixer l'attention du Congrès, comme aussi de décrire d'une manière exacte et complète les objets qui auront mérité un examen spécial.

La description d'une église aussi importante que celle de Notre-Dame, demanderait trop de temps, mais il est nécessaire de résumer, à l'égard d'un objet tout particulier et d'une haute valeur historique et archéologique, la discussion qui s'est élevée entre plusieurs membres du Congrès, relativement à la célèbre statue de la Vierge noire de Dijon.

Cette statue, image vénérée depuis des siècles, est en bois de chêne, croyons-nous. La couche épaisse de peinture, de couleur brune, qui couvre le bois tout entier, ne permet pas bien d'en reconnaître la nature, excepté dans quelques parties éraillées. Cette couleur brune semble ne pas devoir

être ancienne, ni la bande ou bordure dorée du manteau. Cette dorure est posée à l'huile et assez mal étendue. A cet égard, Messieurs, on m'a assuré que deux pieuses personnes, il y a trente et quelques années, exigeant que l'état de vétusté de diverses parties du bois ne compromissent la durée de la statue entière, prirent elles-mêmes le soin de la repeindre.

Ici, Messieurs, se présente une difficulté iconographique assez difficile à juger. Le visage de la Vierge est aujourd'hui recouvert d'un noir éclatant, si on peut dire ainsi. En cela, la tradition s'accorde avec cette coloration si extraordinaire. De temps immémorial, la statue de Notre-Dame de Dijon est connue sous le nom de la Vierge noire. Cette dénomination séculaire ne peut laisser aucun doute, alors même que plusieurs autres images vénérées dans le monde chrétien, ne seraient pas, elles aussi, représentées avec un visage noir. Cependant une remarque peut être faite à l'égard de la Vierge noire de Dijon, et c'est une œuvre d'art, ancienne elle-même et d'une authenticité irrécusable, qui motive cette même remarque. Le Congrès a pu admirer dans le grand escalier du musée de Dijon, au-dessus du palier central, une très-belle tapisserie datant du XVI°. siècle, et portant le n°. d'ordre 739. Cette tapisserie représente, divisé en trois parties, « la ville de Dijon assiégée par les Suisses en 1513 ». Le premier sujet porte pour inscription : attaque de la place, 7 septembre. — 2°. sujet : suspension des hostilités, 12 septembre. — 3°. sujet : traité et retraite des armées assiégeantes, 13 septembre.

Au milieu des scènes historiques que reproduit la belle tapisserie du musée, on remarque dans plusieurs endroits la statue de Notre-Dame, invoquée par les Dijonnais et portée processionnellement autour des murailles de la ville. Eh bien! Messieurs, le visage de la madone est représenté

toujours couleur de chair. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet, d'ou on serait amené à penser qu'à cette époque la Vierge n'était pas encore représentée avec un visage noir et que ce ne serait que postérieurement, et à une époque demeurée incertaine et pour une cause restée ignorée ou perdue dans la mémoire des populations, que cette transformation en noir aurait eu lieu. La renaissance fut une époque de guerres religieuses; la religion eut à souffrir cruellement; dès jours de deuil et de malheur publics assombrissaient l'existence de nos populations restées catholiques. Les profanations, les sacrilèges, les impiétés étaient continuelles, et suivant une vieille légende « le cœur de la Mère de Dieu était rempli de douleur et son visage couvert de tristesse ». Ne peut-on point admettre, Messieurs, que pour rendre l'effet de cette douleur et cette tristesse plus sensible et plus appréciable aux yeux des populations, on ait couvert de la couleur de deuil le visage de la Sainte Vierge.

Nous sommes loin de penser que les circonstances que nous rappelons aient pu être les seules causes ou les premières causes du « noircissement » du visage de la Vierge. Nous admettons que des statues en marbre noir ont pu être faites dès une époque antérieure à la renaissance. Mais ces mêmes causes de deuil ont existé au moyen-âge, et même à une époque plus reculée encore.

Le Congrès pourra rejeter notre hypothèse; nous ne verrons là qu'une nouvelle cause d'étude et de recherches.

La statue de la Vierge noire de Dijon a environ 1 mètre de hauteur; elle était assise et tenait devant elle, sur ses genoux, l'enfant Jésus. Le trône a disparu, la couronne a été brisée et l'enfant Jésus a été enlevé, ou plutôt arraché, en brisant les mains de la Vierge.

Nous donnons le dessin de cette curieuse œuvre de sculpture, que le Congrès a pu apprécier dans tout son caractère

par le fait même de l'enlèvement momentané des riches vêtements brodés qui recouvrent la Vierge noire de Dijon.

Une autre œuvre de sculpture ancienne a également appelé, mais durant quelques instants seulement, l'attention du Congrès. C'est une statue représentant la sainte Trinité, œuvre d'art assez difficile à caractériser et qu'une restauration moderne et entière ne permet plus de voir dans son état ancien. Repeinte et redorée à neuf, on pourrait croire que c'est un morceau moderne. D'ailleurs un dessin accompagné d'une notice explicative répondra, mieux que nous ne pourrions le faire, aux interprétations dont cette statue pourra être l'objet.

Après avoir examiné quelques tableaux et des sculptures modernes assez importantes, le Congrès s'est rendu dans les combles de l'église pour visiter l'intérieur de la grande tour centrale qui s'élève au-dessus de la nef et des transepts. On a été frappé malgré l'état de vétusté de quelques parties importantes, de la grandeur monumentale et de la beauté de style que présentait l'intérieur de la tour, malgré l'encombrement et la multiplicité des pièces de charpentes qui soutiennent les cloches.

Enfin le Congrès s'est éloigné en témoignant ses justes regrets que, par suite d'un malentendu, il n'ait pas eu le plaisir d'être guidé, pour la visite de la remarquable église Notre-Dame, par M. le curé même de ce gracieux et bel édifice.

Le Congrès s'est rendu ensuite à l'église de St.-Michel.

Cet édifice, remarquable à divers titres, a été rebâti dès les premières années du XVIe. siècle et fut consacré, avant d'être entièrement terminé, en 1529. La longueur est de 61 mètres, la largeur de 19 et la hauteur de 20 mètres, nous a-t-on dit.

L'ensemble général de la façade a assez longuement retenu

le Congrès qui pouvait suivre facilement, à l'aide des dates inscrites en grands chiffres sur les pierres ; à différentes hauteurs, les époques de construction. Ces dates sont, en commençant par la base de l'édifice, 1510-1537 au portail ; 1570-1655-1661 aux deux grandes tours.

Quelles que soient les différentes appréciations relatives à l'art ou au style de la renaissance, comparé au style du moyen-âge, il est impossible de méconnaître la beauté et l'exquise finesse du porche ou portail principal de St.-Michel. Le pilier central a surtout attiré tous les regards, et son ornementation païenne offrait un vaste et inépuisable sujet d'observations critiques ou approbatives. Nous ne pouvons résumer aucune de ces conversations trop fugitives et qui, d'ailleurs, n'offrent point de véritable intérêt au point de vue spécial de l'archéologie. L'histoire et l'étude des mœurs y trouvent une meilleure part.

L'ensemble général de l'intérieur de l'église est gracieux et régulier ; mais comme ce monument ne présente pas de particularités notables, le Congrès, tout en reconnaissant la beauté et l'art de la construction, ne s'est arrêté que peu de temps. Des tableaux estimables, des dalles tumulaires, et des inscriptions murales, qui semblent intéressantes, pourraient, dans une monographie complète, présenter une importance locale certaine et instructive.

A quelques pas seulement en avant de l'église de St.-Michel, s'élève une autre église bâtie sur l'emplacement d'une très-ancienne église remontant aux premiers siècles du moyen-âge. La construction actuelle date seulement du XVIIe. siècle. C'est en indiquer le caractère. Le portail principal, décoré de pilastres ioniques et corinthiens, ne fut terminé que vers l'année 1721. L'intérieur de ce monument transformé en halle au blé et magasins coupés par des cloisons en planches, est nu et froid. Cette église si triste

d'aspect aujourd'hui était autrefois la métropole dijonaise. Elle remplace une église faisant partie de l'abbaye de St.-Etienne dont les bâtiments s'élevaient à droite vers le Midi. On peut aujourd'hui encore voir rue Chabot-Charny, ou place St.-Etienne, n°. 27, un grand portail ogival du style militaire plutôt que religieux. C'est l'ancienne porte de l'abbaye, et, durant quelques instants, le Congrès a examiné avec intérêt ce vieux débris.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des monuments religieux ; ils sont assurément dignes du plus haut intérêt, et cependant peut-être offrent-ils aux études et aux progrès de l'archéologie en général, moins de sujets nouveaux d'observations que les monuments civils et même les maisons seigneuriales, si nous pouvons dire ainsi, que la ville de Dijon a conservés jusqu'ici. On admire à Dijon, dans cette puissante ville de parlement, des hôtels nobiliaires qui, par leur conservation et la beauté de leurs sculptures, méritent un examen long et attentif. Souvent le Congrès s'est arrêté devant des façades d'un style aussi gracieux que pittoresque. D'ailleurs, et grâce à l'extrême obligeance de plusieurs de nos collègues du Congrès, nous avons pu visiter de délicieux intérieurs qui datent du XVIe. siècle. Mais ce côté si attrayant de nos excursions sera analysé par un des plus zélés membres du Congrès, connaissant bien tous ces intérieurs de cour et tous ces curieux spécimens d'une époque brillante de nos annales nationales, le XVIe. siècle.

Le Secrétaire,

Victor PETIT.

2e. Séance du 4 juillet.

Présidence de M. Cabat, membre de l'Institut des provinces et du Conseil de la Société française.

La séance est ouverte à deux heures.

Siègent au bureau : MM. le baron *Chaillou-des-Barres*, *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*, le baron *de Fontette*, l'abbé *Brulé*, le comte *de Sarcus*, *Ochier*, *Rossignol*, *Gauguin*. MM. *Beaudot* et *Joseph de Fontenay*, secrétaires-généraux.

M. le comte *Georges de Soultrait* remplit les fonctions de secrétaire.

M. Rossignol demande à dire un mot sur la question des écoles d'architecture ; il fait remarquer que la Bourgogne manque de documents pour la traiter à fond. Il faut cependant observer que Cluny eut une grande part à la régénération des arts, des sciences et des lettres dans la Bourgogne centrale. St.-Bénigne fut réformée par l'abbé Guillaume, italien, religieux de Cluny, qui put apporter dans le pays des idées artistiques plus avancées. C'est cet abbé Guillaume qui reconstruisit, en 1001, l'église et le monastère. Après sa mort la réforme se manifesta d'une manière éclatante par des résultats. La grande abbaye de Dijon fut un foyer d'études ; plusieurs moines s'y distinguèrent ; l'abbé Jurentoy et d'autres furent des personnages remarquables par leur science autant que par leur piété. Enfin, au commencement du XIIIe. siècle, l'abbé Hugues d'Arc se fit l'architecte de l'église de Guillaume déjà en ruines. Cette phase était à remarquer ; l'influence de Cluny se remarque encore dans les églises de quelques villages de la Côte-d'Or.

M. Foisset désirerait que M. Rossignol citât les textes

mêmes de la chronique de St.-Bénigne prouvant qu'il y avait dans cette abbaye une école d'architecture.

M. Rossignol répond que le texte de la chronique ne dit pas précisément qu'il y ait eu dans l'abbaye d'école de ce genre.

Une discussion s'élève entre MM. Rossignol et Foisset au sujet des dates de la construction du portail de St.-Bénigne et de celle du reste de l'église; le portail resterait, en partie du moins, de l'église élevée au XI[e]. siècle par l'abbé Guillaume, tandis que le reste de l'église aurait été reconstruit vers la fin du XIII[e]. siècle par l'abbé Hugues d'Arc. Une inscription en capitales romanes, qui se lit encore sous le porche, offre tous les caractères paléographiques du XI[e]. siècle.

M. le président pose la 18[e]. question du programme :

A quelle époque a-t-on commencé en Bourgogne à construire des édifices dans le style ogival?

Selon M. l'abbé Devoucoux, les églises du XIII[e]. siècle ont encore, en Bourgogne, des formes tout-à-fait romanes; quant à l'époque de transition, elle est caractérisée par l'emploi simultané de l'ogive et du plein-cintre. L'orateur cite l'église cathédrale d'Autun, dont l'intérieur a des voûtes ogivales, tandis que le portail est en plein-cintre. Cette disposition avait beaucoup étonné M. Didron, qui croyait ce portail antérieur au reste; mais les données historiques ne permettent pas de douter que le portail ne soit postérieur à la nef, contre laquelle il fut appliqué : on y travaillait en 1120.

M. de Caumont affirme qu'il existe bien peu de monuments, même du XI[e]. siècle, où l'on ne retrouve pas quelque part la forme ogivale.

M. Victor Petit pense que l'on fut partout amené de bonne heure à faire des voûtes ogivales dans les églises larges, ces

voûtes exerçant sur les parois de l'édifice une poussée bien moins grande que les voûtes en plein-cintre ; on employa de même la forme ogivale toutes les fois qu'on eut besoin d'une grande force, tandis que l'on conservait les formes cintrées dans l'ornementation. On rencontre fréquemment dans le département de l'Yonne des clochers dont les arcs de la base sont ogivaux, tandis que ceux des étages supérieurs sont cintrés.

M. Foisset cite Notre-Dame de Beaune, où se retrouve le même mélange de formes architectoniques.

M. de Surigny dit que souvent l'on fit du plein-cintre par nécessité : ainsi, le portail de Notre-Dame de Dijon affecte cette forme, parce qu'on n'avait pas assez de hauteur pour le faire en ogive.

M. Foisset parle d'une église de Templiers construite à Beaune sous saint Louis, où tout est en plein-cintre.

A ce sujet, M. de Soultrait fait observer que les ordres hospitaliers construisirent généralement leurs églises dans un style particulier, fort simple, et où le plein-cintre dominait.

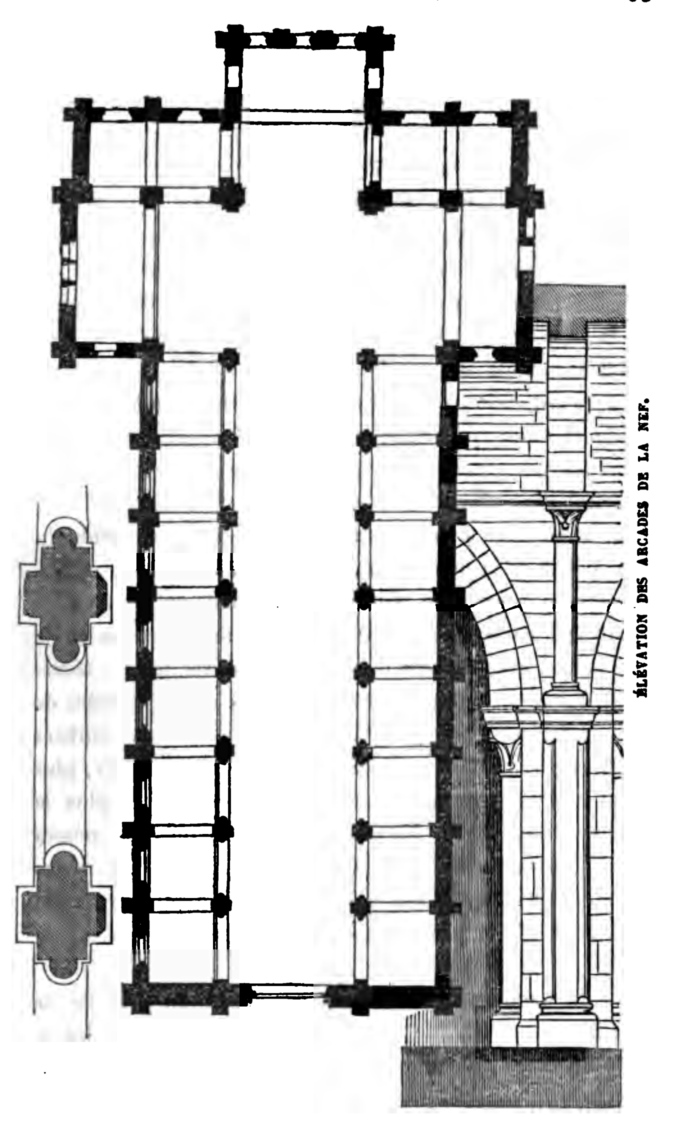
MM. Devoucoux et Foisset citent les églises Notre-Dame de Cluny et Notre-Dame de Dijon comme des édifices où le style ogival se montre dans toute sa perfection.

M. de Caumont donne quelques détails sur l'église de l'abbaye de Fontenay et présente un plan et une élévation de cette église de transition qu'il croit du XIIe. siècle.

M. le baron Chaillou-des-Barres voudrait savoir au juste à quelle époque on commença à construire ces églises ogivales en Bourgogne.

M. Rossignol cite une charte de 1227 contenant une donation faite à l'église Notre-Dame, alors en construction.

M. Foisset connaît aussi cette charte ; mais, dit-il, cette donation pouvait avoir été faite à l'ancienne église Notre-Dame,



ÉLÉVATION DES ARCADES DE LA NEF.

PLAN DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE FONTENAY.

qui existait avant le monument actuel; il faudrait que M. Rossignol précisât bien les termes de la charte, afin que l'on sache si la donation se faisait bien réellement à l'église en construction.

M. Rossignol affirme qu'il en est ainsi.

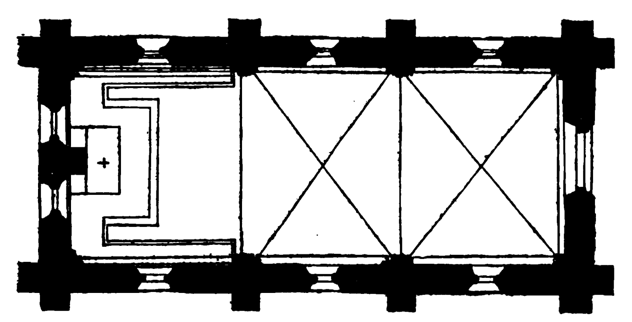
Après une observation de M. Devoucoux, relative aux changements que les architectes opéraient quelquefois dans leur plan pendant la construction d'un monument, M. le président, résumant la discussion, dit qu'en Bourgogne, dès la première moitié du XIIIe. siècle, on employait le style ogival dans toute sa pureté.

La 19e. question du programme est ensuite posée :

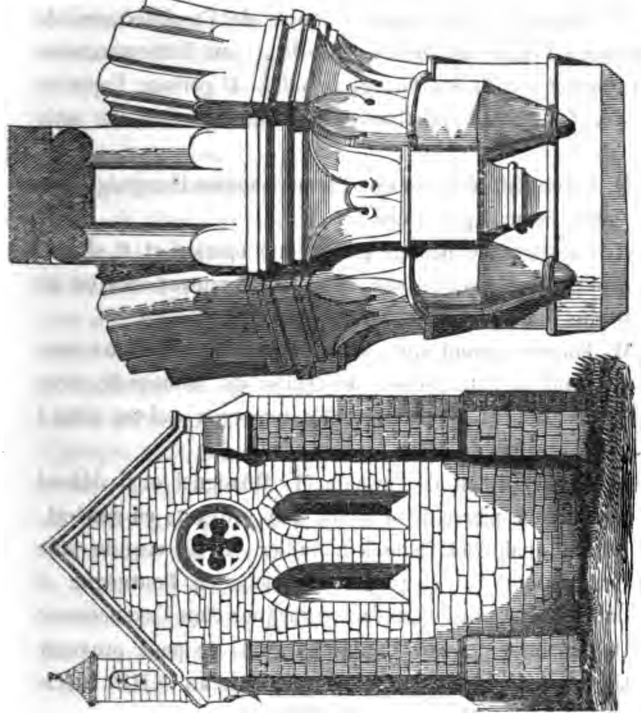
L'architecture de l'époque ogivale offre-t-elle en Bourgogne les mêmes caractères généraux, le même système de décoration que dans les autres contrées de la France?

M. Victor Petit a vu un certain nombre de monuments du style ogival de la Bourgogne, mais il n'a visité que les plus importants, ceux où le plus de changements ont pu être introduits; il ne connaît guère les églises de campagne où le style ancien a eu des chances de se conserver intact; toutefois il lui a paru que les caractères des églises ogivales de ce pays étaient à peu près les mêmes que ceux des édifices du Nord; seulement, plus l'on avance vers le Midi, plus l'influence des monuments romains se retrouve et plus le style ogival est lourd. Les bases sont à peu près les mêmes partout, mais dans la Côte-d'Or les chapiteaux ont moins de développement, moins d'élégance; cela tient sans doute à la nature de la pierre, qui est bien préférable dans le Nord.

M. de Caumont présente des dessins et un plan de la chapelle de Corelly de l'ordre des Templiers que lui a remis M. Sagot, et qu'il croit du commencement du XIIIe. siècle.



PLAN DE LA CHAPELLE.



CHAPITEAUX SUPPORTANT LA VOUTE.

CHEVET DE LA CHAPELLE DE CORELLY.

M. Devoucoux pense que l'un des caractères précis du XIIIe. siècle est l'introduction des nervures à moulures toriques soutenant les arêtes des voûtes qui sont, du reste, à peu près faites comme à la fin du XIIe. ; avec l'architecture ogivale se montrent aussi les colonnettes élancées, l'emploi dans l'ornementation des formes végétales indigènes, l'allongement des fenêtres, les rosaces, les tympans trilobés ; seulement toutes ces formes sont beaucoup plus élancées dans le Nord que dans le Midi. L'orateur cite les églises de Chagny et du Val-St.-Benoit comme des types parfaits de l'architecture bourguignonne du commencement et du milieu du XIIIe. siècle.

M. Rossignol cite comme exemple de l'architecture de transition l'église du Moutier-St.-Jean, où l'ornementation est romane, mais les formes ogivales. Il partage l'opinion de M. Devoucoux relativement à l'introduction du style ogival.

M. Foisset fait observer que l'ornementation bourguignonne est généralement peu riche.

M. Rossignol ne partage point cette opinion et il signale l'église du Moutier-St.-Jean, dont les chapiteaux sont on ne peut plus fouillés et délicatement ouvragés.

M. Foisset répond que, sans doute, les matériaux employés dans la construction de l'église du Moutier-St.-Jean sont plus propres à être travaillés que ceux qui ont servi à élever les églises de Dijon.

M. de Surigny est de l'avis de M. Rossignol et il défend la qualité de la pierre de la Bourgogne, qui est, en général, de bonne qualité et facile à travailler ; il dit ensuite que l'ornementation des chapiteaux est riche en Bourgogne et qu'une certaine sobriété se fait remarquer dans l'agencement des moulures et des arcs-doubleaux ; cela ne peut provenir de la nature de la pierre : au reste, c'est au XIIIe. siècle

seulement que l'on a commencé à multiplier les moulures.

M. Rossignol parle de la Sainte-Chapelle de Dijon, malheureusement détruite, mais dont les chapiteaux ont été conservés; ces chapiteaux ont beaucoup de rapport avec ceux de l'église Notre-Dame.

M. Foisset regrette qu'on n'ait pas plus de documents sur les architectes et les artistes qui ont construit et ornementé les édifices du pays ; il serait curieux de savoir s'ils étaient bourguignons ou étrangers. L'abbé de St.-Bénigne, Guillaume, était italien ; peut-être la forme qu'il donna à la rotonde de St.-Bénigne était-elle une tradition de son pays, réminiscence de Ravenne.

M. le président pose la 20e. question du programme :

Quels sont les monuments les plus importants de l'époque du XIIIe. siècle dans le département de la Côte-d'Or?

M. Devoucoux cite les restes de l'église de Flavigny comme les plus beaux types du XIIIe. siècle en Bourgogne.

M. de Caumont présente un plan de cette église levé par M. Sagot, membre de la Société (voir la page suivante), et fait observer que l'église n'est pas tout entière du XIIIe. siècle : des additions y ont été faites à des époques postérieures.

M. le président pose la 21e. question du programme :

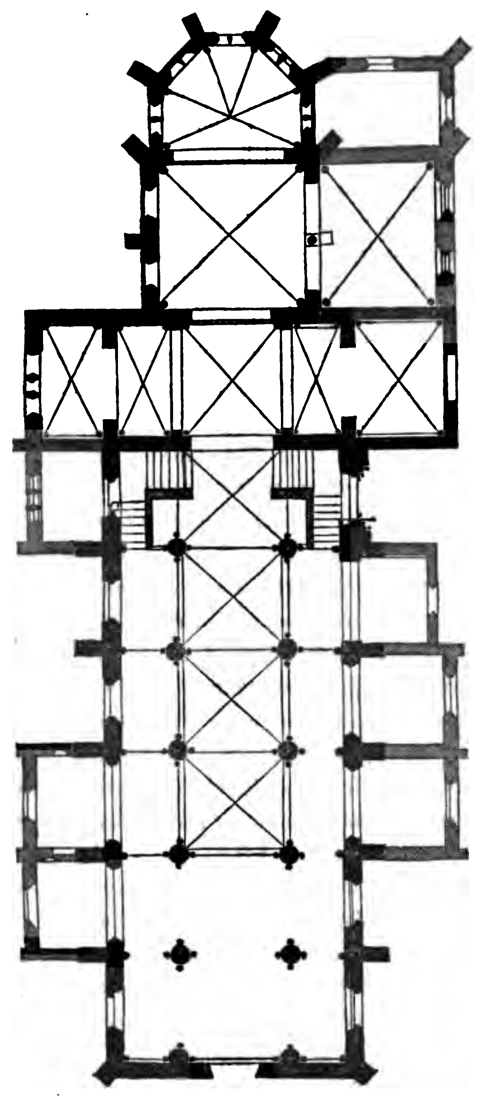
Quels sont les mélanges et les changements les plus importants survenus dans l'art de l'architecture ogivale vers l'époque du règne de Louis XII?

M. Rossignol dit que ces changements ont été les mêmes en Bourgogne que dans le reste de la France.

On passe ensuite à la 22e. question :

A quelle époque le style de la renaissance s'est-il introduit en Bourgogne, et quels sont, dans ce pays, les monuments les plus remarquables de cette époque?

M. Foisset connaît des rétables qui se trouvaient à Beaune



PLAN DE L'ÉGLISE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

dans l'église des Frères Prêcheurs, et qui sont maintenant dans l'église Notre-Dame; ces rétables, que le Congrès pourra du reste examiner, sont du style de la renaissance, et il est prouvé par des documents authentiques qu'ils furent donnés, en 1482, par un membre de la famille Richard, qui y avait fait placer ses armes. Lors des recherches de la noblesse, faites sous Louis XIV, la famille Richard prouva que ces rétables avaient été bien réellement donnés par un membre de sa famille à la date citée plus haut.

M. Rossignol cite, à l'appui de l'opinion émise par l'honorable préopinant, les peintures murales de l'église de St.-Seine, qui offrent bien les caractères de la renaissance. L'orateur entend parler seulement de quelques-unes de ces peintures, car d'autres de la même église sont plus anciennes.

M. le comte de Vesvrotte dépose sur le bureau des dessins coloriés de ces peintures murales faits par M. de Jolimont; les membres du Congrès examinent avec intérêt ces beaux dessins et remercient M. de Vesvrotte de cette communication.

MM. Foisset et Baudot citent comme de curieux types de diverses époques de la renaissance, une chapelle de l'église Notre-Dame de Beaune (1530), une autre chapelle construite en 1535 par l'amiral Chabot à Pagny et diverses parties du portail de St.-Michel.

M. Devoucoux parle d'un tableau à volets, peint, en 1515, pour l'église d'Autun. Ce tableau est bien évidemment en style renaissance.

M. le président pose la 23e. question :

Quels sont les principaux monuments d'architecture civile et militaire de l'époque du moyen-âge, et même des temps qui ont précédé Vauban, que possède encore la Bourgogne, et quels seraient les moyens les plus efficaces pour éviter la

destruction de ceux de ces monuments qui méritent d'être conservés ?

M. Foisset cite Châteauneuf comme la plus belle construction féodale du pays.

Il semble à M. Petit qu'il conviendrait de partager la question en deux. Il faudrait d'abord parler des forteresses féodales, puis ensuite des jolies maisons gothiques et de la renaissance, dont Dijon présente un nombre peut-être plus grand qu'aucune autre ville de France, même qu'Orléans. Il demande si ces jolies constructions ont été dessinées.

Les monuments romains du Midi ont tous été l'objet de publications spéciales faites avec le plus grand soin ; ils ont été dessinés par des architectes, cotés et mesurés avec soin. Les maisons de Dijon lui semblent mériter d'être reproduites de même.

M. Baudot répond que les maisons de la rue des Forges ont été dessinées, mais d'une manière pittoresque seulement. La commission départementale eut l'intention de faire exécuter ces dessins d'une manière plus sérieuse, mais le manque de fonds l'a empêchée, jusqu'à présent, de donner suite à ce projet.

M. de Surigny affirme qu'une publication de ces maisons pourrait fort bien se vendre et couvrir les frais de l'édition.

M. Baudot le pense de même, mais il faudrait faire d'avance tous les frais, et les ressources de la commission départementale sont trop bornées pour lui permettre cette avance.

M. de Caumont demande que l'on parle aussi des bâtiments claustraux des abbayes, qui sont on ne peut plus curieux à étudier. Après avoir donné un aperçu de ce que contient à ce sujet de neuf le second volume de son *Abécédaire d'archéologie*, il entretient l'assemblée des cuisines du

XIIe. siècle, qui ressemblent à des chapelles rondes ou octogones. Ces cuisines romanes avaient beaucoup de rapport avec les cuisines du palais de Dijon. On peut, du reste, consulter avec fruit, pour l'explication des bâtiments claustraux, les gravures du *Monasticon Gallicanum*, faites vers 1680; on y trouve des plans fort détaillés des principales abbayes de France.



CUISINE DE FONTEVRAULT.

Quelques châteaux de la Normandie offrent aussi de curieuses cheminées de diverses époques.

M. de Surigny parle de la jolie cuisine de l'hôtel Richard, à Dijon, qui date du XVIe. siècle et qui doit être mentionnée à la suite des autres. Il demande ensuite à M. de Caumont si les cuisines de quelques grandes maisons religieuses avaient des cheminées pour les aliments gras, et d'autres pour les aliments maigres.

M. de Caumont lui répond que, selon la tradition, il en aurait été ainsi à l'abbaye de la Chaise-Dieu; mais que rien n'est prouvé à l'égard de la destination des deux cheminées de la cuisine de cette maison. Le savant directeur de la Société française recommande le curieux plan récemment trouvé à l'abbaye de St.-Gall, cité par Mabillon, et qu'a publié l'Institut archéologique de Londres : ce plan est celui d'une abbaye du IXe. siècle; il est fort curieux. Le réfectoire est chauffé par un hypocauste pareil à ceux des Romains, et

le plan est expliqué par des légendes détaillées en écriture du temps.

M. Rossignol voudrait que l'on joignît au procès-verbal le dessin d'un magnifique chenêt conservé dans le musée de la commission départementale.

M. de Caumont a vu un dessin de M. Sagot, représentant le cloître de l'abbaye du Val-de-Choux; ce cloître lui a paru curieux.

Il demande ce qui en reste. Il voudrait aussi savoir quel était l'usage des bâtiments qui subsistent encore de l'abbaye de Bèze.

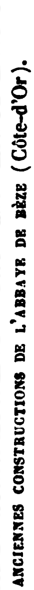
M. Foisset répond que le cloître du Val-de-Choux s'est conservé ; il ne sait ce que pouvait être le fragment de l'abbaye de Bèze.

Le même orateur cite, parmi les monuments d'architecture civile du pays, la tour du palais des ducs, le beffroi de Beaune, quatre tours des anciennes fortifications de Beaune, qui doivent dater du XIIe. siècle, le reste des fortifications de la même ville et le château qui ont été construits sous Louis XII, le château de Dijon qui est un peu plus ancien, enfin le château de Châteauneuf dont il a parlé plus haut, qui fut bâti au XVe. siècle par la famille Pot, et dont il reste encore quatre ou cinq tours.

M. le comte de Vesvrotte ajoute le donjon de Berc, et M. Rossignol les tours de Semur, l'enceinte de Flavigny, les châteaux d'Antigny, de Meursault, de Rosières ; ce dernier est encore fort complet.

M. Foisset fait observer que Rosières est une maison forte du XIVe. siècle et non une forteresse.

Enfin, pour compléter cette énumération, MM. de Caumont, de Surigny, Rossignol et Foisset, citent la tour de Montbard, le château de Berzé-le-Châtel, près de Mâcon, qui avait trois enceintes, dont deux se sont conservées, et



ANCIENNES CONSTRUCTIONS DE L'ABBAYE DE BÈZE (Côte-d'Or).

qui montre encore tout son système de défense, quoiqu'il ait été retouché à plusieurs reprises ; les châteaux de la Rochepot et d'Espoisses.

M. le président pose ensuite les 24e. et 25e. questions :

Quelles sont les innovations qui ont été introduites dans l'art des fortifications en Occident après les premières croisades?

Quelle différence remarque-t-on dans le système des forteresses féodales situées en plaine et celles qui sont établies sur les points culminants de nos montagnes?

M. le général Rémond prend la parole pour expliquer les principales raisons qui ont amené le changement de système de fortification lors de l'invention de la poudre à canon.

NOTE DE M. LE GÉNÉRAL RÉMOND.

Autrefois les flèches n'atteignaient pas au-delà d'une centaine de mètres, tandis que la portée des boulets s'étend à 1 kilomètre.

Les balles des carabines elles-mêmes portent dix fois plus loin que les flèches.

Avant l'invention de la poudre, les forteresses avaient leurs murs très-élevés et en vue de la campagne ; les tours qui les flanquaient étaient rondes afin de résister aux coups redoublés du bélier.

Comme les assiégeants étaient obligés de contre-battre les assiégés pendant l'attaque du bélier, les premiers élevaient en charpente des tours à peu près aussi hautes que les remparts : d'ailleurs ces tours en bois mettaient à couvert les hommes qui lançaient le bélier, suspendu au plafond du rez-de-chaussée de ces tours en bois. Vous n'ignorez pas que ce bélier était une poutre emboutie d'un fer qui avait la forme de la tête d'un bélier, et que, lancé après plusieurs oscilla-

tions avec impétuosité, il faisait à la longue une brèche au pied des murailles, ce qui permettait aux mineurs de l'élargir.

A la vérité l'assiégeant se servait aussi de la baliste pour le tir horizontal, et de la catapulte pour lancer d'énormes pierres sphériques à l'instar des bombes.

On conçoit combien de temps il fallait pour construire ces tours en bois, quelle peine on avait pour les amener sur des roulettes et au moyen de cabestans près des murs de la place.

Vous imaginez à quel point les boulets surpassent le bélier et la baliste, et combien les bombes incendiaires surpassent la pierre des catapultes.

Avec une forte batterie, tirant par salve, en quelques heures on fait, au plus fort mur, une entaille verticale de la tête au pied, et, en multipliant ces entailles, ces murs, lorsqu'ils sont bien cimentés, ne font plus l'effet que d'espèces de colonnades, et, lorsqu'on dirige le feu sur le pied de ces espèces de pilastres, tout le rempart croule et la brèche devient praticable aux assaillants.

On conçoit que le rôle de l'assiégeant muni de grosse artillerie soit facile lorsque les murs sont en vue de loin et peuvent être ainsi battus sans exposer les canonniers à la représaille.

De là résulte, pour construire une place, la nécessité de couvrir les murs par des ouvrages en terre, ce qui force l'assiégeant à cheminer à la sape ou en zigzag, par tranchées, et ralentit ses opérations.

De là est arrivé l'usage de tenir la crête des murs au niveau à peu près du terrain naturel, et cependant, comme il faut qu'ils aient environ 8ᵐ. de haut (pour être à l'abri de l'escalade), la nécessité de rendre les fossés profonds.

Les murs des anciennes fortifications étaient si élevés qu'il eût été très-difficile de les couvrir par des glacis; aussi

n'a-t-on pu utiliser que très-peu des anciennes forteresses, en les appropriant aux progrès que l'invention de la poudre a fait faire au profit de l'attaque des places.

On a dû remplacer la forme circulaire des tours par la forme bastionnée, parce que la tour ronde a sa partie saillante mal flanquée par les deux tours latérales, et qu'on ne peut plus conserver à son sommet de machicoulis pour laisser choir de l'huile bouillante ou des pierres.

Ce n'est pas au Congrès que j'apprendrai que Vauban a porté au plus haut degré la construction, la défense et l'attaque des places, et que les tracés modernes ont très-peu modifié les systèmes que cet immortel ingénieur a écrits sur nos frontières.

Pour rentrer dans le programme du Congrès, je devrais rechercher les particularités des anciens systèmes qui répondent à la transition de l'usage du bélier à celui du boulet.

Je me bornerai à ce qui me paraît le plus remarquable à la substitution des créneaux aux embrasures.

Pour décocher les flèches il fallait bien des embrasures au haut des murs, tandis que, pour se servir du mousquet, on a pu se donner l'avantage du créneau où le tireur est presque invulnérable.

M. de Caumont exprime le regret de voir que personne ne se présente pour traiter la 25e. question. Il rappelle ce qu'il a dit à ce sujet dans plusieurs de ses rapports, notamment dans celui qu'il a fait à son retour d'Alsace en 1850, imprimé dans le Bulletin monumental.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

Comte Georges DE SOULTRAIT.

1re. séance du 5 juillet.

Présidence de M. Foisset.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

Le bureau est occupé par MM. le Curé de St.-Bénigne, *Challe*, membre de l'Institut des provinces; *de Béru*, le général *Rémond*, *Huart*, recteur de l'Académie, *Chaillou-des-Barres*, *de Caumont*, *Gaugain*, *de Surigny*, l'abbé *Pequegnot*. Secrétaires : MM. *Baudot*, *de Fontenay*, *de Soultrait*, l'abbé *Le Petit*, *Ch. Gomart*.

M. Paul Guillemot fait hommage au Congrès d'une *Notice sur la colonne de Cussy*, monument du plus haut intérêt et qui a donné lieu à de nombreuses discussions.

M. Victor Petit demande que le Congrès revienne sur la 25e. question :

Quelle différence remarque-t-on dans le système des forteresses féodales, situées en plaine, et celles qui sont établies sur les points culminants de nos montagnes?

M. Victor Petit pense qu'en ouvrant lui-même le débat relativement aux forteresses féodales de la Côte-d'Or, il ne fait que précéder les archéologues bourguignons qui, seuls, peuvent bien connaître, non-seulement les principaux châteaux-forts, mais aussi les nombreux fiefs, eux-mêmes fortifiés, et construits dans la grande et pittoresque province de Bourgogne, si puissante autrefois et si illustre de tout temps par les hommes célèbres qui lui appartiennent.

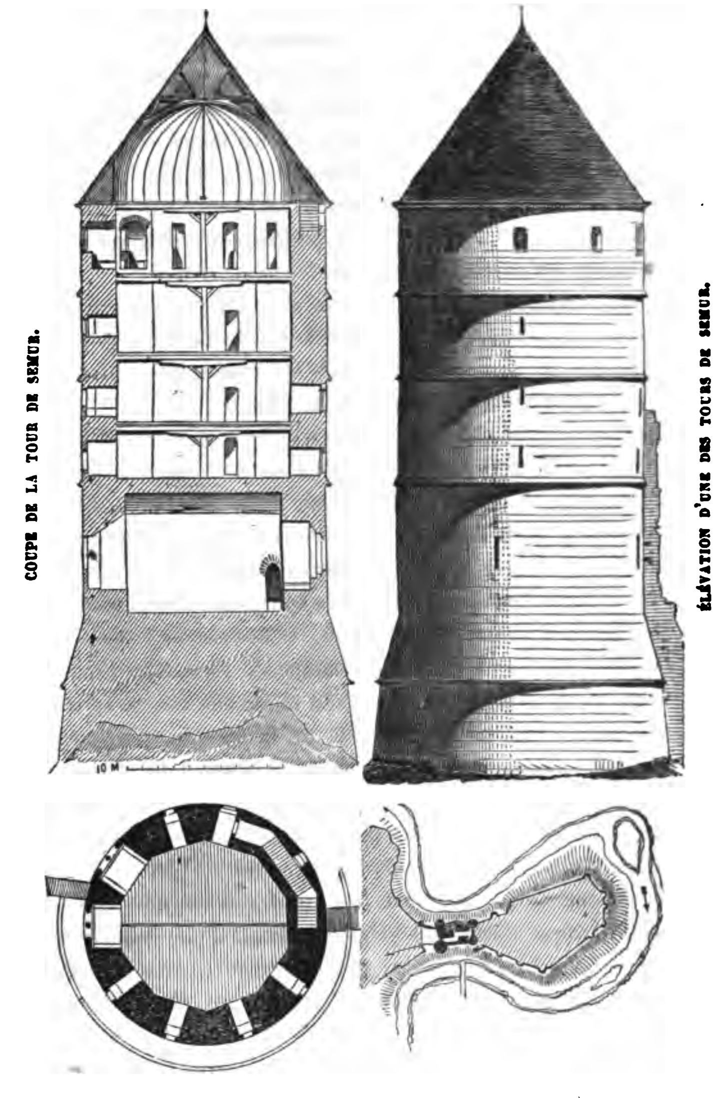
Les grandes forteresses féodales se ressemblent toutes, non pas dans leur aspect extérieur, mais pour leurs moyens de défense calculés d'après la situation en plaine, ou sur le sommet d'une montagne ou d'un rocher escarpé. A ce point de vue général seulement, on peut résumer les caractères les plus saillants que présentent les principaux châteaux-forts du département de la Côte-d'Or.

Le plus important de tous est celui de Semur. Voici la disposition du sol sur lequel il s'élève. La rivière de l'Armançon, après avoir traversé un sol très-ondulé, arrive se heurter de front, pour ainsi dire, à une crête de rochers longue, étroite et très-escarpée vers son extrémité. L'Armançon ne pouvant franchir cette crête de roches, la tourne et, après un rapide circuit, vient passer à quelques pas seulement de l'endroit qu'il a franchi, mais sur le versant opposé de cette même crête de roches. C'est sur le sommet de ce rocher escarpé, baigné à droite et à gauche par l'Armançon, qu'une forteresse a été bâtie. Elle se compose de quatre énormes tours placées à chacun des angles d'une vaste enceinte carrée, formée par des murailles épaisses et crénelées inaccessibles des deux côtés faisant face à la rivière.

Nous donnons le plan de cette forteresse et aussi le dessin, le plan et la coupe de la grande tour ou donjon. On peut reconnaître l'ensemble et la beauté de la construction qui paraît appartenir en général au XIVe. siècle seulement. Les trois autres tours ont reçu chacune une destination particulière. Tout récemment, des travaux de consolidation ont été commencés aux frais de l'Etat, le château de Semur étant déclaré monument historique.

Le château de la Roche-Pot, plusieurs autres châteaux encore et tout spécialement celui de Montbard, méritent de fixer l'attention des archéologues. Leur principale force réside dans le choix de l'emplacement escarpé et isolé où ils sont bâtis. La hauteur et la raideur de l'escarpement les mettait presque de tous côtés à l'abri de l'attaque, telle qu'elle était comprise et exécutée durant le moyen-âge. Le donjon de Montbard est l'un des exemples les plus pittoresques que présente l'architecture militaire en Bourgogne.

Si, pour les châteaux que nous venons de nommer et



COUPE DE LA TOUR DE SEMUR.

ÉLÉVATION D'UNE DES TOURS DE SEMUR.

PLAN DE LA TOUR.

PLAN DU CHATEAU DE SEMUR.

aussi une foule d'autres d'une importance moindre, la hauteur de l'escarpement qu'ils dominent est le meilleur et le plus sûr moyen de défense, il n'en est pas de même naturellement pour les châteaux-forts situés dans le fond des vallées ou au milieu des plaines. Ici de larges et profonds fossés doivent protéger la forteresse, et, à cet égard, le château-fort de Dijon, commencé par Louis XI et achevé sous Louis XII, est l'un des premiers et plus complets exemples qu'offre la Bourgogne.

Quatre tours énormes formées de murailles ayant une épaisseur considérable, réunissent et défendent les grandes courtines bordées de créneaux et de machicoulis autrefois. Un château, presque semblable à celui de Dijon, se voit à Beaune; ils témoignent l'un et l'autre des changements considérables apportés déjà à la fin du XVe. siècle à l'art de bâtir. Mais rien en Bourgogne ne semble devoir établir de différences bien tranchées dans l'organisation du système de défense comparée à celle des autres provinces.

On pourrait croire même que la Bourgogne n'a pas possédé, comme la Picardie, la Bretagne, la Normandie et aussi diverses provinces du Midi, ces immenses forteresses féodales fondées dès le XIIe. siècle et qui présentent encore aujourd'hui tant d'intérêt et de beauté. En Bourgogne on ne pourrait peut-être pas préciser l'époque où l'emploi du pont-levis commença à se généraliser. On a tout lieu de penser que ce fut, comme pour les provinces que nous venons de nommer, dès les premières années du XIIIe. siècle.

On ne trouve pas dans les constructions antérieures à cette époque l'usage du pont-levis établi d'une manière incontestable, et souvent on peut remarquer dans une muraille ancienne un remaniement évident pour placer le pont-levis.

L'invention du pont-levis modifia notablement le système

de défense, mais nous ne voyons pas en Bourgogne, d'une manière bien précise, les premiers essais de cette nouvelle et ingénieuse fermeture usitée aujourd'hui encore. La distribution intérieure de ces immenses châteaux-forts, si différente de celle adoptée aujourd'hui pour nos châteaux modernes, ne semble pas non plus, dans la limite de la Côte-d'Or, offrir de nouveaux caractères sous le rapport général. Il n'est pas douteux, cependant, qu'une exploration complète, des études détaillées, ne motivent la découverte de quelques particularités toutes spéciales à la Côte-d'Or. Mais les archéologues bourguignons peuvent mieux que les savants étrangers en reconnaître l'intérêt et l'application.

M. Victor Petit termine en rappelant brièvement quels étaient avant l'usage du pont-levis surtout, les moyens de clôture, de fermeture et de défense employés dès le XIe. siècle, moyens qui n'étaient autres, pour la plupart, que ceux que les Romains eux-mêmes avaient adoptés. Quelques mots sur le style de l'ornementation des châteaux durant les périodes successives indiquées par l'archéologie donnent à cette communication, accueillie avec bienveillance par le Congrès, une étendue que M. Victor Petit aurait voulu pouvoir abréger encore afin d'appeler plus longuement l'attention du Congrès sur le palais des ducs de Bourgogne lui-même, construit presqu'en entier par le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, près de l'emplacement d'un très-ancien palais dont la date de construction est restée ignorée. Philippe-le-Bon acheva, vers l'an 1419, la grande et belle tour que le Congrès a visitée dernièrement. La hauteur de cette tour, d'une construction remarquable et de forme carrée, est de près de 47 mètres. C'est l'une des plus élevées que l'on connaisse; c'est aussi l'une des mieux conservées, et, grâce à son utilité, on peut espérer qu'elle ne sera jamais démolie. Plus heureuse qu'une autre partie du vieux palais des ducs de Bourgogne,

elle pourra, durant des siècles encore, témoigner par la beauté et la conservation de son appareil de l'art de bâtir aux XIVe. et XVe. siècles. Divisée en six étages, cette belle tour renferme un large escalier à grandes marches de pierre d'un seul morceau et au nombre de 316. Un cordon ou rampe vigoureusement profilé et aussi le bel épanouissement, en fines nervures, du noyau ou pilier central; les détails de sculptures des portes et des fenêtres en accolade, complètent l'intérêt réel que présente la haute tour de l'horloge de Dijon.

L'un des plus curieux spécimens de l'architecture de cette même époque du XVe. siècle, a été démoli récemment malgré les efforts tentés pour sa conservation. Le bâtiment contigu aux anciennes cuisines du palais, n'aurait pas pu être enclavé, dit-on, dans les constructions nouvelles sans nuire à celles-ci. Le Congrès a pensé le contraire, mais la démolition est consommée.

Quelles sont dans la Bourgogne les forteresses féodales placées au centre des vallons, avec entourage de fossés pleins d'eau?

Plusieurs membres signalent parmi les châteaux situés en plaine, celui de Comarin, qui appartenait à la maison de Vienne qui l'avait fait bâtir et dont la devise était : TOUT BIEN A VIENNE; celui de Posanges et celui d'Epoisses qui appartient à la maison Guitaut. Parmi les châteaux placés sur les montagnes, on cite dans la discussion les châteaux de Gransey, Rochefort, Château-Neuf.

M. Abord cite le château de Santenay, dont il reste encore une tour carrée; quoiqu'élevée à mi-côte, cette forteresse est entourée de fossés très-profonds, et sa position presque inexpugnable en avait fait le refuge des habitants des communes voisines, dans les guerres qui ont ensanglanté la Bourgogne. Lorsqu'en 1763 la plupart des constructions

anciennes ont été remplacées par des constructions nouvelles, des médailles romaines du Haut et du Bas-Empire y ont été trouvées.

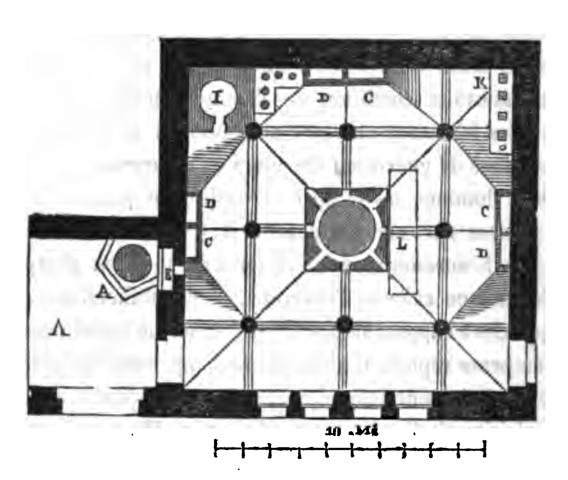
M. le général Rémond examine et compare les différences du système des fortifications des châteaux de la plaine et de la montagne. Dans la plaine on a utilisé l'eau, mais c'était alors la plus mauvaise condition de défense, puisqu'on pouvait combler les fossés sur un point et approcher de la place avec des machines de guerre ou des tours en charpente assez élevées pour dominer les remparts; tandis que pour les forteresses assises sur une éminence, il y avait des difficultés immenses à surmonter pour élever une tour en charpente plus haute que celle de l'enceinte, et des difficultés encore plus grandes à l'approche des remparts, sur un terrain escarpé et d'une pente rapide. Il n'y a pas de comparaison à établir du reste entre la lenteur des opérations d'un siège avant l'artillerie et la précision de l'attaque actuelle, puisqu'il est aujourd'hui possible de déterminer, à un jour près, la durée de la résistance d'une place-forte.

VISITE DES CUISINES DU PALAIS.

Le Congrès a visité avec intérêt les cuisines anciennes du palais, à peine reconnaissables au milieu des cloisons formant des distributions d'un magasin et d'un appartement particulier. Le Congrès a vivement témoigné le désir que cette intéressante et presque unique construction soit débarrassée des objets qui la cachent et l'obstruent.

L'appartement est carré; le centre est de même forme et voûté; les voûtes portent sur des colonnes et sur les manteaux de trois cheminées jumelles, très-vastes, établies sur trois côtés du carré (D C), d'après un ancien plan que M. de Caumont avait avec beaucoup d'à-propos offert au Congrès et que nous allons reproduire.

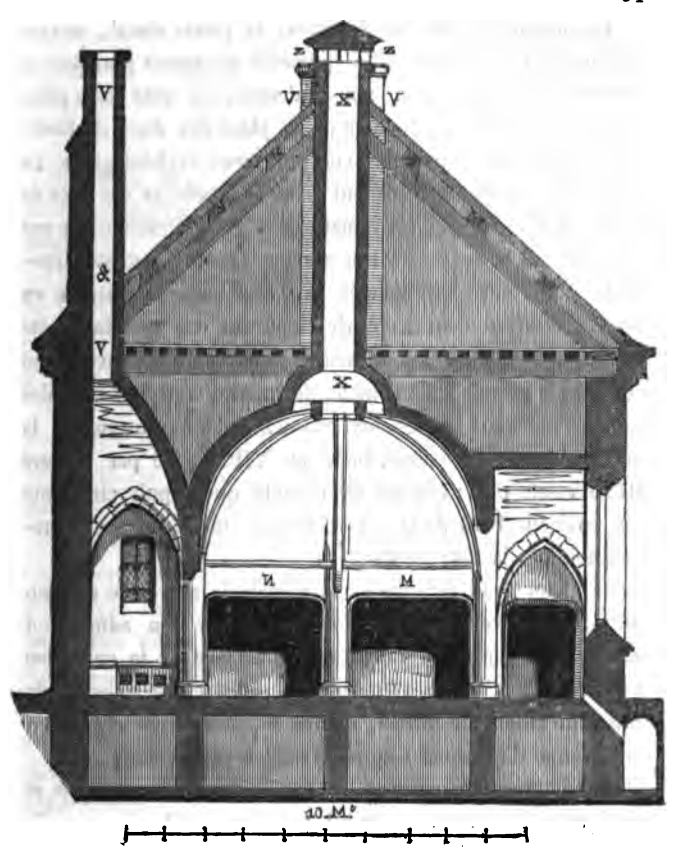
Dans l'angle K, était le potager ou fourneau, et dans l'angle correspondant I, un four; et entre ce four et la cheminée, un second potager dont les trous étaient disposés en équerre.



PLAN DES CUISINES DU PALAIS DE DIJON.

Au centre était une table L revêtue de carreaux de terre cuite qui servait, dit la légende de l'ancien plan, *à déposer les soupes et ragouts sur du feu de charbon, dont les vapeurs et fumées s'exhalaient par un trou qui commence au-dessus de la voûte et monte jusqu'au-dessus du toit, où le tuyau est ouvert par les côtés et couvert par dessus pour garantir de la pluie.*

Cette cheminée centrale, très-bien exprimée sur le plan est mieux expliquée encore par la coupe suivante annexée au plan présenté par M. de Caumont et qui montre non-seulement ce conduit central X X, mais celui d'une des trois cheminées adossées aux murs (V V), puis la disposition de la voûte centrale et le manteau et le foyer d'une de ces trois cheminées jumelles M. N.



COUPE DE LA CUISINE DU PALAIS DE DIJON.

Après la visite des cuisines, de larges voûtes souterraines d'une grande profondeur et d'une longue étendue ont mérité long-temps l'attention du Congrès. Ces voûtes semblent dater de l'époque même de la fondation, ou plutôt de la reconstruction du palais, faite par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, vers l'an 1366.

Reconstruit à diverses époques, le palais ducal, servant aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville, présente un aspect grandiose et réellement monumental, non-seulement du côté de la place d'Armes, mais aussi du côté de la place des ducs de Bourgogne, surtout au point de vue purement archéologique. Le grand pignon aigu du bâtiment formant façade et qui date de la fin du XVe. siècle, est remarquable par la grandeur de son ensemble et la finesse de son ornementation. La grande corniche supérieure, couronnée par une haute balustrade en pierre, très-finement découpée et offrant une grande variété de dessin, et enfin les immenses fenêtres, à nervures, qui éclairent la grande salle actuelle du musée, autrefois salle des gardes, méritent un sérieux examen. Malheureusement, la sainte chapelle du palais, bâtie au XIIe. siècle par Hugues III, n'existe plus; elle n'a été démolie que depuis cinquante ans environ. Près de là s'élève encore une lourde construction nommée la tour de Bar.

M. Victor Petit termine en exprimant le regret de ne pouvoir jamais avec assez de force exprimer son admiration pour l'ensemble et la valeur extraordinaire de la collection d'œuvres d'art que renferment les salles et les galeries du musée de Dijon. Le musée, d'ailleurs, jouit d'une réputation européenne dignement acquise et noblement méritée.

Le Congrès, en visitant le musée aussi longuement et aussi attentivement que le lui permettaient les heures de séance, a ressenti une gratitude profonde pour l'illustre fondateur de cette magnifique collection, que nos plus grandes villes de France peuvent envier à Dijon.

Le Congrès est heureux de constater que, d'année en année, l'inappréciable valeur historique du musée est mieux comprise et mieux appréciée du public et de la population dijonaise, spécialement.

VISITE AU PUITS DE MOYSE.

M. Victor Petit rend ensuite compte de l'excursion faite par le Congrès à l'ancienne Chartreuse et au puits de Moyse.

L'entrée principale de la Chartreuse est un vieux portail du XIVᵉ. siècle. A la place où étaient autrefois les bâtiments de l'ancienne Chartreuse, on trouve aujourd'hui les jardins de l'*Asile départemental* de la Côte-d'Or.

Le Congrès a été reçu avec beaucoup d'amabilité et d'empressement par M. le docteur Teilleux, directeur de l'établissement et qui avait fait précédemment partie de plusieurs Congrès scientifiques.

On remarque près de la nouvelle chapelle qui a remplacé l'ancienne, une tour octogonale du XIVᵉ. siècle, qui servait à conduire les ducs de Bourgogne à l'oratoire de la chapelle. Les détails des piliers de la nouvelle construction reproduisent avec fidélité ceux de l'ancienne chapelle; les dispositions d'ensemble de ce monument sont pleines d'élégance, et la construction en est due à M. Petit, architecte.

Le portail de cette chapelle est remarquable par des détails architectoniques anciens; les statues qui ornent ce portail sont l'œuvre de sculpteurs flamands, et sont remarquables plutôt par leur bizarrerie que par une beauté réelle.

L'honorable M. Rossignol, archiviste du département de la Côte-d'Or, a présenté la note suivante relative à la Chartreuse de Dijon.

Cette note est importante par la nombreuse série de dates positives pour l'historique du couvent et des châteaux.

CHARTREUX DE DIJON.

Claux Sluter, pour son travail à *la sépulture*, le 1er. mars 1386.

Jusqu'au dernier octobre 1387, reçoit 70 liv.

Du 9 novembre 1386, au 28 février 1386 34 liv.

Dédicace de *l'église* des Chartreux : 24 mai 1388.

Jean de Marville, nommé statuaire du duc, pour les *tombeaux* de la Chartreuse, du . . . . 1386.

Claux de Hein, ouvrier tailleur d'imaiges pour les tombeaux, depuis 28 août 1386 jusqu'au 18 mai 1386.

Jean de Marville fait provision de pierres d'albâtre, pour la sépulture du duc, 1385.

C'est dans les comptes de 1386 et 1387 que se trouvent les détails sur la nature du tombeau et la manière d'exécuter le travail.

Claux Sluter travaillait encore aux tombeaux, en 1392.

Ordre donné pour les travaux de 1383.

Maçons arrêtés, le 10 février 1383.

Dix maçons arrivent de Paris, et un *frère*, pour faire ciseaux et marteaux, juillet 1384.

Pose de la première pierre des Chartreux, 20 août 1383.

Au compte de Amiot, pour l'an 1390, les images de la Vierge, de saint Jean et de sainte Catherine, pour mettre *sur la porte de l'église*, 1390.

Puits fait au milieu du grand cloître des Chartreux, au milieu duquel est une grande croix de pierre, fait par Claux Sluter, de pierre de Tonnerre, élevé en septembre 1396.

Les images du tour de la croix du puits, du grand cloître, sont en pierre de Tonnerre, chacune pièce de six pieds de long et un pied et demi d'épaisseur.

Le Congrès s'est ensuite rendu au puits de Moyse, nommé autrefois le puits des Prophètes, monument unique dans son genre. C'est un groupe de six statues des prophètes, Moyse, David, Jérémie, Zacharie, Daniel, Isaïe. Cet œuvre du flamand Claux Sluter, a été appréciée différemment par plusieurs membres du Congrès. Une discussion assez vive s'est engagée sur la date de ce monument : plusieurs membres, s'appuyant sur un registre de dépenses qui vient d'être cité et qui donne, jour par jour, l'état des frais faits pour l'érection de ces statues, en ont fixé la date de 1396 à 1399.

M. Victor Petit regarde ce monument, qui, par son étrangeté, sort tout-à-fait de la statuaire française, comme étant d'un intérêt immense pour l'étude de la statuaire flamande; il croit qu'il serait excellent, au point de vue de l'art et même de la spéculation, de reproduire en grand, par la photographie, ces statues une à une, de manière à pouvoir en permettre l'étude dans les plus grands détails. Les couleurs qu'on retrouve encore sur les draperies lui paraissent de l'époque même des statues; il ne croit pas qu'on doive raviver ces peintures, car elles perdraient de leur beauté. Il demande si on a cherché à reproduire ces mêmes statues, en y ajoutant les couleurs.

M. Beaudot a rappelé qu'en 1831, à l'époque de la constitution de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, le puits de Moyse était une propriété particulière, enfouie dans un parc immense. M. de Saint-Mesmin a fait sur le puits de Moyse un rapport très-étendu, auquel a été joint un dessin de M. Sagot. Depuis, M. Sagot a reproduit dans un dessin particulier, et avec les plus minutieux détails, le puits de Moyse avec ses couleurs primitives. Les ressources bornées du comité ne lui ont point permis de faire l'acquisition de cette magnifique page, qui avait coûté des soins et un temps

considérable à son auteur : mais M. le marquis de Saint-Seine a acheté ce dessin et le conserve dans son cabinet ; il offre de le communiquer au Congrès (ce qui est accepté). A cette occasion, M. Beaudot présente à l'assemblée l'expression des regrets de M. de Saint-Seine, qui n'a pu assister aux séances du Congrès.

Un membre met sous les yeux du Congrès le dessin colorié de M. Sagot. Le Congrès témoigne ses remercîments à M. Beaudot.

M. le président dit que, par un malentendu, aucun membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or n'accompagnait le Congrès lors de sa visite au puits de Moyse ; il regrette cette circonstance. On aurait pu mettre sous les yeux du Congrès des documents qui auraient fixé les membres d'une manière certaine sur la date précise de ce monument.

M. Petit répond que, si on a discuté sur l'époque de la construction du puits de Moyse, c'est parce que le caractère de la sculpture ne s'accorde pas exactement avec la date donnée. Les documents présentés n'eussent peut-être pas suffi pour persuader tous les membres.

M. Rossignol dit qu'il éprouve une véritable peine à l'occasion de l'expression *bizarre* employée par un membre du Congrès pour qualifier le style de la sculpture du puits de Moyse. En 1384, les ducs de Bourgogne de la seconde race ont appelé auprès d'eux des artistes flamands et hollandais, pour décorer le portail de la chapelle de la Chartreuse ; le portail fut terminé bien avant la fin du XIVe. siècle. Dans les statues qui décorent ce portail, on remarque des différences très-grandes ; elles ne sont pas toutes sorties du même ciseau. L'artiste n'était pas unique, il y avait un chef qui sans doute a exécuté les statues du duc et de la duchesse, et des artistes secondaires, qui ont sculpté

les statues de la Vierge, de saint Jean et de sainte Catherine (1). Le puits de Moyse n'est pas de la même date que l'église ; il fut commencé dans les dernières années du XIVe. siècle. Le maître sculpteur qui a présidé à l'exécution de ce monument, Claux Sluter, était hollandais ; il fut nommé *ymagier* (statuaire) du duc, en 1390 ; il ne vint en Bourgogne qu'en 1394 : le puits de Moyse n'a donc pu être fait que vers la fin du XIVe. siècle ou vers les premières années du XVe. Un journal existe aux archives, dans lequel sont consignés, jour par jour, les noms des artistes et les dépenses des travaux. Ce registre est trop volumineux pour être mis sous les yeux du Congrès ; mais il a été dépouillé par M. de Saint-Mesmin, et les détails les plus intéressants ont été consignés dans *un rapport* de ce dernier (publié en 1842, par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), *sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon.* Si le monument paraît avoir quelque chose d'extraordinaire, cela tient à la différence de style de la statuaire flamande et française à la même époque. On a prétendu que les statues des prophètes étaient trop grandes pour les niches ; mais ce ne sont pas des niches que l'artiste a voulu faire, les statues eussent été écrasées dans des niches ; il a placé une forte corniche pour qu'il y ait de l'ampleur, de l'harmonie dans le monument. Ce mode d'ornementation est inusité dans l'art français de l'époque, mais il n'est pas bizarre.

M. Baudot fait observer que ce qui paraît singulier dans le puits de Moyse, c'est la différence de l'art flamand avec l'art français du XIVe. siècle ; on retrouve dans ce monument l'empreinte de l'art flamand de cette époque.

(1) *Claës Vandervcbe* son neveu, *Hennequin prindale, Willequin Smont, Hennequin Vascoquin*, l'aidèrent dans la partie de la figure ; il fut secondé dans celle de l'ornement par *Perrin Baul, Pierre Aplemain, Pierre Linquerque, Jehan Hulst* et autres.

M. l'abbé Devoucoux dit qu'on remarque ce même caractère particulier aux artistes flamands dans une statue de la Trinité qui se trouve dans l'église Notre-Dame, et une statue de saint Pierre, donnée par le chancelier Rollin, à l'église d'Épinal (Saône-et-Loire); ce fait démontre l'influence de ces artistes sur la statuaire de l'époque.

M. Foisset explique que le puits de Moyse, tel qu'il est aujourd'hui, n'est que le piédestal d'un calvaire. En faisant des fouilles autour de ce monument, on a retrouvé le buste complet du Christ, la tête, les mains, la draperie, les jambes et les pieds. Avec ces débris, M. de Saint-Mesmin avait rétabli, en petit, le calvaire, qui était de plus orné d'une statue de la Vierge et de sainte Marie Madeleine. La mort l'a empêché de terminer ce travail intéressant.

M. le Président annonce que le débat est terminé et l'incident clos.

M. de Surigny donne lecture du travail de M. Bulliot, sur le camp romain du Mont-Beuvray et sur ceux du Morvan.

Cette communication est reçue avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

M. de Fontenay demande des fonds pour la continuation des fouilles qui ont été commencées sur divers points.

M. le général Rémond voudrait qu'un plan topographique du camp dont on vient de parler fût dressé sur la carte de l'Etat-Major.

M. Bulliot explique que les fonds demandés seront destinés à lever différents retranchements qui s'échelonnent depuis le fond de la vallée jusqu'au sommet de la montagne.

M. de Caumont répond qu'une séance administrative de la Société française pour la conservation des monuments historiques, statuera sur toutes les demandes de fonds qui ont été adressées à la Société.

Il est donné lecture d'une note de M. Charleu sur le même sujet. Le Congrès décide que cette note sera insérée au procès-verbal.

M. de Caumont communique au Congrès de la lettre suivante qu'il vient de recevoir de monseigneur l'évêque de Dijon :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai entendu dire, hier au soir, que le Congrès devait se séparer beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait annoncé. On parle de mercredi !.. Je le regretterais sous plus d'un rapport, et en particulier, parce que obligé de m'absenter de Dijon jusqu'à jeudi fort tard dans la soirée, je serais privé des quelques moments que je comptais avoir l'honneur de passer avec vous le vendredi et le samedi, jours sur lesquels nous paraissions pouvoir compter.

On m'a dit aussi que, demain mardi, vous vous rendrez à Beaune, où la collégiale et l'hôpital méritent en effet que le Congrès se transporte. J'y serai, mais j'ignore si mes saintes fonctions ne me retiendront pas pendant votre séjour en cette ville, dont j'aurais aimé à vous faire les honneurs. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous demander à quelle heure vous comptez arriver à Beaune. Je tâcherais de régler mes affaires (s'il m'était possible) de manière à pouvoir vous recevoir au moins à la collégiale, par laquelle je vous prie de commencer vos visites.

Si malheureusement cela m'était tout-à-fait impossible, et si, plus malheureusement encore, le Congrès devait se séparer avant le 9 ou le 10, je ne veux pas que vous, M. le Président, et vos honorables et doctes collègues, ignoriez combien j'aurais été heureux et me serais trouvé honoré de pouvoir jouir pendant quelques jours encore de votre présence en notre ville.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie ici, Monsieur, je remercie tout le Congrès de l'honneur qu'il a fait à ma ville épiscopale de la choisir pour sa réunion de cette année, je le remercie de l'honneur, si peu mérité, qu'il m'a fait à moi-même ; et j'aime à vous assurer tous, Messieurs, que je conserverai un bien bon souvenir de votre trop court passage parmi nous.

Agréez, Monsieur le Président, pour vous et pour vos honorables collègues l'hommage de mon respect.

Le Congrès décide que cette lettre sera insérée textuellement au procès-verbal ; il vote des remercîments qui seront exprimés à Mg^{r}. l'Evêque, par une visite du bureau, faite à l'issue de la séance.

L'ordre du jour appelle la 26e. question :

Quel est le nombre et l'importance des établissements que les Templiers possédaient en Bourgogne ?

M. César Lavirotte lit sur cette question un travail d'un grand intérêt intitulé : *Mémoire statistique sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers en Bourgogne.*

Le Congrès vote l'impression de cet important mémoire.

M. Mignard, qui a fait un travail sur la même question, demande à être entendu. La lecture de son mémoire est renvoyée à la séance suivante.

Le Congrès décide ensuite qu'il se réunira à midi, pour visiter les archives de la ville de Dijon.

La séance sera reprise à 2 heures, et il y aura séance de l'Institut des provinces, à 7 heures du soir.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,

Ch. GOMART.

2e. séance du 5 juillet.

Présidence de M. Rossignol.

La séance est ouverte à 2 heures.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, *Morlot*, doyen de la Faculté ; *Guillemot*, conseiller de préfecture ; *Challe*, *de Béru*, *Abord*, l'abbé *Le Petit*, baron *de Bretenière*, *Gaugain*.

MM. de Soultrait et Gomart donnent lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes.

M. de Surigny fait observer que le plan de la crypte de St.-Bénigne dressé par M. Saint-Père, présentant des différences notables avec celui donné par D. Plancher, il serait désirable que le compte-rendu reproduisît l'un et l'autre.

M. de Caumont rend compte de la manière si pleine de bienveillance dont Monseigneur a reçu la députation qui est allée au nom du Congrès lui faire en quelque sorte ses adieux. Le prélat, toujours si bon, a promis de revoir le Congrès à Beaune, et demain, c'est lui qui daignera lui faire les honneurs de Notre-Dame de cette ville. La députation s'est retirée pleine de respect et de reconnaissance.

M. le curé de Rouvres, d'après la demande qu'il avait adressée hier, est admis à faire un rapport sur son église. L'assemblée apprécie toutes les raisons qui recommandent cet édifice de village dont le plan est joint au rapport, et la commission des vœux avisera à satisfaire le légitime désir de M. le Curé.

M. le Directeur de la Société rend sommairement compte de la visite faite par le Congrès aux archives entre les deux séances. Dans la visite faite au musée et dont il a été déjà rendu compte par M. Victor Petit, le Congrès a admiré l'ordre, l'arrangement et le bon goût qui règnent dans ce

établissement. Une pensée triste agitait l'assemblée : la main qui avait tout dirigé et organisé est maintenant froide dans la tombe. M. le Maire et M. Darbois voudront bien prendre la part d'éloges qui leur revient.

Le Congrès s'est ensuite rendu aux archives de la mairie et a complimenté M. l'archiviste sur le soin qu'il a pris de sauver et de classer les vieilles mesures municipales de longueur et de capacité.

Les archives municipales de Dijon ont remplacé celles des états de Bourgogne, dans le local qu'elles occupaient sous le grand escalier du palais. Elles renferment, dans 1380 liasses et 1450 registres, des documents d'un grand intérêt, non-seulement pour les droits de la ville, mais aussi pour son histoire et celle de plusieurs villes de France.

Le Congrès y a vu avec intérêt la charte de commune, accordée en 1187 par le duc Hugues III; un diplôme du roi Philippe-Auguste, daté de 1183, ainsi que d'autres pièces extraites du Trésor des Chartes et toutes munies de sceaux encore entiers. Le Congrès a remarqué aussi les *Evangiles* de la mairie, qui jadis faisaient partie des marques de la magistrature, remises au vicomte majeur, le jour de son élection. C'est une sorte de dyptique en bois, de la fin du XVe. siècle, dans l'intérieur duquel sont collés deux feuillets en parchemin contenant, au milieu d'une riche ornementation d'arabesques et de miniatures, les premiers versets de l'évangile saint Jean. Les armes de la ville sont peintes sur les deux *plats* du très-rare monument de la vie publique de nos pères.

L'archiviste a placé sous les yeux du Congrès un plan des bâtiments de l'ancienne Chartreuse, visitée la veille au soir; une curieuse thibériade de la vallée d'Ouche, levée au XVIe. siècle, de même qu'une riche collection des anciennes mesures de longueur, pesanteur et capacité, qu'il a eu le bonheur de sauver d'une totale destruction.

M. Mignard dépose sur le bureau un fac-simile du coffret de M. de Blacas, qu'il a décrit et qu'il a attribué à l'ordre des Templiers, comme ayant été trouvé près de la source de la Cave à Essarois, à peu de distance de Chatellenot où était une chapelle des Templiers et dans le voisinage de Voulaine, chef-lieu du grand prieuré de Champagne; mais il prévient le Congrès qu'il ne dira pas un mot à son sujet.

Rentrant alors dans la question générale, il fait lecture de documents statistiques relatifs à ces braves chevaliers, qu'un même supplice anéantit en laissant à la postérité le soin de juger leur arrêt rigoureux.

M. le Président résume les deux mémoires que l'on vient d'entendre et qui seront d'autant plus appréciés qu'ils sont basés sur des documents authentiques, notamment ceux qui ont été publiés par le Gouvernement.

Plusieurs personnes ont répondu à la 29°. question. — Les quatre animaux symboliques sont presque dans toutes les églises antérieures au XIII°. siècle. L'agneau à l'oriflamme symbolise le Christ, notamment au portail de Semur-en-Brionnais et à l'église de Volnay. Le poisson, le plus pur des emblêmes, se remarque dans la cuve baptismale de Saint-Maurice.

Il est peut-être bon de rappeler ici qu'antérieurement à l'usage des tabernacles, l'Eucharistie reposait dans un coffret orné d'une colombe, suspendu à une crosse fichée derrière l'autel, comme à Châtillon et à Cluny. Dans l'église de St.-Etienne de Dijon, la colombe avait dans son bec un grain de blé.

La 30°. question est ainsi conçue :

Quels sont les principes généraux qui doivent servir de règle dans la réparation des anciens monuments?

Cette question a été trop amplement traitée par le Comité des arts et des monuments, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

M. le président pose la 31e. question :

Quel est le meilleur système de vitrerie peinte, et dans quelle proportion doit-il être employé dans l'ornementation des édifices religieux ?

M. de Caumont dit qu'il ne faut pas abuser des vitraux peints fournis, même par nos meilleures fabriques. On doit éviter de répandre trop d'ombre dans les églises et surtout redouter l'agrandissement des fenêtres pour y placer de grands sujets. Plusieurs fabriques ont fait de nouvelles fenêtres ogivales très-larges pour y loger des vitres peintes modernes ; c'est un fait contre lequel a réclamé et réclamera toujours la Société française pour la conservation des monuments. Quand donc en France restera-t-on dans de sages limites ? Quand comprendra-t-on que, pour obtenir un effet agréable à l'œil, il ne faut jamais altérer les monuments !

Le chœur, en général, doit seul recevoir des vitraux dans les petites églises. Quant aux fenêtres de la nef ou des bas-côtés, il serait bon de les vitrer simplement en petits plombs à compartiments imités de ceux du moyen-âge ou en grisaille.

M. Foisset croit aussi que, pour ne pas enlever trop de jour et cependant avoir quelque chose de plus gracieux que des vitres blanches, les grisailles devraient être plus répandues. Cette observation est approuvée.

Cinq heures sonnent et M. le Président déclare la séance close. On se réunira demain à 7 heures, et le départ pour Beaune aura lieu à 11 heures.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

Séance du 6 juillet.

Présidence de M. Challe.

La séance est ouverte à 7 heures du matin.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, le comte *de Vogüé*, *Garnier*, marquis *de Courtivron*, baron *de Fontette*, comte *de Tilly*, *Foisset*, baron *Chaillou-des-Barres*, l'abbé *Le Petit*, *Gaugain*, *de Soultrait*, *Lavirotte* et *de Fontenay*, secrétaire.

M. Jouanne présente un nouveau mémoire qui sera joint à ceux qu'il a déjà communiqués, pour être examinés par les archéologues du pays.

M. Devoucoux résume rapidement les matériaux relatifs à la 40ᵉ. question qu'il est appelé à traiter par anticipation, vu la nécessité où il est, à cause de ses importantes fonctions, de retourner à Autun.

Cette question est ainsi conçue :

Rechercher les noms, et tracer, autant que possible, les circonscriptions des anciens pagi *de la province, en rechercher la trace et le souvenir dans les noms modernes de plusieurs de nos villages.*

Le savant vicaire-général expose que, désirant retrouver l'ancienne organisation du pays Eduen et spécialement sa distribution en un certain nombre de *pagi*, il a cru pouvoir consulter avec un résultat satisfaisant les divisions ecclésiastiques de ce même pays. Cette méthode est autorisée par l'exemple et l'autorité de MM. Le Prévot, Guérard et autres. M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, l'a employée d'une manière remarquable, et un ouvrage de Walafrid Strabon vient encore la justifier en indiquant le parallélisme qui existait entre les titres civils de comte, de centenier ou vicaire,

et les titres ecclésiastiques, d'archidiacre et d'archiprêtre. Comme il est certain que les anciens diocèses de Châlons, de Nevers et de Mâcon sont des démembrements du diocèse primitif d'Autun, réunir les divisions territoriales de ces différents diocèses, grouper ces divisions par archiprêtrés et archidiaconés, c'est offrir un des monuments les plus importants pour la solution de la question proposée, si l'on a des titres d'archidiaconés et d'archiprêtrés remontant au IXe. siècle. Or, M. Devoucoux prouve qu'un pouillé du XIVe. siècle, qu'il présente à l'assemblée, est évidemment la copie d'un titre beaucoup plus ancien, dont il a trouvé un fragment dans un manuscrit. La liste qu'il contient, certainement antérieure au XIIe. siècle, remonte très-probablement jusqu'à l'époque carlovingienne. Il résulte du travail entrepris à l'aide des pouillés et des chartes, que l'ancien pays Eduen se divisait ecclésiastiquement en neuf archidiaconés primitifs, subdivisés chacun en cinq archiprêtrés. Ce résultat est remarquable, parce que les données historiques nous montrent qu'à l'époque de l'invasion romaine, la nationalité éduenne comptait neuf tribus établies sur son territoire. M. Devoucoux conclut que les monuments qu'il a recueillis doivent être regardés comme les données les plus sûres pour l'indication des anciens *pagi eduenses*, sauf les modifications nécessairement amenées par les fréquentes révolutions qui se sont succédé dans une longue suite de siècles.

Pour aider à la recherche des principales modifications, M. Devoucoux lit une note très-abrégée sur une histoire des comtes d'Autun, dont il a eu l'occasion de tracer le plan en indiquant les principaux faits authentiques.

M. Foisset regrette l'absence de M. Frantin, si compétent en cette matière.

M. Rossignol fait des vœux pour que la Société éduenne, qui a déjà fait paraître tant de belles publications, ne laisse

pas inachevé un travail du plus haut intérêt. Il dit encore que les documents consultés appartenant à des époques différentes, il serait à désirer que des cartes spéciales fussent dressées pour chaque siècle.

M. le président pose la 32°. question :

L'architecture dite gothique étant polychrome, est-il convenable, lorsque l'on répare un monument de ce genre, de lui rendre ses couleurs primitives? et, dans ce cas, doivent-elles être aussi éclatantes, aussi brillantes que celles employées pour les restaurations de Saint-Denis et la Sainte-Chapelle de Paris?

M. Victor Petit pense que cette question offre une très-grande difficulté à résoudre par le fait même de la composition et de la fabrication actuelles des couleurs. Au XV°. siècle, les couleurs broyées à l'huile semblent inaltérables; on pourrait croire que la longueur des temps n'a eu aucune influence sur elles. Durant les siècles suivants, elles prennent, en vieillissant, un ton coloré brun et brillant. Mais dès le XVIII°. siècle les couleurs de ce temps paraissent se ternir promptement. Au XIX°. siècle, c'est-à-dire dès les premières années de la naissance de l'école de David, si l'on peut dire ainsi, les couleurs verdissent et se ternissent en vieillissant. Aujourd'hui, à l'époque actuelle enfin, les couleurs noircissent promptement et perdent leur transparence et leur éclat. Rien ne serait plus facile, à cet égard, que de citer un certain nombre de tableaux réellement remarquables et justement appréciés, qui, depuis dix ans seulement d'existence, sont à peine reconnaissables par suite de la transformation du coloris. Ces tableaux ont verdi et noirci. Résultat d'autant plus inquiétant et déplorable qu'on a tant lieu de craindre que cette transformation ne s'arrête point et qu'elle pourra continuer jusqu'à rendre inexplicable l'effet d'un tableau. Non seulement les couleurs changent de ton, mais encore elles s'écaillent, se fendent et se gercent promptement.

De nombreuses observations ont été faites, des recherches analytiques commencées, mais jusqu'ici rien de satisfaisant n'est venu rassurer, pour l'avenir, les amateurs de peinture monumentale ou historique. Les fabricants de couleurs disent qu'ils font « pour le prix » tout pour le mieux. En effet, le prix d'achat des couleurs a subi une diminution considérable qui peut être évaluée pour le plus grand nombre d'entr'elles à plus de moitié de la valeur primitive. Les couleurs dont le prix élevé n'a pas permis une diminution notable ont été remplacées par des couleurs soi-disant équivalentes et données à très-bon marché.

Aujourd'hui une foule de couleurs formées ou obtenues de combinaisons nouvelles témoignent, dit-on, des immenses progrès de la chimie. Si l'éclat des couleurs nouvelles était durable, ce serait là de véritable progrès, mais ces brillantes couleurs noircissent et s'écaillent. Les peintres accusent les fabricants de couleurs; ceux ci se plaignent des artistes. De part et d'autre il y a de nombreuses récriminations qui, toutes prises en elles-mêmes, semblent justes et fondées.

A aucune époque on n'a jamais employé autant de couleurs qu'à présent et nos expositions annuelles le prouvent. Elles prouvent aussi, malheureusement, qu'à aucune autre époque encore que la nôtre, le nombre des gens se croyant une vocation ou plutôt du talent pour la peinture n'ont « gaché », que l'on me pardonne ce mot, autant de couleurs. La consommation est tellement considérable qu'il a fallu employer pour broyer les couleurs fines les moyens mécaniques et expéditifs employés pour la fabrication des couleurs de peinture à bâtiment. Que des artistes ou des peintres incompris, classe de la société infiniment trop nombreuse, emploient et consomment de mauvaises couleurs à bon marché, rien de mieux. Le prix, quelque abaissé qu'il soit, sera toujours trop élevé pour eux, et les beaux arts n'ont rien à perdre au noir-

cissement des couleurs ou à leur poussée au vert ou au gris. Mais n'est-il pas profondément regrettable et même affligeant que nos meilleurs peintres, nos artistes les plus distingués soient forcés d'employer ces mêmes mauvaises couleurs, par la raison que donnent les fabricants et que voici : c'est qu'il est impossible de préparer pour les artistes d'élite, toujours en infiniment petit nombre, des couleurs spéciales en assez petite quantité pour que leur prix ne devienne pas exhorbitant.

Résumant ces observations générales, M. Victor Petit ajoute, relativement au fond même de la 32[e]. question, les considérations suivantes qui, de l'aveu propre de l'opinant, n'arrivent pas à une conclusion complète.

Si l'application de la peinture polychrome est faite dans un monument neuf, ou tout-à-fait dépourvu de peintures anciennes, rien n'est plus simple ni plus facile que cet emploi des couleurs vives et tranchées. Elles pourront noircir, verdir ou se ternir en famille. Mais si, comme cela arrive le plus souvent, il s'agit de restaurer des peintures anciennes ou de les compléter par des travaux nouveaux, la tâche devient difficile et se hérisse d'inconvénients et d'empêchements de toute sorte.

Si la peinture ancienne est pâlie de ton, les couleurs neuves la feront paraître plus pâle encore. On prend alors, pour tout harmoniser, le parti de tout repeintre à neuf. Si, au contraire, la peinture ancienne s'est foncée de ton à la suite des temps, la couleur nouvelle, devant de suite être montée au même ton, deviendra en peu d'années toute sombre.

En ce qui touche le plus ou moins de convenance de repeindre l'intérieur d'une église, jamais on ne pourra concilier les avis et les systèmes que ce mot si étrangement élastique de « Restauration » permet de formuler avec des raisons aussi nombreuses et aussi absolues, dans deux sens tout-à-fait op-

posés, et soutenus avec insistance de la part des archéologues et de la part des architectes. Il arrive presque toujours que le clergé se range au parti de ces derniers. Le clergé veut, avant tout, que les décorations polychromes soient brillantes et resplendissantes de fraîcheur et d'éclat. Les antiquaires préféreraient conserver les vieilles peintures telles que nous les ont transmises les années et même les siècles, et trouvent suffisant de boucher ou remplir une portion écaillée ou détruite en couvrant cette partie avec une teinte uniforme, destinée seulement à cacher l'enduit de la muraille ou du panneau endommagé. Traitée ainsi, la restauration d'une peinture ancienne laisse dans toute son intégrité et son originalité historique et primitive l'œuvre d'autrefois. On réplique à cela que ce système peut être parfaitement bien applicable aux peintures destinées à former, enrichir ou compléter un musée ou une collection particulière d'œuvres-d'art, mais que dans une église il ne peut pas en être de même et que rien d'inachevé ou d'incomplet ne doit être laissé, de parti pris, dans un édifice qui n'a pas cessé d'être consacré au culte divin ; ce qui est détruit doit être refait ; ce qui est endommagé doit être restauré ; enfin, que tout ce qui est devenu, à la suite des temps, usé, détérioré ou inutile, doit être sans aucun doute remplacé au plus vite.

Telles sont les raisons opposées avec persistance et succès aux raisons que désireraient faire prévaloir les archéologues, c'est-à-dire la conservation purement et simplement des peintures anciennes, lorsque celles-ci présentent encore, non seulement un ensemble important, mais aussi quelques fragments intéressants. Là est la limite difficile à tracer, et à l'égard de laquelle on ne s'entendra jamais.

En terminant, M. Victor Petit pense que dès l'instant qu'on a résolu d'une manière absolue que l'intérieur d'une église serait décoré de couleurs à l'huile ou à la colle, il fallait

mieux employer les nuances les plus brillantes, puisque dans un avenir qui ne peut être éloigné ces mêmes nuances auront perdu leur éclat. Toutefois, on peut penser qu'il y a puérilité à vouloir, comme dans le sanctuaire de l'église de St.-Germain-des-Prés à Paris, imiter la mosaïque en faisant faire par le peintre décorateur des petites lignes noires en carré sur les fonds de peintures. Autant la mosaïque pourrait être monumentale, autant son imitation l'est peu. Mieux vaudrait mille fois laisser découverte la pierre elle-même formant l'appareil de l'édifice. Seulement le fabricant de couleur et aussi d'autres personnes n'auraient rien à gagner si on adoptait ce parti.

M. Rossignol, désirant savoir si les couleurs employées aujourd'hui sont les mêmes que celles dont on se servait autrefois, a recueilli le document ci-après :

Mémoire des couleurs et de leurs prix, pour peindre dans la chapelle des ducs à Argilly : par Jean de Baumes.

Feuilles d'or fin, le cent. XXX s.
Blanc de paille, la livre IV s. IV d.
Vermillon, la livre XI s. VIII d. (XIII s.)
Vermillon, la livre VI gros.
Vernis, la livre XI s. VIII d.
Ynde gouf (*sic*), la livre III fr.
Ynde fin, la livre XXV s.
Mine, la livre II s. VI d.
Feuilles d'étain vert, XVII feuilles VI gros.
Estain blanc, la douzaine IV s. tournois.
Estain vert, la grosse douzaine IV liv. IV s. chaque grosse douzaine.
Estain blanc, la grosse douzaine VIII s.
Mine fine, la livre III gros.
Mine, la livre III s. IV d.

Mine commune, la livre II s.
Huile, la pinte II s. XI.
Mine rouge, VI liv. XX s.
Cire, la livre IV s. tournois.
Boularmin (bol d'Arménie), la livre III gros.
Vernis blanc, la livre VIII s. IX d.
Id. id. VII gros 1/2.
Or pyment, la livre XIV s. IV d.
Our piment fin, la livre XX s. tournois
Fuscot, une livre 1/2 II s. VI d.
Mastic, livre XIII s. IIII d.
Blanc de paille, VI liv. XX s.
Azur d'Allemaigne livre XL s. VIII (*sic*).
Azur du second, une once II fr.
Azur fin, une once L s. tournois.
Azur fin, une once IIII fr.
Flures, la livre XIII s. III d.
Florée fine, id. I fr et demi.
Blanc de plomb, la livre III s.
Blanc de plomb fin, la livre VI s.
Feuillet d'or fin, le cent XVI gros. } compte de 1386.
Vert de grisse, la livre III gros. }
Une onsse (once) de fin azur d'acre, VIII fr.
Azur d'Allemagne, la livre VIII fr.
Sinople, la livre IIII fr.
Massicot, la livre II fr.
Terre vert, id. III fr.

Jean de Beaumes, peintre, varlet de chambre de Philippe-le-Hardi, avait par jour 6 gros.

Les artistes sculpteurs qui travaillaient aux images du tombeau de Philippe-le-Hardi, avaient 6 s. par jour, sous la direction de Daux Sluter. D'autres avaient par jour 4 gros

3 d. ob. tournois. (Etait-ce la même chose ?) D'autres avaient par jour 3 gros 2 d. ob. tournois. D'autres enfin avaient par jour 2 gros.

(64 gros fesaient 5 fr. 4 gros).

On ne sait au juste ce que sont beaucoup de ces couleurs, mais il est évident qu'elles sont toutes minérales.

M. de Surigny ne pense pas que l'emploi de la mécanique, dans la préparation des couleurs, soit aussi funeste qu'on le dit ; il serait plutôt tenté d'accuser la chimie.

MM. de Jolimont, Victor Petit et de Surigny discutent encore ce point intéressant de la décoration de nos églises. Ce qu'il y a d'évident pour eux, c'est que les huiles jouent un grand rôle et causent le plus souvent ce voile que le temps ne fait que rendre plus opaque. Les préparations à la colle, les eaux légèrement gommées sont fort recommandées.

M. Bessy ajoute qu'à notre époque on abuse des couleurs végétales qui passent.

La 33e. question est ainsi conçue :

Quel est le type d'architecture qui doit servir de guide dans la construction des édifices religieux ?

M. Victor Petit ne pense pas que les termes de cette question puissent s'appliquer exclusivement à la Bourgogne ; c'est en se plaçant à un point de vue général que l'on peut plus utilement y répondre. Sous cette désignation assez vague « type d'architecture » indiquée par le programme, on doit sans nul doute sous-entendre le mot « gothique » ou « ogivale ». C'est d'ailleurs de ce seul type d'architecture que l'opinant désire entretenir le Congrès, et non pas du plus ou moins de convenance à employer, pour la construction d'une église moderne, le style égyptien, grec, arabe ou romain, et même le style de la renaissance.

Il y a quelques années à peine, beaucoup de personnes ne reconnaissaient dans l'architecture gothique qu'un seul genre.

Il suffisait qu'il y eût des ogives dans un monument pour que ce monument fût réputé gothique. Personne ne s'inquiéta durant un certain temps, même parmi les administrateurs les plus zélés, de reconnaître les différences qui existèrent dans le caractère d'ornementation d'édifices gothiques de provinces diverses et de siècles différents. Le style gothique était personnifié par une ogive, voilà tout. De cette manière de voir, il résulta que les architectes, avec la meilleure foi du monde, s'imaginaient faire du style gothique en copiant un fragment de plusieurs édifices pour en composer un seul, qui, disait-on, devait être d'autant plus beau qu'on avait soigneusement choisi les détails les plus remarquables d'édifices nombreux. Telle est la raison qui motive la réunion, dans les premières églises gothiques, élevées il y a quelques années seulement, de détails d'ornementation qui peuvent aujourd'hui sembler si discordants. On voit une fenêtre du XVe. siècle, ornée de chapiteaux du XIIIe. et même du XIIe.; une confusion étrange règne dans toutes les parties de l'édifice; tous les siècles sont représentés pêle-mêle, et c'était faire là du gothique, croyait-on.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et le Congrès reconnaîtra unanimement que c'est aux travaux et à la persistance infatigable de M. de Caumont que l'on doit la direction heureuse et inespérée que les sciences archéologiques ont suivie. On a reconnu dans chacun des siècles du moyen-âge des périodes distinctes et dont la beauté a un caractère spécial. On a reconnu aussi que chacune de ces mêmes périodes présentait un type qui se modifiait du Nord au Midi, de l'Ouest à l'Est, non-seulement de la France, mais aussi de l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.

Ce rapide exposé fera entrevoir le laconisme de la rédaction de la trente-troisième question du programme. Toutefois, en admettant qu'il s'agisse exclusivement du moyen-âge, la dif-

ficulté est grande encore, et la diversité d'opinion ne permettra pas d'arriver à une solution entière.

Résumant ses observations, M. Victor Petit voudrait que les architectes qui auront à construire une église, du XIIIe. siècle par exemple, s'inspirassent d'une manière exclusive du style de cette même époque tel qu'il a été compris et exécuté durant le XIIIe. siècle dans la province même, et non pas dans les provinces plus ou moins éloignées, et à plus forte raison dans les provinces étrangères. Vouloir construire en Provence du gothique normand, vouloir élever en Bretagne du gothique bourguignon, doit sembler un anachronisme contre lequel l'opinant se récrie vivement. Il faut laisser à chacune de nos provinces le caractère architectural qu'elles ont préféré durant le moyen-âge. Suivre et continuer invariablement cette tradition, ou ces traditions provinciales, c'est laisser à l'archéologie, autant qu'aux monuments eux-mêmes, toute la valeur artistique, toute la beauté monumentale et enfin toute la vérité historique qui leur appartiennent à tant de titres.

Nous sommes en Bourgogne, dit en terminant M. Victor Petit, faisons des monuments en style bourguignon.

Les idées très-justes exprimées par M. Victor Petit obtiennent l'approbation unanime du Congrès.

M. Devoucoux rappelle la visite faite par le Congrès, tenu l'année dernière à Nevers, à la chapelle de Varennes, élevée par Mg^r. Dufêtre sur les plans de l'architecte Paillard, à qui la Société française décerna une médaille d'argent. L'autel est copié sur le plus pur que l'on ait rencontré dans les églises du XIIe. siècle de cette contrée.

Mg^r. d'Héricourt ayant laissé par son testament une somme destinée à élever un autel dans l'église de St.-Jean-le-Grand, récemment construite à Autun, M. Devoucoux a pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de s'inspirer de celui de Va-

rennes. Comme l'autel de St.-Jean avait des dimensions plus grandes, on y a ajouté le Christ bénissant, la Vierge et saint Jean, patrons de l'église. Maintenant, quelle doit en être la garniture? Où pourra-t-on trouver des objets dans le style du monument? Le style gothique dominant à Paris, il faudra sans doute chercher à Lyon où le style roman est plus généralement répandu.

La séance est levée à 9 heures, et le Congrès se dispose à partir pour Beaune.

Les Secrétaires,

H. BEAUDOT. J. DE FONTENAY.

1re. séance du 7 juillet 1852.

Présidence de M. GUILLEMOT.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

Le bureau est composé de MM. : *Guillemot*, président, *Foisset*, *de Caumont*, *Lavirotte*, *de Montagu*, *Saint-Père*, *Rossignol*, *Caumont*, architecte, *de Jolimont*, *Garnier*, *Gaugain* et les secrétaires du Congrès.

On remarque dans l'assemblée MM. Chasles, d'Auxerre, Chevrier, Prisser, Mignard, le marquis de Vogué, le comte Ligier-Belair, Malinouski, le comte de Juigné, Guignard, bibliothécaire, Gillette, le comte de Vesvrotte, Frantin, le comte d'Archiac, Ochier, Boissard, le marquis de Grancey, Thomassin, chanoine de la cathédrale de Dijon, Bizouard, Abord, et beaucoup d'autres membres du Congrès.

M. de Fontenay se lève. Il dit que jusqu'ici il a été soutenu par l'indulgence du Congrès et qu'il n'a fallu rien moins que son extrême désir de lui être agréable pour le décider à rédiger

le procès-verbal dont il est appelé à donner lecture; la fatigue est grande, la chaleur extrême, on voudra bien excuser des omissions involontaires.

M. de Fontenay passe à la lecture du procès-verbal qui est adopté.

Il donne lecture d'une lettre de M. Malinouski qui contient les vues de ce dernier sur les voies romaines du département de la Côte-d'Or; M. Malinouski communique une carte sur laquelle il a tracé quelques-unes de ces voies sur lesquelles il s'est procuré des renseignements précis.

M. le président, après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur cette carte, la fait passer sous les yeux de l'assemblée.

Sur la demande exprimée par M. Malinouski, le Congrès formule le vœu suivant : *Que l'autorité soit priée d'engager les agents-voyers à prendre les précautions nécessaires pour conserver les débris de voies romaines qui existent encore en France et de donner les renseignements qu'ils peuvent recueillir sur l'existence et la construction de ces mêmes voies.*

D'autres vœux formulés dans la lettre de M. Malinouski, sont renvoyés à la Société archéologique de la Côte-d'Or.

On passe à la question 34 du programme, dont M. le Président donne lecture; elle est ainsi conçue :

Donner des détails sur les cérémonies qui avaient lieu chaque année à Ste.-Reine lors de la fête de la patronne de cette paroisse?

M. Garnier annonce qu'il y a sur ces cérémonies des documents imprimés très-anciennement, et ajoute que la procession a été supprimée en 1827 par ordre de Mgr. l'évêque de Boisville.

M. Jolivet fait remarquer que des ordres ont pu être donnés à cette époque, mais que la procession avait encore lieu en 1842, car il en a été témoin.

M. H. Beaudot s'engage à donner à ce sujet une note écrite.

M. Victor Petit a la parole pour rendre compte de l'excursion faite à Beaune le 6 juillet, et s'exprime en ces termes :

RAPPORT DE M. VICTOR PETIT

SUR LA VISITE DES MONUMENTS DE BEAUNE.

Vous avez décidé, dans l'une de vos précédentes séances, que vous vous rendriez à Beaune. Le jour de l'excursion fut fixé au mardi 6 juillet, et, en effet, hier dans la matinée, le Congrès se servant du chemin de fer arrivait, après un peu plus d'une heure de voyage, à la gare établie près des anciens murs d'enceinte de la vieille ville de Beaune, ayant à sa tête M. de Caumont, M. l'abbé Le Petit, et les autres dignitaires de la Société française.

Comme un des membres les plus jeunes du Congrès, je fus chargé de vous rendre compte de l'excursion à laquelle un de nos plus zélés et honorables membres du Congrès regrettait de ne pouvoir prendre part. Retenu par des devoirs impérieux, M. Foisset voulut bien nous remettre une note indiquant l'itinéraire que nous aurions à suivre pour visiter, sans perdre de temps en contre-marches, les principaux édifices d'une ville qui tient une place notable dans les annales de la riche province de Bourgogne.

Malheureusement le programme, si bien indiqué par notre honorable collègue, n'a pas pu être complètement suivi par tous les membres du Congrès. Toutefois et malgré la précipitation inévitable que motivait un séjour de trois heures et demie à peine à Beaune, nous avons pu voir ce que cette ville renfermait de plus important et possédait, sous le rapport archéologique, de plus intéressant.

M. le sous-préfet de Beaune avait bien voulu recevoir le Congrès à son arrivée. Quelques instants plus tard, M. le maire venait, lui aussi, se réunir à nous. Le Congrès ne

pouvait se montrer que profondément reconnaissant de l'accueil que daignaient lui faire les deux chefs de l'administration locale, et, dès ce matin, des lettres de remercîment et de gratitude leur ont été envoyées par les présidents du Congrès.

Mg^r. l'évêque de Dijon, dont le Congrès connaît toute la bienveillance pour les études archéologiques, nous avait prévenus qu'il attendrait le Congrès dans l'église même de Notre-Dame de Beaune. Aussi, dans la crainte de faire attendre Monseigneur, dont tous les instants étaient comptés, plusieurs membres du Congrès se rendirent directement et en voiture à Notre-Dame, tandis que d'autres membres s'acheminaient à pied, mais activement et sans prendre le temps d'étudier l'ensemble de la muraille de la ville, enceinte défendue par de grosses tours dont le caractère de construction présente la plus complète analogie avec celui de l'enceinte de Dijon et surtout de son vieux et curieux château.

Nous sommes entrés dans la ville par une large brèche faite dans l'emplacement même d'une vieille porte fortifiée et qui fut démolie en 1829 seulement.

Cette porte appartenait au château considérable et fameux que fit construire Louis XII en 1502. A droite et à gauche de cette porte, restent encore deux énormes tours rondes, intéressantes à étudier aussi bien pour leur bel appareil que pour divers détails d'ornementation qui restent çà et là. On sait que le roi Henry IV fit démanteler, en 1606, le château-fort de Beaune.

Une très-longue rue nous conduisit sur la place Monge, établie en partie sur l'emplacement de l'ancien hôtel-de-ville, dont il ne reste aujourd'hui que la haute et curieuse tour du beffroi, que le Congrès, se proposant de revenir étudier, ne fit alors qu'entrevoir en se rendant au presbytère. Là, Mg^r. l'évêque de Dijon, et Mg^r. Pallegoix, évêque de Siam, et aussi M. le curé de Notre-Dame et plusieurs ecclésiastiques,

reçurent le Congrès de la manière la plus empressée et la plus gracieuse.

Aussitôt que tous les membres du Congrès furent réunis, la visite archéologique commença par la sacristie attenante à l'église, au presbytère et au Sud de la grande nef.

Une galerie voûtée en pierre et dans le style du XIIIe. siècle, conduit à la sacristie, vaste salle du XIIIe. siècle, également divisée en trois travées formées de belles voûtes ogivales dont les nervures vigoureusement profilées s'appuient sur des chapiteaux feuillagés. Le Congrès a reconnu dans son ensemble le style bourguignon du XIIIe. siècle, style spécial et original qui caractériserait l'école architecturale de la Bourgogne.

Mg^{r}. montra au Congrès divers objets d'art remarquables : 1°. Une châsse en forme d'église ornée de figures d'évêques et d'autres pieux personnages finement peints. Cette châsse, assez bien conservée, est longue d'un mètre sur 40 centimètres de large ; elle daterait de l'an 1430.

2°. Une chasuble en velours, ornée de dessins en tapisserie, remarquablement fine, et représentant en petites figures la Pentecôte et l'Ascension ; elle date de l'époque de Louis XIII, probablement.

3°. Un saint ciboire ou calice d'orfévrerie au repoussé ; forme ancienne, mais rappelant par le caractère des *détails* l'époque de Henry IV ou même de Louis XIII.

Le Congrès se rendit dans l'intérieur de la grande église en passant sous un portail dont l'ornementation, dans le Nord de la France, semblerait devoir remonter au XIIe. siècle et qui, en Bourgogne, assurèrent divers membres du Congrès, ne doit être daté que du siècle suivant, c'est-à-dire du XIIIe.

De ce portail et en traversant le bas-côté on pénètre directement dans le chœur de la vieille église collégiale de Notre-Dame.

On retrouve dans l'ensemble de l'édifice le caractère

bourguignon qui, pour être moins pur que dans la belle église de Paray-le-Monial, n'en offre pas moins un curieux sujet d'étude et un véritable modèle.

Il ne peut pas entrer dans le cadre d'une simple narration, ou compte-rendu verbal, de décrire ici les signes les plus caractéristiques qui distinguent le type architectural ancien de la Bourgogne. Disons seulement qu'à Notre-Dame de Beaune, aussi bien qu'à Tournus, Mâcon, Cluny, Paray-le-Monial et dans une foule d'autres monuments de la province de Bourgogne, on retrouve les pilastres unis ou cannelés en lignes droites ou en zig-zags.

L'église actuelle, bâtie sur l'emplacement, dit-on, d'une église très-ancienne, remonte, dit-on encore, au XIe. siècle. Cette date reculée ne semble pas devoir être admise. Les XIIe. et XIIIe. siècles sont une époque plus probable.

En l'honneur du Congrès, M. le curé de Notre-Dame avait fait tendre, le long des piliers du chœur, une très-grande et fort belle tapisserie d'un tissu fin et bien conservé, soit pour le brillant des couleurs, soit pour la régularité du travail. Un grand nombre de figures représentent l'histoire entière de la Vierge. Dans l'un des côtés de ce magnifique et immense travail, on lit l'inscription suivante en caractères gothiques :

Ceste tapisserie fut faicte en mil-cinq-cents.

L'attention du Congrès fut sérieusement appelée sur un fragment de marbre blanc placé debout au fond du sanctuaire.

Sur l'une des faces de cette plaque de marbre légèrement veiné de bleu, on remarque, fortement gravée au trait, la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. A leurs pieds une très-petite figure prosternée représente, assure-t-on, la duchesse Mathilde. Ce monument, que la commission des antiquités de la Côte-d'Or a fait mouler en plâtre, remonterait à la date, si loin de nous, de 1080. La beauté des caractères de l'inscrip-

tion gravée sur ce marbre, le type tout particulier des personnages de la Vierge et de l'enfant Jésus, feraient penser que l'on peut attribuer ce travail à un artiste byzantin.

La collégiale de Beaune, de même que la belle église de Notre-Dame de Dijon, possède une statue de la Vierge très-vénérée. Cette statue est en bois, et, tout spécialement pour le Congrès, on avait enlevé avec soin les riches vêtements qui la recouvrent toujours. Cette statue représente la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et le présentant au peuple, ainsi que celle de Dijon, qui semble avoir inspiré l'œuvre de l'artiste statuaire, qui fit la statue dont nons parlons et que le Congrès a pu étudier facilement. Aussi a-t-on vivement remercié M. le Curé de Notre-Dame. L'opération toujours assez délicate du « déshabillement » d'une image vénérée de toute une population, a motivé, vous ne l'avez pas oublié, Messieurs, une très-juste observation de la part de l'un de nos collègues, à l'une de nos dernières séances, M. le comte de Mailly. Le Congrès s'associant tout entier à la demande de M. de Mailly, témoignera par cela même, à M. le Curé de Notre-Dame de Dijon, de tout son respect pour les images vénérées de la sainte Vierge, et du regret qu'éprouve le Congrès qu'un malentendu l'ait privé de l'honneur que voulait bien lui faire M. le Curé de Dijon, en lui montrant lui-même son église et la statue de la Vierge Noire.

Le Congrès visita ensuite, sur les indications de Mg^{r}. l'évêque de Dijon, différentes chapelles, entr'autres celles de saint Pierre, saint Martin et des fonts baptismaux. Dans cette dernière chapelle, le Congrès, sur la proposition de l'honorable M. Foisset, devait constater l'existence d'une inscription enclavée dans un vitrail. Cette inscription qui est mutilée, montre encore les lettres ou plutôt les mots suivants :

JOHANNES BOCACIUS ISTOR.

Les chapelles de saint Martin et de saint Pierre, et une autre encore, sont remarquables par leur style bien caractérisé de la renaissance, époque d'ailleurs indiquée par les dates de 1530.

Les dates de 1480—1530—1555—se trouvent sur des rétables en pierre, vrais petits chefs-d'œuvre de sculpture, qui semblent rappeler l'art italien du XVᵉ. siècle.

Long-temps on a pensé que ces délicieux petits bas-reliefs étaient d'une époque plus ancienne, c'est-à-dire du moyen-âge.

Après avoir visité quelques autres chapelles, le Congrès s'est rendu sous le grand porche extérieur qui est la partie la plus importante de la façade occidentale de l'église.

Ce porche formant trois nefs divisées en deux travées présente un remarquable ensemble. La date de la construction est connue : c'est celle de 1332. Toutefois cette donnée précieuse de construction ne semblerait pas devoir être tout-à-fait en rapport avec le style de l'ornementation qui paraîtrait plutôt appartenir aux dernières années du XIIIᵉ. siècle. Cette différence s'expliquerait parfaitement si on tient compte de la persistance de l'imitation d'un style éminemment beau et qui dut, alors même, produire une impression assez profonde pour que l'emploi s'en prolongeât.

Au fond de la nef centrale du porche s'ouvre le grand portail dont les voussures et aussi les côtés étaient décorés de statuettes et de grandes statues. Toutes ont été brisées et ont disparu. Une statue moderne imitant l'ancien style de la fin du moyen-âge, peut-être, a été placée au milieu du pilier central du portail.

Le Congrès s'est rendu ensuite dans le jardin du presbytère qui longe le côté méridional de l'église. De là on peut étudier l'ensemble des constructions et juger de l'évasement qu'elles présentent au sommet, des grands murs de la nef et

des bas-côtés. Cet évasement, objet de sérieuses préoccupations pour de nombreux amis des arts, offre un écartement énorme vu de l'intérieur de la nef surtout. Ce fut le sujet d'une longue discussion que Monseigneur l'évêque de Dijon, en prenant congé de nous tous, recommanda de résumer, afin d'appuyer, s'il y avait lieu, la demande déjà présentée de secours ou d'allocations immédiates, destinées à la consolidation des voûtes de la grande nef.

A cet effet, un grand nombre de membres se rendirent sur les voûtes pour en étudier de près l'état de dégradation. La charpente du grand comble demandait aussi à être étudiée en vue des restaurations que l'on se propose depuis longues années d'y faire exécuter.

Voici, Messieurs, un résumé des différentes observations faites par divers membres du Congrès.

A Notre-Dame de Beaune, de même que dans le plus grand nombre de nos édifices du moyen-âge, on remarque avec étonnement que les grands piliers qui soutiennent les hautes voûtes de la nef s'écartent fortement de la direction verticale. Il résulte inévitablement de cet écartement motivé, d'une manière invariable par la poussée continuelle des voûtes, qu'elles s'abaissent à leur sommet de toute la largeur qu'elles ont parcourue en poussant au dehors les piliers qui n'ont point été assez solides pour résister au mouvement de tassement. Cet effet d'abaissement est frappant à Beaune. On s'écrie que si l'église n'est pas prochainement étayée dans toute sa longueur, elle s'abîmera et Dieu sait quels malheurs une telle catastrophe pourra motiver? Nous pensons que ces craintes sont exagérées quant à la chute plus ou moins prochaine de l'église.

Un examen attentif permet de penser que l'écartement des voûtes date du jour même, ou peu de temps après, du décintrement des charpentes destinées à la construction

de ces mêmes voûtes. Voici à cet égard une observation qui semble décisive. A une époque que nous ignorons, la charpente primitive fut remplacée par la charpente actuelle qui, bien certainement, ne date pas de la construction de l'église, c'est-à-dire du XIIᵉ. siècle.

Eh bien ! Messieurs, les entraits de cette charpente ne suivent en aucune façon le mouvement d'affaissement des voûtes et des gros murs latéraux qui, eux pourtant, supportent toute la charpente sans en excepter le moindre morceau. Cette disposition prouverait évidemment qu'à l'époque où la charpente fut faite, l'écartement et l'affaissement des murs et des voûtes étaient déjà produits, et que les charpentiers ne voulant point tenir compte de ce défaut de niveau et de parrallélisme ont dressé leur ouvrage sur un plan qu'ils ont nivelé à l'aide de coupes particulières dans l'ensemble et l'assemblage des grosses pièces.

Assurément, le nivellement des entraits n'est pas parfait, tant s'en faut; mais il ne suit pas la courbe ni l'affaissement des murs; loin de là, il se continue en plan direct.

Selon nous, l'évasement des voûtes date à peu près de l'époque même de leur construction.

Nous ne prétendons nullement qu'aucune crainte ne soit à concevoir, qu'aucune mesure de précaution ne soit à prendre. Le Congrès émettra le vœu que si cela est absolument nécessaire un simple travail de soutènement soit entrepris sans démolition aucune, ce qui serait tout ébranler et par cela même tout mettre réellement en péril. De longues agrafes en fer fixées aux extrémités des entraits de la charpente qu'il faudra tôt ou tard renouveler, suffiront pour rendre stationnaire (nous insistons sur ce mot) un mouvement d'évasement déjà ancien et dont nul indice actuel ou récent ne paraît avoir démontré la persistance et la continuité.

A l'égard des charpentes actuelles et qui malheureusement

sont en mauvais état par leurs extrémités, disons que l'on peut facilement reconnaître à des traces certaines que la toiture primitive était en tuiles creuses aussi peu inclinée qu'elle l'est encore, en général, dans le Midi de la France et même à quelques lieues de Beaune dans la vallée de la Saône. La toiture d'à-présent est très-aiguë; disposition préférable pour éloigner et précipiter les eaux pluviales, mais qui a l'inconvénient d'augmenter la surface à couvrir et par cela même le poids de la charpente.

Disons enfin qu'au-dessus de la nef et du transept s'élevait une grande flèche en bois remplacée aujourd'hui par un dôme en ardoise surmonté d'une lanterne.

Cette flèche qui avait dû être en pierre, était cantonnée de quatre clochetons, ou petites flèches élevées à chacun des angles de la tour carrée servant de soubassement. Un incendie consuma toute la toiture de la tour.

En s'éloignant de la vieille église de Notre-Dame de Beaune, quelques membres du Congrès ressentaient une indéfinissable sensation de tristesse motivée par la vue d'un vénérable édifice que le temps renversera ou que des architectes « restaureront » en le rebâtissant à neuf.

Le Congrès, avant de se rendre à l'hôpital célèbre de Beaune, a remarqué près de l'église Notre-Dame le pignon pittoresque de l'ancien bâtiment du chapitre. Cette construction semble dater de la fin du XIIIe. siècle.

HOPITAL OU GRAND HOTEL-DIEU.

Ce monument est célèbre : il fut fondé en 1443, par Nicolas Rollin, chancelier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le Congrès, avec un empressement extrême et un immense intérêt, a voulu visiter ce magnifique établissement

dans tous ces détails. Nos premiers hommages devaient être adressés aux dignes sœurs hospitalières de Beaune, de l'Ordre du St.-Esprit fondé en Flandre, et dont le costume pittoresque s'est conservé jusqu'à nos jours.

Rien ne rappelle mieux les miniatures du XVe. siècle et n'est plus frappant que de voir les sœurs dans leur grand costume blanc, tout empreint encore de la forme que lui a donnée le moyen-âge, au milieu de la vaste et admirable construction toute du moyen-âge aussi et que fondèrent Nicholas Rollin et sa femme.

Le Congrès a visité d'abord une très-vaste salle occupée par les malades. Le fond est terminé par une chapelle précédée d'un jubé en bois. Une immense voûte en bois couvrait toute l'étendue de cette salle qu'un plancher nouveau, appuyé sur les poutres sculptées, formant les entraits de la charpente, diminue de hauteur et d'étendue. C'est dans la chapelle du fond qu'était placé primitivement un tableau de Jean de Bruges dont nous allons parler bientôt.

Le Congrès visita rapidement diverses salles importantes occupées par les malades, entr'autres la salle St.-Hugues, décorée de grandes peintures murales estimables datant de 1682, dit-on. La cuisine avec sa belle et large cheminée à linteau de pierre vigoureusement profilé; des crémaillères et des chenets en fer ouvragé, datant de la fin du XVe. siècle, attirèrent aussi l'attention du Congrès.

Les fines et célèbres découpures en plomb formant les épis et girouettes qui décorent les grandes lucarnes et les immenses toitures de l'édifice, méritèrent également un sérieux et attentif examen. Le Congrès a remarqué avec quel soin de nouvelles découpures avaient été imitées des anciennes. Ces nouvelles découpures remplacent dans tous les endroits où elles sont posées celles qui ont disparu ou qui étaient trop endommagées pour pouvoir être convenablement restaurées.

L'imitation est tellement exacte, que bientôt il sera difficile de les reconnaître et de les désigner; c'est là une sorte d'œuvre de contrefaçon artistique qu'il est bien embarrassant de juger au point de vue purement historique et archéologique. Ainsi restauré, le vieil édifice de Nicolas Rollin, fondé en 1443, paraîtra tout neuf. Tout en rendant hommage au sentiment digne d'éloge et de reproduction identique, le Congrès a témoigné le regret qu'une forme moins lourde n'ait pu être donnée à deux pavillons carrés de construction toute récente et dont la disposition nuit beaucoup à l'ensemble grandiose de la vaste cour intérieure de l'Hospice.

Nous suivons vite malgré la curieuse disposition de la charpente une longue galerie qui nous conduit dans une grande salle où se trouvent placé et solidement fixé un chef-d'œuvre entre tous. C'est le tableau à volets peint par Jean de Bruges. Le Congrès, durant près d'une heure, ne s'est point lassé d'admirer, et, à cet égard, les souvenirs de chacun de vous n'ont point besoin d'être ravivés par une description de l'œuvre de Jean de Bruges.

Seulement nous devons résumer une question assez longuement agitée : celle de savoir s'il y a lieu, oui ou non, d'émettre le vœu que le « barbouillage » et ce mot rend bien la pensée de nous tous, le barbouillage, disons-nous, dont on a recouvert, il y a 50 ans environ, toute la partie inférieure du tableau et dans laquelle étaient représentés une multitude de justes et de méchants, de bons et de mauvais, venant comparaître au Jugement dernier, soit enlevé complètement.

Pour cacher la nudité entière de toutes ces petites figures, traitées avec un fini précieux, on étendit une couche de couleur brune à l'aide d'un mauvais pinceau. Or, il s'agissait hier de savoir s'il y avait lieu d'enlever cette couleur et de remettre au jour une partie importante du tableau cachée

seulement au commencement de notre siècle et qui était restée intacte durant près de quatre cents ans.

L'opération n'offre pas de difficultés insurmontables; la couleur nouvelle ayant été posée sur l'ancienne, celle-ci est préservée du contact immédiat par le vernis. Le soin le plus minutieux est la chose essentielle.

Les avis ont été partagés. On voulait, d'une part, rendre au tableau toute son intégrité; on voulait, d'autre part, le laisser tel qu'il était aujourd'hui; enfin on disait que, transporté dans un de nos grands musées nationaux, le « débarbouillement » pouvait être utilement fait, mais que le tableau restant dans une communauté religieuse cette opération aurait peut-être quelque inconvénient. Cet avis fut provisoirement admis, mais une nouvelle discussion devra prochainement, dans le sein du Congrès, être abordée et résolue définitivement dans un sens ou dans un autre.

Disons enfin que cet admirable tableau, dont la découverte et la mise ou honneur peuvent être à bon droit attribuées à l'initiative de deux archéologues de Châlons, nos collègues au Congrès de Dijon, est divisé par panneaux se fermant les uns sur les autres avec facilité. Les soins les plus grands assurent désormais la conservation de cet œuvre d'art « inimitable », et je me sers avec intention de ce mot en voyant les différentes copies qu'on a essayé d'en faire.

Dans une petite salle contiguë à celle qui renferme le tableau dont nous venons de parler et aussi quelques bons portraits historiques et de grandes tapisseries, on passe immédiatement dans une seconde salle plus petite et contenant dans un ordre parfait les archives de l'Hospice. Différentes pièces ou actes curieux et intéressants ont été communiqués au Congrès dont les membres ont signé sur un grand registre disposé pour recevoir les noms des visiteurs.

Le carrelage émaillé de cette même salle des archives est

très-remarquable par l'état de sa conservation et aussi par la disposition des dessins et des légendes qu'il reproduit. L'une de celles-ci rappelle le nom des fondateurs du Grand-Hôtel-Dieu de Beaune.

Après avoir de nouveau donné un dernier et long coup-d'œil au tableau de Jean de Bruges, le Congrès s'est éloigné à regret, pressé par l'heure du départ et aussi par le désir de visiter la bibliothèque publique.

Le Congrès ne put s'arrêter que peu d'instants devant le beffroi, haute tour carrée surmontée d'une toiture aiguë, d'une lanterne et de petits clochetons dont l'ensemble pittoresque a bien souvent été reproduit par les artistes et les touristes. Cette tour, isolée de l'hôtel-de-ville et servant de beffroi, est aujourd'hui destinée à l'horloge publique. On distingue encore les écussons de France, de Bourgogne et de Notre-Dame de Beaune. L'hôtel-de-ville, commencé vers 1427, achevé en 1440, fut démoli en 1795.

A quelques pas seulement de la tour de l'horloge, sur le côté d'une place assez vaste établie sur l'emplacement occupé en partie par l'ancien hôtel-de-ville, on a élevé en l'honneur du célèbre mathématicien Gaspard Monge, né à Beaune en 1756, une statue d'un effet estimable. Une inscription indique la maison où ce savant est né.

Tout en jetant un coup-d'œil rapide, trop rapide même, sur la façade élégante de plusieurs maisons datant de la renaissance, le Congrès s'est rendu à la bibliothèque publique établie dans les bâtiments d'un ancien couvent.

Des fragments de sculpture romaine trouvés sur le territoire de Beaune, des objets intéressants appartenant à différentes époques du moyen-âge, des dessins et objets d'art divers complètent l'ensemble remarquable que présente la bibliothèque riche de plus de trente mille volumes et manuscrits.

Nos notes prises à la hâte ne permettent point d'étendre davantage ce compte-rendu. Le temps a manqué au Congrès pour voir suffisamment les principaux édifices et à plus forte raison les monuments moins importants, tels que le portail de l'ancienne église des Templiers, au faubourg de St.-Jacques, et aussi la Tour-des-Poudres, et enfin un certain nombre de maisons particulières dignes par leur ensemble et la finesse de l'ornementation de mériter chacune l'attention du Congrès.

Quelle que soit l'étendue des regrets que nous éprouvons de ne pas avoir vu ou même entrevu tout ce qui présentait de l'intérêt, l'excursion que le Congrès a faite hier à Beaune nous laissera, à tous, de bons et pittoresques souvenirs.

A six heures nous étions de retour à Dijon.

Le Congrès témoigne toute sa reconnaissance de la réception bienveillante qui lui a été faite par MMgrs. les évêques de Dijon et de Siam, qui, à la tête du clergé de l'insigne collégiale de Notre-Dame de Beaune, ont bien voulu le recevoir dans cette belle église et lui en montrer les richesses. Des remercîments sont également votés à M. le sous-préfet, qui a bien voulu recevoir le Congrès au débarcadère du chemin de fer, et à M. le maire de Beaune, qui a accompagné le Congrès dans sa visite des monuments de cette ville.

Après la lecture du rapport de M. Petit et à l'occasion du magnifique rétable fait par Jean Van Eyckdic, de Bruges, donné à l'Hôtel-Dieu de Beaune par son fondateur, le chancelier Rolin, M. Canat, de Châlons, explique par quelle circonstance fortuite ce tableau, enfoui depuis un grand nombre d'années dans une salle de l'hospice, a été rendu aux amateurs des arts. Les administrateurs en ignoraient complètement le mérite ; c'est M. Canat qui, accompagné de quelques amis visitant l'hospice, attiré par la forme du

tableau, l'a examiné et en a signalé l'importance à MM. les administrateurs et aux religieuses hospitalières.

M. Chevrier témoigne le désir que l'on enlève les vêtements postérieurement ajoutés aux figures représentant des âmes du purgatoire ; elles étaient nues primitivement. Ces draperies font tache au tableau.

M. H. Beaudot observe que si ces nudités ont été cachées aux chastes regards des religieuses (le tableau ayant été originairement exposé sur l'autel), c'est très-fâcheux pour l'art, mais qu'il y aurait peut-être danger à enlever cette peinture superposée ; il craint que cette réparation n'entraîne à une restauration plus considérable.

M. de Caumont pense qu'il vaut mieux laisser le tableau dans son état actuel et surtout ne pas l'envoyer à Paris.

Le Congrès émet le vœu que ce tableau ne soit pas restauré.

M. Foisset regrette que le Congrès n'ait pu visiter la chapelle des Templiers de Beaune qui a une certaine importance ; c'est dans cette chapelle que Jacques Molé, dernier grand-maître, a été admis à faire partie de l'ordre.

Le même membre donne quelques explications sur la date précise des rétables en pierre de la renaissance qui ont été remarqués dans l'église de Beaune ; il possède un document sur leur date et dépose sur le bureau une note à ce sujet.

M. le président donne lecture de la 35°. question du programme.

Quelles sont les légendes, les traditions dignes d'intérêt qui se rattachent à des personnages ou à des localités du département de la Côte-d'Or?

M. Rossignol annonce qu'il n'a pas étudié la question ; il respecte singulièrement les légendes et plus particulièrement celles qui se rattachent à des localités ; quant à celles qui ont trait à certains personnages, il se borne à cette remarque générale que saint Martin a dirigé sa mission particulièrement

sur les villages ou *pagi*, d'où il conclut que le christianisme a commencé à faire des progrès dans les villes pour s'étendre de là dans les campagnes. Il engage M. Guillemot à communiquer ses vues à ce sujet.

M. Guillemot donne d'intéressants détails sur la mission de saint Martin à Mavilly. Les légendes et les traditions ne laissent, selon l'orateur, aucun doute sur cette mission.

Sulpice Sévère raconte que saint Martin vint dans ce pays des Éduens et y renversa un temple consacré aux idoles, qu'il est infiniment probable que ce temple de Mavilly est celui indiqué par Sulpice Sévère; son existence est attestée par de précieux débris. Il est une partie du territoire de Mavilly qui porte le nom de St.-Martin, là est un puits que les habitants du pays ne manquent jamais de faire remarquer aux étrangers : on le nomme puits de St.-Martin. A l'appui de son opinion, M. Guillemot présente un ouvrage de Gandelot qui contient la gravure de plusieurs pierres sculptées qui proviennent des ruines de ce temple; ces débris ont été enlevés et transportés dans le château de Savigny, par les soins de son propriétaire, M. de Migieu. M. Guillemot donne l'interprétation des figures représentées sur les pierres, et pense qu'elles sont évidemment de l'époque gallo-romaine; il attribue à St.-Martin la destruction de ce temple et la conversion des habitants du pays. C'est sur l'emplacement même du temple payen que l'église a été bâtie, et l'on raconte qu'une lutte s'étant engagée entre saint Martin et le diable qu'il venait combattre, ce dernier laissa en fuyant la marque de ses pas sur la brèche du puits de St.-Martin.

M. Mignard a la parole; il exprime le regret que, dans la visite qui a été faite à la bibliothèque de Beaune, le Congrès n'ait pas eu le temps d'examiner le manuscrit de Gérard de Roussillon : ce personnage a donné lieu à des légendes du plus haut intérêt.

M. Mignard produit l'estampage de l'inscription tumulaire, en vers latins de Thierri de Roussillon, fils de Gérard, trouvée dans l'ancienne abbaye de Pothières. Cette curieuse inscription est aujourd'hui déposée au musée de la ville de Châtillon; elle n'était pas entière, M. Mignard en a restitué le texte, il donne lecture d'une notice sur cette restitution.

M. Mignard attire de nouveau l'attention du Congrès sur l'église St.-Vorle de Châtillon dont l'édification remonte au XIe. siècle; saint Vivien y avait une petite chapelle, mais son plus beau titre et ce qui lui donne le plus grand intérêt, c'est la présence de saint Bernard qui venait s'agenouiller sous les voûtes. Une peinture murale qui existe dans l'une des chapelles, représente ce grand saint aux pieds de la Vierge qui tient l'enfant Jésus d'une main, l'autre appuyée sur son sein semble indiquer qu'elle donna de son lait à saint Bernard.

M. Mignard dépose une note sur cette légende.

M. le président donne lecture de la 36e. question.

Quelle est l'origine du patois bourguignon ? et quels sont les auteurs qui ont écrit dans ce dialecte?

M. Beaudot annonce qu'il a reçu de M. Duxin un mémoire sur ce sujet et en propose la lecture.

M. le président propose de renvoyer le mémoire à des commissaires qu'il nomme à l'instant même : ce sont MM. Rossignol et Foisset.

M. Beaudot s'oppose à ce renvoi.

M. Rossignol dit que les documents sur l'origine du patois bourguignon, ne sont pas sérieux, que ce patois est comme le vieux français d'origine latine.

M. Frantin observe que sans doute il n'y a point de littérature bourguignonne proprement dite, ce sont des hommes lettrés qui ont fait de la poésie bourguignonne, basés sur le langage des gens du peuple.

M. Lavirotte ajoute que, dans certaines campagnes, il est encore d'usage dans les fêtes qui ont lieu à l'occasion des mariages, de chanter des couplets en patois bourguignon.

M. Beaudot est chargé de faire un résumé du mémoire de M. Duxin pour le compte-rendu des travaux du Congrès.

M. le président appelle M. le sculpteur Buffet. Après l'avoir félicité du talent remarquable qu'il a mis dans l'exécution des figures du rétable des Chartreux, rétablies sous la direction de M. de St.-Mesmin, il lui remet la médaille d'argent qui lui a été décernée par le Congrès.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

J. DE FONTENAY.

2ᵉ. séance du 7 juillet.

Présidence de M. le baron CHAILLOU-DES-BARRES.

La séance est ouverte à trois heures.

Siègent au bureau : MM. *de Caumont*, l'abbé *Le Petit*; *Gaugain*; le baron *Ernouf*; le général *Rémond*; le baron *de Bretenière*; *de Boissy de Sainte-Suzanne*, sous-préfet de Mortagne; le curé de Rouvres et *Mignard*.

On remarque dans l'assemblée, parmi les personnes nouvellement arrivées, MM. Regnier; Bizouard; Mathieu, conseiller; le marquis du Parc; Peignot; Grasset, conseiller; de Lachadenède; Roux; Trélaime.

M. de Soultrait a la parole pour rendre compte de la visite faite à l'église de Rouvres, par la commission nommée à cet effet. Il décrit ensuite un reliquaire en forme de croix tréflée et coupée d'un double bras comme les croix archiépiscopales; ce reliquaire est partout recouvert d'une feuille

de vermeil. Sur les deux faces, cette feuille elle-même disparaît sous de nombreux ornements d'une prodigieuse élégance, exécutés en filigrane d'argent doré. Il est tout brillant de cent quatre-vingt douze camées, turquoises, émeraudes, agates et autres pierres précieuses, dont quelques-unes sont d'un assez gros volume et d'un grand prix.

M. Petit, qui n'a pas vu la croix, demande si elle ne serait pas une œuvre d'orfèvrerie russe orientale, car les doutes émis ne peuvent s'appliquer aux types si purs et si beaux du XIIIe. siècle.

M. Beaudot croit que le doute n'est pas permis, car les orfèvreries du genre signalé par M. Petit, portent toujours des lettres grecques, et on n'en remarque aucune sur la croix de Rouvres. A cette occasion un membre demande si l'on doit admettre que tout saint représenté tenant un livre et l'agneau, est nécessairement saint Jean?

M. de Jolimont croit que, dans certains cas, ce peut être saint Philippe, ce que quelques personnes sont tentées d'admettre, en songeant au personnage placé derrière le duc Philippe, au portail de l'église des Chartreux.

M. Rossignol répond qu'il a trouvé dans les registres des archives que c'était bien saint Jean.

Après la lecture du procès-verbal, M. de Glanville demande la permission de revenir un instant sur la question 33e. du programme, épuisée à la séance du matin, mais à laquelle il n'a pu assister, comme faisant partie de la commission chargée de visiter l'église de Rouvres.

Au moyen-âge, dit M. de Glanville, dans les églises d'un ordre secondaire, dans les églises de campagne surtout, on avait l'habitude d'établir des voûtes en panneaux de merrain quelquefois artistement travaillé et enluminé, ainsi que l'a si bien signalé M. Raymond Bordeaux dans son utile et inté-

ressant ouvrage sur la décoration des églises (1). De nos jours, faute de matériaux convenables, ou de l'argent nécessaire pour les employer, on a substitué par économie les voûtes en charpente, chargée d'une chape de terre, puis contrelattée à l'intrados et plâtrée. Ce système est sans contredit le plus défectueux que l'on puisse employer : d'abord il est pesant et pousse les murailles au vide ; ensuite le bois venant presque toujours à se tourmenter, brise le mince enduit qui le recouvre et de nombreux plâtras suspendus sur la tête des fidèles les menacent à chaque instant.

Un genre de voûte imaginé et plusieurs fois déjà employé par M. Barthélemy, le savant architecte de la si remarquable église de Bonsecours près Rouen, paraît à l'orateur bien préférable et digne d'être recommandé aux constructeurs présents et à venir. Voici comment on procède :

Dans de vastes augets, divisés dans leur axe par de petites planchettes, disposées suivant l'angle que doivent présenter les claveaux destinés à faire la voûte que l'on projette, on fait une large coulée de plâtre gâché. Comme tout l'intérieur de l'appareil a été frotté de savon et que même on peut le démonter avec facilité, le plâtre n'adhère pas aux parois et l'on obtient de suite une quantité plus ou moins considérable de segments de voûte prêts à être employés. Si quelque bavure nuit à la précision de la pièce, l'ouvrier habitué à ce genre de travail aura d'un coup de ciseau bientôt fait disparaître ce qui le gêne. Il ajustera ainsi l'un après l'autre tous les claveaux, en les reliant ensemble au moyen de plâtre légèrement coloré en jaune ou en gris,

(1) *Principes d'archéologie pratique, appliqués à la décoration, etc., des églises* publié dans les tomes XVII et XVIII du *Bulletin monumental* de M. de Caumont, et tiré à part à petit nombre (Caen, Hardel, imprimeur; à Paris, chez Derache, in.-8°. de 288 pages avec gravures).

et lorsque le *rifflard* aura uni leur surface et fait ressortir les joints, l'œil le plus exercé ne pourra juger qu'ils ne sont pas en pierre. On termine l'opération en coulant sur l'extrados une chape en plâtre de 2 centimètres environ, et l'on obtient une voûte, d'un très-bon effet, d'une épaisseur de 0^{m}10 à 0^{m}12 et par conséquent très-légère, ne poussant pas au vide, puisque toutes les parties adhèrent ensemble, d'une solidite à toute épreuve et du prix, dans le rayon de Rouen, de 8 francs le mètre carré.

Les claveaux des nervures demandent plus d'épaisseur et un peu plus de soin ; les moules devront être cintrés, suivant le rayon de leur arc de cercle et accuseront les moulures que l'on voudra profiler. Mais un procédé aussi simple se comprend facilement de lui-même et ne peut arrêter sérieusement un ouvrier quelque peu intelligent.

M. le président pose la 37e. question :

Rechercher dans les monuments romains de la Bourgogne la trace persistante de l'imitation de l'architecture antique, imitation inspirée et entretenue par la présence des monuments romains d'Autun et de Langres; suivre cette trace, plus ou moins caractérisée, depuis les temps les plus anciens jusqu'au milieu du XIIIe. siècle, où elle semble disparaître. — Il conviendrait, dans cette étude, de prendre pour points de comparaison les cathédrales d'Autun et de Langres, les églises de Notre-Dame de Beaune, de St.-Philibert de Tournus, de St.-Philibert de Dijon, etc.

M. Canat fait observer que c'est là moins une question que le sommaire d'un ouvrage à faire. Il désirerait vivement que les sociétés savantes de la province s'en occupassent avec persévérance.

On passe à la 38e. question, ainsi conçue :

De l'emploi le plus ancien de l'ogive en Bourgogne. —

Signaler avec soin les nombreux monuments dans lesquels l'ogive se trouve alliée aux formes les plus caractérisées, et même les plus anciennes du style roman; retrouver la date de construction de ces monuments mixtes : indiquer dans quelles parties des édifices figure l'ogive, quelle est sa forme, si elle figure seule ou si elle alterne avec des arcs en plein-cintre. Ce mélange de l'ogive aux formes romanes les plus décidées, n'est-il pas un des caractères de l'architecture bourguignonne au moyen-âge? Ne s'y montre-t-il pas plus tôt, et ne s'y prolonge-t-il pas plus tard que dans les autres provinces? A quelle époque le style dit ogival s'établit-il en maître, et se dégage-t-il complètement des traditions précédentes?

M. Beaudot regrette l'absence de la personne qui s'était chargée de traiter la question. Quant à lui, il ne pourrait y répondre que d'une manière incomplète.

M. le président fait remarquer que des oublis sont sans importance, attendu que l'on n'a jamais eu la pensée de demander une liste à laquelle il n'y aurait rien à ajouter, mais il invite les personnes qui ont visité la province à vouloir bien parler, car en écoutant un dénombrement, il est rare que la mémoire des auditeurs ne soit pas éveillée.

A ce propos, M. Rossignol renouvelle un désir exprimé plus d'une fois, que le programme d'un congrès soit toujours concerté entre les sociétés savantes du pays où il doit se tenir, et distribué quelques mois à l'avance.

M. de Caumont répond que le programme de la session a été fait et imprimé à Dijon il y a long-temps, et qu'il a dû être connu de tout le monde.

M. le président pose la 39ᵉ. question :

Indiquer les caractères propres à l'école bourguignonne, dans la forme générale des monuments et dans l'ornementation. — Ses limites géographiques. — Comparaison des

produits de cette école, d'une part avec les édifices du Nord de la France, et d'autre part avec ceux de la Provence et des provinces méridionales. La Bourgogne n'occupe-t-elle pas, sur la carte archéologique, une place analogue à celle qu'elle occupe sur la carte géographique?

M. Rossignol désirerait que M. de Caumont voulût bien se charger lui-même de répondre.

Le savant directeur du Congrès dit qu'il n'a rien à ajouter pour le moment à ce qu'il a écrit dans la seconde édition de son *Abécédaire d'archéologie*, et engage M. Victor Petit à faire part de ses observations.

M. Victor Petit croit que les trois avant dernières questions du programme embrassent réellement l'étude tout entière de l'archéologie dans la Bourgogne. Le texte d'un gros volume suffirait à peine pour répondre d'une manière utile aux questions 37e. 38e. et 39e., et ce n'est pas assurément par une réponse verbale que l'on pourra donner au Congrès un aperçu des richesses monumentales du département de la Côte-d'Or. Les questions du programme doivent, dès lors, être considérées comme étant la table analytique d'un vaste ouvrage qui est encore à faire, ou pour le moins à coordonner en réunissant les travaux déjà nombreux entrepris par les antiquaires bourguignons spécialement, d'après l'assurance donnée par l'honorable M. Beaudot à diverses reprises dans le cours des discussions, par la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or. Cette Société peut, mieux que personne et même qu'aucune autre Société archéologique, conduire et mener à bonne fin un ouvrage qui répondrait aux questions posées dans le programme.

Il n'y a donc pas lieu d'attendre qu'une communication un peu étendue et présentant une importante série d'observations puisse être faite au Congrès. Mais dès maintenant on peut penser que, ravivées par le fait même de leur publicité,

ces mêmes questions pourront être étudiées par un grand nombre de personnes aimant les vieux monuments, et appartenant par leurs relations à la belle province de Bourgogne. Réunies et soigneusement revisées, les recherches isolées et forcément un peu incomplètes, pourraient former le digne pendant du grand ouvrage de l'abbé Courtépée qui est et restera la base des études nouvelles. On doit pouvoir espérer qu'un semblable ouvrage serait dignement encouragé et soutenu par tous les amis des arts et des sciences.

Le résultat de la session du Congrès de Dijon serait d'une grande valeur si, par le fait même de la réunion de l'élite des savants de la Côte-d'Or, la publication d'un ouvrage aussi important que la « description des monuments de la province » recevait une impulsion qui en avançât l'achèvement.

Dans le même ordre d'idées, M. Victor Petit ajoute qu'il croit pouvoir être en quelque sorte autorisé par le Congrès à témoigner publiquement de l'accueil bienveillant que la presse locale n'a cessé de faire aux études archéologiques qui ont trait à l'histoire ou à la description de la Bourgogne. C'est là un précieux appui et un moyen actif et puissant pour propager et rendre populaires les études archéologiques. Populariser la science archéologique est le meilleur moyen d'obtenir de la part de toute une nombreuse population le respect que doivent toujours inspirer nos vieux monuments.

M. Guillemot justifie le motif d'un silence qui semble surprendre, mais puisque, d'après les explications données, le Congrès se contentera d'indications qui n'impliquent pas un tout, il va essayer d'en donner. L'église de St^e.-Sabine a un porche comparable à celui de la St^e.-Chapelle de Dijon ; on est surpris de voir cette hardiesse élégante dans une église de village. Sa vue a frappé M. le préfet, qui a promis de solliciter une subvention du département. Il est

dommage que l'intérieur ne réponde pas à l'idée qu'on s'en fait d'après la façade, et il est à croire que la voûte a été reconstruite après un accident ou un sinistre. L'orateur cite encore d'autres églises, notamment une située à 2 kilomètres de Pouilly.

M. Rossignol parle du porche admirable de l'église d'Auxonne, où le XIIIe. et le XIVe. siècle sont bien caractérisés; puis viennent Fuissey, Meursault, dont le clocher est plus gracieux que celui de St.-Philibert de Dijon, St.-Seine-l'Abbaye, Santenay, Algnay, Bussy, Auxey, etc.

M. de Caumont recommande instamment qu'on s'occupe de rédiger des statistiques monumentales : elles doivent contenir la liste de tous les monuments civils et religieux, quelle que soit leur date. On doit procéder par cantons et par arrondissements, afin de faire successivement des fragments complets. Pour qu'il y ait unité, une seule personne doit s'en charger; elle apprécie tout au même point de vue ; sa besogne devient de plus en plus facile à mesure qu'elle avance.

M. de Fontenay fait remarquer que toujours un grand intérêt s'attache aux histoires locales, et lit la note suivante.

NOTE DE M. DE FONTENAY.

Trop long-temps on a confondu l'antiquaire avec l'archéologue ; le premier rend d'utiles services en sauvant des débris entassés dans de vieilles maisons ou exhumés du sol qu'il parcourt sans cesse, poursuivi par une pensée fixe, celle de ramasser pour enrichir sa collection. Son horizon se borne trop souvent à son cabinet; il est heureux au milieu de la poussière des temps passés, mais rarement il songe à interroger les trésors qu'il aime et qui sont morts entre ses mains, comme les pièces d'or que compte l'avare pour les mettre sous clef. Le second voit tout, sa pensée embrasse tous les

siècles, il examine, il compare, il demande à la terre, aux pierres, aux archives, leurs secrets. Il suit les progrès ou la décadence de l'art; l'histoire et la géographie ont en lui un puissant auxiliaire.

Quand l'antiquaire meurt, le fruit de ses soins est dispersé. Pour l'ordinaire nulle indication de provenance, nulle description des circonstances des découvertes qu'il a exploitées, ne permettent à l'archéologue d'en tirer parti. Celui-ci, au contraire, note, décrit et veille à ce que toute chose reste autant que possible en place; aussi, lorsqu'il n'est plus, ses successeurs peuvent vérifier, comparer, méditer, poursuivre son œuvre et la mettre à la hauteur des connaissances que chaque siècle perfectionne.

Que faisaient nos ancêtres? ils couraient peu, entassaient beaucoup et avaient rarement le courage de sortir de l'ornière. Nous-mêmes, nous nous débarrassons avec peine des vieilles idées; elles nous préoccupent malgré nous. Il est rare qu'on ne se passionne pas pour le lieu de sa naissance ou pour sa ville d'adoption. Autrefois, les cités enfumées reconnaissaient invariablement pour fondateur un demi-dieu; ou bien cette phrase était le début obligé de toute histoire. — L'origine du peuple de..... de la ville de..... se perd dans la nuit des temps — Avec un peu plus de modestie, il est à croire que la vérité eût été plus facile à saisir.

L'heure est venue de quitter des sentiers battus, de nombreux jalons sont plantés à travers la campagne; enveloppons dans un même coup-d'œil plus d'espace, et si notre regard embrasse les quatre points cardinaux, nous rencontrerons infailliblement la lumière.

Quant à l'historien, je n'en ai encore rien dit. Il peut beaucoup s'il est instruit et patient, mais trop souvent *son siége est fait.* Son rôle est assez beau lorsqu'il peut jeter le jour sur l'ensemble des faits, en débrouiller les causes et en

déduire les conséquences. Les détails ne sont guère son affaire ; il a besoin de nous pour les rechercher et en déterminer le véritable sens. Il étudiera les caractères des hommes, et nous, nous jugerons les œuvres de leurs mains ; il est rare qu'elles ne traduisent pas les mœurs, les croyances, les habitudes et les goûts.

Lyon, Autun, Dijon, Sens, etc. etc., ont trouvé des historiens qui, par parenthèse, laissent encore à désirer et à faire, mais personne, à peu près, n'a songé à s'occuper des petites localités, si ce n'est pour écrire quelques historiettes à l'usage des touristes. Tous les lieux ne présentent pas le même intérêt et la plupart du temps nous manquons de matériaux ; aussi vaudrait-il mieux parfois garder le silence que de risquer de faire faire plus tard fausse route à la science, en publiant le fruit d'une imagination plus ou moins heureuse ou hardie.

Un premier examen du pays, des ruines, des monuments et des vieux papiers de la mairie, indiquera si le travail qu'on se propose de faire en vaut la peine. Néanmoins, il ne faut pas s'en tenir là ; il est bon de visiter les archives de la province et d'interroger la tradition.

Prenons un exemple : voici Santenay, aux limites de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Son aspect n'a rien qui frappe particulièrement au milieu de ces beaux villages de la Haute-Bourgogne. Divisé en trois parties, rien n'indique une agglomération autour de la puissance seigneuriale. Le château de la partie basse n'a point cet aspect féodal des tours placées dans des positions formidables ; l'église est en bois, cachée sous des rochers à pic, et la montagne à laquelle ils servent de base, ne dévoile pas de prime-abord ce qu'elle fut au temps jadis. Le dépôt municipal est vide et l'historien ordinaire passerait sans s'arrêter.

L'archéologue, moins facile à convaincre, ralentira sa

marche. Du haut du calvaire de la Chaume, il verra la grande voie d'Agrippa franchir la vallée de la Dheune et gravir ce double rang de montagnes où s'assirent les légions romaines, ces coteaux que peuplèrent les Vandales au temps d'Aurélien, et les Suèves auxquels le patrice Constance, général d'Honorius, assura le titre d'*hôtes* et de *confédérés*.

Des *dolmens* hérissent la pente dont il occupe le point culminant, mais il interroge vainement les trois siècles suivants; sous le gazon, il ne découvrira que des médailles de Constantin; les ruines qu'il foule appartiennent au Bas-Empire. Oui! c'est bien là un des derniers refuges du paganisme auquel saint Martin vint porter le coup fatal. Son nom est encore vénéré dans les villages voisins et toute la contrée marche sous sa bannière.

L'observateur descendra ensuite à travers des rochers qui montrent à leurs pointes l'empreinte des chars du peuple roi; il rencontrera d'abord Narroce, puis la Crée, et enfin Santenay-le-Bas, trois manoirs que les titres nomment pompeusement des *forteresses*, lui feront deviner les luttes qui durent agiter l'existence des personnages plus ou moins importants qui les tinrent en fief.

Dans les archives, il trouvera entre autres choses, les indications suivantes :

En 870, Richard donna à l'abbaye de St.-Bénigne, ses terres situées à *Santilliacum*, dans le *Pagus Belnensis*.

En 1000, il fut fait une autre donation à la même abbaye, d'une *colonie* à *Sentennacum in pago Belnensi*.

En 1253, l'abbaye ne possédait plus rien, car, par lettres sous le scel d'Anceau, évêque d'Autun, Gauthier, seigneur de Cheilly, reconnaît tenir en fief du duc de Bourgogne, ce que lui Gautier possède à Cheilly et à Santenay, tant en forteresses qu'en justices.

En 1256, apparaît le nom de *Narroces.*

1290, Philippe et Guyot de Narroces assistent à une délimitation de la justice de Sampigny, pour l'église d'Autun qui en était seigneur depuis 696.

1296, il est parlé dans l'acte de vente, par le sire de Corabeuf, d'une vigne sise à Santenay, devant le monastère de St.-Martin. — Ce monastère et la fontaine qui en est proche, justifient le texte de Sulpice-Sévère.

Les mêmes titres donneront le dénombrement de la population à diverses époques, la valeur des terres, les pestes, incendies, inondations; les ravages des gens de guerre et les moyens qui furent employés pour réparer tous ces désastres.

En lisant les enseignes appendues aux murailles, on remarquera que les noms sont les mêmes que ceux relatés dans les parchemins de 1470.

Mais, pourquoi l'église est-elle si loin dans un lieu solitaire et d'un accès difficile? Bien des conjectures ont été faites, et cependant il est plus simple de demander à l'*ancien* du village. Il répondra : c'est en vain qu'on a cherché à placer le sanctuaire au centre du pays; quand l'édifice touchait à fin, quand on plaçait la dernière pierre, tout s'écroulait. Maintes tentatives eurent le même résultat; alors le maître de l'œuvre lança son marteau qui, fendant les airs, s'en fut tomber à St.-Jean de Narroce. Là, rien ne vint troubler la pieuse entreprise, le temple s'éleva sans accident et nous le voyons encore à la même place, noirci par le temps, mais toujours solide après sept siècles. On y remarque une statue de saint Michel archange, richement sculptée par un habile ciseau de la renaissance, récemment découverte et soigneusement débadigeonnée par le patient curé de Santenay. La chapelle opposée attire les regards par un groupe ainsi désigné par un acte de fondation : « Denis

Jonchapt fit travailler et façonner sur une seule pierre d'albâtre une fort belle figure de la Sainte Vierge, de la hauteur de cinq pieds et demi, tenant son fils Jésus et foulant à ses pieds un dragon, laquelle est posée sur un piéd destal au milieu dudit autel, au bas de laquelle image sont les armes en relief desdits Jonchapt et Marguerite Alixant, sa femme. »

Les armoiries ont disparu, mais sur la base on lit encore *Besullier fecit* 1660. Ce Bezullier était, dit-on, un simple vigneron qui consacrait ses moments de loisir à la sculpture. Avant d'exécuter son grand ouvrage, il fit deux ébauches en petit. L'une se trouve encore à Santenay-le-Bas et l'autre à St.-Pierre de Châlons. Il ne se contenta pas de représenter simplement la Vierge tenant l'enfant Jésus, sa pensée fut plus large et il traduisit peut-être une vieille légende. La mère du Sauveur foule, du pied gauche, un monstre tortueux et lève sur lui son sceptre menaçant, tandis qu'un enfant placé à sa droite, s'abrite avec frayeur sous les plis de son manteau. L'enfant est l'humanité, le monstre est l'hérésie ou l'impureté. Je serais encore tenté d'y voir la vouivre, ce dragon ailé dont on m'a parlé, qui porte sur sa tête un diamant qu'on a vainement cherché à lui ravir lorsqu'il le dépose chaque fois qu'il boit à la fontaine placée au point d'intersection des limites des communes de Santenay, Decize et Cheilly.

D'après ce peu de mots, on doit conclure, ce me semble, qu'une histoire de Santenay, faite avec soin, serait intéressante, car, ce que je viens de dire, je l'ai appris en passant et en quelque sorte dans une simple promenade.

On ne saurait trop, d'ailleurs, recommander les statistiques monumentales rédigées sur le modèle de celle dont M. de Caumont a doté le département du Calvados.

Il est ensuite donné lecture de la lettre suivante adressée à M. de Caumont par M. Bizard :

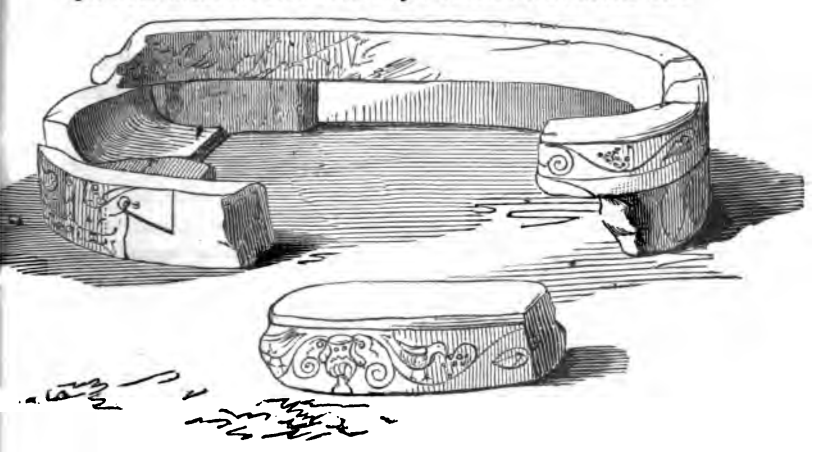
LETTRE DE M. BIZARD.

MONSIEUR,

Le croquis du prétendu tombeau de saint Andoche, que je me suis empressé d'exécuter hier, vient d'être mis au chemin de fer, à votre adresse, hôtel de la Cloche : il devra être à Dijon sur les 11 heures du matin. Mais comme il arrive assez fréquemment que l'on néglige de distribuer les objets confiés au chemin de fer, le jour même de leur arrivée à la gare, j'ai cru nécessaire de vous donner avis, Monsieur, de cet envoi, afin que vous puissiez faire réclamer le dessin dont il s'agit, s'il ne vous était remis aujourd'hui avant la séance de ce soir.

Si je ne craignais d'abuser de votre complaisance, Monsieur, je serais heureux d'avoir un mot de vous qui me fît connaître l'importance que l'on doit attacher à ce prétendu tombeau de saint Andoche. Si réellement ce marbre a renfermé les restes de ce martyr qui vivait en l'an 160, ce ne pourrait être dans tous les cas que ses cendres, le tombeau n'ayant intérieurement que 4 pieds 8 ou 10 pouces. Or, si ce monument n'a eu pour unique objet que de renfermer des cendres ou des ossements recueillis à une époque plus rapprochée, pourquoi ce volume et cette excavation assez prononcée à l'endroit des épaules? Y a-t-il dans le tracé que j'ai l'honneur de vous transmettre le moindre caractère, le moindre ornement qui puisse faire supposer que ce tombeau découvert, dit-on, dans les environs de Dijon, ait appartenu à saint Andoche qui a souffert le martyre à Autun, si ce n'est à Saulieu.

On trouve dans le deuxième volume de l'histoire de Bourgogne de Dom Plancher, page 521, une gravure représentant le tombeau de saint Andoche, tout-à-fait différent de celui dont j'ai fait le croquis. On y remarque bien, il est vrai, la feuille de vigne, le raisin et l'oiseau. La roue ayant un crochet à l'un des rayons, s'y remarque également au chevet du tombeau. Mais lequel des deux est le vrai? Celui-ci avait plus de 7 pieds et pouvait contenir par conséquent un corps de la plus grande taille, l'autre n'en a pas 5 et n'a pu recevoir qu'un corps court et fort étroit. Le tombeau que reproduit Dom Plancher, est de marbre blanc et *d'une seule pièce;* celui que nous avons ici est à deux *étages* et semblerait devoir être



RESTES DU TOMBEAU DE SAINT ANDOCHE, A SAULIEU.

à trois, la roue et la croix étant incomplètes : on voit aussi sur celui de Dom Plancher une hache. Mais je pense que la roue, la hache, n'ont rien de particulier à saint Andoche, que ce sont des instruments de supplice que l'on a pu graver ou sculpter indistinctement sur les tombeaux de tous les martyrs. Pour terminer, j'ajouterai que, selon un manuscrit sans date,

mais postérieur à 1763, émanant d'un chantre et chanoine de la collégiale de Sausieu, le tombeau signalé par Dom Plancher serait bien celui de saint Andoche.

Le Congrès voit avec intérêt le dessin de M. Bizard, et décide que la lettre précédente sera consignée au procès-verbal.

Pour répondre à la question adressée par M. Bizard, M. de Caumont dit que ce tombeau est fort ancien et il le compare à celui qu'on voit dans l'église St.-Maurice à Vienne. La forme et le travail de ces deux tombeaux paraît offrir beaucoup d'analogie : ce sont deux monuments chrétiens des premiers siècles du moyen-âge.

M. Victor Petit rend compte de la course *intra-muros* qui vient d'avoir lieu après la séance du matin, et s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Je ne puis, à mon grand regret, vous rendre compte de l'excursion que nous venons de faire, que d'une façon très-brève et de tous points fort incomplète. L'extrême rapidité de notre examen, le nombre et la haute valeur des collections que nous avons visitées à la hâte, s'opposent d'une manière insurmontable au développement que j'aurais voulu donner au rapport que je devais avoir l'honneur de vous faire. Le Congrès a vu de riches et bien remarquables collections d'objets d'art appartenant pour la plupart au département de la Côte-d'Or; il a vu d'innombrables volumes, liasses et parchemins rangés dans un ordre parfait et catalogués avec un soin qui semble réellement ne laisser rien à désirer. Ce sont ces mêmes catalogues volumineux qu'il faudrait vous communiquer pour vous donner un aperçu des immenses

richesses archéologiques qui ont été exposées sous nos yeux. De véritables trésors historiques et bibliographiques nous laissent, par le fait même de leur inappréciable valeur locale, une impression vive et profonde, et nous témoigne bien de ce qu'a été et est encore, en grandeur historique, la ville de Dijon.

Nous suivrons l'ordre, ou plutôt l'itinéraire de notre trop rapide excursion.

Le Congrès s'est rendu au Palais-de-Justice, ancien bâtiment où siégeait le célèbre parlement de Bourgogne. La façade pittoresque du grand pignon qui s'élève sur la place a mérité l'attention des archéologues. C'est un grand pignon qui semble dater du XVe. siècle, mais dans lequel, à diverses époques, on a ajouté de nombreux détails d'ornementation dans le style de la renaissance et aussi de Henry III. De cette dernière époque, semble dater un joli péristyle ou porche extérieur, conduisant par un escalier de sept marches au niveau d'une immense salle voûtée en bois et dont la charpente est soutenue par de longues poutres sculptées, style de Louis XI ou Louis XII. La salle de la Cour d'assises est remarquable par la beauté des boiseries du plafond et par les peintures emblématiques qui décorent les murs. D'autres salles importantes, quelques beaux détails de boiseries sculptées, des fragments d'ornementation d'un beau style, motivèrent l'attention du Congrès.

A très-peu de distance du Palais-de-Justice, s'élèvent les bâtiments considérables d'un ancien couvent de jésuites ; là se trouvent établies l'Ecole de droit et aussi la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. C'est sous tous les rapports une bibliothèque remarquable, et le Congrès, parcourant les vastes salles renfermant les livres et les manuscrits, témoignait hautement son approbation. On compte aujourd'hui environ six cents manuscrits et cinquante mille volumes

dans l'ordre le plus complet. De nombreux ouvrages dignes du plus grand intérêt ont été mis sous les yeux du Congrès avec une obligeance parfaite.

Il fallut enfin s'éloigner, et le Congrès s'est rendu aux archives départementales. Ici encore des trésors historiques ont été montrés au Congrès déjà ébloui de toutes celles qu'il avait entrevues. Dans le large vestibule du rez-de-chaussée, on a déposé et classé une certaine quantité de fragments d'architecture et de sculpture romaines. C'est aux soins et aux recherches actives de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or que l'on doit la réunion, et par cela même la conservation désormais assurées, d'une foule de débris antiques appartenant tous au sol de la Bourgogne.

Les archives départementales de la Bourgogne, réunies en grande partie à Dijon, constituent l'une des premières et plus importantes collections de ce genre en France. Le Congrès, vivement frappé de l'ensemble grandiose que présente l'organisation actuelle des archives départementales, a exprimé dans les termes les plus vifs sa satisfaction. La beauté, le nombre et l'étendue des salles ont été admirées sans restriction. Dans l'une des salles situées au premier étage, la Commission d'antiquités a recueilli et soigneusement classé une très-remarquable collection d'objets d'art romains et moyen-âge d'une valeur extrême et provenant tous de l'ancienne province de Bourgogne et tout spécialement de la Côte-d'Or.

Aussi long-temps qu'il le lui était permis, le Congrès est resté au milieu de toutes ces œuvres d'art des âges anciens. Collection précieuse à laquelle manque seulement un emplacement plus grand. Des débris et des fragments intéressants à divers titres n'ont pas encore trouvé place; ils attendent pêle-mêle dans une salle du rez-de-chaussée, et même dans les allées du jardin contigu aux bâtiments des archives, un

classement qui permettra d'en reconnaître la beauté ou la rareté. Un certain nombre de ces morceaux de sculpture ont été dessinés sur la désignation spéciale de M. de Caumont. Ces dessins qui devront être gravés sur bois et joints au texte de nos procès-verbaux, compléteront avec les dessins représentant les principaux bas-reliefs romains placés dans le vestibule du grand escalier du musée de l'hôtel-de-ville, une collection destinée à donner une idée de l'importance qu'avait acquise sous les Romains la cité Dijonaise.

En se reportant par la pensée dans tous les monuments que le Congrès a visités durant son trop court séjour à Dijon, on reconnaît avec bonheur que cette belle et célèbre ville est bien digne encore de redevenir la capitale de la Bourgogne, si jamais la décentralisation nous mène jusque-là.

ALLOCATIONS.

M. de Caumont annonce que le Congrès s'est réuni en séance générale administrative, sous sa présidence, le 6 juillet, à 7 heures du soir, afin d'examiner et de discuter les demandes de fonds adressées à la Société française, et il présente le tableau suivant de la répartition des fonds votés :

Objet des secours votés.	Sommes allouées.	Commissaires. MM.
Eglise de Soignes, près Sens.	50	Victor Petit.
Id. de Chaumont.	100	id.
Id. du département de l'Hérault.	100	Ricard.
Tour de Quilly (Calvados).	100	le Curé de Quilly.
Chapelle de St.-Bertrand, près Dijon.	100	Foisset et Beaudot.
Montmille (Oise).	100	l'abbé Barraud.
Eglise de St.-Germer.	200	id.
Chapelle de Bourbon, à Cluny.	100	Ochier.

Enlèvement et application sur les murs de pierres tombales qui se détériorent, à Sacy (Nièvre).	25	de Soultrait.
A Meilly-sous-Rouvres (Côte-d'Or).	25	le comte de Vogué.
Division du Mans.	300	David.
Fouilles et plans au mont Beuvray.	200	Bulliot.
Exploration d'une *villa* gallo-romaine.	100	de Fontenay.
Fouilles à Châlons.	100	Canat.
Id. aux environs d'Auxerre.	100	Challes.
Eglise de Cadillac.	100	N.....
Total. . . .	1,750 fr.	

M. de Soultrait sollicite une subvention en faveur de l'église de Rouvres, et sur ses conclusions, il est fait droit à sa demande.

Un rétable curieux, mais en très-mauvais état, avait été envoyé à Dijon, par M. le curé de Russy; il serait à désirer qu'on pût le restaurer. M. Baudot dit que si on le laisse dans cet état, il est à craindre que la fabrique ne s'en dégoûte et ne le vende. On répond que l'aliénation des objets mobiliers appartenant aux églises, ne peut être permise. Pour que cette défense soit soumise à un contrôle exact, la Société émet le vœu que Monseigneur l'évêque de Dijon veuille bien faire ajouter à l'inventaire des objets servant à l'exercice du culte, tous les autres objets, soit anciens, soit curieux. Lors des visites d'églises, cet inventaire serait vérifié en entier.

Avant d'attirer l'intérêt du Congrès sur le rétable en question, on demande si parfois on doit déroger à la règle posée, qu'il ne faut pas restaurer. Il est répondu que le monument en question n'est pas un type, qu'il n'intéresse pas l'histoire de l'art, mais seulement une localité qui doit conserver une profonde vénération pour saint Léger, évêque d'Autun. En conséquence une restauration intelligente et

patiente, faite par un artiste de Dijon, peut être permise.

M. Victor Petit désirerait que l'on fit en faveur du rétable, déposé au musée de la commission d'antiquités, une exception relativement à la restauration entière et complète des peintures. Ces peintures sont tellement détériorées qu'il est impossible d'en reconnaître toute la valeur. D'ailleurs il ne s'agit pas très-certainement ici de conserver précieusement et telle que le temps ou les circonstances plus ou moins favorables à la conservation nous l'auraient transmise, une œuvre unique et d'un haut intérêt historique ou archéologique. Il s'agit tout simplement de retoucher un tableau très-usé, très-détérioré, et qui n'offre que le mérite habituel des peintures de la même époque.

En approuvant la restauration de ce tableau, le Congrès prouverait qu'il ne repousse pas systématiquement toute œuvre de restauration et qu'il ne fait au contraire de réserve absolue qu'à l'égard des ouvrages d'art qui, par leur rareté et leur haute valeur historique, doivent être religieusement conservés dans l'état ou ils ont été faits, et même dans l'état quelque dégradé ou ruiné qu'ils puissent être. La science archéologique n'a rien à perdre ni à gagner à la restauration entière du rétable du musée. Cette restauration faite avec soin et minutie, non pas loin de Dijon, mais à Dijon même et sous le contrôle continuel de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, offrirait toutes les garanties d'une bonne exécution et d'une consciencieuse restauration.

Après quelques autres considérations toutes personnelles, M. Victor Petit annonce qu'il votera pour la restauration du rétable.

La Société vote pour cet objet une somme de 100 fr. dont l'emploi sera surveillé par MM. Baudot, de Nogent et de Bretenière.

D'autres demandes sont faites par MM. Rossignol et Baudot,

en faveur d'églises pauvres et d'un style remarquable. Un membre ayant dit que l'attention du gouvernement avait été appelée sur ces monuments, le Congrès passe outre, mais il prie l'administration de ne point oublier que le portail de l'église de Ste.-Sabine est menacé de ruine par la pesanteur énorme du clocher qu'il supporte.

RAPPORT SUR LES CARREAUX ÉMAILLÉS DE M. MILLARD DE TROYES,

Par une commission composée de MM. de Caumont, de Surigny, de Soultrait et Victor Petit, rapporteur.

MESSIEURS,

De même que les vitraux peints, les carreaux émaillés concourent à la décoration générale des églises du moyen-âge. Les carreaux émaillés remplacèrent, en France surtout, les mosaïques de marbre; ils décoraient aussi bien le sanctuaire et le chœur de nos cathédrales et de nos églises de campagne, que les grandes salles de nos abbayes et de nos plus beaux monuments civils. De même encore que les vitraux peints, les carreaux émaillés eurent leur époque de grandeur et de décadence. On peut assez facilement reconnaître les caractères d'ornementation qui distinguent les divers styles archéologiques de nos monuments, en étudiant les carrelagés émaillés qui ont jusqu'ici échappé à la destruction ou au remaniement de certaines restaurations.

Mais si les vitraux peints sont restés plus nombreux dans nos églises que les carrelages en terre cuite, c'est qu'il était plus difficile d'atteindre et de remplacer les vitres peintes que les carreaux émaillés. Ceux-ci foulés sans cesse aux pieds des passants, exposés au frottement des chaises et des bancs, enfin usés par le balai, cassés ou écornés par suite de négli-

gence ou maladresse, ces carrelages émaillés, disons-nous, ont été presque partout remplacés par un dallage en pierre ou un parquetage en bois. Nous pouvons même reconnaître dans le sanctuaire de nos églises, le dallage en pierre blanche et petits carreaux noirs, employé dans nos maisons particulières pour la décoration de nos salles à manger, corridors, vestibules, salles de bain et autres lieux.

Une cause générale a motivé cette similitude regrettable : c'est la difficulté de remplacer, par des carreaux neufs, les anciens carreaux usés ou cassés. Presque partout il y avait impossibilité absolue de trouver des carreaux de rechange. Même impossibilité d'en faire exécuter après et à peu de frais. C'est que faute de quelques carreaux de rechange, on se décidait, à regret quelquefois, à faire enlever le carrelage ancien tout entier pour le remplacer par un dallage neuf.

D'ailleurs l'émail était usé, le brillant primitif éteint, la variété des couleurs déteinte, telles étaient invariablement la série d'objections présentées avec insistance contre le vieux carrelage, en faveur d'un dallage nouveau. Il y avait du vrai dans tout ceci, mais aujourd'hui on peut remédier assez facilement à toutes ces causes de destruction. L'industrie, provoquée par quelques archéologues zélés et actifs, a cherché à imiter les vieilles terres émaillées. Déjà on est parvenu à obtenir des résultats très-satisfaisants. Le mouvement une fois donné, l'élan des recherches s'est propagé, et, dans diverses provinces, des échantillons de terre émaillée ont été soumis à l'approbation ou seulement à l'attention des architectes.

Une émulation heureuse s'annonce et semble devoir faire espérer une réussite complète, non-seulement pour l'emploi et la fabrication à bon marché, mais aussi pour la vérité de l'imitation des dessins anciens et d'époques toutes différentes.

Une série de carreaux a été envoyée au Congrès par M. Millard. Ces carreaux ont semblé devoir mériter une attention

toute spéciale, et en nommant une commission pour lui faire un rapport à ce sujet, le Congrès a voulu encourager l'industrie nouvelle qui donnera désormais la possibilité de restaurer les carrelages anciens, aussi bien que d'en créer de nouveaux.

La commission propose donc au Congrès d'accorder à M. Millard, fabricant de carreaux émaillés, une médaille de bronze à titre d'encouragement. Cette médaille est votée *à l'unanimité* par le Congrès.

M. de Caumont, directeur-général, prie les personnes présentes de lui adresser par écrit leurs observations sur la tenue du Congrès prochain qui aura lieu à Troyes (Aube) au mois de juin 1853. Il félicite cordialement MM. les archéologues bourguignons d'avoir conservé fidèlement les traditions d'étude et de science qui acquirent à leurs pères un beau renom, et les engage à correspondre avec la Société française pour la conservation des monuments, qui s'occupe sans relâche de régulariser en France le mouvement archéologique. M. de Caumont exprime en terminant le désir de voir prochainement le Congrès scientifique de France tenir à son tour à Dijon sa session annuelle.

M. le Président adresse ensuite à l'assemblée une chaleureuse allocution, il complimente les membres du Congrès, de leur assiduité aux séances et de la part active qu'ils ont prise à l'élucidation des questions. Vous saurez désormais, Messieurs, dit-il, que nos assemblées sont des réunions de famille qui établissent des relations entre personnes restées jusque-là étrangères les unes aux autres. Des liens se forment et la science progresse, éclairée par un flambeau dont la lumière a doublé d'intensité. Puissiez-vous accueillir le souhait formé par notre savant directeur, de voir dans deux ans, le Congrès scientifique de France, tenir ses assises dans la docte capitale de la Bourgogne. Ce serait pour nous un heureux jour, que

de vous retrouver tous réunis dans cette enceinte, pleins d'une ardeur nouvelle et n'ayant point oublié que déjà vous nous aviez donné le droit de cité. Grâces soient rendues à nos Secrétaires-généraux, dont le zèle ne s'est pas démenti un seul instant.

M. Baudot, l'un des secrétaires-généraux du Congrès et président de la Société de Dijon, élève la voix au milieu du murmure approbateur qui avait accueilli les paroles de l'honorable président, et en proie à une visible émotion, remercie au nom des archéologues de Dijon, les studieux étrangers qui ont bien voulu s'arracher à leurs travaux pour soutenir de leurs conseils et de leurs concours des amis qu'ils ne connaissaient peut-être que de nom, mais dont les sympathies et la reconnaissance leur étaient acquises.

La session est close à cinq heures.

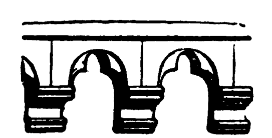
Les Secrétaires-généraux,

L'abbé LE PETIT. J. DE FONTENAY. H. BAUDOT.

Cte. G. DE SOULTRAIT.

Vu par le Directeur-général de la Société française pour la conservation des monuments,

A. DE CAUMONT.



TOMBEAUX DE LÉPREUX, A DIJON.

Le lendemain de la clôture de la session, M. de Soultrait a visité la chapelle de la Maladrerie de Dijon, laquelle est pavée de pierres tombales du plus haut intérêt par leurs inscriptions et par les figures gravées au trait des lépreux qui y ont été exhumés; ils portent à la ceinture la cliquette, ou instrument

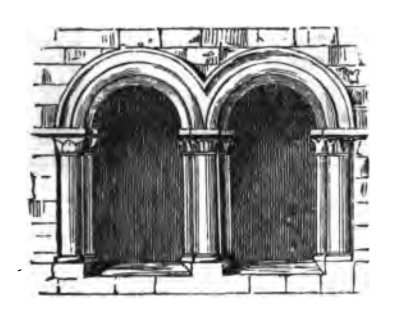


dont ils se servaient pour annoncer leur approche. Ces tombes mériteraient d'être toutes estampées; la Société française en exprime formellement le vœu et recommande avec M. de Soultrait ce travail aux archéologues de Dijon.

Le 7 avait eu lieu la clôture de la session, mais, le 8 et le 9, une bonne partie des membres du Congrès ont fait des excursions dans l'arrondissement de Dijon. Le 8, c'était chez

M. le comte de Vesvrotte, à 5 lieues de la ville, que les membres du Congrès étaient reçus. Le beau château de M. de Vesvrotte, reconstruit en grande partie dans le style de la renaissance, décoré à l'intérieur avec un luxe princier, était une des curiosités architectoniques que ne pouvait négliger le Congrès. La statue tombale de Philippe Pot, qui était à l'abbaye de Citeaux et qui a été sauvée par le père de M. de Vesvrotte, est aujourd'hui dans la chapelle du château. Ce morceau capital eût à lui seul motivé la visite de la compagnie : la statue est représentée couchée et portée par huit religieux de grandeur un peu moins que nature. Le Congrès a visité sur sa route quelques églises et deux autres châteaux.

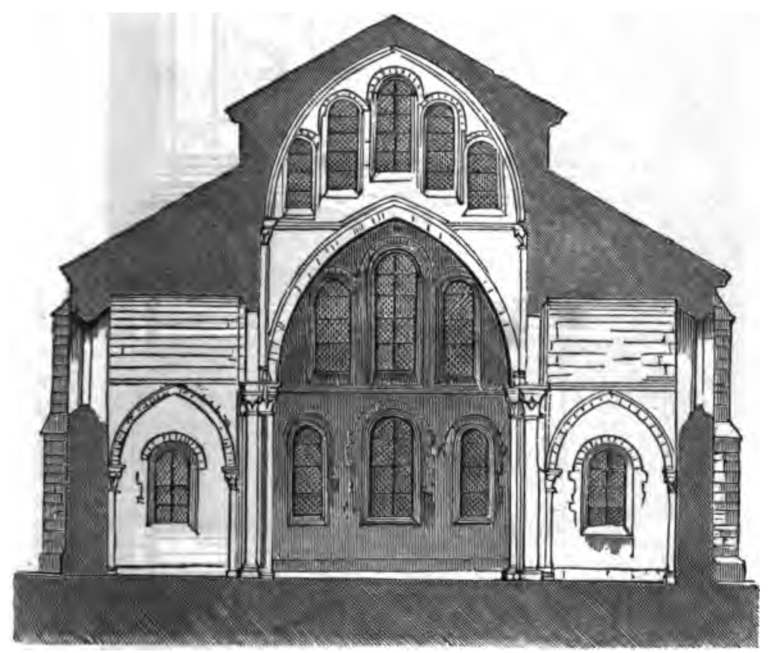
Le 9, plusieurs membres exploraient d'autres monuments, tandis que d'autres étaient reçus par M. Destourbet, président de la Société d'agriculture de la Côte-d'Or, à son château à Couches.





V. Petit.

PORTE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

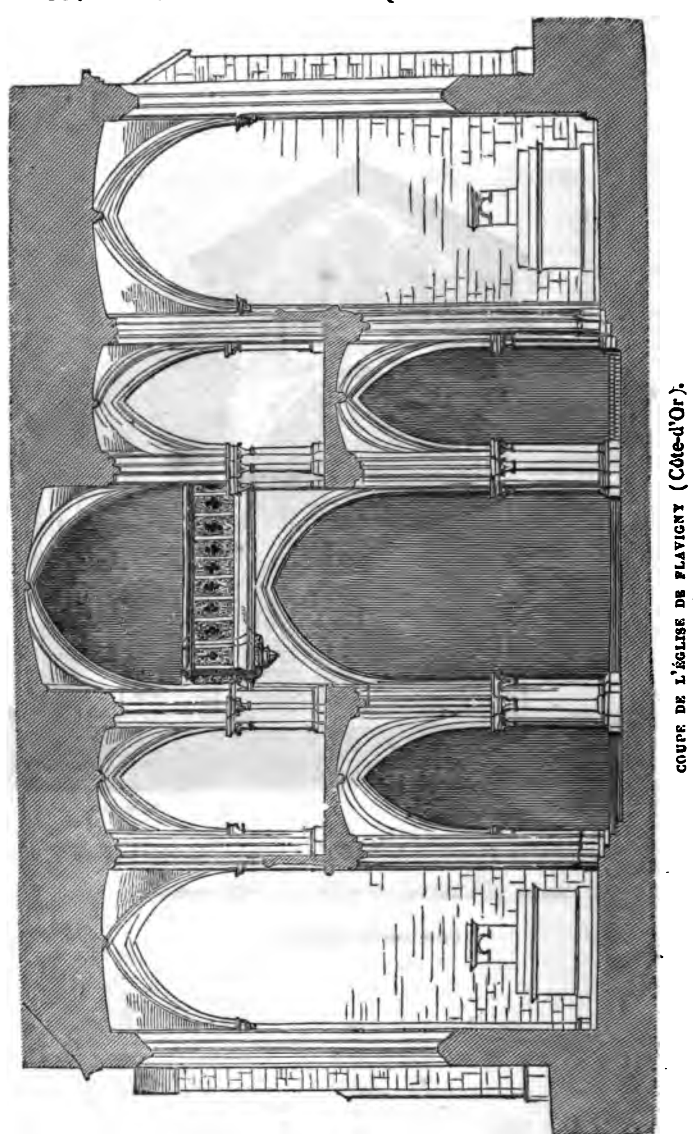


E. Sagot del.

COUPE

DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE FONTENAY, PRÈS MONTBAR,

Prise sur le transept.



COUPE DE L'ÉGLISE DE FLAVIGNY (Côte-d'Or).

D'après les dessins de M. E. Sagot.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE TENUE A SENS

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

LE MARDI 29 JUIN 1852.

Séance du 29 juin.

(Présidence de Mg^r^. Joly, archevêque de Sens.)

La Société française pour la conservation des monuments, par l'organe de son savant et zélé directeur M. de Caumont, avait promis que, pour préluder au Congrès archéologique qui devait s'ouvrir à Dijon, le 1er. juillet 1852, une séance aurait lieu à Sens, le 29 juin. Cette bonne pensée, qui rappelait de si agréables souvenirs, avait été accueillie avec reconnaissance par la Société archéologique de Sens; certaine qu'elle était des sympathies de la ville entière, elle décida que l'on choisirait cette époque pour fixer la réunion annuelle, où la Société des sciences naturelles de l'Yonne vient, comme une sœur bien-aimée, donner la main à la Société archéologique de Sens, et par une communication mutuelle de tra-

vaux et de lumières, resserrer plus étroitement encore les liens qui unissent ces deux Sociétés. Des invitations furent faites, un programme fut dressé; Mgr. l'archevêque de Sens, membre d'honneur, voulut bien accepter la présidence de cette double solennité et la réunion des deux Sociétés fut fixée au lundi 28 juin.

Une allocution pleine de dignité, prononcée avec une vive émotion par le président, Mgr. l'archevêque de Sens, a ouvert la séance. Le prélat y remerciait avec effusion les membres des deux Sociétés du concours qu'ils se prêtent mutuellement dans cette œuvre de travaux et de recherches qui a déjà produit des fruits dans les deux villes qui furent leur berceau et dont l'heureuse influence se fait sentir dans tout le département de l'Yonne.

M. Chaillou-des-Barres, président de la Société d'Auxerre, dans une notice intitulée : *Saint Louis à Sens*, a plus d'une fois été interrompu par les applaudissements de l'assemblée, lorsque dans son style plein de fraîcheur, il représentait le pieux roi, marié à Sens par les soins de l'archevêque Gauthier Cornut, qui sut lui trouver une épouse digne de lui: revenant plus d'une fois dans cette ville, où un jour il reçut, pieds nus et la tête découverte, la sainte couronne d'épines, au milieu d'une nombreuse population attirée par cet imposant spectacle et cette pieuse cérémonie.

Tour à tour MM. Pompon, professeur au collége, Giguet, vice-président de la Société archéologique, Hesmes, ancien notaire, l'abbé Brullée, l'historien de Sainte-Colombe, le docteur Rolland, le docteur Dechambre, l'abbé Prunier, curé de Soucy, donnent lecture d'une correspondance en grande partie inédite de l'illustre veuve du poète Scarron, d'un piquant apologue, d'un savant travail sur le bailliage de Villeneuve-le-Roi, des détails d'un curieux procès entre le chapitre de la métropole de Sens et les moines de l'abbaye de Sainte-

Colombe à l'occasion d'un *past* ou agape, d'un long et curieux mémoire sur l'action thérapeutique de la musique, d'une dissertation sur les caractères de la figure d'Alexandre-le-Grand éclairés par la médecine et d'un amusant mémoire sur la primatie de Germanie pour l'archevêque de Sens.

Une lecture surtout a complètement captivé l'attention des hommes sérieux présents à cette séance, et vivement intéressé les dames qui avaient désiré y assister ; c'est celle de M. Lallier, président de la Société archéologique de Sens. Dans un travail intitulé : *De l'Esclavage et de sa Suppression par le Christianisme*, homme de convictions solides, familiarisé par de consciencieuses études avec les problêmes qui préoccupent le monde, habitué à marcher le flambeau de la foi et de la raison à la main, M. Lallier a fait voir que le principe de l'émancipation universelle inscrit dans l'Evangile avait été posé par J.-C. et que le sang des martyrs qui périrent en combattant pour les saintes lois de la Sparte chrétienne avait puissamment avancé cette émancipation.

La séance fut terminée à six heures, c'était heureusement préluder à la séance du lendemain.

La séance du 29 s'est ouverte à deux heures, sous la présidence de Mgr. l'archevêque de Sens.

Siègent au bureau : MM. *Chaillou-des-Barres*, président de la Société des sciences naturelles de l'Yonne ; *Lallier*, président de la Société archéologique de Sens ; *Lapérouse*, sous-préfet de Sens ; *Auguste Cornisset*, maire de Sens ; *Gomart*, membre de plusieurs Sociétés savantes ; *de Fontette*, de Caen ; *Achille Leclerc*, membre de l'Institut ; l'abbé *Le Petit*, secrétaire-général de la Société française ; *de Glanville*, propriétaire à Rouen ; *Gaugain*, trésorier de la Société française ; *Victor Petit*, membre de l'Institut des provinces. M. l'abbé *Chauveau*, vicaire-général de Sens, archi-

viste de la Société archéologique, remplit les fonctions de secrétaire.

Un grand nombre de personnes occupent les places préparées dans la salle de la mairie; un nombre imposant de dames témoignent aussi par leur présence de l'intérêt qu'elles portent aux études historiques.

On remarque dans la salle les personnes dont les noms suivent et qui, la plupart, sont membres de la Société française pour la conservation des monuments :

MM.

L'abbé CARLIER, chanoine de la Métropole.
TONNELLIER, trésorier de la Société archéologique.
LEFORT, architecte.
L'abbé MOREL, curé de St.-Pregts.
L'abbé PRUNIER, curé de Soucy.
DUBOIS Alexandre, percepteur.
TISSERAND, professeur au collége.
POMPON, professeur.
RÉTIF, docteur en médecine.
MICHEL, principal du collége.
De CANCHY, propriétaire, à Sens.
ROLLAND, docteur en médecine.
MOREAU, docteur en médecine.
SALLERON, architecte.
DUCHEMIN, imprimeur-libraire.
JACOB, pharmacien.
VIGNON, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne.
L'abbé PICHENOT, curé de St.-Pierre.
GIGUET, vice-président de la Société archéologique.
DÉLIGAND, avoué.
PROU, secrétaire de la Société archéologique.

PROVENT, avoué.
GAULTRY, conservateur des hypothèques.
LEROUX, notaire honoraire.
TIBAUD, notaire.
LECLAIR, notaire.
SALMON, avoué.
TONNELLIER, président du tribunal de Joigny.
CADET-DE-VAUX, procureur de la République, à Sens.
CLAISSE, médecin, à St.-Valérien.
MAUCLERC, médecin, à Chéroy.
DESCHAMPS, docteur en médecine, à Sens.
CORNISSET-LAMOTTE, juge de paix.
LAUDE, juge de paix.
DÉLIGAND, sculpteur, à Paris.
CARANT, médecin, à Sens.
PIGNON, avoué, à Sens.
THIOLLET, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.
POISSON, propriétaire, à Sens.
DUBOIS, Ambroise, notaire, à Sens.
LANDRY, avoué, à Sens.
DECHAMBRE, docteur en médecine, à Paris.
HESMES, ancien notaire, à Villeneuve-le-Roi.

M. Lallier lit une lettre de M. de Caumont, directeur de la Société française, par laquelle il fait part *de la contrariété qu'il éprouve de ne pouvoir se rendre à Sens, et d'être privé par là du plaisir d'y voir les personnes qu'il se faisait fête d'y rencontrer.* Le jury du salon de peinture et sculpture dont il fait partie est convoqué pour le même jour au Palais-Royal, afin de prononcer sur les récompenses à décerner aux artistes. M. de Caumont ne peut, sous aucun prétexte, manquer à cette réunion dans laquelle il est appelé à voter. Il termine en exprimant *le désir que le procès-verbal de la*

séance soit très-détaillé, afin qu'il puisse trouver une large place dans le compte-rendu. Le secrétaire prend note de ce désir et promet d'y faire droit.

M. Gomart fait hommage à la Société du premier volume de ses *Etudes Saint-Quantinoises* et d'une *Notice sur le Château de Ham et ses prisonniers.*

MM. de Glanville et Gaugain font hommage, au nom de la Société française, des *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises*, par M. Raymond Bordeaux, docteur en droit, membre de plusieurs Sociétés savantes;

2°. *Des séances générales tenues à Laon, à Nevers et à Gisors, en 1851, par la Société française.*

3°. *D'un rapport verbal sur une excursion archéologique aux environs d'Orléans et en Bourgogne,* par M. de Caumont.

M. Lallier a la parole. Il rappelle qu'aux termes de la circulaire de la Société française, le but de la séance actuelle n'est point de se livrer à la lecture de quelque rédaction, mais bien de rendre compte de vive voix des travaux opérés par la Société archéologique de Sens, depuis le dernier Congrès tenu en 1847 et de répondre aux questions qui pourraient être faites; c'est une conversation scientifique. M. Lallier commence donc par exposer ce qui a été fait depuis cette époque jusqu'à présent, relativement aux pierres, débris évidents de monuments anciens, trouvées dans les démolitions de murs de ville, concédées par le Conseil municipal, acquises des deniers de la Société et exposées sous un hangard construit dans le jardin de la mairie pour les préserver des dégradations nécessairement occasionnées par les intempéries des saisons.

Sur ces pierres monumentales plusieurs inscriptions ont été lues. Voici les principales, au nombre de huit :

1°. C. DECIMIVS — C. DECIMI SE — VERI FILI. SABI — NIANVS OM — NIB

HONORIB — APVD. S. FUNC. — CVRATOR R. — CIVIT. VENET — AB IMPP. SEVE — RO ET ANTONINO — ORDINAT. P.

2°. DIDI LEVCI — ET MARIMÆ. FILIO — VIXIT ANNOS II — MENSES IV. DIES X.

3°. D. M. I PATTEIO — CENSOR N. FR.

4°. D. M. M. SECVNDI MARCELLI — ET MATRONA CONJVX ILIVS.

5°. D. M. CATIANVS — CATIANI F.

6°. D. M. M AMMILLE LOLIVSI FILIÆ.

7°. MEMORIÆ — RECIOLÆ RECALIS FILIÆ.

8°. IN HONOREM AVG. MART. VOLK. ET DEÆ SANCTISS. VESTÆ. M. MAGILIVS HONORATVS EX VOTO POSVIT SIBI SVISQVE.

On a également trouvé, depuis 1847, dans les fondations des murs de ville, un grand nombre de fragments de sculpture et d'architecture, notamment la partie inférieure du bas-relief d'Iphigénie (1), une tête d'Apollon parfaitement conservée et une très-belle pierre sculptée formant clef de voûte.

M. Thiollet dépose sur le bureau et fait circuler dans l'assemblée de charmants dessins exécutés par lui. Ils représentent plusieurs pierres trouvées dans les démolitions qui ont eu lieu à la porte Formeau, à Sens. Ces démolitions avaient mis au jour, outre plusieurs inscriptions, un certain nombre de cippes funéraires décorés de bas-reliefs et dont quelques-uns présentent cette particularité remarquable, qu'ils sont entièrement peints, de couleurs fort vives encore, dans les cavités, malgré les quinze siècles qui se sont écoulés depuis l'époque où ils ont été enfouis. Tous ces monuments ont été dessinés sur trois planches.

Quelques-uns des cippes funéraires sont monolithes, mais le plus grand nombre était formé de deux et même de trois pierres. Outre le corps du monument où l'on remarque une

(1) V. *Congrès archéologique de* 1847, p. 42.

niche encadrée de deux pilastres et contenant un ou plusieurs personnages, ils ont généralement un socle ou piédestal, et un couronnement en forme de fronton avec orillons. L'épitaphe est gravée, soit sur le piédestal, soit sur le fronton; quelquefois cette dernière place n'étant pas suffisante, l'inscription envahit une partie de la niche, où il ne reste malheureusement que quelques lettres; le fronton et même une partie du monument ayant disparu, ainsi que le piédestal.

Un autre cippe funéraire trouvé également à Sens, et publié par Millin, nous offre un exemple bien remarquable de cette particularité : l'inscription qui commence sur ce monument à la partie inférieure du fronton se continue dans la niche aux deux côtés de la tête du personnage, et elle se termine dans le bas entre ses jambes. Outre la face principale ordinairement creusée en forme de niche, les faces latérales du plus grand nombre de ces monuments sont aussi ornées de bas-reliefs; la 4e. face en est presque toujours dépourvue, ce qui semblerait prouver qu'ils étaient destinés à être placés contre une muraille.

Il ne pouvait en être ainsi d'un tombeau qui a été dessiné et qui n'existe plus en entier; on n'en a retrouvé que des fragments, mais assez caractérisés pour permettre de le restituer. Il était double et à quatre faces par le haut seulement; les deux principales formaient des niches carrées; elles étaient encadrées de pilastres cannelés. Les bases sont attiques, les chapiteaux ornés de feuilles, les moulures ont beaucoup de délicatesse; le couronnement est terminé par une pyramide ornée de feuilles briquetées; il est pénétré par quatre pignons décorés de caissons ornés de palmettes et de rosaces, un buste est au milieu de la face principale; le soubassement qui se continue en formant piédestal au droit du monument, était sans doute destiné à porter de petits monuments.

Un dessin a donné le plan d'une pierre formant à la fois piédestal et le plan de la niche.

Un autre dessin donne la face et le profil d'une pierre formant pignon et dont la figure est le plan de ce couronnement.

Il est arrivé pour beaucoup de ces monuments que l'on n'a retrouvé ni le piédestal, ni le couronnement; par conséquent les inscriptions étant inconnues, on ne peut essayer de déterminer le rang et la profession des personnages qui y sont représentés, que par des interprétations de leur costume ou des attributs dont ils sont accompagnés.

Sur un des monuments représentés par le dessin, on voit l'alliance de deux personnages : un homme et une femme se donnent la main droite ; l'homme est chaussé de brodequins, il est vêtu de la tunique et du sagum, ceint de l'épée, et de la main gauche il tient, par le cordon dont il est attaché, un objet ressemblant à des tablettes.

Sur un des côtés de ce monument est représentée dans un cadre une *ascia* sculptée en relief, ainsi que le bras qui la tient. L'épée seule peut faire supposer que le personnage était militaire : c'était un vétéran honoré de l'*honesta missio*, et dans les tablettes suspendues à son bras gauche, on reconnaît un congé du genre de ceux que l'on conserve dans les cabinets d'antiquités, et sur lesquels Cardinali et tout récemment M. de Velme ont publié d'intéressantes notices. L'ouvrage du savant piémontais contient le fac-simile d'un congé délivré sous le règne de Gordien III, l'an 243 de notre ère, à des soldats de la 2e. cohorte prétorienne. Ce monument, découvert à Lyon, en 1781, se compose de deux tablettes de bronze de 0,15 de longueur, sur 0,10 de largeur, réunies l'une à l'autre au moyen d'un fil de même métal qui passait par deux trous percés au milieu des tablettes.

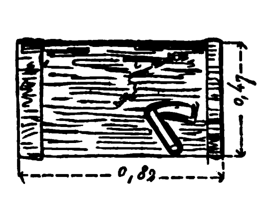
Une des figures du dessin cité représente une voiture,

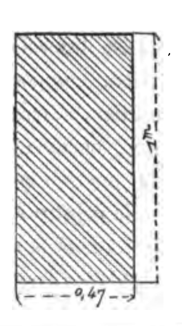
une sorte de cabriolet traîné par un cheval et dans lequel se trouve un homme armé d'un fouet. Le fond de la niche a été peint en violet, le cheval et l'homme en blanc; le fouet et les rênes sont figurés par des traits d'un rouge foncé : le véhicule était peint en jaune, les contours sillonnés

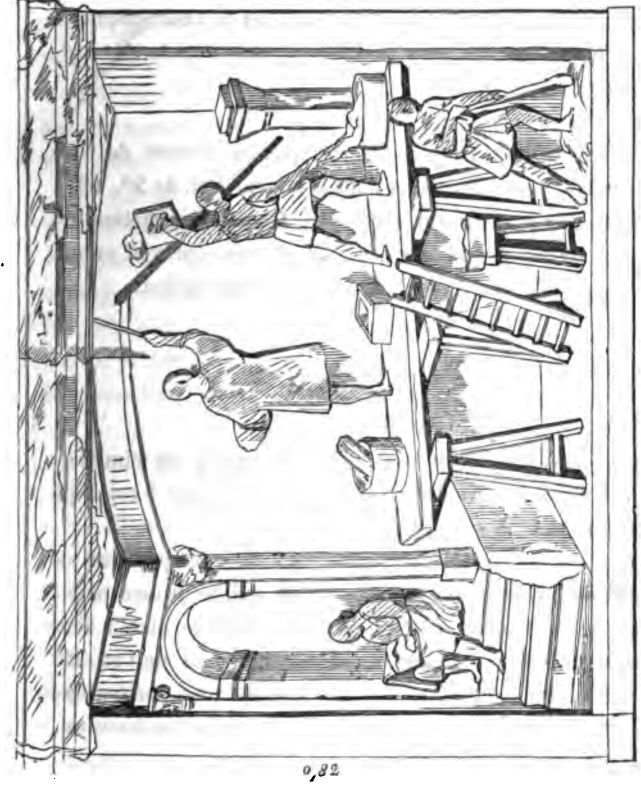


d'un filet rouge. La sculpture de l'animal tient dans les proportions du cheval et du bœuf.

Une des dernières pierres trouvées à Sens donne le dessin d'un tombeau d'un peintre à fresques. Ce bas-relief, quoique mutilé, ne laisse aucun doute sur sa destination. Il représente l'intérieur d'une salle où des ouvriers sont occupés à peindre







TOMBEAU D'UN PEINTRE GALLO-ROMAIN.

la décoration. Un échafaudage occupe le milieu du tableau, à la droite du bas-relief, un artiste, assis sur les marches d'un escalier, compose ses cartons; à gauche, un ouvrier fait le mortier, à côté de lui la sellette, l'auget, l'échelle, les tréteaux, occupent le bas de la composition. Sur l'échafaudage un ouvrier étend le mortier pour enduire le mur, tandis que le peintre met les couleurs sur le mortier fraîchement posé : à côté le seau, les pinceaux, occupent le dessus de l'échafaudage. Tout le bas-relief était colorié en rouge; sur le côté se trouve l'*ascia*. La plinthe et la corniche ont été abattues; il doit manquer le socle et le couronnement. Cette pierre est des plus précieuses pour l'étude des monuments.

Une inscription formée de trois pierres, a servi de couronnement à un monument dont la largeur était de 2m. 60c.; la corniche profilait sur les quatre faces. L'inscription est gravée comme il suit sur les trois pierres. On voit encore l'*ascia* gravée sur la face à la suite de l'inscription.

D M M
SECVNDI · MARCELLI · ET
MATRONA · CONIVX · ILIVS

Tous ces monuments ont dû appartenir à un cimetière dont la position est ignorée; il devait être opposé à celui qui est connu.

Une inscription des plus curieuses pour le pays est la plaque en bronze, trouvée à Sens, et qui se trouve maintenant au musée du Louvre, à Paris, laquelle établit ainsi le nom de la ville *Agedincum*. Cette plaque est de l'an 250 de notre ère; elle donne aussi le nom de trois personnages qui sont sculptés sur un tombeau, Materno Eucharistus, Caïus Amatus et Pollio Sillius.

M. l'abbé Chauveau demande comment cette plaque, trouvée à Sens, se trouve maintenant au musée à Paris. M. Thiollet répond que cette plaque était d'abord conservée dans le cabinet de M. Lorne; qu'à sa mort, les objets qui le composaient ont été dispersés; que la plaque en question a été achetée par un amateur de Paris qui l'a ensuite vendue au musée.

L'inscription et les monuments ci-joints, continue M. Thiollet, mériteraient d'être publiés ensemble par les soins de la Société.

M. Lallier possède un cippe funéraire conforme en tous points à l'un de ceux qui sont dans le jardin de la mairie, mais de plus il est complet par le bas comme par le haut; le couronnement porte un plateau circulaire qui a dû recevoir une urne.

M. Chaulay dépose sur le bureau un petit fragment de marbre trouvé dans les ruines de la Motte-du-Ciar, le 29 avril 1852. Un commencement d'inscription se trouve sur ce fragment qui est coupé d'équerre à l'endroit où commencent les lettres, ce qui lui semblerait indiquer le commencement d'une inscription. Les lettres sont en creux, la troisième lettre de la première ligne a très-peu de cavité.

VOP

NIΓ

M. Chaulay s'efforce de chercher un sens à ces lettres, et s'arrête à une pensée qui lui semble être en rapport avec la supposition que des thermes se trouvaient à la Motte-du-Ciar.

A ce sujet, M. Chaillou-des-Barres demande si l'on doit s'arrêter à l'opinion manifestée en 1847 par M. de Caumont, qui croit reconnaître à la Motte-du-Ciar les caractères d'un établissement thermal.

M. Achille Leclerc répond que sa conviction personnelle est qu'il n'y avait pas de thermes à la Motte-du-Ciar, mais un camp prétorien ou quelque chose d'analogue; que les trous qui ont été signalés dans les fouilles opérées, qui, selon M. de Caumont, devaient avoir été pratiqués pour la conduite des eaux dans cet établissement, étaient destinés, selon lui, à recevoir des assises de pierre de taille qui, ayant plus de solidité que des moellons, pouvaient mieux supporter les différentes parties de l'édifice.

M. Lallier rappelle que M. de Caumont, dans le Congrès tenu à Sens en 1847, avait manifesté le désir que l'on pût faire quelques recherches sur l'emplacement du *forum* et sur celui des arênes.

Les tentatives faites pour découvrir l'emplacement du *forum* ont donné peu de résultats. On a été plus heureux dans les fouilles faites aux arênes. On a découvert l'enceinte, les portes principales, les portes latérales. On a pu estimer que les arênes de Sens, au moins pour la partie intérieure (car la partie extérieure, couverte sur une assez grande superficie de vignes et d'habitations, n'a pu être suffisamment explorée), présente les mêmes dimensions que les arênes de Nîmes, c'est-à-dire, 72^{m}. dans sa plus grande longueur, sur 48^{m}. de largeur.

M. Achille Leclerc fait remarquer que les arênes ont, à peu de chose près, la même dimension partout; que les différences sensibles que l'on peut trouver n'ont lieu que pour la place réservée aux spectateurs. Cette place devait être plus ou moins étendue, mais toujours en rapport avec la population des villes où se trouvaient les arênes.

M. Lallier fait connaître que, dans l'intérêt de la science archéologique, le Conseil municipal de Sens, dans une délibération prise à cet effet, a arrêté que pour conserver non seulement la mémoire, mais encore quelques types de

nos anciennes constructions murales, plusieurs parties de murailles sénonaises conserveraient leur cachet architectonique, et entr'autres le fragment de muraille au-dessous du collége, les fragments situés au-dessus de la porte St.-Hilaire et auprès de la maison Schleffer.

M. Lefort, architecte, a la parole. Après avoir fait remarquer l'analogie qui existe entre le grain des pierres et les morceaux de marbre trouvés à la Motte-du-Ciar et au gué de Salcy, situé à peu de distance, sur un point de la rivière d'Yonne, où probablement existait autrefois un pont, M. Lefort nous fait descendre dans la crypte de l'église de Sognes, petit village situé à 20 kil. de Sens, dans le canton de Sergines. Cette crypte signalée à la Société archéologique de Sens par M. l'abbé Chauveau qui, dans une visite pastorale de Mgr. l'archevêque, se trouvant sur les lieux, la fit ouvrir et voulut y descendre, doit être rapportée au XIe. siècle, ainsi que l'accuse l'agencement des colonnes. La Société a nommé dans son sein une commission qui a fait faire des fouilles avec précaution et fait opérer un déblaiement qui, en donnant connaissance de cette crypte, a fait voir aussi le mal et la dégradation. Cette crypte s'étend sous toute l'abside de l'église, dans une étendue de 7 mètres sur 6, et repose sur douze colonnes. Divers plans de cette crypte sont déposés sur le bureau et remis à M. Gaugain, trésorier de la Société française.

M. Gomart demande si les fouilles opérées ont fait faire la découverte de tombeaux ou de pierres tumulaires.

M. de Glanville fait remarquer que la pierre meulière a été fort employée dans les constructions du XIe. siècle et désire savoir si cette pierre a été mise en usage pour bâtir la crypte en question.

M. Lefort répond : 1°. que l'on a trouvé dans la crypte de Sognes une seule pierre tumulaire qui servait de table

d'autel, avec cette inscription : *Eustachia de Villareri Domina;* 2°. les marches n'existent plus depuis long-temps; on descend dans la crypte par une pente rapide, couverte de pierres et de décombres; 3°. la pierre employée dans cette construction est la meulière, la même que celle dont on a fait usage pour la crypte de St.-Savinien. M. Lefort termine son rapport en exprimant le vœu, au nom de la Société archéologique de Sens, que dans l'intérêt de ce monument, dans l'intérêt de la localité qui n'offre aucune espèce de ressource, en l'absence regrettable de M. le directeur de la Société française, MM. les membres présents veuillent bien agréer et favoriser la demande d'un secours pour la restauration de cette crypte que, sur la demande de M. Gaugain, trésorier, M. Lefort déclare devoir s'élever à 2,000 fr. environ.

M. l'abbé Carlier demande à revenir sur l'intéressante notice de M. Chaillou-des-Barres, et à Gautier Cornut, archevêque de Sens. Permettez-moi, Messieurs, dit-il, d'ajouter aujourd'hui quelques mots sur la famille des Cornut et sur les traces qu'elle a laissées de son passage dans la ville de Sens. Vers 1180, vivait à Villeneuve-Cornut, aujourd'hui Salins, près Montereau, une veuve nommée Elizabeth. Cette veuve avait quatre fils qu'elle éleva dans la crainte de Dieu; le premier, Gauthier Cornut, devint archevêque de Sens; le deuxième, Albéric Cornut, fut évêque de Chartres; le troisième, Gilon Cornut, fut archidiacre, puis archevêque de Sens, et succéda à Gauthier, son frère aîné; le quatrième resta avec sa mère à Villeneuve. Après son mariage, leur mère, Elizabeth Cornut, se retira à Tart, près Dijon, y bâtit un monastère et y mourut en odeur de sainteté : on l'appelle encore aujourd'hui la bienheureuse Elizabeth. Son nom et ses pieux exemples n'ont pas été perdus dans sa famille; encore aujourd'hui la fille aînée a le privilége de porter le nom d'Elizabeth.

Nous n'avons pas de renseignements plus reculés sur la famille Cornut. Avant de passer à un autre sujet, il est intéressant de dire que la famille Cornut va finir de nos jours comme elle avait commencé au XIIe. siècle, c'est-à-dire, par une religieuse.

Mme. la marquise Cornut de Balivière, seule héritière du nom de Cornut, n'a pas eu de fils pour perpétuer un nom qui rappelle tant de vertus et de bienfaits, et après avoir marié ses trois filles, elle s'est retirée dans un couvent à Paris, faubourg du Roule, pour marcher sur les traces de son aïeule, la bienheureuse Elizabeth.

La famille Cornut occupa le siège archiépiscopal de Sens pendant près d'un siècle. Gauthier Cornut, Gillon Ier. Cornut, Henry Cornut, Gillon II Cornut, Etienne Bégnard, neveu du précédent par sa mère, occupèrent successivement et presque sans interruption le siège de Sens. Ce sont eux qui ont achevé la cathédrale qui déjà était commencée; ce sont eux qui ont doté la cathédrale; ce sont eux qui ont bâti l'archevêché et l'ont doté; ce sont eux qui ont doté le chapitre de Sens; ce sont eux qui ont bâti l'hôpital de Sens et l'ont doté; les corbeaux de la grande salle portent encore leur écu : et ce qui prouve que la charité exercée avec ordre et discernement n'appauvrit jamais, c'est que leurs arrière-neveux jouissent encore aujourd'hui d'une fortune considérable.

L'archevêché de Sens fut bâti par Gauthier Cornut; il n'en reste plus que la moitié qu'on appelle l'officialité. Le rez-de-chaussée était occupé par les bureaux de l'officialité; le premier étage était occupé tout entier par la salle synodale et communiquait de plein-pied avec les appartements de l'archevêque.

Ce vieux monument du premier quart du XIIIe. siècle, est encore aujourd'hui considéré comme un des plus beaux

du moyen-âge; il a été déclaré monument historique sur le rapport de MM. Lenormand et Mérimée, et sur leurs sollicitations, l'Etat a témoigné au Conseil municipal de Sens le désir de le racheter et de le restaurer. La ville de Sens s'est empressée d'accéder à ce désir. Bientôt l'officialité sera propriété de l'Etat; plus tard il sera restauré dans son état primitif, sur les plans de restauration de M. Viollet-Leduc. Mais la ville de Sens est empressée de jouir et de voir bientôt sa place principale décorée par un monument achevé et digne de l'attention des connaisseurs. Elle prie donc MM. les membres de la Société française d'appeler la bienveillance du gouvernement sur l'officialité de Sens et d'accorder à sa belle architecture une mention honorable dans son procès-verbal.

M. Lallier prend de nouveau la parole sur le désir exprimé par M. l'abbé Carlier, relativement au bâtiment de l'officialité. Il pense que le moment est favorable à l'émission d'un vœu pour la prompte restauration de ce bâtiment qui a été visité tout spécialement par un ancien ministre, M. Léon Faucher, et qui a attiré l'attention du Prince-Président de la République. En conséquence, le secrétaire est autorisé à formuler le vœu suivant :

« La Société française pour la conservation des monu-
« ments, la Société archéologique de Sens, la Société des
« sciences naturelles de l'Yonne, réunies en séance extra-
« ordinaire à Sens, sous la présidence de Mgr. l'archevêque
« de Sens, le mardi 29 juin 1852, considérant 1°. qu'une
« commission composée de plusieurs membres de l'Institut,
« ayant à sa tête M. Léon Faucher, ministre de l'Intérieur,
« est venue exprès à Sens pour visiter le bâtiment de l'offi-
« cialité dans ses plus petits détails;

« 2°. Que le prince Louis Napoléon, dans un voyage à
« Sens, a voulu l'examiner aussi;

« 3°. Que le bâtiment de l'officialité de Sens est, d'après « le témoignage des hommes les plus instruits et les plus « spéciaux en cette matière, probablement le seul en son « genre;

« 4°. Qu'en conséquence le bâtiment de l'officialité a été « classé parmi les monuments historiques;

« 5°. Que la ville de Sens, reconnaissant l'impossibilité « dans laquelle elle se trouve, vu l'exiguité de ses ressources, « de pouvoir jamais s'occuper d'une réparation convenable, « a décidé par son Conseil municipal de faire vente à l'Etat « de ce bâtiment de l'officialité;

« Émettent le vœu que le gouvernement prenant en con- « sidération ces motifs, veuille bien donner à cette affaire « une prompte solution, en ordannant l'acquisition par l'Etat « du bâtiment de l'officialité, et sa prompte et complète res- « tauration. »

M. Lefort appelle l'attention du bureau et l'intérêt de la Société sur l'église de Chaumont, commune du canton de Pont-sur-Yonne, arrondissement de Sens. Elle est, comme église paroissiale, au jugement de M. V. Petit, une des plus intéressantes de l'arrondissement. Elle est d'une époque de transition et d'une exécution parfaite. Il en dépose les plans sur le bureau, fait remarquer surtout une porte dont il donne le dessin et demande à la Société française une subvention pour cette église. Une restauration entière pourrait s'élever à 5,000 fr., il ne faudrait pas moins de 2,000 fr. pour une réparation partielle.

M. Duplès-Agier, membre correspondant de la Société archéologique, dont M. Lallier lit la lettre, regrette de n'avoir pu se rendre à la séance. S'il avait reçu plutôt le programme, il aurait rédigé la notice des anciens pouillés de Sens, qui sont conservés en manuscrit dans les bibliothèques de Paris. Ce sujet est assez intéressant, puisque les anciens

pouillés sont en général assez rares. On en connaît quelques-uns du XIIIe. siècle; mais la plus grande partie de ceux que l'on possède communément, ne remontent pas plus haut que le XVIe. siècle. Ceux du diocèse de Sens en particulier, ceux qui sont déposés dans les bibliothèques, dans les archives du département, sont trop modernes pour attirer l'attention des archéologues. Ce serait donc rendre un service à la Société archéologique de Sens, que de lui signaler un ancien pouillé sur parchemin qui existe à Paris, au département des manuscrits de la bibliothèque nationale. Ce manuscrit qui paraît remonter au XIVe. siècle, est coté n°. 1328 (supplément français). Il est revêtu d'une ancienne reliure en veau à filets, sur le plat de laquelle on lit, en lettres d'or, l'inscription suivante :

POLLIER DE L'ARCHEVÊCHÉ DE SENS.

Le titre exact de ce manuscrit d'une fort belle écriture tracée sur du vélin, est celui-ci :

Hec sunt beneficia, curata, abbatie, deinde prioratus et capellania diœcesis senonensis, nec non valores eorumdem et similiter capitula, domus Dei et leprosarie ejusdem diœcesis per decanatus procedentia et primo : etc.

Sur la dernière feuille de ce pouillé, on lit, d'une écriture moderne, la date 1411. Peut-être cette date désigne-t-elle l'époque de la rédaction du pouillé, qui n'est certainement pas postérieur au XVe. siècle. On pourrait publier le texte de ce manuscrit qui renferme peut-être le plus ancien pouillé du diocèse et en le comparant avec les autres manuscrits qui existent à Paris, dans les différentes bibliothèques, il serait possible d'éditer un pouillé exact et complet. Les autres manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent des pouillés du diocèse de Sens, sont les n°s. 5199 et 5218 de l'ancien fond latin. On peut y joindre le n°. 1853, S^t.-Genn.

fr. et le n°. 279, S^t.-Genn. fr. Enfin la bibliothèque de l'Arsenal possède aussi en manuscrit in-8°., un pouillé du diocèse de Sens, il porte le millésime 1761 et est coté, hist. fr. n°. 342. Si la Société archéologique de Sens jugeait cette publication intéressante, et elle ne peut manquer de l'être au point de vue topographique, puisque l'on sait que les anciens pouillés offrent le détail de l'ancienne géographie ecclésiastique des provinces, M. Duplès se chargerait volontiers de la notice et de la transcription du manuscrit qui serait ensuite inséré en totalité, ou par extrait dans le Bulletin.

Au nom des trois Sociétés réunies, M. le Président accepte avec reconnaissance l'offre de M. Duplès-Agier.

M. Victor Petit demande la parole pour faire des observations sur les conclusions tirées hier par M. le docteur Dechambre, dans son travail sur les caractères de la figure d'Alexandre-le-Grand éclairés par la médecine. Ces conclusions étaient :

1°. L'antique, connu sous le nom d'Hernès-Alexandre, représente un personnage atteint d'un torticolis par raccourcissement du muscle sterno-mastoïdien droit.

2°. L'un des éléments de la difformité (l'inclinaison du cou à gauche) est en rapport avec les traditions historiques et concourt avec les témoignages déjà reconnus de l'authenticité du monument à établir, qu'il s'agit réellement d'Alexandre.

3°. La représentation exacte et minutieuse de la difformité ne pouvant être due au hasard du ciseau, atteste que l'antique est un portrait fidèle.

M. V. Petit ne voit dans ce buste qui est de nouveau exposé sur le bureau, qu'une mauvaise copie de l'œuvre d'un grand maître, copie due au ciseau maladroit d'un ouvrier peu habile. Selon lui, les artistes anciens avaient toujours en vue le beau idéal; ils y tendaient de toutes leurs forces; d'ailleurs la flatterie n'aurait pas manqué de faire disparaître ou du moins de dissi-

muler un défaut naturel. M. Thiollet partage le sentiment de M. V. Petit ; il n'a vu dans ce buste qu'un ouvrage de peu de valeur. D'ailleurs, continue M. V. Petit, ce buste est demeuré long-temps enfoui en terre ; il a dû souffrir, il a souffert en effet de la dégradation occasionnée nécessairement par les eaux ; ce buste a été brisé en plusieurs morceaux et le raccord des différentes pièces a été opéré par un artiste maladroit.

M. Déligand, sculpteur, dont le témoignage est invoqué par M. V. Petit, pense comme lui que ce buste ne passerait pas pour un chef-d'œuvre ; comme lui il admet que certaines parties ne sont pas traitées selon les règles ordinaires de l'art ; mais il ne suit pas M. V. Petit dans ses conséquences.

M. Achille Leclerc déclare qu'il n'est ni peintre, ni sculpteur, mais qu'une grande partie de sa vie se passe au milieu de ces artistes. Il raconte l'histoire de ce buste dont l'authenticité, selon lui, ne peut être mise en doute. Pour le mérite de la figure, on s'accorde à voir un type grec ; elle en a toutes les finesses, toute la pureté. On peut dire que ce n'est là qu'une copie : mais si nous savons comment se font maintenant les copies, nous ignorons complètement comment elles se faisaient chez les anciens. Mais ce buste n'a jamais été considéré comme une copie. Quant à la difformité naturelle si parfaitement imitée, c'est là une perfection de l'artiste qui savait imiter même les défauts, mais avec un tel talent, une telle précision, un tel fini de travail que la laideur disparaissait ; c'est ainsi que la statue d'Esope, c'est-à-dire du personnage de l'antiquité le plus disgrâcié et le plus disgrâcieux, était rendue avec une telle vérité que la laideur disparaissait pour ainsi dire pour faire place au beau de la vérité ; ainsi la statue de Cicéron, ou plutôt son buste dont l'authenticité n'est pas douteuse, représente la difformité du pois chiche qu'il avait sur le visage et que l'artiste a su parfaitement reproduire.

M. le docteur Dechambre répond à M. V. Petit; il prouve en peu de mots que les anciens représentaient les difformités naturelles, parce qu'ils copiaient la réalité. Que ce buste soit une copie, qu'il soit un original, c'est une autre question qui ne fait rien à l'affaire, si le buste actuel porte en perfection, non pas seulement un caractère, mais tous les caractères du torticolis. Or l'authenticité de ce buste n'est pas douteuse, vous avez entendu M. A. Leclerc. Cet ensemble des caractères du torticolis suppose un haut talent dans l'artiste qui n'a pu, qui n'a dû s'appliquer qu'à copier strictement et avec tout le fini possible, la nature qu'il avait sous les yeux.

On a dit, continue M. Dechambre, et c'est la vérité, que ce buste avait été fracturé; on a dit qu'une main malhabile en rapprochant les morceaux et en les réunissant, avait opéré cette difformité; c'est possible. Mais il est un fait bien remarquable et tout en faveur de la thèse que je soutiens; ce fait le voici, c'est que la difformité ne se trouve pas dans les parties rapprochées, ni dans la réunion de ces parties, travail qui a été parfaitement exécuté; mais tous les caractères de la difformité se trouvent dans la partie du buste qui n'a subi aucune altération, aucune fracture, et qui, au sentiment des adversaires, est demeurée dans un parfait état de conservation.

Après cette intéressante discussion, Mgr. l'archevêque, président, attire l'attention du bureau et de la Société, sur deux verrières, façon XIIIe. siècle, exécutées par MM. Vaissières de Seignelay (Yonne). M. de Glanville témoigne sa satisfaction de ce travail qui, selon lui, ne le cède en rien aux véritables verrières du XIIIe. et du XIVe. siècle; il félicite Mgr. l'archevêque d'avoir dans son diocèse des artistes consciencieux qui s'appliquent à ressusciter les trésors de la peinture sur verre. M. de Glanville donne des éloges mérités et des encouragements à un jeune artiste de Sens, M. Coura-

geux, homme de bonne volonté et plein d'amour du travail, qui présente aussi un échantillon de peinture sur verre qu'il exécute avec le concours d'un ouvrier de Villeneuve-le-Roi.

Enfin aux nombreux applaudissements de l'assemblée, Mgr. l'archevêque, au nom de la Société française, remet à M. Thiollet une médaille d'argent, grand module qui porte ces mots : *à M. Thiollet. Étude et description des monuments romains.*

La séance est levée à 5 heures.

Le même jour, à 6 heures, Mgr. l'archevêque réunissait autour de sa table à l'archevêché, les membres présents de la Société française, avec les membres des bureaux des Sociétés de Sens et d'Auxerre ; et le soir, le salon s'ouvrait à tous les membres qui voulaient venir terminer, dans une douce intimité qui fait le charme de nos réunions, cette fête de famille.

Le Secrétaire,

E. CHAUVEAU.

Vicaire-général de Sens, membre de la Société française pour la conservation des monuments.



NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE ROUVRES,

CANTON DE GENLIS,

DIOCÈSE DE DIJON (1);

Par M. l'abbé HUROT,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments et de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

MESSIEURS,

Dans les lieux importants les églises sont l'objet d'études et de soins tout particuliers : mais au milieu de la campagne, dans un village d'une population peu nombreuse, un monument religieux, quelle que soit sa valeur, reste tout-à-fait inaperçu. Le défaut de ressources pécuniaires, plus souvent une coupable incurie, le condamnent à la dégradation, lorsque la bonne volonté des administrations locales, détournée de son but par des architectes sans talent, ne lui inflige pas d'inintelligentes réparations, plus regrettables cent fois que la destruction elle-même.

C'est pour cela que je viens demander à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE la permission de lui lire quelques lignes sur l'église paroissiale St.-Jean-Baptiste de Rouvres.

Je ne sache pas que jusqu'aujourd'hui elle ait été étudiée

(1) Cette notice a été lue au Congrès archéologique, dans la séance du lundi 5 juillet 1852.

comme elle le mérite : cela explique sans doute l'oubli absolu dans lequel le gouvernement l'a toujours laissée, depuis même qu'elle est inscrite au nombre des monuments historiques. Aussi la destruction la gagne tous les jours de plus en plus. Cependant c'est, je crois, l'église rurale la plus remarquable, et bien certainement c'est une des plus correctes, des plus uniformes qui existent dans l'étendue du diocèse de Dijon.

Construite en forme de croix latine, avec chevets droits, elle mesure à l'intérieur 35 mètres et demi de long, sur 16 mètres 5 décimètres de large et un peu plus de 11 mètres de hauteur sous voûte dans la nef principale. Jusqu'aux transepts, longs de 23 mètres 30 centimètres, au-delà desquels elles se prolongent cependant par deux chapelles carrées, les ailes ont en largeur et en élévation la moitié de la nef. Elles communiquent avec cette dernière par cinq travées ogivales que partagent des piliers massifs, sans être lourds, de forme octogonale, à base d'inégale hauteur. On pourrait croire que ces piliers sont sans chapiteaux, si une moulure très-simple et peu saillante, quelques feuilles de trèfle, de vigne ou d'autres plantes sculptées en haut-relief, ainsi qu'une espèce de corniche, n'indiquaient que l'architecte n'a pas voulu se priver de cette ornementation. La voussure des ogives est formée par un prisme à arêtes vives, figurant la moitié d'un octogone, comme si chaque pilier, se partageant par le milieu, à partir du chapiteau, s'inclinait doucement à droite et à gauche pour aller rejoindre ses deux voisins.

Dans l'intérieur de la nef, au-dessus des travées, un second étage est figuré par des arcatures ogivales que dessine une mince colonnette cylindrique, à peine engagée dans le mur. Des personnages dans une posture plus ou moins fatiguée, saillant du mur comme des gargouilles, quelquefois une simple tête, supportent des piédestaux complets d'où s'élancent,

en se dégageant avec grâce pour rayonner sous les voûtes, et les colonnettes dont je viens de parler, et de puissants arcs-doubleaux, et des nervures qui se croisent au centre des travées. A peu d'exceptions près les clefs de voûte sont ornées de rosaces, de couronnes de fleurs, d'écussons travaillés avec beaucoup de délicatesse.

Les maîtres-piliers sont de grosses colonnes monocylindriques, flanquées sur quatre points de pilastres prismatiques qui s'élancent jusqu'à la voûte sous laquelle ils s'unissent en arcs-doubleaux. Deux de ces piliers, ceux du levant, commençant les murs du sanctuaire, n'offrent à cause de cela que trois pilastres au lieu de quatre. Dans chaque angle des transepts trois minces colonnes, distancées autour d'un cylindre principal, qu'elles laissent voir engagé à demi dans la muraille, s'élancent avec hardiesse jusqu'à la naissance des voûtes, sous lesquelles elles se ramifient ensuite en gracieuses nervures.

Au Nord et au Midi, les murs du transept sont percés de très-hautes fenêtres ogivales qui encadrent une rosace à six lobes et une lancette géminée du plus pur dessin. On voit une fenêtre de même dimension au-dessus du portail occidental; mais il y a cette différence que les ogives et la rosace sont trilobées.

D'autres fenêtres en lancettes, au nombre de trois, en l'honneur de l'adorable Trinité, s'ouvrent au fond du grand chevet : elles sont surmontées, à l'étage supérieur, par un œil-de-bœuf énorme, qui inonde le sanctuaire de clarté. — Chacun des collatéraux est éclairé par quatre fenêtres du même style que les autres, quoique beaucoup plus petites. Il reste dans l'une d'elles quelques fragments de vitraux peints qui permettent de croire que, dans le principe, l'église de Rouvres n'a manqué d'aucune splendeur.

Sortons un instant de l'édifice.

Au dehors, la première chose qui frappe, c'est la présence

de contreforts massifs sur tous les points où ils pouvaient être nécessaires. Ceux qui s'élèvent le long des ailes se continuent invisibles sous les combles, en forme d'arcs-boutants, pour appuyer la voûte de la nef. A un des angles du transept nord, deux de ces contreforts se déploient, comme deux longues ailes, autour d'une charmante tourelle, terminée en lanterne conique, dans laquelle rampe l'escalier tournant qui conduit aux combles et dans la tour du clocher.

Dressée au point d'intersection de la croix, cette tour paraît aujourd'hui massive, lourde, singulièrement disgracieuse, écrasée qu'elle est par un ignoble toit à quatre pans; mais dans l'origine, elle servait de base à une flèche élancée qu'on pouvait apercevoir de plusieurs lieues. Galas, général des troupes allemandes, dans la dernière période de la guerre de Trente-Ans, mit à sac le bourg alors considérable de Rouvres, démolit le château ducal à coups de canon, en septembre 1636, lorsqu'il allait, pour le compte du duc de Lorraine, assiéger la petite ville de St.-Jean-de-Losne. D'autres historiens prétendent que c'est après sa défaite devant cette ville. Quoi qu'il en soit du moment précis de ce fait désastreux, le général allemand, ou un de ses lieutenants, le général Mercy, laissa brûler la flèche de notre église. On n'a jamais pu la remplacer depuis. Nous n'avons par conséquent que la tour en maçonnerie, laquelle est éclairée sur chaque face par deux fenêtres ogivales accolées.

Sans être d'une remarquable beauté, le grand portail et celui du Midi, sont décorés avec toute l'ornementation qui était employée à l'époque de leur construction. Les tympans en sont nus, encadrés dans une voussure subtrilobée. Les pieds-droits sont ornés d'élégantes moulures. J'incline à croire que la troisième porte, celle qui sert actuellement d'entrée ordinaire, a été ouverte postérieurement, bien qu'elle n'ait avec les deux autres qu'une seule différence, celle

d'être en plein-cintre et non en ogive. Ce qui me porte à ce sentiment, c'est que pendant le règne des ducs de Bourgogne, le bourg de Rouvres, qui renfermait alors une population de près de 3,000 âmes, était presque tout entier au levant et au midi de l'église; partant, cette ouverture septentrionale était à peu près inutile. Si cependant elle est aussi ancienne que le reste de l'édifice, elle offrirait un argument de plus pour la date que je vais assigner, en se trouvant là comme un dernier adieu de l'architecture romane dans nos contrées.

D'après ce qui précède, je me crois donc autorisé à faire remonter la construction de notre église au XIIIe. siècle. Elle présente en effet, et même elle présente exclusivement, les traits caractéristiques de l'architecture ogivale primaire, grande sobriété d'ornementation, rectitude admirable des lignes, ogives régulières un peu surélevées, fenêtres en lancettes souvent géminées. Ce sentiment est, je l'espère, fondé sur des preuves péremptoires que je ne puise pas toutes dans son style architectural; car notre église porte très-visible et plusieurs fois répétée la date de son édification. Je trouve à quatre ou cinq clefs de voûte un écusson portant *bandé d'or et d'azur à six pièces avec bordure de gueules*. Qui ne sait que ce sont là les armes de la première maison royale de Bourgogne? Donc notre église a été élevée pendant la durée de cette famille qui s'éteignit, dans le bourg même, en 1361, par la mort malheureuse de Philippe de Rouvres. — Mais voici encore d'autres présomptions.

Il résulte de toute l'histoire de Bourgogne que les ducs des deux races avaient une véritable prédilection pour le séjour de Rouvres. Ils y possédaient un château fortifié, ils y tenaient des assemblées politiques et judiciaires, ils l'habitaient fréquemment et longuement (1). En 1341, le 12 avril, le duc

(1) Voir, entre autres, Dom Plancher, t. II et III, *passim*.

Eudes IV fonda dans la chapelle de Rouvres quatre chanoines tenus à résidence et à la récitation quotidienne de l'office divin. Quelque temps après, à la prière de son épouse et de son fils Philippe, il ajouta à ces quatre chanoines deux chapelains pour les autels de sainte Catherine et de saint Georges (1). Eudes IV, dans ces chartes, rappelle que l'église existe *depuis long-temps* : il donne pour motif de ses fondations que les deux chanoines établis par ses ancêtres ne suffisent pas pour l'acquit de leurs devoirs. N'est-il pas juste de conclure que l'église de Rouvres avait plus d'un demi-siècle d'existence en 1341, ce qui la reporte au XIIIe. siècle ? Avouons, Messieurs, qu'à moins de titres écrits, il est difficile de réunir plus de probabilités.

Cependant voici quelque chose qui, au premier abord, contredit, détruit même tout ce que je viens d'avancer : c'est une inscription très-lisible, écrite en lettres d'or sur la bande inférieure d'un dais ou baldaquin dont le couronnement consiste en une jolie balustrade à jours du style flamboyant le plus facile à reconnaître. « L'AN MIL IIII^c IIII^xx et cinq, nous « dit ce document, LE DIMENCE AVANT L'ASSOMPCION NOSTRE « DAME, FUT DÉDIÉE L'ÉGLISE DE CÉANS. » Cette inscription annulera-t-elle toute la valeur des preuves architecturales et historiques qui précèdent ? Je ne le crois pas. Il est plus naturel de penser que le baldaquin en question a été apporté à Rouvres d'un lieu voisin, par exemple du prieuré d'Epoisses qui nous a donné la magnifique croix dont j'aurai à parler à la fin de cette notice. Mais sans avoir recours à cette supposition gratuite, quoique tout-à-fait raisonnable, sans même avancer avec M. Jules Marion, dans sa petite notice sur Rouvres (2), que peut-être l'église, élevée au XIVe. siècle,

(1) Voir Dom Plancher, t. II et III, *passim*.

(2) In-8°. de quelques pages.

ce qui ne s'appuie sur rien, n'aura été dédiée qu'au XVe., ce qui serait fort singulier, pour ne pas dire autre chose; on peut regarder ce petit meuble comme appartenant à l'église de Rouvres, et il n'en deviendra ni plus embarrassant, ni plus décisif.

Je suis assuré que ce dais, placé actuellement au-dessus des fonts baptismaux, avec lesquels il n'a aucun rapport, n'est pas où il a dû être d'abord. J'ai dit plus haut que les ailes de notre église se terminent, par de-là le transept, en deux chapelles à chevet droit. L'une d'elles existe encore au midi avec son architecture identique à celle du reste de l'édifice, avec sa jolie crédence subtrilobée, avec sa petite fenêtre en lancette. Celle du Nord, au contraire, a été détruite pour faire place, au XVe. siècle, à une autre chapelle de dimension plus vaste, montrant partout le style flamboyant. Sa fenêtre principale basse, large démesurément, est divisée en trois baies, dont les meneaux s'épanouissent, même avant la naissance de l'ogive, pour former diverses figures. Après cette première preuve de la date, relativement moderne de cette chapelle, je montrerai à la clef de voûte un écusson *écartelé au 1er et au 4e de Bourgogne moderne, qui est de France sans nombre avec bordure componée d'argent et de gueules, en second de Bourgogne ancienne partie de Brabant, qui est de sable au lion d'or, au troisième aussi de Bourgogne ancienne partie de Luxembourg qui est d'argent au lion de gueules, et sur le tout l'écu de Flandre qui est d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.* Or, ces armoiries sont celles de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne de la deuxième race depuis 1419 jusqu'à 1467.

Je montrerai encore devant l'autel une superbe pierre tombale qui offre, sous une double arcature trilobée, deux images dessinées au trait. L'homme coiffé d'un bonnet de fourrures, est couvert d'une robe serrée à la taille par une

ceinture de cuir d'où pend l'aumônière. La femme, la tête couverte d'une sorte de cornette, porte une robe flottante dont le bas est garni d'hermine, figurée par une incrustation en marbre blanc. Les figures, les mains des deux personnages sont formées par de semblables incrustations. Autour se lit l'épitaphe que voici :

CY GISENT MONOT MACHEFOING CAPITAINE CHASTELLAIN — DE ROUVRES PREMIER VALLET DE CHABRE ET GARDE DES JOYAULX DE MONS^e^. LE DUC DE BOURG^n^. ET DE BRABANT ET DEMOISELLE — JEHANNE DE COURCELLES SA FEME MÈRE DE LAIT DU DIT DUC PHE — QUI TRESPASSA LE XVIe. JO D'OCTOBRE M CCCC ET XXVIII ET LE DIT MONOT TRESPASSA LE VIIe. JO DE SEPTEMBRE M CCCC XLV. DIEU AYT LEURS AES.

Au sommet et aux quatre angles de cette tombe, ainsi que sur les colonnes angulaires de la chapelle et au-dessus de l'autel, sont gravées les armoiries, soit séparées (1), soit réunies sur le même écu, du sire de Machefoing et de sa femme.

La date de cette chapelle est donc hors de doute. Si je prétends qu'elle en a remplacé une autre plus ancienne, semblable à celle du Midi, c'est qu'elle n'est que juxtaposée contre l'église sans y être attachée d'aucune manière (2); c'est encore que les deux ouvertures par lesquelles elle communique entre le transept et le sanctuaire, sont du style ogival primaire.

Or, à mon avis, Messieurs, le dais dont il a été question plus haut peut appartenir à cette chapelle, et c'est de sa dédicace particulière qu'il ferait mention. Le mot d'église appliqué à une simple chapelle ne serait alors qu'un mot

(1) D'azur à trois molettes d'or et au croissant de même en abime.

(2) Les murs ne sont pas reliés avec le mur du sanctuaire, et on voit encore dans les combles, des pierres de la chapelle absidale primitive.

prétentieux, justifié en partie par l'établissement d'un chapelain spécial, indépendant, probablement, du chapitre et du curé de l'église. Alors il n'y a plus rien d'embarrassant : notre bel édifice, tout entier du XIIIe. siècle, aura été construit sans interruption, par la munificence des ducs de la première race, sous la direction d'un seul architecte.

Si cependant, Messieurs, il vous répugnait autant qu'à moi de croire au titre d'église donné à une chapelle particulière, rien n'empêche que nous ne profitions d'une indication de Courtépée dans sa *Description du duché de Bourgogne* (article Rouvres). Ce savant abbé nous apprend qu'en 1485, un incendie ayant fait beaucoup de ravages dans le bourg de Rouvres et brûlé une partie de notre église, on fut obligé de la réparer. Ceci m'explique la différence qu'on trouve entre les nervures des voûtes des nefs et celles du sanctuaire et du transept; ces dernières sont évidemment du XIIIe. siècle, tandis que les autres offrent tous les caractères du XVe. Dans les collatéraux, il reste même des anciennes voûtes une assise, quelquefois deux, au-dessus de l'entablement de chaque pilier; l'architecte chargé des réparations n'a heureusement ni détruit ces assises ni changé leurs moulures pour les raccorder avec ce qu'il faisait. Il serait alors possible qu'une nouvelle consécration eût eu lieu en 1485 comme l'indique notre baldaquin. Dans cette hypothèse tout s'explique.

Il est plus que temps, Messieurs, que nous parlions des autres richesses artistiques de l'église de Rouvres. Disons d'abord quelques mots de celles qui se trouvent dans la chapelle Machefoing, afin de n'avoir plus à y revenir.

Voici d'abord un vaste autel en pierre de taille surmonté d'un rétable, assez endommagé, dont le fond, maintenant nu, a dû recevoir jadis une peinture ou peut-être un bas-relief. De ce rétable s'élèvent, entre des feuillages choisis

dans la flore locale, trois consoles ou trois chapiteaux d'un remarquable travail. Ce sont les piédestaux d'autant de statues presque de grandeur naturelle. Celle du milieu représente la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus sur le bras droit. A droite est l'évangéliste saint Jean, reconnaissable à sa figure imberbe, à son calice rempli d'animaux impurs, tels que le crapaud, le lézard, l'araignée. Cette statue est, à mon sens, la meilleure de toutes. Quant à la troisième, j'ose à peine exprimer ma pensée. M. J. Marion y a vu un Moïse; il m'est impossible de me ranger à son avis, car je ne trouve nulle trace ni des Tables de la Loi, ni de la baguette, instrument de tant de miracles, ni des rayons lumineux que le législateur hébreu avait rapportés de son commerce avec le Seigneur sur le Sinaï. La main gauche de ce personnage supporte un livre ouvert sur lequel on voit encore les restes des pieds et de la queue d'un agneau. Ceci n'indique-t-il pas un apôtre plutôt que Moïse (1)? Or, le sire de Machefoing a dû, par gracieuseté pour son souverain, Philippe-le-Bon, préférer l'apôtre Philippe à tout autre. Cependant, et j'incline même de préférence à cet avis, sa barbe touffue, son large front, sa figure expressive, permettent encore d'y voir l'image du prophète Isaïe, dont les sublimes prophéties ont été si justement appelées un évangile par anticipation. Nous aurions donc dans ces statues toute une magnifique trilogie. Le prophète montrerait sur ses pages inspirées l'agneau de Dieu, le Messie-Rédempteur. Puis la Vierge immaculée offrirait aux

(1) L'honorable comte de Soultrait, qui fait autorité en matière d'iconographie, regarde l'agneau comme la preuve que ce personnage est un saint Jean-Baptiste. Malgré mon profond respect pour ce docte archéologue, je persiste à voir là ou un apôtre, ou Isaïe. L'agneau ne sera qu'un symbole. Je ne connais aucun exemple d'un saint Jean-Baptiste couvert de draperies et porteur d'un livre.

adorations de la terre le Dieu qu'elle a enfanté. Enfin l'ami privilégié du Sauveur, l'apôtre-vierge, saint Jean, tenant renfermés dans son vase symbolique les impuretés des cultes idolâtres, répéterait à l'univers : « *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, et il a été fait chair pour habiter parmi nous* ». Tout cela placé au-dessus de l'autel où chaque matin le Verbe divin renouvelle son sacrifice du calvaire, tout cela en face de la tombe du fondateur de la chapelle ! En vérité je pardonne au sire de Machefoing d'avoir brisé le plan primordial de l'église pour ériger son monument.

Le mérite artistique de ces statues est facile à apprécier. Elles ont les qualités et les défauts de leur époque. Ce sont des chefs-d'œuvre de ciselure ; la pierre y est devenue flexible comme l'étoffe la plus légère ; on dirait que ces vêtements vont s'agiter sous le moindre souffle. Mais aussi il y a peut-être trop de charge, trop d'ampleur, trop de plis et de replis, trop de tortillé, s'il est permis de parler ainsi, dans les draperies. Cette Vierge est un peu trop femme ; ce saint Jean n'est guère qu'un jeune homme aux traits mollement arrondis, dans lesquels on ne lit pas les sentiments surhumains qu'il a dû puiser sur la poitrine de Jésus.

Hélas ! ces chefs-d'œuvre sont bien endommagés ! C'est à peine si la belle couronne ducale de Marie conserve encore un fleuron ; l'agneau n'est plus sur le livre du prophète ou de l'apôtre ; saint Jean montre d'une main mutilée les animaux qui sortent de son calice brisé !!..

A côté de ces beautés de l'époque flamboyante, l'église de Rouvres possède encore une grande statue en pierre de la Sainte Vierge et une adoration des mages en haut-relief. Ce sera assez faire l'éloge de ces deux morceaux que de les proclamer dignes du ciseau du célèbre sculpteur dijonnais du XVIIᵉ. siècle, de Dubois, à qui on les attribue.

Un autre relief, qui n'est pas sans mérite, représente les âmes du purgatoire. Il y a là de la vie, de la variété, une expression de douleur et d'amour vivement sentie et bien rendue, puisqu'on la lit encore sous l'épais badigeon qui souille toutes les figures.

Derrière le maître-autel, le sanctuaire possède deux rangs de magnifiques stalles dont il ne m'est pas facile de préciser l'époque. De longues pages seraient nécessaires pour en faire connaître tous les détails : il suffira de dire ici que chaque miséricorde est occupée par une tête de face ou de trois quarts à la figure sérieuse, ou grimaçante, ou ridicule, ou accompagnée d'appendices singuliers, comme des cornes d'abondance, des branches d'arbustes, des ailes d'oiseaux en guise d'oreilles. Des arabesques un peu chargées occupent tout le dossier; enfin un dais, de médiocre valeur, règne au-dessus du plus haut rang de nos stalles. Dans les petits panneaux, formant une espèce de frise sous le dais, on voit une suite de têtes d'anges plus sérieuses que celles des miséricordes : quelques-unes, ouvrant la bouche, semblent vouloir prendre part au chant du chœur.

Là encore, le badigeon joue son triste rôle : il cache et le noyer de travail primitif, et les bois de moindre valeur d'additions maladroitement faites sur le dossier du rang inférieur.

Il me reste à parler de la plus belle magnificence de notre église, magnificence connue sous le nom de *Croix de Rouvres.*

Ce reliquaire, en forme de croix tréflée et coupée d'un double bras comme les croix archiépiscopales, est partout recouvert d'une feuille de vermeil. Sur les deux faces, cette feuille elle-même disparaît sous de nombreux ornements d'une prodigieuse élégance, exécutés en filigrane d'argent doré. Il est tout brillant de cent quatre-vingt douze camées, turquoises, émeraudes, agates, diamants et autres pierres

précieuses, dont quelques-unes sont d'un assez gros volume èt d'un grand prix (1).

A droite et à gauche d'une insigne parcelle de la vraie croix, deux camées, parfaitement conservés, montrent, je crois, des têtes de rois ou d'empereurs. Sur cette même face, qui est la face principale, s'élèvent d'un centimètre sept petits tombeaux carrés, supportés par une galerie à jour et à plein-cintre admirablement exécutée. Jusqu'à ce jour j'avais regardé ces petits carrés comme une décoration assez jolie dans sa singularité. L'étoffe qu'on aperçoit en dessous m'avait paru, comme à tout le monde, une sorte de coussin rembouré, placé là pour empêcher la dépression de la feuille de vermeil. J'étais dans l'erreur. A l'intersection du plus grand bras du reliquaire, le tombeau carré est remplacé par une petite croix posée sur une semblable galerie et portant dans une profusion d'étoiles Notre-Seigneur crucifié, la tête ceinte d'une couronne à trois fleurons, avec l'image du soleil au-dessus du bras droit, celle de la lune au-dessus du bras gauche, et sur la tête ces lettres IHS, initiales de *Jesus hominum salvator*. Il m'a été possible de détacher cette croix. J'y ai trouvé un sachet d'étoffe rougeâtre, fermé par une bande de parchemin cousue avec du fil blanc. A côté, j'ai vu une autre bande, aussi de parchemin, sur laquelle sont écrits, à la main, en caractères assez visibles, ces mots : *Sancta Maria Ægyptiaca*. Plus tard, j'ai soulevé avec soin les sept petits tombeaux. Six ont encore leurs reliques : 1°. des apôtres saint Pierre et saint André; 2°. de saint Laurentin; 3°. du sépulcre de la sainte Vierge Marie; 4°. de saint Maurice; 5°. de saint Jean-Baptiste; 6°. reliquiæ de lapide ædragesimæ et de veste beatæ Mariæ Ægyptiacæ; le 7e.

(1) Plusieurs aussi sont de peu de valeur : plusieurs même ont disparu : on voit de la verroterie en deux ou trois endroits.

a le morceau d'étoffe, mais l'inscription et les reliques ont disparu.

Je ferai remarquer que j'ai trouvé dans cinq tombeaux une double inscription sur parchemin, la première en caractères fort lisibles qui ne sont pas antérieurs au XVI[e]. siècle, bien assurément; l'autre en caractères plus effacés et bien plus anciens. Le vol d'une des reliques a probablement été commis par l'auteur des inscriptions modernes : il aura voulu se payer de ses soins et de sa peine.

Ainsi, très-précieux déjà au point de vue de l'art, même de la matière, plus précieux encore pour la foi par le bois de la vraie croix qu'il renferme, ce reliquaire tire un nouveau prix de la présence de ces reliques ignorées si long-temps. La foi du donateur n'était pas satisfaite par une profusion de richesses matérielles; il lui a paru avec raison que les restes des saints honoreraient mieux encore l'arbre qui a été consacré par le sang du Seigneur Jésus.

La face postérieure est décorée des mêmes ornements : seulement il n'y a là ni parcelle de la vraie croix, ni crucifix, ni reliques : les tombeaux sont remplacés par des quatre-feuilles de la même saillie, portés sur une bande de vermeil. Ce n'est plus un sanctuaire. L'artiste, moins gêné, a gravé quelques pierres au trait. Sur l'une, au sommet du reliquaire, il a placé la tentation de nos premiers parents dans le paradis terrestre; au milieu du grand bras, il a dessiné deux levriers lancés à la poursuite d'autant de lièvres. Une pierre rouge représente la figure d'un guerrier assis et armé. Sa main droite soutient une lance dressée à côté de lui, tandis que sa gauche porte une statuette debout, très-peu distincte (1).

(1) Messieurs du Congrès ont reconnu pour être du III[e]. siècle cette pierre où ils voient *Rome assise, portant une image de la Victoire,* ainsi que deux autres sur lesquelles ils ont reconnu deux sangliers et un guerrier armé de son glaive et de son bouclier.

Rouvres ne possède cette croix que depuis janvier 1771. A cette époque, l'ordre de Grand-Mont venant d'être supprimé, les moines du couvent d'Epoisses, situé dans le voisinage, donnèrent la précieuse relique à Dom Tournaire, leur dernier prieur claustral. Celui-ci en fit cadeau à l'église paroissiale de Rouvres. L'acte de cette donation porte que le prieuré d'Epoisses ayant été fondé par les ducs de Bourgogne et tenant originairement ce reliquaire de leur munificence, il est convenable d'en faire hommage à Rouvres, dont ils étaient seigneurs. Dom Tournaire remit en même temps trois titres sur parchemin. L'un de ces titres, daté de 1484, signé du général de l'ordre, atteste que Dieu opérait alors de nombreux miracles dans l'église d'Epoisses, par le moyen de cette croix.

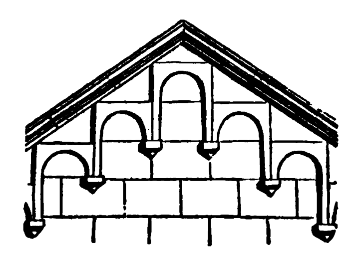
Il résulte de là que notre admirable reliquaire était à Epoisses dès le XVe. siècle. Je ne hasarderai aucune opinion pour essayer d'en préciser autrement l'antiquité et l'origine; mais le duc de Bourgogne, qui ramenait de Flandre la *Grosse horloge* de Beaune et le *Jacquemart* de Dijon, pourrait bien avoir apporté aux religieux d'Epoisses la croix que ces derniers nous ont donnée?

Que le Congrès me permette de lui exposer en terminant deux pensées que j'entretiens depuis plusieurs années. Il décidera, dans sa sagesse, s'il est à propos d'y attacher une importance quelconque.

Ne serait-il pas opportun que la Société française, dont l'utilité, la science, les services ne sont contestés par personne, fît auprès de nos vénérables évêques une démarche que je crois dans l'intérêt bien entendu des monuments religieux? Ce serait que chaque prélat établît dans son diocèse une sorte de comité archéologique, composé de prêtres et de laïques, sans l'aveu duquel il serait désormais défendu aux fabriques de toucher à leurs églises respectives sous prétexte de

restauration ou d'embellissements. On pourrait aussi demander au Gouvernement et à MM. les préfets de restreindre sur ce point la liberté des communes et des architectes, et de conférer au comité dont je parle une autorité officielle. Que de pertes, que de mutilations on pourrait alors éviter!

En second lieu, pour que ces comités rendissent de véritables services, il serait nécessaire de faire rédiger, dans chaque diocèse, une série de notices sur toutes les églises de quelque valeur, sur leurs richesses artistiques, sur les documents authentiques qu'elles possèdent, en y joignant le plan par terre, les vues des parties les plus remarquables, le dessin des objets les plus intéressants; on formerait par diocèse un volume très-utile dont l'autorité pourrait imposer l'acquisition aux fabriques et aux communes. Peut-être oserai-je bientôt entreprendre ce travail pour le diocèse de Dijon?



STATISTIQUE

DES POSSESSIONS

DE LA MILICE DU TEMPLE

EN BOURGOGNE ;

Par M. MIGNARD,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Toute la milice du Temple, en Bourgogne, dépendait du *grand prieuré de Champagne*, d'où ressortissaient les commanderies des diocèses de *Langres*, d'*Autun* et de *Châlons*.

DIOCÈSE DE LANGRES.

1°. Maisons dépendantes de l'ancien bailliage de la Montagne ou de Châtillon.

Voulaine-lez-Temple, résidence du grand prieur de Champagne (1).

Les Templiers qui s'étaient déjà, depuis 36 ans, établis à Bure, prenaient de l'accroissement. En 1163, ils obtinrent de l'évêque de Langres, Geoffroi, le don de l'église de Voulaine et de Leugley, deux villages contigus et appartenant néanmoins à deux provinces différentes. Ce ne fut qu'en

(1) Garreau, *Description du gour de Bourgogne*, p. 326.

1175 que, par la munificence du duc de Bourgogne, Hugues III, sorti depuis peu d'années de la tutelle de sa mère Marie de Champagne, fille aînée de Thibault VI, comte de Blois et de Champagne (1), ce ne fut, dis-je, qu'en 1175 que les Templiers commencèrent à posséder les terres et la seigneurie de Voulaine. Cette seigneurie s'accrut encore depuis au profit des Templiers par les dons des évêques de Langres, en 1208 et 1237 (2).

L'importance de la seigneurie de Leugley (lieu très-ancien, dit Courtépée, et appelé jadis cité de Leugley), dépendante de la province de Champagne, fit que le grand prieuré de Voulaine, village appartenant à la Bourgogne, prit néanmoins le nom de *grand prieuré de Champagne*, après la réunion des deux terriers. Les premiers fonds de terre de Leugley furent donnés aux Templiers par le seigneur Jean de Leugley en 1164. D'autres riches donations augmentèrent encore les possessions de la milice du Temple dans ces mêmes lieux, en 1202 et 1260 (3).

Bientôt s'éleva à Voulaine un magnifique château fortifié, dont les jardins et les prairies étaient arrosés par des eaux vives. Plusieurs chapelles se voyaient dans les alentours. C'est à peu de distance de l'une d'elles, et dans le voisinage d'une belle source appelée *la Cave*, près du village d'Essarois (Côte-d'Or), qu'on a trouvé *le fameux coffret dit cabalistique*, lequel paraît avoir appartenu aux Templiers de Voulaine, et que possède aujourd'hui M. le duc *de Blacas*.

Ces mêmes Templiers avaient à *Chatellenot* (castrum novum), tout près d'Essarois, une chapelle appelée chapelle St.-Cyr, avec quelques dépendances qui leur avaient été don-

(1) *Résumé de l'histoire de Bourgogne*, par Dufey, t. II, p. 87 et 93.
(2) Courtépée : 2e. éd., t. IV, p. 296.
(3) *Id.*, *Ibid.*

nées par un seigneur du lieu, *Bencelin d'Aprey*, en 1189 (1). De cette chapelle à *Chatoilbot* ou *Chatabo* (belli castrum), il n'y a qu'une petite distance. Là on remarque, sur la crête d'une colline et à 5 ou 600 mètres *d'une voie romaine secondaire* que j'ai décrite ailleurs, une construction romaine formée de roches rapportées et établissant un rempart formidable. Courtépée dit que les Templiers avaient, dans ce lieu même, un castel fortifié (2). Ma seule dissidence avec cet historien bourguignon, c'est que j'attribue l'établissement de cette forteresse aux Romains ; mais, tout en restant dans cette opinion, je ne me refuse point à admettre la possibilité que les Templiers du voisinage, ayant trouvé là une forteresse toute faite, ne s'y soient postés avec avantage et avec un empressement bien concevable de la part d'un ordre guerrier. Une chose incontestable, c'est que les Templiers ont laissé les traces les plus évidentes de leur présence et de leurs possessions dans tout le voisinage entre Voulaine et Bure.

La seigneurie de Voulaine était composée des commanderies de Mormant, d'Epailly et de Bure.

Commanderie de Mormant, entre Richebourg et Langres et à l'extrémité du bailliage de la Montagne. Cette commanderie formait, avec celles d'*Epailly* et de *Bure*, les trois chambres priorales dont le grand prieur de Champagne était le patron et seigneur (3), et elle avait un membre ou annexe au hameau de *Beauchemin* entre Mormant et Laignes.

Commanderie d'Epailly, entre les communes de *Bissey* et *Courban*, dans le parcours de la grande voie romaine

(1) Courtépée ; 2e. éd., t. IV, p. 255.

(2) *Id.*, *Ibid.*

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 296.

d'Auxerre à Langres.—Vers 1230, Erard de Chastenay vendit aux Templiers les fonds qu'il avait à Courban ; de 1210 à 1238, plusieurs seigneurs, et le duc Hugues IV lui-même, cédaient aux Templiers les fonds de terre qu'ils possédaient dans la contrée (1), et dont le grand prieur de Champagne devint ainsi le seigneur.

Il y avait au temple d'Epailly de beaux jardins et une jolie chapelle dont on voit encore les traces au milieu des bâtiments qui servent aujourd'hui à serrer les récoltes. On y rencontre les vestiges d'un souterrain. Cette résidence était importante et plusieurs chapitres s'y sont tenus (2).

Commanderie de Bure, entre Voulaine et Beneuvre. C'était la première chambre priorale et la première souche de toutes les autres maisons, même de celle de Voulaine : car on voit les Templiers s'établir à Bure dès l'année 1120 et par conséquent dès l'origine de l'ordre. Eudes de Grancey prit ces religieux sous sa sauve-garde en 1127, et la dîme du pays leur fut concédée, en 1203, par le seigneur du lieu. Aussi le droit d'aînesse de la commanderie de *Bure* sur le grand prieuré de Voulaine lui valut-il certains priviléges : c'est ainsi que le temple de Châtillon qu'on appelait le *petit temple* et où se tenaient des chapitres de l'ordre (3), n'était, malgré son importance, qu'un membre de la commanderie de Bure (4) ; c'est encore ainsi que la commanderie de la *Madelaine* de Dijon était appelée le *petit temple* et ressortissait aussi du Temple de Bure (5).

(1) Courtépée ; 2e. éd., t. IV, p. 249.
(2) *Ibid.*, p. 296.
(3) *Id.*, *Ibid.*
(4) Garreau, p. 83.
(5) Note de l'archiviste de la ville de Dijon.

Commanderie de Châtillon. — Les bâtiments de cette commanderie se voient encore à une des extrémités de la ville, près d'une promenade appelée la *Charme.* Ces bâtiments qui appartinrent à l'ordre de *Malte* après l'abolition de celui du Temple, faisaient face au guichet de la porte dijonnaise aujourd'hui détruite, et dont l'emplacement est enclavé en partie dans la propriété de M. de Framery. Les Templiers possédaient aussi à Châtillon une chapelle dite chapelle St.-Thibaut, à quelques pas d'un moulin sur la *Seine* et à l'entrée de la route de Montbard.

Maison du Magny Lambert (villa Manelli Lamberti), entre Baigneux et Châtillon. — Les Templiers y avaient une maison qui fut un hospice des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, leurs successeurs (1).

Maison de Montmorot, située au hameau du même nom, entre Salive et Bure et sur la voie romaine de Langres à Alise. — C'était un membre ou annexe de la commanderie de *Bure.*

Commanderie de Valeure, fondée en 1172 par Manassès, évêque de Langres et comte de Bar, à 2 kilomètres de Bar-sur-Seine. — Comme enclave de Bourgogne, elle ressortissait du grand prieuré de Voulaine. Les membres de cette commanderie étaient Arelles en Bourgogne et la moitié de Buxières, sans doute parce que l'autre moitié appartenait à la Champagne.

2°. Maisons de Templiers dans le bailliage de Dijon.

Commanderie de Dijon. — Elle était située au faubourg St.-Pierre, entre l'emplacement qu'occupait cette église près

(1) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 275.

de la grille actuelle de la porte St.-Pierre, et entre le bastion auquel aboutit, sur le vieux pont, la rue du Chaignot. J'ai fourni toutes les preuves de cette assertion à la page 32 de ma monographie du coffret de M. le duc de Blacas.

La commanderie de Dijon et ses membres ou annexes ressortissaient du grand prieuré de Champagne (1).

Le *petit Temple de Dijon*, qui ressortissait de la commanderie de *Bure*, était situé dans le castrum même, près de la tour nommée la chapelle de la *Châtre* (prison) de St.-Bénigne, parce que ce saint y avait été renfermé et y avait perdu la vie pour Jésus-Christ (2). Des vestiges de cette tour se voient encore dans une des maisons qui, vis-à-vis la conciergerie, touchent aux bâtiments de la Madelaine, rue de l'Ecole de Droit.

Les *membres* ou annexes de la *commanderie de Dijon* étaient nombreux.

Elle avait une maison à *Talant*, laquelle était adossée à la muraille de l'enceinte fortifiée, vis-à-vis le jardin de la Cure actuelle (3).

Une autre maison lui appartenait à *Fauverney*, *Fauverniacum* ou *Faberniacum* que les documents inédits de l'histoire de France ont estropié par le mot de *Taverniacum*. A l'Ouest de ce village était une petite chapelle appelée le temple, placée sous l'invocation de *Notre-Dame* et qui fut réunie à la commanderie du petit Temple de la Madelaine de Dijon (4).

(1) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 117. Garreau, p. 84.

(2) L'abbé Fiot, *Cartulaire de St.-Etienne.*

(3) Voir, aux mémoires de la commission des Antiquités de Dijon 1852-1853, un mémoire sur Talant par M. Garnier.

(4) Courtépée; 2e. éd., t. IV, p. 188.

Commanderie de St.-Philibert ou Vele sous Gevrey. (villa sub Givrœio). — Le grand prieur de Champagne en était bénéficiaire (1) ; les Templiers y ont eu une maison dès le XIIe. siècle.

L'église de *Fixey* pouvait bien être une annexe de cette commanderie : car la croix de l'ordre se voit dans le tympan au-dessus de la porte d'entrée qui est *romane.*

La commanderie de Vele avait toutefois des succursales plus importantes ; telles étaient celles de *Ruffey,* à 6 kilomètres de Dijon, entre Orgeux et Bellefond et près de la voie romaine de Châlon à Langres. La maison des Templiers de Ruffey était une colonie de celle de Vele, et c'est pour cela qu'on appelait le temple de Ruffey le *petit Temple de St.-Philibert,* et il ressortissait, comme la commanderie mère, du grand prieuré de Champagne (2).

La maison de St.-Julien, près de *Ruffey,* était encore un membre de la même commanderie.

Commanderie d'Is-sur-Tille (Lisium ou Izium ad Tilam). — Il y avait, en 1185, une maison de Templiers située au faubourg de la Tour, dans un lieu appelé encore aujourd'hui la grange du Temple.

Commanderie de Curtil, à 6 ou 8 kilomètres d'Is-sur-Tille. — Le grand prieur de Champagne était seigneur de ce lieu. Les Templiers y avaient une maison et une chapelle qui a servi long-temps d'église paroissiale. Le duc Robert avait permis à Hugues Perrault, commandeur de *Curtil, d'élever la justice* dans le finage de *Curtil* en 1295 (3).

(1) Courtépée ; 2e. éd., t. IV, p. 243.
(2) *Id.,* t. II, p. 186, et t. I, p. 145.
(3) *Ib.,* p. 182.

3°. Maisons de Templiers dans le bailliage de Beaune.

Commanderie de Beaune (Belli castrum). — Cette maison était au faubourg St.-Jean de cette ville, et il y avait une chapelle destinée à la sépulture des commandeurs (1).

Maison Desize (Dizeseia), entre Autun et Beaune et à 16 kilomètres de cette dernière ville. — Les Hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, depuis Chevaliers de *Malte*, y avaient un hospice au XII°. siècle (2) : ce qui fait que je considère cette maison comme indépendante de la milice du *Temple*.

DIOCÈSE D'AUTUN.

1°. Maisons des Templiers dépendantes du bailliage de Semur.

Maison de Normier, à 12 kilomètres de Semur. — C'était une métairie appartenant aux Templiers (3) et vraisemblablement une annexe de *Semarey* ou de la commanderie de *Thoisy-le-Désert* qui en était à une petite distance (4).

2°. Maisons des Templiers dans le bailliage d'Avallon.

Commanderie d'Avallon. — Cette commanderie était à peu de distance de la ville à Pont-Aubert (Pons-Alberti). Je n'ai pas trouvé Courtépée fort précis sur la question du ressort de cette commanderie, ni pour celle de la topographie de Pont-Aubert (5). Le *père de Goussancourt* la fait dépendre du grand prieuré de Champagne, et c'est d'autant plus vrai-

(1) Courtépée ; 2°. éd., t. II, p. 293.
(2) *Ib.*, p. 320.
(3) *Id.*, t. III, p. 577.
(4) 10 à 12 kilomètres.
(5) Courtépée; t. IV, p. 15 et 390.

semblable, que la commanderie de Nuits-sous-Ravière, qui appartenait au même bailliage, ressortissait du grand prieuré de Champagne.

Commanderie de St.-Marc, près de Nuits-sous-Ravière ou sur-Armançon. — Cette commanderie existait au XIIe. siècle ; car on voit, par les chartes des dons faits aux frères de St.-Marc en 1186, que cette commanderie dépendait du grand prieuré de Champagne : c'était la deuxième pour les chevaliers servants, la Madelaine ou petit Temple de Bure à Dijon étant la première (1). Les membres de cette commanderie étaient : la *Vèvre*, près de Laignes ; *Marchesoif*, vers Tonnerre ; *Fontenay*, près de Chablis.

3°. Maison des Templiers dans le bailliage d'Arnay.

Commanderie de Thoisy-le-Désert (Thosiacum desertum), à 12 kilomètres d'Arnay et 3 kilomètres de Pouilly. Le grand prieur de Champagne en était seigneur et *haut-justicier* (2).

Une réserve de bois, dans le voisinage, s'appelait les *chênes templiers*. Il résulte de titres trouvés aux archives du grand prieuré de Voulaine par Courtépée lui-même, que les terres de la commanderie de Thoisy furent données aux Templiers par Fromond de Villers en 1202, par *André de Pouilly* en 1221, par *Odo de Bure* en 1243 et par Guillaume de Thoisy qui vendit aux Templiers le quart de ce village en 1279 (3).

Le château actuel de Thoisy a pour entrée une tourelle ; une salle voûtée semblable à celles qu'on remarque dans les commanderies existantes sert aujourd'hui de salle à manger ;

(1) Courtépée ; 2e. éd., t. IV, p. 12.
(2) *Ib.*, p. 86.
(3) *Id.*, *ibid.*

deux vieilles portes parsemées de têtes de clous en forme de petites croix de l'ordre de Malte, attestent l'empreinte du XIIe. siècle ; une autre pièce aussi voûtée paraît avoir servi de chapelle. Le propriétaire de ce vieux manoir se rappelle bien avoir entendu dire dans sa famille, qu'on avait trouvé là autrefois dans une caverne huit squelettes, deux boucliers et un coffre en fer renfermant des anneaux.

Tout prouve que *St^e^.-Sabine*, autrefois *St.-Martin-de-Lassus*, village à peu de distance de Thoisy, était une importante succursale de la commanderie de Thoisy-le-Château, quoique ni Courtépée ni Garreau n'en fassent mention comme telle ; mais elle pouvait bien n'être que la succursale des morts et n'avoir été qu'un lieu de sépulture.

L'église, à en juger par son architecture, ses grandes dimensions et son beau clocher, a été construite par une communauté. La croix de l'ordre du temple figure en plusieurs endroits de l'église et notamment au-dessus de la porte principale et à l'extrémité du pignon du chœur.

En 1849, le propriétaire actuel du château de St^e^.-Sabine a trouvé, en faisant creuser dans sa cour, un assez grand nombre de tombes en pierre où, sur l'une d'elles, on a reconnu, entre quelques sculptures diverses, la croix de Malte, une étoile à huit rayons, un soleil grossièrement fait et un cercle représentant la lune (1). Cela peut avoir quelque rapport avec ce que j'ai dit dans mes divers mémoires sur le couvercle du coffret d'Essarois ; mais il faudrait, pour se prononcer, de nouvelles fouilles et de nouvelles études.

Nul doute que les Templiers ne fussent les seigneurs de presque toute cette contrée : ainsi ils possédaient des terres à *Semarey* dont le finage touche à celui de Thoisy et dont le

(1) Dessin pris sur les lieux.

nom est écrit *Cemaurey* dans le codicile du duc Robert en 1302. Ce duc reçut en 1293 ces terres en échange de la commanderie de la Madelaine de Dijon (1).

Les Templiers possédaient aussi des biens à *Vandenesse* dans le même voisinage. On peut prendre connaissance aux archives de Dijon d'une charte du mois de mai 1237, contenant échange par lequel les Templiers remettent et quittent à Jean, seigneur de *Châteauneuf, l'omosne* à eux faite par Joseph de Châteauneuf, ayant dudit Jean tout ce qu'il avait à Vandenesse, du consentement de sa femme Isabelle, et le dit Jean leur remet en contr'échange 53 setiers par moitié froment et avoine.

DIOCÈSE DE CHALON.

Commanderie de Châlon. — Cette maison existait au XIIe. siècle : car, au commencement du XIIe., Jean de Châlon fit des concessions aux chevaliers de cette commanderie. On le voit par une charte qui figure dans *Perry*, p. 63.

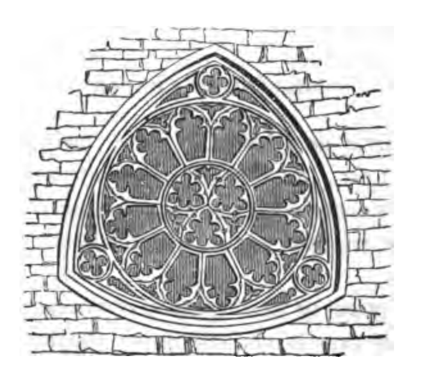
Un grand prieur de Champagne et commandeur de Châlon a été inhumé dans la chapelle de ce temple.

Les membres de cette commanderie étaient : *St^e. Catherine* dans le Maconnais, le Temple de *Sevrey*, le Temple près de *Buxy*.

Toutes les commanderies dont je viens de faire la nomenclature, et qui appartiennent à divers diocèses, se trouvent en Bourgogne. Les trois dernières que je vais indiquer sont du diocèse de Langres, mais se trouvent en *Franche-Comté ;* ce sont : la *Romane*, entre Champelitte et Sacquenay ; l'hôpital d'*Aumônière*, près de Champelitte, et la *commanderie* proprement dite, près de Gray.

(1) Courtépée, t. IV, p. 145.

J'ai décrit dans cet exposé succinct les principales possessions de l'ordre du Temple placées sous le protectorat du grand prieur de Voulaine et ressortissant du grand prieuré de Champagne, où ce dignitaire faisait sa résidence. Je n'ai sans doute pas examiné toutes les possessions, et particulièrement ce qu'on appelait les *granges* ou *métairies*, car l'ordre était fort riche ; mais je n'ai pas eu d'autre intention que celle de recueillir les indices les plus indispensables et les plus généraux.



NOTICE

SUR

UNE PARTIE D'INSCRIPTION

GRAVÉE SUR UN FRAGMENT DE MARBRE BLANC

TROUVÉ A POTHIÈRES

ET CONSERVÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE CHATILLON (1);

Par M. MIGNARD,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Ce fragment en marbre, ayant une forme parallélogrammatique régulière comme l'estampage que je présente, a été taillé sur les débris d'une pierre tumulaire trouvée à *Pothières*, autrefois *Poulthières* et même *Potiers*, du latin *Pulteriæ*, village du diocèse de Langres, sur les bords de la Seine, au pied du mont *Lassois* et à 7 ou 8 kilomètres au Nord de la ville de Châtillon. Là sur la cime de la montagne, dite aujourd'hui montagne de Vix, était la forteresse de *Latiscum*, bâtie par *Gérard de Roussillon*, duc d'*Arles* et comte de Vienne en Dauphiné (2), et habité par lui lorsqu'il quittait

(1) Le regrettable M. Bourée, bibliothécaire de Châtillon, devait ce fragment au don qui lui en avait été fait par un habitant de Pothières.

(2) Ces titres lui sont donnés par l'historien bourguignon *Mille*, t. II, p. 266.

temporairement son château de *Grèmont-sur-Poligny* en Franche-Comté (1). Là, aussi, au pied de cette même montagne du *Lassois*, et au centre du bourg de *Poultières*, avait été fondé par le duc Gérard et par la comtesse Berthe, sa femme, un monastère qui fut depuis la résidence d'une congrégation religieuse de Bénédictins.

Le nom de Gérard de Roussillon est moitié historique et moitié légendaire, tant parce que ce puissant seigneur a été un des plus vigoureux athlètes de la féodalité contre les attentats que Charles-le-Chauve portait à ce système politique, tant à cause de la multitude de fondations pieuses qui ont été dues à Gérard et à Berthe, sa femme. Celle-ci, du reste, mérite de toutes manières un rang parmi les femmes remarquables : car dans le siége que Gérard soutint pour défendre la ville de Vienne en Dauphiné contre Charles-le-Chauve, Berthe y déploya un courage au-dessus des forces de son sexe (2); aussi les romans de chevalerie s'emparèrent-ils du nom de Gérard et de Berthe : il y a le *Gérard* manuscrit des fonds Colbert à la Bibliothèque nationale ; il y a celui de l'hospice de Beaune ; il y a le *Gérard d'Euphrate*, édition de Paris, 1549, et édition de Lyon, 1580 ; il y a celui d'Olivier Arnould de Lyon, édition très-rare ; il y a le *Gérard* de la Bibliothèque bodléenne du commencement du XIII[e]. siècle ; enfin il y en a un en langue provençale, etc.

Les uns font Gérard fils d'un grand seigneur de la haute Bourgogne, nommé *Leuthaire* et d'une noble dame appelée *Grimildis :* ils ajoutent que Gérard épousa la princesse Berthe, issue de Pépin, roi d'Aquitaine, lequel était fils de Louis-le-Débonnaire (3).

(1) Chronique de Vezelay, p. 240.

(2) *Id., ibid.*

(3) *Ib.*, p. 239.

D'autres donnent pour père à Berthe le comte de Sens (1). Le roman original de la vie de Gérard de Roussillon en latin, le fait seigneur de toute la Bourgogne et d'une partie de l'Espagne et de l'Allemagne (2).

Selon le récit du roman provençal, Gérard de Roussillon était fils du duc *Doolin de Mayenne*, un des plus fiers adversaires de Charlemagne. La *ravissante Berthe* était fille de je ne sais quel empereur de Constantinople.

Quoi qu'il en soit de ces variantes, le nom de Berthe est encore vénéré dans la contrée châtillonnaise. Par exemple, le *tumulus de Cerilly*, près de la voie romaine, porte le nom de *gynécée Berthe* ou *cinérée Berthe*, soit qu'on impute aux populations voisines d'avoir élevé ce monticule en son honneur (3), soit qu'on ait voulu consacrer de la sorte par un des noms les plus chers au pays, un monument mystérieux et d'origine romaine.

L'église du monastère de Pothières avait été dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul : le sanctuaire était pavé en marbre blanc, et en 1771, époque où Mille écrivait son histoire de Bourgogne (4), « on voyait encore autour du grand autel plu-« sieurs petites colonnes de marbre qui donnaient une idée de « la magnificence avec laquelle cet édifice avait été construit. »

Du côté de l'évangile était le tombeau du fondateur, Gérard de Roussillon, mort en 890, et du côté de l'épître était le tombeau de Berthe, sa femme, morte 9 ans auparavant, en

(1) Le manuscrit de Beaune, par exemple.

(2) *Ib.*

(3) Quelques-uns ont pensé que le *tumulus de Cerilly* qui, d'après plusieurs saignées pratiquées dans son diamètre et à sa base, ne présente aucune trace de corps qu'on y aurait enseveli par honneur, quelques-uns ont pensé, dis-je, que ce *tumulus* avait été élevé par Gérard de Roussillon pour communiquer avec les alentours par des signaux de feu.

(4) Mille, t. II, p. 260.

881. L'historien *Mille*, la chronique de *Vezelay* et d'autres encore donnent le texte de ces deux inscriptions qui sont courtes, sèches et bien postérieures à l'inhumation de Gérard et de Berthe. *Henry de Bourgogne*, fils de *Jean de Montaigu*, choisit en 1343 sa sépulture auprès du tombeau de ces illustres époux (1) ; mais la tempête de 93 a balayé tous ces tombeaux et outragé ces cendres vénérées. Elles sont confondues aujourd'hui avec la poussière commune des morts renfermés au cimetière du village. C'est ce que j'ai su par une inscription encadrée et suspendue à un des pilastres du chœur dans l'église de Pothières, autrefois la chapelle du Moustier, fondée par Gérard et par Berthe (2).

La profanation ne s'est pas arrêtée davantage devant le tombeau d'un enfant, un jeune fils de Gérard et de Berthe, du nom de Thierry, et qui avait été inhumé devant le grand autel.

La mort de cet enfant aurait été, selon la chronique, en grande partie l'origine de tous les legs pieux attribués aux illustres époux. « ayant eu de leur mariage un fils *Thierry* « et une fille nommée *Eve*, tous deux morts en *ignocense ;* « Gérard et Berthe résolurent de faire notre seigneur leur « *hoir*, et, pour y parvenir, fondèrent beaucoup d'églises « et de monastères ; et pour le remercier des douze victoires « qu'il avait remportées sur le roi (3), ils fondèrent douze

(1) Courtépée.

(2) Voici cette inscription due sans doute à quelque vénérable curé de Pothières :

MDCCCXXXIX

Illæ duæ tabulæ quas tu, Christiane, ad perpetuam rei memoriam, ex utroque altaris cornu vides, olim in sacri monasterii Pultheriensis conventuali ecclesiâ, erant ad fundatorum honorem positæ, et ad utramque altaris partem etiam collocatæ. Girardi et Berthæ ossa, quæ ibi in pace quiescebant, eruit revolutio annis quinquaginta abhinc elapsa et provida religio in communi Parrochiæ cæmeterio recondidit.

(3) Charles-le-Chauve.

« monastères et églises qu'ils comblèrent de biens. Entre ces « douze monastères les deux plus honorés par les deux époux « étaient l'abbaye de *Vezelay* et celle de *Pothières*. Parmi « les autres fondations on comptait le monastère de *St.-Pierre*, « dans un faubourg d'*Auxerre*, celui de *St^e^.-Marie Madelaine*, au diocèse de *Soissons*; l'église d'*Avallon*, etc. »

Or, de toutes les traces glorieuses et de tous les vestiges de de ces tombeaux, il ne reste plus que l'humble fragment de marbre qui a été déposé à la bibliothèque de Châtillon, fragment

VSTRANSIERATSPATIVM
INOAETERNOSILLEBTINEANNOS
IIVEVCANDIDVSINSEQVTVR
IMASPIETASIAMSCAPARENTV
EATRCNVSADASTRASEQVI
ERROSGTIBROSCNCITAMENS$
CELSORESTITVITQ:DO

V. Petit del.

ment qui est devenu une précieuse relique, et qui laisse voir, quoique morcelés, les sept derniers des quatorze vers élégiaques d'une épitaphe qui avait été consacrée à la mémoire du jeune

Thierry. Ces vers d'une latinité qui sent son époque, mais où il y a des traits de sentiment, sont attribués à un moine de l'abbaye de Pothières, nommé *Lambert*, et qui vivait au commencement du X[e]. siècle (1).

Les Bénédictins D. Martène et Durand, dans leur *Voyage littéraire en Bourgogne* (2), ont donné cette épitaphe, mais ils se sont trouvés arrêtés au neuvième vers par une lacune que l'interprétation que j'ai faite du fragment déposé à la Bibliothèque de Châtillon me permet de combler. Je ferai observer d'abord qu'à l'avant-dernier vers, ils ont converti le mot MENSIS, qui pourtant est écrit dans l'épitaphe comme il doit l'être, en cet autre mot MESIS qui n'a aucun sens.

Je m'estime fort heureux d'avoir pu compléter le seul monument qui nous reste aujourd'hui du précieux souvenir de cette illustre maison de Gérard de Roussillon, si populaire dans la contrée.

Voici le commencement de l'épitaphe donné par les touristes Bénédictins : si on veut la voir sous sa forme du X[e]. siècle, on peut ouvrir D. Martène.

Francia quem genuit, Lugdunus flumine sacro
Diluit, et Christum participare dedit.
Theodricum innnocuum retinet hic urna sepultum
Quem dura ex matris mors tulit uberibus.
Nec tamen in mortis poterit consistere regno
Quem vitæ æternæ fons sacer exhibuit.
Germine præclaro, claris natalibus ortus.
Vix anni-uni us transierat spatium
Sed XRĪ. (abrégé de Cristum.)

C'est ici que commençait la lacune qui a arrêté tout court *D. Martène* et *Durand* dans leur interprétation. Après cette

(1) Mille, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 260.
(2) *Id.*, p. 106.

lacune, ils se sont restreints à donner, sous sa véritable forme du Xᵉ. siècle, la suite de l'inscription. Or, grâce au fragment que possède la bibliothèque de Châtillon, je restitue ainsi le vers :

Sed Christum in æternos ille obtinet annos,

Je vais continuer la série des vers, en marquant toutefois par un intervalle en blanc un peu exagéré, l'endroit de la fracture du marbre, ainsi que je l'ai déjà fait pour les deux vers qui précèdent. On verra par là comment j'ai pu reconstituer le véritable sens du fragment de marbre trouvé à Pothières :

Atque Agnum n iveum candidus insequitur.
Deponat lacr imas pietas jam sacra (ou sancta) parentum
Præmissum stu deat pignus ad astra sequi.
Abstulit hunc terris octembris concita mensis
Quinta dies celso restituitque Deo.

Voici maintenant la traduction que j'ai faite de l'épitaphe en son entier :

La France l'a vu naître ; à Lyon, l'eau sainte du Baptême l'a régénéré en Jésus-Christ. Là, une urne renferme la cendre de Thierry, innocent enfant que la cruelle mort a arraché à sa mère dans l'âge le plus tendre ; et pourtant il triomphera du règne de la mort, lui qu'on a vu prendre part à la source sacrée de vie éternelle. Sorti d'un sang illustre et né d'illustres ayeux, à peine il comptait une année ; mais la grâce de Jésus-Christ lui confère d'éternelles années, et candide lui-même il suit l'agneau candide. Que ses parents sèchent leurs larmes et que leur piété s'applique à suivre au ciel ce gage qui les y devance. Le cinquième jour précis du mois d'octobre l'a enlevé à la terre pour le rendre à Dieu qui règne au ciel.

MÉMOIRE STATISTIQUE

SUR LES

ÉTABLISSEMENTS DES TEMPLIERS

ET

DES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

EN BOURGOGNE;

Par M. César LAVIROTTE,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Le Congrès archéologique de France, qui s'occupe avec autant d'intérêt des recherches sur les faits du passé, que de la conservation de nos antiques monuments, avait commencé, en 1846, à recueillir sur les Templiers de la Lorraine (1) de précieux renseignements statistiques qui manquent pour compléter l'histoire de cet ordre célèbre, mais les circonstances critiques des derniers temps avaient arrêté cet élan. Cette année, le Congrès a désiré reprendre le cours de cette utile investigation et l'étendre aux établissements analogues des frères hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem qui, plus sages ou plus heureux que les chevaliers du Temple, furent appelés à leur succéder et les laissèrent bien loin

(1) Mémoire de M. Auguste Digot, de Nancy, sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine, inséré page 239 du volume des séances générales du Congrès archéologique de France tenues en 1846.

derrière eux. Alors les trois questions suivantes ont été posées dans le programme de la 19e. session, année 1852, à Dijon :

Quel est le nombre et l'importance des établissements que les Templiers possédaient en Bourgogne ?

Après la destruction des chevaliers du Temple, leurs propriétés ayant été concédées à leurs rivaux, les frères hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, donner des détails statistiques sur chacun de leurs établissements.

Faire connaître de quelle manière et envers qui s'exerçait l'hospitalité, ainsi que les signes de corrélation qui devaient exister sur les diverses voies de communication en Bourgogne d'hospice en hospice.

Malheureusement il y a eu si peu d'intervalle entre la publication du programme et l'époque de la réunion du Congrès, qu'à peine on a eu le temps de rassembler à la hâte quelques matériaux indispensables et de préparer des réponses un peu précises à ces propositions. Aussi est-ce avec la crainte de mal réussir qu'on s'est décidé à les aborder. Cependant si ce travail aride, entrepris témérairement par un octogénaire qui a trop compté sur ses forces presque défaillantes, est fort imparfait dans sa forme et son style, il ose toutefois l'offrir au Congrès, comme étant, à peu de choses près, complet au fond.

N'ayant pas à nous occuper de l'histoire religieuse, politique et militaire des Templiers, si souvent traitée et controversée par de plus ou moins habiles écrivains, nous avons dû nous renfermer dans les limites posées par le Congrès, et conséquemment nous borner à faire connaître le nombre et l'importance des maisons qu'ils avaient fondées en Bourgogne, et nous procéderons selon le même mode lorsqu'il s'agira de répondre aux questions concernant les Hospitaliers.

Les documents historiques ne répandent aucune lumière sur les faits relatifs à l'introduction primitive et à l'installation

en notre province de ces deux ordres. Nous n'avons trouvé de signes certains de leur existence que dans les titres des donations qui leur furent faites par les princes, les évêques et les seigneurs comme aumônes expiatoires ou en reconnaissance de services rendus, et c'est sur ces éléments officiels que nous avons élevé ce chétif édifice.

1re. QUESTION.

TEMPLIERS.

Nombre et importance de leurs établissements en Bourgogne.

Les plus anciennes chartes bourguignonnes où il est fait mention de ces chevaliers remontent à 1120. Ici s'est présenté à nos yeux l'embarras de concilier cette date avec celle de leur fondation régulière qui eut lieu à Jérusalem en 1118. Il est en effet difficile de s'expliquer comment cet ordre aura pu dès sa naissance venir établir ses succursales en Occident? Quoi qu'il en soit de ce point de discussion que nous n'avons pas à vider, nous dirons que dès le commencement du XIIe. siècle, et pendant la période qui précéda leur transmission aux Hospitaliers, les maisons du Temple furent assez multipliées en Bourgogne. Nous avons constaté au moyen des chartes que leur nombre s'éleva à plus de quarante, et peut-être en aurons-nous omis quelqu'une. Nous avons également reconnu que ces établissements, ainsi qu'on le verra plus loin, possédaient au-delà de cinquante seigneuries ou fiefs dotés de riches droits féodaux et de grandes forêts, et au moins quarante fermes ou métairies isolées.

Dans chaque localité où les Templiers avaient des domaines

ayant de l'importance et qu'ils faisaient toujours valoir par eux-mêmes, nous avons acquis la conviction qu'il y existait une maison du Temple, *domus Templi*, composée (et les Hospitaliers avaient une organisation analogue) de trois classes de frères sous la direction d'un supérieur appelé maître, précepteur ou bailly, suivant l'importance ou la suprématie de l'établissement. Dans ces classes on voyait des chevaliers destinés spécialement au service des armes ; des chapelains chargés du saint ministère dans les églises de l'ordre, de l'instruction religieuse des novices et de la distribution des aumônes ; et des frères servants, *serviens*, les uns employés aux soins domestiques des maisons, aux travaux de la culture et à la garde des troupeaux, et d'autres choisis avec soin dans les diverses professions mécaniques, afin de ne se servir partout que des individus religieusement liés par des vœux et appartenant corps et âme à leur ordre, et les Templiers de ces trois sortes étaient aussi bien les uns que les autres initiés dans les mystérieuses cérémonies qui avaient lieu lors des réceptions et admissions, de même que tous devaient également porter la barbe longue et se couvrir de la robe ou manteau blanc orné de la croix rouge du Temple : détails que nous avons puisés soit dans les chartes, soit dans les diverses circonstances présentées par l'instruction très-minutieuse du procès que les Templiers subirent de 1307 à 1312.

Voici la nomenclature des maisons du temple ayant existé dans le duché de Bourgogne avec la date des plus anciennes chartes qui les concernent et les noms des départements de leur situation. Quant aux détails sur chacune de ces maisons, que nous plaçons ici isolément, parce que leur classement, hiérarchique en baillies ou commanderies, nous est resté inconnu, on trouvera bientôt ces détails avec la disposition donnée à ces établissements après la destruction du Temple, soit comme chefs-lieux de circonscriptions des commanderies

de l'ordre des Hospitaliers, soit comme n'en étant que de simples dépendances :

DÉSIGNATION DES MAISONS DU TEMPLE.	DÉPARTEMENTS de leur situation.	DATES des CHARTES.
Voulaine (les Templiers)	Côte-d'Or.	1175
Burc. . . . . id.	id.	1224
Bissey-la-Côte (arrond^t. de Châtillon)	id.	1209
Beneuvre . . . . . . id.	id.	1307
Châtillon-sur-Seine	id.	1144
Lucenay-le-Duc (arrond^t. de Semur)	id.	1224
Avosne. . . . . id.	id.	1144
Uncey. . . . . id.	id.	1147
Dijon	id.	1168
Curtil (arrond^t. de Dijon)	id.	1195
St.-Philibert ou Velle-sous-Gevrey	id.	1204
Mormant (ancienne Bourgogne)	H^te.-Marne.	1120
Marac . . . . . id.	id.	1159
Richebourg. . . id.	id.	1199
Epailly (commune de Courban)	Côte-d'Or.	1215
Montmorot (commune de Fraignot)	id.	1197
La Romagne (commune de Courchamps)	id.	1144
Autrey (arrond^t. de Gray)	H^te.-Saône.	1191
Avalleurs (ancienne Bourgogne)	Aube.	1172
Buxières. . . . . id.	id.	1307
Fontenotte (commune de Thil-le-Châtel)	Côte-d'Or.	id.
Fauverney (près Dijon)	id.	1281
Beaune	id.	1207
Vandenesse (sous Châteauneuf)	id.	1237
Sombernon	id.	1234
Demigny (près Chagny)	Saône-et-Loire	1225
Châlon-sur-Saône	id.	1150
Sevrey (près Châlon)	id.	1234
Montbellet (arrond^t. de Mâcon)	id.	1307
Givry (arrond^t. de Châlon)	id.	1230
Buxy-le-Royal, id.	id.	1234
Le Saulce d'Iland-Pontaubert	Yonne.	1309
St.-Marc (près Tonnerre)	id.	id.
Fontenay (près Châblis)	id.	1214
Auxerre	Id.	1199
Mesri (arrond^t. d'Auxerre)	id.	1301
Le Saulce d'Ecolives, id.	id.	1216
Valan. . . . . . . id.	id.	id.
St.-Bris. . . . . . id.	id.	1311
Moneteau. . . . . id.	id,	1260
Villemoson	id.	1189
Belleville (sur-Saône)	Rhône.	1223
Peizieu (arrond^t. de Trevoux)	Ain.	1298
Le Boulay (Charollais)	Saône-et-Loire	1311

Ainsi les seules villes de Châtillon-sur-Seine, de Dijon, de Beaune, de Châlon-sur-Saône et d'Auxerre possédaient des maisons du Temple. Toutes les autres étaient distribuées dans la campagne, et généralement placées sur les grandes routes et dans les pays les plus couverts de forêts; mais ce qui est vraiment remarquable, c'est que les Templiers s'étaient particulièrement concentrés, et on n'en devine pas les motifs, sur une même contrée et autour du point de *Voulaine*, bourgade du Châtillonnais placée sur les limites de la Bourgogne, de la Champagne et tout auprès de la Lorraine; et que là venaient se rattacher presque toutes les maisons du Temple de ces provinces. Etat de choses qui a été continué par les Hospitaliers lorsqu'ils en sont devenus les maîtres. Il n'est pas non plus sans intérêt historique de faire observer que dans cette contrée sur laquelle nombre de maisons du Temple avaient été groupées, les Templiers n'y furent point en concurrence avec les Hospitaliers, ainsi que cela exista à Dijon, à Beaune et autres lieux.

Cette agglomération d'environ vingt maisons du Temple autour du point capital de Voulaine, leurs richesses en domaines et forêts, leur clientèle nombreuse, l'influence des frères qui les peuplaient, et peut-être aussi leur dévouement plus absolu à leur grand maître, parce qu'il était bourguignon, leur avait donné une importance si inquiétante que, lorsqu'il s'agit de les surprendre avant l'exécution des desseins ténébreux et des projets menaçants qu'on leur supposait, Philippe-le-Bel fit peser ses sévérités bien plus rigoureusement sur les chevaliers de Bourgogne que sur ceux des autres provinces. En effet, on voit par les documents inédits du procès qu'on leur intenta et par les premières listes qu'ils contiennent, que sur 253 Templiers qui furent mis en jugement ou appelés en témoignage, il y en eut 149 arrêtés et conduits à Paris par ordre de notre duc Hugues V, qui appartenaient aux maisons

du duché; et sur ce nombre plus de la moitié avait été tirée des établissements du groupe de Voulaine.

Là nous arrêterons les renseignements généraux qui nous ont semblé devoir suffire pour faire connaître le nombre et l'importance des établissements des Templiers en Bourgogne. Ceux de détail, par l'effet de la confusion de leurs biens avec ceux des Hospitaliers, trouveront une place distincte dans les indications que nous allons donner sur chaque membre en particulier composant les commanderies de l'ordre de Malte, dont les circonscriptions ont été à peu près invariables pendant les longs siècles de son existence.

IIe. QUESTION.

HOSPITALIERS DE ST.-JEAN DE JÉRUSALEM,

QUALIFIÉS PLUS TARD DU TITRE DE CHEVALIERS DE RHODES, PUIS DE MALTE.

Détails statistiques sur chacun de leurs établissements.

L'abandon de la Terre-Sainte avait ramené les Templiers et les Hospitaliers en Occident. Les uns trop confiants en leur glorieuse renommée, en la force de leur association mystérieuse et armée qui embrassait l'Europe, éblouis d'ailleurs par leur influence politique et leurs richesses, se livrèrent à de tels excès d'audace et de scandale qu'ils se firent redouter des rois et haïr des peuples, ce qui rendit nécessaire et urgente la grande catastrophe, le coup d'état commandé par la morale et la haute politique qui les annéantit en un seul jour, pour ne plus exister que dans les rêves de quelques

fanatiques qui font semblant de croire à la continuation de l'ordre du Temple. Les Hospitaliers, au contraire, restés pauvres, mais fidèles à l'esprit de leur institution primitive qui était de défendre notre religion contre ses ennemis, et de secourir les chrétiens sur terre comme sur mer, reçurent la récompense de leur pieux et utile dévouement par la mise en possession de tous les biens, sans exception, de leurs orgueilleux rivaux. Et ces biens considérables qui leur vinrent fort à propos, car ils en avaient peu en Bourgogne, ils surent les conserver intacts pendant cinq siècles, et jusqu'à ce que nos révolutions les en aient violemment dépouillés en 1794.

Les Hospitaliers qui unissaient le caractère militaire au sentiment religieux, vécurent long-temps en communauté dans les mêmes maisons, avec une grande austérité et sous une rigoureuse discipline. « Les armes formaient leur seule « parure, dit saint Bernard : quand ils allaient combattre, ils « s'armaient de foi au dedans et de fer au dehors. » Les services qu'ils rendaient à la religion et à l'humanité leur conquirent l'admiration et la reconnaissance des peuples d'Occident, qui les dotèrent de châteaux et de villages pour leur donner les moyens d'offrir asile et secours aux pélerins. Du produit de ces dons ils créèrent, dès le XII. siècle, des hôpitaux à Dijon, à Beaune et dans plusieurs autres lieux de la Bourgogne. De la réunion d'un certain nombre d'hospices isolés et de leurs propriétés, le grand conseil de l'ordre composa des commanderies, titre qui, suivant l'histoire de Malte de Vertot, venait du statut de leur institution commençant par *commendamus.* Chaque circonscription ou préceptorerie fut d'abord appelée *commendataria*, d'où est venu le nom français de commanderie et le titre de commandeur. Puis ces commanderies furent attachées hiérarchiquement à des circonscriptions supérieures plus étendues, formant les Grands Prieurés, qui eux aussi relevaient de l'une des trois grandes

divisions du royaume en langues de France, d'Auvergne et de Provence, dominées au sommet par l'autorité souveraine du Grand Maître. — La langue de France comprenait les trois grands prieurés de France, d'Acquittaine et de Champagne avec 97 commanderies, celle d'Auvergne n'avait qu'un grand prieuré à Lyon avec 50 commanderies, et la langue de Provence, composée des grands prieurés de St.-Gilles et de Toulouse, en comptait 72. Nos commanderies de Bourgogne étaient attachées ainsi : treize au grand prieuré de Champagne, une seule à celui de France et deux qui dépendaient du grand prieuré d'Auvergne.

Après ces explications que nous avons cru utiles pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous allons essayer de fournir sur chaque commanderie bourguignonne les détails dont nous nous sommes munis sur les propriétés ou membres qui les composaient, avec la distinction en marge de l'origine de ces propriétés, soit qu'elles provinssent des Templiers, soit qu'elles aient fait partie du domaine propre des Hospitaliers, ce qui répondra à la deuxième question posée par le Congrès archéologique de France.

GRAND PRIEURÉ DE CHAMPAGNE,

CHEF-LIEU PRIORAL A VOULAINE.

Dotation attachée au titre de Grand-Prieur.

Ce haut dignitaire étendait sa suprématie sur treize commanderies en Bourgogne, sept en Lorraine et autant en Champagne. Il avait été doté, dans les derniers siècles, par le conseil suprême de l'ordre du revenu des biens attachés aux commanderies de Bure, de Mormant et Epailly, avec la maison forte de Voulaine, dont nous allons d'abord parler.

MAISON DU TEMPLE. — *Voulaine*, nous l'avons dit, fut l'un

des principaux lieux que les Templiers choisirent en Bourgogne lorsqu'ils arrivèrent de la Terre-Sainte. L'évêque de Langres, Geoffroy, qui les accueillit avec empressement, leur donna, en 1163, l'église de cette paroisse et les enrichit ensuite de forêts et de domaines, en 1208 et 1237. L'un de nos ducs, Hugues III, de son côté leur avait concédé, en 1175, les droits de fief qui lui appartenaient sur *Voulaine* et *Leugley*. — Bientôt et lorsque les Hospitaliers furent investis des biens du Temple, le Grand maître de Rhodes, frère Louis de Villeneuve, désigna, en 1325, la maison de *Voulaine* pour être la résidence du grand-prieur de Champagne et le siége du chapitre prioral.

La situation de ce lieu sur l'extrême limite de trois provinces, au milieu d'un beau vallon arrosé par une rivière et abrité par de vastes forêts couronnant les coteaux, avait été favorablement choisie sous tous les rapports. Aussi les chefs des Templiers et après eux les grands-prieurs des Hospitaliers y avaient fait élever de fortes constructions. On pourra en juger par la description suivante dont nous avons retrouvé les détails aux archives de Bourgogne, consignés dans le procès-verbal de la visite de ce monument qui, d'après les ordres de Charles IX, fut exécutée le 2 janvier 1574 par le bailly de la Montagne (on désignait ainsi le Châtillonnais), en présence du frère Michel de Sèvres, chevalier, grand-prieur, commandeur de *Bure*, *Mormant* et *Epailly*, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté. En voici le texte :

« Chastel et maison fort de *Voulaine*, de grande étendue, fermé par une haute muraille d'enclos espaulée par dix tours de 50 pas en 50 pas, sur chacune desquelles tours il y a en embrasure une longue couleuvrine en métal aux armes des grands-prieurs. Cette muraille est bordée par un fossé façon de ceux des bourgs fermés, sur le bord duquel sont plantées des rangées de grands arbres.. Au-devant de l'entrée il y a une barrière et un pont, et à gauche est le logis du premier

portier. Vient la basse-cour, où au fond et sur les côtés on trouve un grand colombier, une forge, des écuries et des étableries; puis un pavillon contenant chambre haute et basse pour le logement du capitaine du chastel; enfin une fontaine d'eau vive et courante au milieu de cette basse-cour.

« De là, on entre par un pont en pierre dans la cour priorale entourée d'une muraille crénelée flanquée de cinq tours construites en pierres de taille à bossages, et au pied d'icelles muraille et tours est un fossé plein d'eau, revêtu en pierres, large de 60 pieds. Au milieu de cette cour s'élève un fort donjon qui a quatre faces, dont la première vis-à-vis l'entrée a sur son front quatre tourelles, tandis que les trois autres faces ne sont accompagnées que d'une grosse tour chacune; les unes comme les autres de ces tourelles et tours sont couvertes d'ardoise avec pannonceaux à leurs pointes aux armes de la Religion.

« Au rez-de-chaussée de la première face du donjon on trouve la chapelle voûtée, longue de 48 pieds et large de moitié. Puis la salle des gardes avec quatre grandes fenêtres dont les verres sont en couleur et armoriés de la croix de l'ordre. A un bout de cette façade est la chambre du frère secrétaire, et à l'autre bout les cuisines, — à l'étage au-dessus il y a une grande salle à un des bouts pour la tenue des chapitres prioraux ayant quatre fenêtres coloriées et armoriées des écussons de plusieurs grands prieurs, dont se voient aussi les portraictures appendues aux murailles. Au milieu de cette face est la chambre d'habitation du grand-prieur avec un cabinet dans chacune des tourelles du milieu, éclairés par verrières peintes. A la suite du logis prioral se trouve la chambre de l'argentier avec cabinet dans la tourelle fermé par une porte en fer, servant à garder les chartes, papiers, titres et autres bonnes besognes de la maison.—Tout à l'entour des quatre faces il y a des galeries hautes et basses auxquelles

on monte par des escaliers en pierre à la moderne pour communiquer dans toutes les chambres. Ces galeries sont soutenues par des colonnes en pierre sculptées et ouvragées, ce qui formait comme un cloître.

« Sous la seconde face sont les sommelleries, les fours, la rôtisserie, et à l'étage au-dessus les chambres des novices, des servants et aussi des magasins.

« Dans l'autre face, il y a des chambres hautes et basses pour les survenants, dont l'une est réservée pour les frères prêcheurs de passage, et une autre pour la malgouverne. Sur le flanc de cette façade est la tour du Lion, contenant l'arsenal des piques, arquebuses, pistoles et vieilles armures.

« Finalement, dans la quatrième face sont placés les garde-manger, et en haut la lingerie et les chambres des valets de basse-cour. »

Peut-être trouvera-t-on un peu longs les détails que nous donnons sur ce monument qui devait dater du moyen-âge. Cependant nous les avons jugés utiles pour en faire ressortir l'importance, en perpétuer autant que possible le souvenir et en regretter la destruction complète qui ne remonte qu'à 1825. Au moins si des archéologues, des touristes, étaient tentés d'aller chercher et visiter les restes de l'antique et forte demeure des hôtes chevaleresques de *Voulaine-les-Temple*, ils seront avertis qu'il n'en reste pas pierre sur pierre!

I. Commanderie priorale de Bure-les-Templiers.

Maison du Temple. — La seigneurie de ce lieu, située dans le Châtillonnais, était sous la directe féodale des grands prieurs. Ce fut là et sous la protection des sires de Grancey et de leur fort château que les Templiers posèrent leur première tente en Bourgogne, car les deux chartes les plus reculées (1120 et 1127) qui les concernent, contiennent la sauve-garde accordée

par ces grands seigneurs à la maison du temple de *Bure*. Dans le recueil de chartes de Perard, on en lit une de 1190, et la seule de ce précieux ouvrage où il soit fait mention des Templiers, laquelle contient un accord entre ceux de *Bure* et les moines du monastère de Grancey, réglant la condition féodale de leurs sujets, hommes ou femmes qui par mariage passeraient de la seigneurie de Bure sur les fiefs possédés par les moines, et réciproquement. — *Romprey* et *Conclois*, fiefs dépendants de la paroisse de Bure, avaient été donnés avec des domaines, aux Templiers, l'un en 1203 par Eudes de Grancey, et l'autre avec un château, en 1299, par la veuve de l'un des seigneurs de cette même maison.

Dépendances de la commanderie de Bure.

Leugley. — Ce fief était avenu aux Templiers par donation de Jean, seigneur de la *cité de Leugley* en 1164, confirmé par sa veuve en 1202. Dans l'église, isolée sur une élévation voisine, on trouva, en faisant des réparations sous l'autel, les ossements de cinq individus que la tradition, rapportée par Courtépée, prétend avoir été des chrétiens martyrisés par les Vandales au Ve. siècle A côté de ces squelettes était une inscription sur écorce ou palimpseste, laquelle fut envoyée à Dijon pour y être déchiffrée et n'en est pas revenue.

MAISON DU TEMPLE. — *Bissey-la-Côte* est désignée dans plusieurs chartes *Domus Templi de Biciaco.* — La seigneurie en fut donnée aux Templiers en 1209 par Thibaud de Bicey. Cette donation fut confirmée et amortie par le duc Hugues III en 1238. En 1307, on voit figurer au procès intenté aux Templiers un frère *Clemens de Biciaco la coste*, qui avait été admis dans l'ordre dans le temple de Châlon-sur-Saône (1).

(1) Pour étayer de preuves officielles l'existence des Templiers sur

Les habitants furent affranchis de la main-morte et de la servitude, en 1580, par le grand prieur Michel de Sèvres.

Terre-Fondrée et *Châtellenot*, deux villages voisins de *Bure*, dont les Templiers et après eux les Hospitaliers possédaient la seigneurie et le droit de prélever les dîmes dès 1180. Un moulin sur la rivière d'Ource leur avait été donné en 1203. A Châtellenot, Courtépée qui écrivait il y a environ 70 ans, dit avoir vu les ruines d'une ancienne demeure des Templiers sur une éminence, dans un bois nommé dans les chartes *castrum bellum*, nom qu'on aurait francisé en Châtoillebot, puis en Châtellenot. On arrivait à ce château par un chemin ferré venant de Beneuvre, lequel devait être la voie romaine de Langres à Auxerre. Dans les pièces du procès des Templiers, on cite un frère du nom de Jean de *terra enfundrea*, diocèse de Langres, qui fut interrogé l'un des premiers.

nombre de lieux de la Bourgogne, nous citerons souvent les noms baptismaux et surnoms des membres de cet ordre ayant comparu comme accusés ou comme témoins dans le fameux procès qui fut suivi de leur condamnation ou de leur dispersion ; mais nous devons faire observer à cet égard qu'en général, lorsqu'à un simple nom baptismal se trouve joint celui d'une localité avec la particule *de*, cela doit indiquer que le templier dont il est question était né dans cette localité ou appartenait à la maison du Temple du lieu désigné. Ainsi, par exemple, l'addition du nom de *Bissey-la-Côte* à celui de *Clément* semble nous prouver que ce frère appartenait à la maison de *Bissey* ou était né en ce village. Ailleurs, on verra souvent répéter les noms de *Bure*, de *Voulaine*, de *Mormant*, d'*Epailly*, de *Dijon*, de *Dole*, de *Beaune*, de *Châlon*, etc., précédés d'un nom de baptême, formule qui aurait été adoptée par les Templiers, ainsi qu'on l'a vue depuis eux, admise dans divers ordres religieux dont les membres faisaient abandon de leurs noms de famille en prenant celui des couvents où ils avaient été admis.

MAISON DU TEMPLE. — *Beneuvre.* — L'ancienne église de ce lieu avait été édifiée par les Templiers qui, dans ce village, eurent une de leurs maisons qu'on a depuis appelée *Cour de l'hôpital,* à cause de sa possession par les Hospitaliers. — Toutefois, nous n'avons trouvé d'autre preuve écrite de l'existence de cette maison que le témoignage d'un frère nommé *Poncius,* entendu dans le procès en 1307, et qui déclara qu'il appartenait à la maison de *bono opere (Beneuvre).*

MAISON DU TEMPLE. — *Châtillon-sur-Seine* était qualifiée de petit Temple. Ces chevaliers y avaient une de leurs maisons qui long-temps a été remarquée au faubourg de la Feuillée. Un des évêques de Langres dota cet établissement, en 1145, de la moitié du droit d'éminage qu'il percevait sur les marchés de la ville. Le duc Hugues V fit don aux Templiers de Châtillon, en 1232, de terres et de rentes sur *Massingy*, *Ste.-Colombe, Buncey*, etc. Ils avaient élevé une chapelle assez élégante à l'entrée de la route de Montbard qui, nous le pensons, existe toujours et qu'on nomme la chapelle de saint Thibaud. On remarque encore sur ses murs des croix de Malte, dit Gustave Laperouse, historien de Châtillon, et on a retrouvé à l'entour, il y a quelques années, les fondations d'anciens édifices. Mais ce qui confirme l'existence de cette maison du Temple, c'est qu'un frère nommé Aymé de Bure, dans son interrogatoire subi en 1307, lors du procès commencé contre l'ordre, déclara qu'il avait été reçu dans la milice du Temple à Châtillon-sur-Seine, *apud Castellonium super Sequanam*, par le précepteur de la maison de ce lieu.

MAISON DU TEMPLE. — *Lucenay-le-Duc*, proche Alise Ste.-Reine. — Sur cette seigneurie que le duc Philippe de Rouvres avait échangée, en 1360, avec l'évêque d'Autun contre ses prétentions féodales sur Flavigny, les Templiers, qui voulaient y fonder une maison, reçurent, pour les aider, d'Agnès,

alors dame de Lucenay, en 1224, une grande pièce de pré dite *Colenoise*, des rentes en grains et le droit d'établir un four bannal auquel était attachée la faculté de prendre son chauffage dans les bois de la seigneurie de *Lucenay*. On voit par les pièces d'un procès de 1388, que cet avantage fut contesté en vain par l'évêque d'Autun aux Hospitaliers successeurs des Templiers.

Bussy-le-Grand.—En 1228, Odo, seigneur de Bussy, donna aux Templiers de la maison de Lucenay des rentes en grains sur sa terre, avec la léproserie de Bussy et les terrains environnants.

MAISON DU TEMPLE. —*Avosne*, seigneurie entre Vitteaux et Sombernon qui appartenait aux Templiers de *Bure* par donation à eux faite en 1147 par *Guy de Sombernon* et *Varnier de Drée*, en présence d'*Eudes*, fils du *duc de Bourgogne*, de *Jean de Mont-St.-Jean*, de *Jean de Chaudenay*, d'*Aymon Roux* de Dijon, de *Varnier* d'*Agey*, et de l'évêque de Langres *Godefroy*.—Courtépée dit que les Templiers, en 1199, avaient une maison à Avosne pour recevoir les passants. En effet, plusieurs de leurs frères portant le nom d'Avosne, diocèse de Langres, sont désignés dans le procès; entr'autres Guillaume d'*Avona*, célerier de la maison d'*Uncey*.

MAISON DU TEMPLE. —*Uncey*, village proche Vitteaux.— Une charte de 1249 octroyée par Nivard, abbé de St.-Seine, confirme les Templiers de la maison d'Uncey dans la possession de la seigneurie de ce lieu qui leur avait été donné à titre d'aumône, en 1147, par Guy, seigneur de Sombernon. Les témoins de cet acte furent: *Vilenus de Aspre*, *Theobaldus de Unce*, *Bonefa* CIVIS *de Flure*, *Nicholaus de Grancé*, *Burgenses;* et *Odo Villicus de Sigistris* (St.-Seine).—L'existence de cette maison est de plus constatée, en 1311, à la fin de l'instruction du fameux procès, par la déclaration de Jean de *Bure* qui avait

été reçu dans l'ordre en la chapelle de la maison d'*Oncé*, diocèse d'Autun, par frère Pierre de *Bure* qui en était précepteur.

Thoisy-le-Désert, seigneurie près Pouilly en Auxois, faisait partie de la dotation du grand-prieur. — Donation en avait été faite aux Templiers, en 1202, par Fromont de Villers. Nous avons aussi trouvé le titre du don qui leur fut fait en 1243 d'un bois-futaie qui a conservé le nom de *Chênes des Templiers*. Un frère nommé *Lambert de Thoisy* qui figura au procès, déclara qu'il avait été reçu dans la maison du temple d'*Unciaco*, en présence de son oncle frère *Regnaud de Thoisy*.

MAISON DU TEMPLE. — *Dijon*. — Vers le milieu du XIIe. siècle, les Templiers étaient installés à Dijon, car voulant, en 1165, faire construire une chapelle avec un cimetière à côté de leur maison située proche les vieilles murailles du château « propre muros « veteris castri Divionensis », l'abbé de St.-Etienne y mit opposition ; mais les Templiers s'étant pourvus en cour de Rome, ils obtinrent une bulle du pape Alexandre IV qui leur donna gain de cause. Autre mention est également faite de l'existence de leur maison à *Dijon* dans une charte de 1172, par laquelle le duc Hugues III permet aux chanoines de St.-Etienne de percer les murs de la ville entre *la maison des Templiers* et le pont d'Ouche pour y ouvrir une portelle « *inter domum Templariorum et pontem Oscharam*. Mais ce qui vient corroborer la certitude de la présence des chevaliers du Temple à Dijon, c'est qu'on voit souvent se répéter dans la procédure ouverte contre eux, de 1307 à 1312, les noms de plusieurs frères ayant appartenu à cette maison. Nous ne parlerons que de l'un des principaux, frère Etienne de Dijon, prêtre du diocèse de Langres, précepteur de la maison de Dijon, âgé de 72 ans, qui, appelé à déposer, en 1309, parut devant les commissaires pontificaux sans être revêtu

du manteau de l'ordre, répondit que s'il n'en était pas couvert, c'était parce que les gens du duc de Bourgogne le lui avaient arraché de force lorsqu'ils le firent prisonnier. Il ajouta qu'il avait été reçu seulement depuis 18 ans dans la chapelle du temple de *Fauverney,* à deux lieues de Dijon..... — Questionné relativement à l'aumône et à l'hospitalité, il répondit que dans les maisons du Temple où il avait demeuré, l'aumône, suivant la coutume, était restreinte à trois fois par semaine, et qu'on n'accordait pas l'hospitalité aux pauvres, ni à coucher, mais *bien aux riches ;* et que c'était ainsi qu'il avait agi lui-même comme précepteur de la maison de Dijon. — Plusieurs maisons de cette ville, ainsi que des domaines et des rentes, ayant appartenu au temple de Dijon, firent ensuite partie de la dotation de la commanderie de *Bure* attribuée au grand-prieur, et n'étaient point comprises dans les revenus du commandeur de Dijon.

MAISON DU TEMPLE. —*Curtil,* village placé sur une ancienne chaussée entre St.-Seine et Issurtille. —Dès le XIIe. siècle, les Templiers y avaient une église et une de leurs maisons. La seigneurie leur avait été concédée en 1295 par le duc Robert II ; ce fut Hugues de Peraud, visiteur général des maisons du Temple en France, qui accepta ce bienfait au nom de l'ordre. Lors du procès, le frère servant, Paris, déclare que dans la maison de *Curtil,* où il avait demeuré, il avait vu faire convenablement l'aumône : « *in domo de Corti Lingonensis diocesis in qua* « *fuit commoratus vidit elemosinas convenienter fieri.* » Plus loin, en 1311, *Curtil* est encore cité, *villa de Curtis Lingonensis diocesis.*

MAISON DU TEMPLE. — *Velle-sous-Gevrey* ou St.-Philibert, entre Dijon et Nuits. —On voit par une charte de 1204 que le duc Eudes III prit sous sa protection la maison du Temple de Velle-sous-Gevrey, « *villa sub Givriaco,* » qui y était établie

depuis plusieurs années. Plus tard, en 1239, Hugues IV accorda aux Templiers le droit de prendre dans les forêts ducales d'Argilly tout le bois nécessaire à l'entretien de leur maison. —En 1424, les frères hospitaliers firent faire des réparations à la chapelle de Velle-sous-Gevrey. —Le grand prieur jouissait du domaine utile attaché à cette chapelle.

Ruffey-les-Echirey, près Dijon.—Ce fief, avec une antique maison appelée *le petit temple de St.-Philibert*, appartenait au grand-prieur.

Chaugey, près Salives, dans le Châtillonnais. — La moitié de cette seigneurie fut donnée aux Templiers de la maison de *Voulaine*, en 1301, par Guy de Villars, qui affecta l'autre moitié à leur établissement de Mormant.

Villiers-sur-Suize, village situé dans une enclave de la Bourgogne, sur le Bassigny, à peu de distance de Chaumont (Haute-Marne). — Un des évêques de Langres avait donné la moitié de cette seigneurie, en 1287, aux Templiers de *Bure*, réservant l'autre part à ceux de la maison de *Mormant*.

II. Commanderie de Mormant, 2e prioriale.

Cette circonscription, ainsi que ses dépendances, reposaient sur une enclave de la Bourgogne, dans la Champagne, qui, depuis 1790, fait partie du département de la Haute-Marne.

MAISON DU TEMPLE. — Son siége, *Mormant*, se trouve situé sur la commune de *Leffond-en-Montagne*. En 1120 et 1135, Hugues, seigneur de Château-Villain, donna des fonds et un moulin aux Templiers pour les aider à établir à Mormant une maison avec préceptorerie. En 1307, lors du commencement de leur procès, le frère Jean de Château-Villain déclare qu'il fut reçu en la maison de Mormant, « *Domus Templi de*

Mormentum per fratrem Laurentium de Belna, » précepteur, lequel fut brûlé à Paris en 1310.—Plusieurs fois encore il est fait mention de cet établissement dans l'instruction du procès.

Dépendances de cette commanderie.

MAISON DU TEMPLE.—*Marac,* village peu éloigné de Chaumont.—Dès 1159, les Templiers avaient une chapelle et possédaient une partie de la seigneurie de *Marac* avec les vestiges d'une forteresse, dit Courtépée, qu'on prétendait avoir été élevée par les anciens *Lingons*, et qui aurait été détruite en 1313 par ordre du roi Philippe-le-Bel. Une voie romaine venant de Langres, appelée dans le pays *levée de César,* passait aux pieds de ce monument et allait plus loin dans la direction où était placée la maison du temple de *Mormant.* — Le fait le mieux prouvé, c'est qu'en 1188, Milo, abbé de St.-Etienne de Dijon, avait donné aux Templiers de *Maraç* un manoir seigneurial qui lui appartenait en ce lieu.

MAISON DU TEMPLE. — *Richebourg,* village voisin des précédents. — Les Templiers avaient sur son territoire une chapelle et une maison nommée *Epilan*, construite au milieu de la grande forêt de Château-Villain. Ils prélevaient la dîme sur toute la paroisse de Richebourg, et dès 1199 jouissaient de droits d'usage dans les bois de cette seigneurie.—Un templier du diocèse de Langres, nommmé Jean de Richebort, fut entendu dans le procès en 1309.

Le commandeur de *Mormant* possédait de plus par indivis avec le grand-prieur la seigneurie de *Villiers-sur-Suize.*

III. Commanderie d'Epailly, 3ᵉ. prioriale.

MAISON DU TEMPLE. — Cette commanderie avait son chef-lieu sur la commune de *Courban*, dans le Châtillonais. — Une maison du temple avec une belle église avaient été fondées à

Epailly aux mêmes époques que les établissements qui précèdent ; car on voit qu'une donation de terres avait été faite aux Templiers d'*Epailly* en 1215. — Le frère Guillaume de *Bissey*, chapelain du Grand-maître, déclare dans son interrogatoire, lors du procès en 1307, qu'il avait été reçu à *Epailly, apud Espailleyum* ; Hugues de Villers, aumônier du duc de Bourgogne, étant alors précepteur de cette maison.

Dépendances de cette commanderie.

Courban. — En 1230, Herard de Chastenay vendit cette seigneurie aux Templiers d'*Epailly*. — On voit figurer au procès plusieurs frères portant le surnom de Corbon, ou plutôt Courban, probablement parce qu'ils étaient nés dans ce village : entre autres Garin de Corbon, frère servant, exerçant la profession de tireur de pierres, *lathomus*, et Symon de Courban, diocèse de Langres, qui annonça avoir été reçu en la maison d'*Epailly* par son précepteur Hugues de Villers.

Louesme. — Dès 1209, les Templiers tenaient déjà un tiers de cette seigneurie ; l'autre tiers leur fut cédé en 1216 par les religieux du Val-des-Choux ; et ils furent mis en possession du restant en 1286 par Sybille, dame de Recey. — Un hameau de cette commune conserve le nom de *l'hôpital* qui lui venait des successeurs des Templiers. — On voit figurer au procès un frère Pierre de *Loesme*, prêtre (Loemia), qui demeurait à *Epailly*.

Thoire-sur-Ource. — Les Templiers y possédaient un moulin et un domaine provenant de donations à eux faites, en 1209 et 1216, par Hugues de Thoire, chevalier. En 1267, frère Martin, commandeur de *Bure* et d'*Epailly*, agissant au nom des frères de la chevalerie du temple, acheta de Jean de Champlitte des bois et des vignes sur Thoire.

Ici se termine la description des biens formant la dotation du grand-prieur de Champagne.

IV. Commanderie de Montmorot

MAISON DU TEMPLE. —Le hameau de *Montmorot*, où était le siége de cette petite circonscription, fait partie de la commune de *Fraignot*, canton de Grancey. — Les Templiers y avaient fait construire une chapelle et un château devenu résidence des commandeurs de Malte. En 1293, on voit Hugues de Peraud, alors précepteur de la maison du Temple de ce lieu, conclure plusieurs échanges de terres sur *Montmorot* et *Fraignot* avec Guillaume de Grancey. En 1309, on fit comparaître au procès un frère nommé Martin de *Montmoroti, Lingonensis diocesis*.

Dépendances de cette commanderie.

Busserotte, seigneurie donnée aux Templiers, en 1299, par Isabelle de *Cussigneio domina de Miniaco*. — Dans la même année, Guy, seigneur de Saulz, et Barthelemy de Grancey, font abandon aux frères du Temple de quelques droits féodaux sur la terre de *Busserotte*.

Montenaille, petit fief avec une église donnée à la maison de *Montmorot* en 1197.

Le commandeur de Montmorot jouissait de plus, par indivis avec le grand-prieur, de la terre de *Chaugey*, près Salives.

V. Commanderie de la Romagne.

MAISON DU TEMPLE. —C'était l'une des plus richement dotées de toutes celles du grand-prieuré en Bourgogne. Elle avait son chef-lieu nominal sur le territoire de la commune de *Courchamp*, canton de Fontaine-Française, à l'extrême limite de notre province, de celle de la Champagne et de la Franche-

Comté. — La résidence du commandeur était fixée, lit-on dans le procès-verbal des visiteurs de l'ordre de Malte de 1783, dans l'antique castel de *la Romagne* fermé par des fossés qui baignaient les pieds d'une épaisse muraille flanquée de plusieurs tours, laissant ouverture par un pont-levis à une grande cour au milieu de laquelle est une chapelle et un fort donjon, etc. Dans les chartes de donations faites aux Templiers en 1114, 1224 et 1246. Cette résidence était désignée *domus templi de Romaniaco in pago Attuariorum.* — On retrouve le nom de cet établissement dans le procès dirigé contre ces chevaliers, et on voit que le frère *Gérard de Passage* avait été reçu à Châlon, en Bourgogne; de là on l'avait envoyé en Chypre où il avait séjourné trois ans; revenu d'outremer, il avait été fixé dans une des maisons de l'ordre du diocèse de Langres, appelée *la Romagne* « *apud Romagnolia.* »

Dépendances de la commanderie de la Romagne.

Les documents nous ont manqué pour fournir sur les membres très-disséminés de cette assez grande circonscription les détails chronologiques que nous avons pu donner ailleurs, par le motif qu'à l'exception de quelques possessions reposant sur des communes faisant partie de la Côte-d'Or, et encore seulement depuis 1790, toutes les autres étaient réparties dans la Champagne et la Franche-Comté. Nous ne pourrons donc que placer ici la nomenclature par département de ces propriétés dont nous avons été assez heureux pour retrouver l'inventaire indiquant leur nature, ce qui suffira pour montrer l'importance qu'avait cette commanderie.

Côte-d'Or.

Courchamp. — Dès 1144, les Templiers y prélevaient des droits de dîmes et possédaient sur ce terrain la métairie de l'*Envieuse.*

St.-Maurice-sur-Vingeanne, seigneurie et moulin banal avec le fief et le domaine du *Montot*.

Montigny-sur-Vingeanne. — Rentes seigneuriales. et cens concédés aux Templiers en 1225.

Haute-Marne.

Charmoy, seigneurie en toute justice, dîmes et un domaine.

Rougeux, seigneurie et domaine.

Arbigny, seigneurie, forêts et ferme de la grange du Boulaye.

Genrupt, seigneurie près de Bourbonne-les-Bains, bois et domaine.

Broncourt, château, seigneurie, droits de dîmes et beau domaine.

La Chassagne, seigneurie avec deux fermes s'étendant sur les communes de *Mont-Saugeon*, *Percey-le-Potel* et *Prangey*.

Valeroy, seigneurie avec four banal, dîmes et petite ferme.

Montormentier, rentes, cens et quelques terres sur Cusey.

Couzon, moulin et domaine.

Occey et *Vaux*, rentes et petite ferme.

Rivière-les-Fosses, cens, rentes, forêts et grand domaine.

Villegusiens, prairie.

Maizière, vignes et domaine en terres.

Andilly, *Avrecourt* et *Poiseuil*, droits de dîmes.

Haute-Saône.

Broye-les-Loups, seigneurie et droits de dîmes.

Barge, seigneurie avec moulin banal, ferme et forêts.

Neuvelle, seigneurie avec banalité de four, de pressoir, de moulin, droits de dîmes et petite ferme.

Autrey, ancien enclos du Temple donné à la maison de la Romagne en 1191, droits de dîmes et métairie.

Champlitte, chapelle St.-Jean, divers droits féodaux et ferme en terres et en vignes.

Roche et Grandchamp, rentes et cens.

Fouvans (enclave de Bourgogne), petit domaine et cens sur le moulin.

VI. Commanderie d'Avalleurs.

Le comté de Bar-sur-Seine, dans le ressort duquel étaient situés les membres de cette commanderie, ayant fait partie intégrante de la Bourgogne depuis 1425 jusqu'en 1790, qu'il en fut séparé pour être annexé au département de l'Aube, nous nous sommes cru en droit de comprendre cette circonscription parmi celles de notre province.

MAISON DU TEMPLE.—La maison du temple d'*Avalleurs*, qui était devenue le chef-lieu d'une commanderie des Hospitaliers, avait été fondée en 1172 par Manassès, comte de Bar et évêque de Langres, au village d'Avalleurs, qui est de la paroisse et tout à côté de la ville. Il est fait mention de cet établissement au commencement du procès, en 1307, par la déposition du frère servant *Chrétien, de Bissey*, diocèse de Langres, portant qu'il avait été admis dans l'ordre, en la chapelle de la maison du Temple de *Valeure*, au diocèse de Langres, en présence des frères Gérard, *laboureurs*, et Guillaume, *gardien de poureeaux*. La seigneurie d'*Avalleurs* avec un bon domaine et 200 arpens de bois, faisaient partie de la dotation de cette commanderie, dont voici les dépendances :

Arelles, seigneurie en toute justice, avec moulin et ferme, s'étendant sur *Villiers* et *Balnot*.

MAISON DU TEMPLE. — *Buxières*, avec moitié de la sei-

gneurie, un moulin et une ferme. Une maison du Temple exista dans ce lieu; car nous trouvons au procès un frère nommé Jean, de Poissons, *berger*, qui déclara avoir été reçu dans la maison de *Buxière* du diocèse de Langres, par frère Ymbert de *Viannesio*, précepteur de la baillie d'*Aveleure*.

Polisot, partie de la seigneurie avec des prés et des vignes.

Levigny, droits seigneuriaux en rentes et cens.

Aranthières, droits de dîmes sur toute la paroisse et forêts.

VII. Commanderie de Fontenotte (près Thil-le-Chatel).

MAISON DU TEMPLE.—C'était la plus mal partagée de toutes celles de la Bourgogne, parce que, sauf quelques terres éparses et des rentes sur Issurtille et sur Lux, sa principale propriété consistait dans l'ancienne maison du Temple avec une métairie qui se nomme *Fontenotte*, laquelle est isolément placée à deux kilomètres du bourg de Thil-le-Châtel, sur l'ancienne voie romaine de Langres à Châlon-sur-Saône.—Dès les XIIe. ou XIIIe. siècles, il y avait eu sur ce point une chapelle vouée à sainte Pétronille, avec un lieu d'asile pour les pélerins, et ce qui le prouve, c'est que nous trouvons la mention de l'existence d'une maison du Temple *à Fontenotte*, dans les pièces du procès que nous citerons encore souvent comme autorité. D'abord on y voit comparaître Jean, *de Beaune*, précepteur de la maison *de Fontenotte « de Fontanetos Lingonensis diocesis*, puis un autre témoin, frère Gauthier, *de Bure*, qui, interrogé sur le fait des aumônes et de l'hospitalité, répondit » *Ellemosine non fiebunt in domibus de Buris et de Fontanetis Lingonensis diocesis in quibus fuit moratus non sufficienter*, etc.

VIII. Commanderie de la Madeleine de Dijon.

MAISON D'HOSPITALIERS.—L'établissement des frères hos-

pitaliers de St.-Jean à Dijon avait précédé celui de leurs antagonistes dont nous avons parlé plus haut en décrivant la commanderie du Bure. Une charte de 1145 en fournit la preuve : suivant cet acte, l'un des vicomtes de Dijon, partant pour la Terre-Sainte, donna à l'abbaye de St.-Etienne des terrains autour de la ville, contigus *à la maison Dieu de St.-Jean-de-Jérusalem* qui alors occupait l'emplacement où, plus tard, on éleva le bastion de la porte St.-Pierre. En 1170, et en présence du duc Hugues III, deux Dijonnais, nommés Guibert et Martin, donnent aux frères hospitaliers de St.-Jean des terres situées sous les murs de Dijon. Dans la même année, le duc, en récompense des services que ces religieux lui avaient rendu en Terre-Sainte, leur concéda exemption de tous impôts et péages, et leur accorda le droit de pâturage pour leurs bestiaux dans tous ses bois et domaines. En 1208, Humbert, de Dijon, gratifie les Hospitaliers d'une rente. Enfin Hugues IV leur fit don, en 1252, de dix charges de sel par an à prendre sur ses puits *à Muyre* de Salins pour l'usage de leur hôpital de Dijon.

Dépendances de la commanderie de la Madeleine de Dijon.

MAISON DU TEMPLE.—*Fauverney*, village proche Dijon et de la route tendant à Dole et à Besançon. Les Templiers, par échange avec le duc Robert II, en 1293, étaient devenus seigneurs de cette terre, où depuis long-temps probablement ils avaient une maison et une chapelle qui conserva le nom *du Temple* tant qu'elle fut debout. Nous avons dit plus haut, en décrivant les dépendances de la commanderie *de Bure* à qui appartenait *le petit temple de Dijon* (ainsi nommé dans tous les documents), qu'un frère nommé Etienne, de Dijon, avait été reçu dans l'ordre à Fauverney, en 1291. Un autre templier nommé Paris, de Bure, déclara aussi dans son interrogatoire qu'il avait été également reçu, mais dix ans plus tôt, en la

chapelle du temple de Fauverney, par frère Jean Jeoffroy, de Lyon, en présence de Guy Chiflet, de Voulaine, et autres. La commanderie de Dijon possédait un beau domaine et des bois sur *Fauverney*.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Crimolois*, village voisin du précédent où, en 1168, les frères de l'hôpital de St.-Jean avaient un manoir environné de fossés, lequel leur venait de la générosité de Hugues de Magny. Un peu plus tard son fils Aymond, en confirmant ce don en 1183, y ajouta celui des droits seigneuriaux et d'un fort beau domaine.

Genlis. — Les Hospitaliers jouissaient de droits d'usage dans les bois *de Genlis* et *de Tart*, par concession du duc Hugues III à eux accordée pendant qu'il était au siége de Ptolemaïs, en 1191.

MAISON D'HOSPITALIERS. —*Sacquenay*.—Les Hospitaliers, avec le produit des dons que leur avait fait Milon du Fossé, chevalier, avaient fondé un établissement dans ce lieu alors traversé par l'ancienne voie romaine de Langres à Genève. Un petit domaine formait la dotation de cet hospice.

Nuits. — On voyait autrefois en cette ville *la chapelle des Croisés* qui avait été fondée, au XII°. siècle, par Guillaume de Vergy en faveur des pélerins de la Terre-Sainte. Il n'en reste plus, assure l'historien de Nuits, M. Vienne, que quelques vestiges dans un jardin avec une inscription gravée sur une pierre qui montre que cette chapelle, tombée en ruines, avait été rebâtie en 1430 par la libéralité pieuse d'une dame de Dijon, née à Nuits, qui y avait ajouté un logement pour le chapelain et des fonds pour son entretien. Enfin soit du produit de cette dernière donation, soit des générosités primitives des sires de Vergy, il y eut suffisamment pour composer un domaine dont jouissait le commandeur de Dijon.

A ces avantages il faut aussi ajouter les possessions suivantes dont, pour abréger, nous ne parlerons que sommairement :

Un beau domaine sur Dijon, appelé la rente *de Cromoix;* — le moulin de *Roche-sur-Courchamp;* — des propriétés détachées à *Varanges, Rouvres* et *Marlien;* — des vignes et des terres à *St.-Julien;* — des petits domaines à *Orgeux* et à *Romprey;* — de fortes redevances à *Mirebeau*, à *Genlis*, à *Tart-le-Haut*, à *Tarsul* et à *Gemeaux;* — des droits de dîmes sur *Pluvet*, et enfin un droit de péage à *Dijon* qui, en 1783, rendait 300 livres au commandeur.

Nouvelle dotation, provenant de la commanderie de St.-Antoine de Norges.

Mais ce qui dut enrichir encore ce bénéfice de l'ordre de Malte à Dijon, dont les revenus étaient déjà fort élevés (20,571 livres), ce fut l'adjonction qu'il reçut, en 1777, des biens et droits de la commanderie de *Norges*, dépendante de l'ancien ordre hospitalier de St.-Antoine de Viennois qui, par traité avec celui de Malte, avait cédé à ce dernier, sous certaines conditions qui ne nous sont pas connues, tout ce qu'il possédait en France.

Pensant qu'il ne sera pas sans intérêt, à raison de l'analogie, de rappeler en deux mots ce que fut cette œuvre de charité, nous allons citer ce que nous avons relevé à son sujet aux archives de Bourgogne.

L'ordre ou association religieuse de St.-Antoine de Viennois avait eu pour but spécial, au XIIIe. siècle, de recueillir et de soigner les malades attaqués d'une sorte de peste, comme érésipèle ou charbon qu'on nommait *feu sacré, feu infernal, feu St.-Antoine,* et qui faisait mourir plus ou moins promptement, en gangrenant la peau et les chairs jusqu'aux os, les malheureux qui en étaient atteints et qu'on n'osait pas plus aborder que s'ils eussent été lépreux. On invoqua saint An-

toine de Vienne contre cette contagion. On fonda des hôpitaux particuliers pour recevoir cette espèce de malades que l'on confia aux soins d'hommes courageux et dévoués qui s'associèrent religieusement et formèrent l'ordre de St.-Antoine. La Bourgogne, nous le croyons, n'eut que trois de ces établissements. L'un, qui va nous occuper, à *Norges* près Dijon, le second à *Châlon-sur-Saône*, et un troisième à *Charny en Auxois*, mais qui depuis long-temps avait été réuni au précédent.

La maison hospitalière de *Norges*, érigée en commanderie, avait été dotée en 1200, par Gérard de Norges, damoiseau, qui donna en perpétuelle aumône à Dieu et aux frères et pauvres de cet hôpital, tout ce qu'il possédait *en la ville* de Norges, et il investit ces religieux de ces biens par les mains de frère Estienne, maître et précepteur de cette maison, en présence de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebel et sénéchal de Bourgogne. En 1237, Jean, seigneur de Brasson, donna des bâtiments pour l'utilité de cet hôpital, et, plus tard, en 1250, Hierosme de Changey augmenta sa dotation de tout ce qu'il possédait sur Norges et lieux voisins. Longtemps cette maison remplit l'utile mission à laquelle un sentiment d'humanité l'avait destinée. Mais le *mal saint Antoine* ayant cessé de fournir des malades et la passion des pélerinages étant tout-à-fait calmée, on diminua nécessairement le personnel de cet établissement qui finit par ne plus être occupé que par un commandeur. L'inutilité de ces sortes de sinécures fut ce qui détermina sans doute le gouvernement, d'accord avec le Saint-Siége, à intervenir pour opérer, en 1777, la fusion de l'institution de saint Antoine dans l'ordre de Malte, qui par ses caravanes en mer contre les barbaresques, conservait encore le motif d'être.

Cette commanderie de l'ordre de saint Antoine, possédait avec la seigneurie de Norges, 600 journaux de terres arables,

34 soitures de prés, 203 arpents de bois, un moulin et des rentes et cens portant lods sur Ogny, Bretigny, Abuy, Pouilly et Flacey.

IX. Commanderie de St-Jacques de Beaune.

MAISON DU TEMPLE. — De même que dans les localités précédemment citées et à de semblables époques, une maison du Temple avait été établie à Beaune, au pourpris dit de St.-Jacques. En effet, on voit qu'en 1207 il lui fut fait donation d'une pièce de vigne sur *le Cors de roin*. Un peu plus tard, en 1220, Raymond, fils de Guy de Varenne, donne aux Templiers son fief *de la Corvée*, proche le *Ruz de Jaille* « *in perpetuam elemosinam concessi fratribus militie templi quidquid habebat in feodo in corvada que est supra rivulus de Jaille.* Enfin on voit ces chevaliers faire acquisition, en 1244, de plusieurs pièces de vigne sur le territoire de Beaune.

Mais une circonstance qui constate également l'existence des Templiers à Beaune et qui nous a paru digne d'être citée ici parce qu'elle donne une véritable célébrité à leur maison du Temple, c'est que ce fut dans sa chapelle, encore existante aujourd'hui, qu'eut lieu, en 1265, la cérémonie de la réception dans cette milice du tragiquement célèbre frère Jacques de Molay, son dernier Grand-maître. Voici comment ce fait curieux, à cause du personnage, est relaté au procès-verbal de l'interrogatoire que subit ce haut dignitaire au temple de Paris, le 24 octobre 1307, par devant l'Inquisiteur de la Foi en France, commis par le Pape, pour instruire le procès intenté aux Templiers ; ici nous traduisons :

« Frère Jacques de Molay, Grand-maître de l'ordre de la milice du Temple, interrogé sur le temps et le mode de sa réception, répondit sur son serment que 42 ans s'étaient écoulés depuis qu'il fut reçu en *la chapelle du temple de*

Beaune, par frère Humbert de Peraud, en présence des frères Amalrie de Roche et plusieurs autres dont il a oublié les noms, qu'ensuite après plusieurs promesses faites d'observer fidèlement les statuts de l'ordre, on lui attacha le manteau..... Interrogé s'il voulait prendre la défense de l'ordre, il répondit qu'il ne le pouvait, parce qu'il était *chevalier, illétré et pauvre*, et que dans l'état de captivité où il se trouvait, il ne le voulait pas, mais qu'il le ferait en présence du Pape.... » etc.

La chapelle de St.-Jacques, témoin, nous le pensons, de l'initiation de Jacques de Molay, existe encore dans des jardins potagers extérieurs au Sud de la ville de Beaune. Ce monument devenu propriété particulière, qui n'est pas encore réduit à l'état de ruine, n'est conservé qu'à raison de son utilité comme grange, étable et cellier. Sa façade en forme de pignon, revêtu de moëllons réguliers et taillés, est percée d'une grande porte d'entrée en plein-cintre, retombant sur des pieds-droits formés par deux colonnettes tout unies, surmontées de chapiteaux d'appui avec des volutes de la plus grande simplicité; deux contreforts saillants d'un mètre soutiennent à droite et à gauche chacun des angles de cette façade romane. Ils reposent sur des socles en pierre de taille formant saillie, et sont terminés en un biseau appuyé sur une sorte de corniche. Une fenêtre terminée aussi en plein-cintre est ouverte au-dessus de la porte. L'intérieur, d'une seule nef fort dénudée, est séparé du chœur par un mur de refend au milieu duquel a été pratiquée, plus récemment peut-être que la porte d'entrée qui serait du style byzantin au XIIᵉ. siècle, une large et haute ouverture terminée en ogive, qui aujourd'hui est masquée par une maçonnerie fermant le chœur converti en un cellier où nous n'avons pu pénétrer. Mais aucun signe caractéristique ni dehors, ni dedans, n'indique la possession des Templiers ou des Hospita-

liers. La façade a 20 mètres de largeur et 14 mètres d'élévation.

MAISON D'HOSPITALIERS. — Avant l'installation des Templiers à Beaune, leurs émules les Hospitaliers y avaient ouvert une maison, car nous avons trouvé une charte de 1141, par laquelle Hugues II, duc de Bourgogne, confirme la donation qui leur avait été faite antérieurement de la terre *du Vernoy*. En 1180, il fut fait un nouveau don aux Hospitaliers de Beaune d'une corvée de terre au lieu dit en *Beaumarchef*. Puis Bertrand Prevost, de l'église d'Autun, leur fait donation d'un contrat de rentes en vin sur Pommard. Enfin, en 1218, Alayde, duchesse de Bourgogne, ajoute à ces bienfaits une grande pièce de vignes sur le finage de Beaune.

Il paraît du reste que les Templiers et les Hospitaliers à Dijon vivaient en bonne intelligence, car nous n'avons pas trouvé aux archives un seul document montrant qu'il ait existé des discussions entre ces deux ordres rivaux.

Les Hospitaliers de Beaune occupèrent long-temps comme habitation des bâtiments situés au faubourg St.-Jean, mais ils durent être démolis pour augmenter les défenses de la ville au temps des troubles de la Ligue, en 1594, et il n'en resta plus qu'une chapelle qui servait de lieu de sépulture aux chevaliers et à leurs commandeurs. Depuis lors la demeure de ces officiers de l'ordre de Malte fut transférée dans l'intérieur, rue des Tonneliers, où ils avaient une confortable résidence d'hiver, et pour l'été une agréable maison de campagne au château de Bretenay, peu loin de la ville.

Dépendances de la commanderie de Beaune.

Le Vernoy, seigneurie, qui dès 1141 appartint aux Hospitaliers. — Le moulin de ce lieu leur fut donné en 1260, par Barthélemy de Combertaut, et, en 1322, un autre donateur y ajouta des terres.

Servange, près Tailly. — Ce fief fut donné aux Hospitaliers en 1199, avec une chapelle et une grande métairie.

Aubaine et Becoup. — Les Hospitaliers en étaient seigneurs et ils avaient eu un hospice dans le dernier de ces lieux, ainsi qu'on le voit par un bail de 1441 de l'*Hôpital de Becoup*. Le commandeur de Beaune y jouissait d'une très-grande ferme.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Champignolles*, près Arnay-le-Duc. — Sur cette seigneurie les Hospitaliers avaient établi un petit hospice qui se trouvait alors favorablement placé sur l'ancienne chaussée conduisant de Paris à Châlon, abandonnée seulement depuis un siècle et demi, laquelle coupait à angle droit la voie romaine venant d'Autun et allant à Besançon. Il est fait mention pour la première fois de cet établissement dans une charte de 1198, portant échange entre Renaud, Vierg d'Autun, et les frères hospitaliers de la maison *de Champaignoules*. — Puis, en 1224, ils obtinrent d'Arnulfe de Monestoi (Epinac) le droit de prendre du bois pour le chauffage de leur four banal dans sa forêt de Coeffant, hameau de la paroisse de Champignolles. — Enfin, en 1242, Hugues, chevalier seigneur de Jersainval (Jours-en Vaux), donne à ces religieux des droits d'usage dans les bois et de pâturage sur toutes les terres de sa seigneurie. — L'église de *Champignolles*, dont le chœur seul est certainement du moyen-âge, à en juger par l'architecture extérieure, contient des débris de tombes avec des inscriptions du XIV°. siècle, attestant la présence des Hospitaliers dans ce lieu. Une ancienne grange, voisine de l'église, qui servait peut-être d'hospice, s'appelait encore dans les titres du XVII°. siècle, *Grange de l'Hôpital*. Au-dessous de ce vaste bâtiment, on a trouvé à plusieurs reprises des squelettes humains ayant à côté d'eux des bâtons ferrés, lesquels auraient appartenu à des pélerins surpris par la mort en cet hospice.

Vernusse, commune de St.-Pierre-en-Vaux, limitrophe de la

précédente.—La seigneurie de ce hameau, ainsi qu'une partie des forêts qui l'avoisinent, et un moulin étaient avenus aux Hospitaliers, une partie par donation de Girard de Saudon, en 1224, et de Humbert Furbaut, en 1239. Le reste avait été acheté par eux sur Hugues d'Yvry, chevalier, qui en sus leur fit don de ses droits de dîmes sur ce village, en considération, est-il dit dans la charte, *des œuvres de charité sans nombre qui avaient lieu en leur sainte maison de l'hôpital de Champaignolles.*

Il est bon de noter ici en passant que c'est sur le territoire de Vernusse et les terrains voisins de Thury et d'Uchey que se trouve la remarquable position du *Mortmont, Mortuorum mons*, où la tradition d'âge en âge, corroborée par la configuration des terrains et leur distance de l'antique *Bibracte*, Autun, indiquées par les Commentaires, veut et soutient que les Helvétiens aient été taillés en pièces par Jules César, grand événement historique qui fut suivi de la conquête et de l'asservissement des Gaules!

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Echarnant*, ce petit établissement situé sur le grand plateau jurassique d'Auvenet, et sur les marges de la voie romaine d'Autun à Besançon, dont on voit encore les traces, fut édifié par les Hospitaliers, après que Bernard, seigneur de la terre voisine de Mavilly, leur eut donné, en 1204, la seigneurie d'Echarnant, avec un petit manoir et des terres, le tout pour aider à recueillir les pélerins.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Paris-l'Hôpital*, près Nolay, eut aussi un petit hospice que les Hospitaliers avaient jugé utile d'établir comme station sur l'ancienne chaussée ferrée de Paris à Lyon, venant d'Arnay, Champignolles, Molinot, Nolay et aboutissant à Châlon. — Il est fait mention de cet établissement peu riche dans une charte de 1243, contenant donation d'une pièce de terre aux frères de la maison de

l'hôpital de Paris. Une chapelle, une maison et quelques propriétés formaient sa dotation.

MAISON DU TEMPLE. — *Vandenesse*, près Châteauneuf. — Les Templiers y eurent une maison, puisqu'en 1237, on les voit acheter de Jean de Châteauneuf le quart de ce qui lui appartenait de la seigneurie de *Vandenoisse;* acte qui fut confirmé par sa veuve en 1239. Les Hospitaliers ayant succédé aux Templiers durent, en 1322, transiger avec Guy, autre seigneur de Châteauneuf, pour l'exercice des droits de justice qui étaient un sujet de litige entre eux.

Nous ne nous rattacherons pas ici, et par deux motifs péremptoires, à l'idée de quelques archéologues qui croient que les curieux cercueils en pierre avec nombre d'ornements précieux qui ont été découverts autour de la remarquable église de *Ste.-Sabine*, autrefois *St.-Martin de Lassus*, seraient les sépultures des Templiers qui auraient été établis en ce lieu, ou qui, après leur mort, y auraient été transportés depuis leur maison voisine de *Vandenesse*. D'abord, malgré nos recherches aux archives de Bourgogne pour éclaircir ce fait, nous n'avons absolument rien trouvé qui indiquât l'occupation de *Ste.-Sabine* par les Templiers; car, au contraire, en même temps qu'ils étaient à *Vandenesse*, la terre de *Ste.-Sabine* appartenait à la maison de Saulx, puis à celle de Fussey, d'où on appelait leur manoir féodal *maison de Fussey*. Ensuite, pourquoi les Templiers de *Vandenesse* auraient-ils préféré être inhumés à Ste-Sabine, lorsque leur église de Vandenesse était là pour les recevoir et semblait en être digne, ayant donné la sépulture aux seigneurs de Châteauneuf, Jean, en 1294, et Guillaume, en 1303; de plus elle a été particulièrement remarquée et signalée comme curieuse dans les visites pastorales de Mgr. l'évêque de Dijon, de qui nous tenons ce fait. Nous pourrions aussi ajouter que les ornements précieux,

tels que boucles de ceinturons et agrafes de manteaux trouvés à Ste.-Sabine, éloigneraient encore davantage de l'opinion qu'ils auraient appartenu à des Templiers, pour qui la simplicité dans le costume était chose de règle : « *les robes*, disent les statuts, *doivent être sans nulle superfluité et sans nul orgueil. En place de chaînes d'or pour attacher le manteau, il sera fait usage de lacs de cuir propres à résister à la fatigue.* » Donc on ne peut admettre qu'il y ait eu des Templiers à Ste.-Sabine.—Au reste, sur cette seigneurie de *Vandenesse*, la commanderie de Beaune n'avait que des rentes et cens et une centaine d'arpents de bois.

MAISON DU TEMPLE. — *Sombernon.* — Les Templiers de Beaune y avaient un petit établissement que Varnier, seigneur de Sombernon, et Blanche, sa femme, avaient doté en 1234, d'une propriété qu'ils érigèrent en fief.

MAISON D'HOSPITALIERS. — La maison Dieu et l'ancienne léproserie de ce lieu avaient été aussi données aux frères hospitaliers de Beaune, par les seigneurs de cette bourgade, avec une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, en 1210.

Thoreilles-le-Défend, près Arnay-le-Duc. —En 1271, Ponce de Saulx, chevalier, et sa femme Isabelle, dame du Défend, donnent aux Hospitaliers de Champignolles des rentes en bleds assignées sur les fonds qu'ils possédaient à Thoreilles.

La commanderie de Beaune, en outre des membres décrits ci-dessus, possédait un tiers des seigneuries de *Painblanc*, de *Pasquier* et de *Villeneuve-les-Voudenay*, des rentes en grains assignées par l'un de nos ducs sur le meix de l'*hôpital de Velars*, près Pouilly-en-Auxois, sur les moulins de *Bourguignon*, *d'Aignay* et *Badet*, près Beaune sur la rivière de la Bouzoise, des droits de dîmes sur *Thury et sur Mursanges*, des terres écartées sur *Montceau*, *Cussy-la-Colonne*

et *Thomirey;* et enfin des rentes en vin sur *Vollenay, Bligny-sous-Beaune et Pernant.*

X. Commanderie de Bellecroix, près Chagny.

MAISON D'HOSPITALIERS. — Ce bénéfice militaire avait son siége dans une campagne isolée aux bords de grandes forêts, et au château de Bellecroix qui, suivant un procès-verbal des visiteurs de l'ordre de Malte, au XVIIᵉ. siècle, était entouré de fossés pleins d'eau, sur lesquels était un pont-levis donnant entrée dans une grande cour carrée qui renfermait la chapelle, une ferme et le manoir seigneurial suivi d'un grand jardin. Son nom de *Bellecroix* lui venait d'un reliquaire précieux où était enchâssé un morceau de la vraie croix qui aurait été rapporté des lieux saints, par les fondateurs de cette maison et déposé dans leur chapelle. Ce fait est cité par Courtépée, s'appuyant sur une charte de 1202, dont *la Gallia Christiana* ne donne qu'un extrait qui ne nous a pas suffisamment édifié sur cette circonstance curieuse. Cet acte relate une transaction entre le maître de l'hôpital de Bellecroix et l'évêque de Châlon-sur-Saône, concernant la collation contestée de l'église de cet établissement et de celle voisine de Chagny qui resta attribuée au supérieur des Hospitaliers.

Dépendances de cette commanderie.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Aluze*, village qui se trouve placé sur la voie romaine d'Autun à Châlon, encore restée communication usuelle. — D'ancienneté, les Hospitaliers y eurent une maison, des terres, des prés et des vignes, ce qui est établi par un traité de 1257 entre Guillaume de Montaigu, seigneur d'Aluze, et frère Girard d'Ardres, précepteur de l'hôpital de *Bellecroix*, par lequel les droits de fief et de justice furent confirmés aux Hospitaliers sur leurs meix et pourpris d'Aluze.

CHAPELLE DU TEMPLE. — *Demigny.* — Les Templiers, au XIIIe. siècle, avaient un établissement en ce lieu, qui ne portait que le titre de chapelle. Son existence est constatée par une charte de 1225, contenant un accord passé sous la médiation de l'évêque d'Autun, Guy de Vergy, au sujet de rentes en grains qui avaient donné lieu à litige entre l'abbesse de St.-Andoche et les frères de la milice du Temple de la chapelle qui est sur la paroisse de Demigny, au territoire qu'on nomme *Curma;* « *de capella qui est in parochia de Demignieo, in territorio quod vocatur Curma* ». Ce territoire de *Curma,* dont le nom identique ne se trouve pas dans toute la contrée, ne pourrait-il pas être appliqué au hameau de *Cretaine,* qui est situé sous la forêt de Beauregard? Un peu plus loin se trouve la chapelle et le fief dépendant de la commanderie de *Bellecroix,* avec un moulin et des terres. Ensuite il est fait mention de cette chapelle du *Temple de Demigny,* à la date de 1310, dans le procès des Templiers, où comparurent trois frères servants qui lui appartenaient : « *Johannes de Challi, Petrus de Moydies, et Raynaldus Pellipili, servientes de capella de Daminhie, Cabillonensis diocesis.* »

La commanderie de *Bellecroix* était encore dotée des objets suivants : d'*un bel hôtel dans la ville de Châlon,* rue aux Fèvres; de la seigneurie de *la Racineuse,* proche Verdun sur le Doubs; du fief du *Petit-Bellecroix,* sur la commune de Ciel; d'une chapelle avec des fonts à *Ecotot* sur Essertenne près Couches; d'un moulin sur la Dheune à Chagny; d'un pré à Denevy et de droits de dîmes sur les paroisses de Rully, Bouzeron, Remigny et Virey.

XI. Commanderie du Temple de Châlon-sur-Saône.

MAISON DU TEMPLE. —Le siége de cet établissement fondé par les Templiers, et dont les Hospitaliers héritèrent plus tard, occupait une large place à part, hors de l'enceinte primitive

de la ville, sur laquelle place furent élevées d'assez fortes constructions, enfermées dans un enclos bordé par la rivière, et dont il ne reste d'autre témoin qu'une chapelle relevée, en 1407, sur les ruines de l'ancienne, par les soins d'un des commandeurs, Hugues d'Arcy. La rue où est situé ce petit monument, devenu propriété particulière, ainsi que le port voisin sur la Saône, ont long-temps porté le nom historique du Temple, qu'on n'eût pas dû laisser perdre. Cette chapelle avait servi de sépulture aux Templiers et ensuite aux chevaliers de St.-Jean de Jérusalem; elle renfermait plusieurs pierres tombales curieuses, que la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon a obtenues du propriétaire et qu'elle conservera avec soin. Nous n'en citerons qu'une seule, qui, par sa singularité, pourra peut-être intéresser. Elle ne reposait pas, comme les autres, sur le sol, mais elle était appliquée à la muraille, à 1^{m}. 60 de hauteur. Quand on l'enleva, on vit qu'elle cachait une boîte qui tomba en poussière et qui contenait les ossements d'une jambe et d'un pied avec quelques monnaies frustes. Cette pierre portait l'inscription instructive que voici textuellement :

L'AN DE GRACE MV^{e} ET X LE XXIV DE IANVIER
FVT ICY MIS
LE PIED DROIT ET PARTIE DE LA IAMBE
DE R. FRERE HELYE DV BOYS
GRAND PRIEVR DE CHAMPAGNE ET COMMANDEVR
DE CHALON,
LAQVELLE LVY FVST COVPÉE
POVR INCONVÉNIENT DE MALADIE
ET MOVRVT
LE PÉNVLTIÈME IOVR DE IVILLET EN SVIVANT
1510.
PRIEZ DIEV POVR LVY.

Il est probable que ce ne fut pas la vanité de ce digne

grand-prieur qui détermina l'érection de ce petit monument, mais plutôt, sans doute, un sentiment de respect et de regret du commandeur du Perron qui lui succéda à Châlon.

Il est bien constaté que les Templiers étaient venus se poser à Châlon comme sur les autres points de la Bourgogne dès le XIIe. siècle, car de bonne heure ils étaient en discussion avec Jean, comte de Châlon, qui leur disputait la propriété d'une grande pièce de pré nommée *le Breuil*, entre St.-Jean-de-Maizel et St.-Cosme, qui leur avait été donnée, en 1150, par le duc Eudes II. Mais l'évêque Durand parvint à rétablir le bon accord par un traité du mois d'octobre 1234, au moyen duquel les droits des Templiers sur ce pré du Breuil, comme ceux dont ils étaient en possession en vertu de titres anciens sur le village de *Sevrey* et sur leur fief de *Buxy*, localités où ils avaient des maisons du Temple, leur furent confirmés par ce comte de Châlon, qui, repentant et voulant les dédommager du trouble qu'il leur avait causé, leur concéda à perpétuité et par pure aumône l'usage de prendre du bois dans toutes les forêts de son comté, et le droit de pâturage sur ses terres, y ajoutant le procédé honorable de demander à être affilié à la milice du Temple « *cum iisdem fratrem ad petitionem meam in confraternitatem me recepissent* ». En 1225, il leur fut fait donation par Didier de Châlon, du consentement de Guillemette, sa femme, d'un abergement et de bâtiments proche les murailles de la ville pour adjoindre à leur maison. Plus tard, en 1251, le duc Hugues IV, voulant avoir part aux mérites et récompenses des frères de la milice du Temple de Châlon, leur allouait une rente de 50 livres digenoises à prendre sur le produit des foires chaudes. Mais la perception de cette rente sur les foires ayant amené des difficultés, le bon duc Philippe la convertit, en 1429, en une allocation annuelle de 33 livres et un demi-gros vieil sur les produits de ses levées

dans le Châlonnais, ce à quoi *René Pot*, commandeur du Temple de Châlon, donna son consentement. En 1307, on trouve encore la mention de cette maison du Temple dans l'instruction du procès, par un certain frère nommé Constant, de Bissey, qui avait été admis dans l'ordre en se soumettant à de curieuses conditions que nous ne traduirons pas pour cause : « *Frater Constantius, de Biciaco la Coste,* « *venditor vinorum domus Templi de Pruvini, dixit quod* « *fuit receptus in domo Templi Cabilonensis per fratrem* « *Odonem de Castronovo, preceptorem* BALLIVIE *Cabilo-* « *nensis presentibus fratribus Guillelmo,* DISPENSATORE, *et* « *Stephano de Buris,* BERGERIO *dicte domus..... item dixit* « *per juramentum suum quod recipiens fecit se osculari ab* « *eo in ore et in umbilico, et precepit sibi quod oscularetur* « *eum in parte posteriori in fine spine dorsi, sed ipse* « *noluit facere.* » Enfin l'exemption des droits de péage dont les frères hospitaliers, qui avaient alors succédé aux Templiers, jouissaient depuis long-temps ainsi que leurs serviteurs, donna lieu, en 1371, à un jugement par lequel Jean de Fusey, demeurant au pont de Grone, dut faire réparation publique à frère Laurent de Bretenay, commandeur de Châlon, le genou en terre, en lui présentant *une branche de fenouil*, pour avoir osé saisir les mitaines d'un de ses valets qui s'était refusé à payer le passage au pont de Grosne. — MM. les Hospitaliers étaient aussi fort rigides à faire maintenir les priviléges de leur enclos du Temple. Deux jugements vont nous en fournir la preuve. L'un, de 1455, Jean de Vienne étant alors commandeur, fit condamner George, bâtard de Namur, et consors, à faire dire une messe et à offrir une livre de cire, pour s'être permis de frapper de coups de poing, dans la maison du Temple, deux de ses hommes de Givry, nommés Philibert Perret et Guichard Factet. L'autre est une sentence rendue, en 1522, en la justice de la commanderie, le roi François Ier. étant pour lors à Châlon, contre

Jean de Brigny, capitaine de la ville, qui, au mépris des franchises des Hospitaliers, s'était permis d'entrer dans l'enclos du Temple pour y poser des gardes, et d'enlever par violence les clefs des portes allant en Saône que détenait l'agent de la commanderie, ce qui le fit condamner à 8 livres d'amende et à faire réparation au commandeur.

Dépendances de la commanderie de Châlon.

MAISON DU TEMPLE. — *Sevrey.* — Une maison du Temple avait été fondée dans ce village fort rapproché de Châlon. Elle est mentionnée dans la transaction de 1234 citée plus haut, où les Templiers furent confirmés par le comte de Châlon dans la jouissance de leur manoir de *Sevrey* et dans la possession de la seigneurie voisine de *Deroux.* En 1236, ils achetèrent de Josserand de la Chapelle la moitié d'un bois situé près de leur Temple, dont l'autre partie leur avait été donnée peu de temps auparavant par Barthélemy de la Chapelle, chevalier, et Odon, son frère. On voit aussi que plusieurs Templiers de la maison de *Sevrey* « *domo ordinis vocata à Sivre Cabillonensis diocesis* », furent interrogés, en 1307, par les commissaires chargés de l'instruction du procès qui fut suivi de l'abolition de l'ordre du Temple.

Le commandeur de Châlon, dit Courtépée, était assujetti envers le seigneur de Sevrey, à la coutume singulière de lui livrer chaque année, le jour de l'Ascension, et sur la lisière du bois du Temple, un fromage que le seigneur de Sevrey, de son côté, était tenu de venir quérir avec fanfares et musettes, accompagné de toute la jeunesse du village en danse.

MAISON DU TEMPLE. — *Givry.* — Devant l'église de cette jolie petite ville du Châlonnais, exista jadis une maison du Temple avec un bon domaine, ce que nous avons appris par deux chartes; l'une, de 1230, contenant donation aux Templiers par Guy de Guersin, chevalier, de tout ce qu'il possédait sur *Givry;* et l'autre, de 1260, montrant l'acquisition

faite par le maître du Temple de la maison de *Givry*, sur Perron de Cortiambles, d'une maison et d'une vigne.

MAISON DU TEMPLE. — *Montbellet* en Mâconnais, seigneurie qui dépendait de la commanderie de Châlon par succession des Templiers ayant eu une maison en ce lieu, laquelle est citée et indiquée plusieurs fois dans leur procès en 1309, ainsi : « *Domus ordinis vocata Montebeleti, Matisconensis diocesis.* » Une belle propriété était attachée à sa chapelle qu'on nommait *Sancte Catherine de Murcey.*

MAISON DU TEMPLE. — *Buxy-le-Royal.* — On a déjà vu que l'un des comtes de Châlon avait, en 1234, maintenu les Templiers dans leur droit de fief sur les fonds dont était doté leur *petit Temple de Buxy*, qui se trouvait situé hors du bourg, près du village de Jully. Cet établissement avait été fondé, en 1185, par Béatrix, comtesse de Châlon. Un Templier de cette maison, nommé Martin, de Buxy, fut entendu, en 1310, comme témoin lors de l'instruction de leur procès.

La commanderie de Châlon jouissait de plus de ce qui suit : de la seigneurie de *Verdenet*, paroisse d'Alériot ; du fief de *Prondevaux;* de la ferme de *Rougepont* (un Templier nommé Clemens, de *Rubroponte*, diocèse de Châlon, figurait au procès en 1310) ; de beaux domaines à *St.-Loup-de-Varenne* et à *Loisy* avec des bois assez étendus ; d'un domaine et d'une tuilerie à *Chatenois;* de quelques fonds et de rentes à *Chauley*, *Damerey*, *Chevrey* et *St.-Maurice-en-Rivière*, avec des moulins sous le pont de Saône, et un droit de langues et de jambons sur les bouchers de Châlon.

Il y aurait à ajouter à ces belles dotations les biens provenant de la commanderie de l'ordre hospitalier de St.-Antoine, qui furent dévolus à celle du Temple de Châlon en 1777, mais nous n'avons pas pu nous procurer des renseignements à ce sujet (voir commanderie de Dijon, ce qui a été dit sur l'ordre de St.-Antoine).

XII. Commanderie de Pontaubert près d'Avallon

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Pontaubert* est un village situé à une petite lieue d'Avallon, sur la grande route et peu loin de Vézelay et à côté de la voie romaine d'Autun à Auxerre, etc. L'église, que Courtépée avait visitée, lui donna l'opinion que sa construction remontait au XIIe. siècle. Il est de fait que les Hospitaliers, dès 1167, étaient seigneurs de ce lieu, où ils avaient une chapelle particulière et une maison qu'on nommait *le Sausse*, nom appliqué à plusieurs autres établissements dans la Basse-Bourgogne.

Dépendances de cette commanderie.

MAISON DU TEMPLE. — *Le Sausse d'Island.* — Peu loin de Pontaubert, les Templiers avaient, en même temps que les Hospitaliers, une maison et une chapelle près d'Island, qui datait de 1209. L'existence de ce Temple est évidemment constatée par un des actes du procès suivi contre ces chevaliers en 1309. On y lit que le frère Pierre, de Courban, étant interrogé sur la manière dont s'exerçait l'hospitalité et les aumônes dans les maisons du Temple, répondit que dans celle du *Saulce d'Illans*, diocèse d'Autun « domo de *Salice d'Island* », où il avait long-temps demeuré, ces conditions de leurs statuts étaient très-exactement observées.

Domecy-sur-le-Vaux. — Les Templiers, dit Courtépée, auraient eu un grand établissement sur cette paroisse en un lieu aussi appelé *le Sausse.* Ce qu'il y a de positif, c'est que la commanderie de Pontaubert y avait une chapelle et des propriétés.

MAISON D'HOSPITALIERS. — *Normier-en-Auxois.* — La seigneurie en appartenait dès le XIIe. siècle aux Hospitaliers, qui y avaient établi le siége d'une petite commanderie réunie ensuite à celle de *Pontaubert.* Une belle ferme, dite la métairie des *Chaumes,* formait une partie de sa dotation, avec des

droits de dîmes sur la paroisse voisine de *Noidans* et des rentes sur Velogny.

La seigneurie de *Bornoux*, près Dun, les places et un domaine appelé le Petit-Buisson, sur la paroisse de St.-Germain-en-Morvand (Nièvre), augmentaient encore les revenus de la commanderie de Pontaubert.

XIII. Commanderie de St.-Marc, près Nuys-sur-Armançon (Yonne).

CHAPELLE DU TEMPLE.—Une grande chapelle et une ferme *à St.-Marc,* tout auprès de la petite ville de Nuys-sur-Armançon, étaient le siége nominal de cette commanderie. Dès 1186, les Templiers y furent établis. En 1245, on les voit revendiquer la jouissance des droits de pâturage qui leur avaient été concédés antérieurement par André de Montréal et Robert de Tanlay.

Dépendances de la commanderie de St.-Marc.

MAISON DU TEMPLE. — *Fontenay*, près Chablis. — Il y avait une maison du Temple sur ce point en 1214; elle est mentionnée à diverses reprises dans les interrogatoires du fameux procès à la date de 1310. D'abord, on voit le frère Barthélemy, de Voulaine, qui déclare avoir été reçu dans la chapelle de la maison du Temple de *Fontenay*, au diocèse de Langres, par frère Etienne Legri, prêtre, en présence des frères Pierre, de Chablis et du *berger* de cette maison. Ensuite frère Jean, de Lavêvre, aussi du diocèse de Langres, rendant compte de sa réception dans la chapelle de la maison de *Fontenay*, en présence de Jean, de Dijon, et d'Etienne, de Chablis, et demandant à genoux le pain et l'eau, il lui fut représenté par le frère Ananiel, de Beaune, précepteur de cette maison chargé de le recevoir, que ce qu'il demandait était une très-grande chose, parce qu'il lui fallait renoncer à sa propre volonté, c'est-à-dire, veiller quand il voudrait dormir, ou dormir

au lieu de veiller, ce que ayant promis, ce précepteur lui posa le manteau sur les épaules et le baisa sur la bouche,... etc., etc. Le commandeur de St.-Marc avait sa résidence au château de *Fontenay*, dont dépendait une belle ferme et une chapelle servant d'église paroissiale aux habitants.

CHAPELLE DU TEMPLE. — *La Vêvre*, près Laignes. — Les Templiers qui y avaient une chapelle, furent dotés, en 1293, d'une ferme et de belles forêts, par Margueritte de Bourgogne, reine de Sicile et comtesse de Tonnerre, ville où elle avait édifié un très-bel hôpital pour les pauvres.

CHAPELLE DU TEMPLE. — *Marchesoif*, près Tonnerre. Le commandeur de St.-Marc y possédait une belle ferme et une grande chapelle voûtée, provenant des Templiers qui en jouissaient dès 1236.

Ce commandeur prélevait en outre les dîmes sur Ancy-le-Franc et sur Chassignelles près Noyers.

Après avoir fait connaître l'origine historique et la consistance territoriale des établissements que les Templiers et les Hospitaliers possédaient en Bourgogne, et sous la dépendance du grand-prieur de Champagne, il ne sera peut-être pas mal à propos de faire juger d'un coup-d'œil leur importance financière par le montant des revenus attribués à chaque commanderie à l'époque la plus rapprochée de celle de la confiscation de leurs biens. Voici à ce sujet le relevé que nous en avons fait au moyen des procès-verbaux d'évaluation dressés de 1775 à 1783, d'après les ordres de M. Bernardin, Hypolite de Marbeuf, dernier grand-prieur par les visiteurs généraux députés par l'ordre de Malte. Nous y ajouterons comme complément indispensable, les revenus affectés aux commanderies de Champagne et de Lorraine, qui faisaient également partie de la circonscription priorale.

Etat sommaire des Revenus des commanderies du Grand Prieuré de Champagne.

COMMANDERIES.								
EN BOURGOGNE.			EN CHAMPAGNE.			EN LORRAINE.		
CHEFS-LIEUX des Commanderies.	Départements.	MONTANT des Revenus.	CHEFS-LIEUX des Commanderies.	Départemens	MONTANT des Revenus.	CHEFS-LIEUX des Commanderies.	Départemens	MONTANT des Revenus.
Bure et Voulaine.	Côte-d'Or.	28,205 liv.	St.-Amand (près Vitry).	Marne.	4,000 liv.	Metz.	Moselle.	24,529 liv.
Mormant.	Haute-Marne.	20,873						
Epailly.	Côte-d'Or.	7,700				Nancy.	Meurthe.	18,428
Montmorot. . . .	id.	2,000	La Neuville-au-Temple (à Châlon-s.-Marne).	id.	29,073			
La Romagne. . .	id.	24,920	Braux (près St.-Dizier).	Haute-Marne	3,600			
Avaleure.	Aube.	13,512				Vireocourt (près Lunéville). . .	id.	14,921
Fontenotte. . . .	Côte-d'Or.	4,350	Ruetz (près Joinville).	id.	13,940			
Dijon.	id.	20,571				Gelaucourt (près Dieuze). . . .	id.	9,400
Beaune.	id.	24,531	Thors (près Chaumont)	id.	22,000	Xugny (près Toul)	id.	16,060
Bellecroix.	Saône-et-Loire	15,100						
Châlon-sur-Saône	id.	16,642	Esnouveaux. . id. . .	id.	3,500	Marbotte (près St.-Mihiel). . .	Meuse.	9,422
Pontaubert. . . .	Yonne.	15,000						
St.-Marc.	id.	10,080	Bonnevaux. . . id. . .	id.	10,500	Robecourt (près Neufchâteau).	Vosges.	12,000
Total en Bourgogne. . .		200,484 liv.	Total en Champagne. . . .		86,613 liv.	Total en Lorraine. . .		104,760 liv.
Revenus sommaires du Grand Prieuré.					391,857 liv.			

Maintenant nous allons reprendre la description des commanderies bourguignones qui relevaient des autres grandes circonscriptions priorales, seulement nous ne pouvons faire connaître le montant de leurs revenus, parce que les documents instructifs à ce sujet nous font faute, ne se trouvant qu'à Paris et à Lyon, où il nous était difficile de nous les procurer.

GRAND PRIEURÉ DE FRANCE,

AU TEMPLE DE PARIS.

XIV. Commanderie d'Auxerre, ou du Saulce

MAISON DU TEMPLE. *Id.* D'HOSPITALIERS. — Une maison de Templiers exista à Auxerre dès 1199; et peu après on vit à côté d'eux les Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem qui, en 1213, se trouvaient établis sur la paroisse de St.-Eusèbe, où, plus tard, l'un de leurs commandeurs, M. de Lusignan de Champigneulle, fit reconstruire, en 1515, la chapelle de saint Jean-Baptiste.

MAISON DU TEMPLE. — *Le Saulce,* dont cette commanderie conservait le nom, est un grand château peu éloigné de la ville, sur le territoire d'Ecolives. —Les Templiers y eurent une maison, dotée en 1216, par Guillaume de Mello, seigneur de St.-Bris, laquelle se trouvait placée sur la voie romaine d'Autun à Auxerre. En 1231, le maître de la léproserie de St.-Siméon vend aux Templiers, en présence de Henri de Villeneuve, évêque d'Auxerre, les moulins *du Saulce.* Il est fait mention plusieurs fois de cet établissement dans l'instruction du procès à la date de 1307, une entr'autres par le frère Jean de Tourne, trésorier du Temple de Paris et aumônier du roi, qui déclara qu'il avait été reçu templier *in domo Templi de Sauceia super*

jonam. Ailleurs c'était : *Domus Templi de Salice super Yonem.*

Dépendances de la commanderie d'Auxerre.

MAISON DU TEMPLE.—*St.-Bris.*—Une maison du Temple, dont la chapelle a été détruite il y a peu de temps, avait été fondée en cette petite ville, par Guy d'Arey, en 1180, sur un climat qu'on nomme encore *le Temple.* On lit au procès tant de fois cité, et à la date du 3 janvier 1307, qu'un frère du nom de Barthélemy de Glenne, appartenant à la maison du *Saulce d'Auxerre*, étant interrogé sur le fait des aumônes exercées par les Templiers, répondit que dans la *petite maison du Temple de St.-Bris « domo parva Ville sancti Bricii »* où il avait demeuré, on y distribuait des aumônes trois fois par semaine. Un acte de 1693 désigne l'emplacement où était ce Temple sous le nom de *Saulce de St.-Bris.*

MAISON DU TEMPLE.—*Moneteau,* à une petite lieue d'Auxerre.—Les Templiers y eurent une maison désignée comme chef de baillie du Temple, en 1230, dont celle ci-dessus dépendait.—La chapelle de cet établissement donna lieu, en 1260, à une difficulté que nous croyons utile de citer. Les Templiers, dit l'abbé Lebeuf, historien d'Auxerre, qui étaient accoutumés à étendre leurs priviléges au-delà des justes bornes, avaient donné à leur chapelle de *Monestal* l'extérieur d'une église paroissiale, y avaient fait placer une cloche pour appeler le peuple à leur messe et se permettaient d'y célébrer des mariages; mais Guy de Mello, évêque d'Auxerre, s'y opposa, porta ce conflit devant le nonce du pape et obtint justice. Lors du procès, en 1310, on voit un frère Jean, *de Monestal,* qui avait été reçu dans le Temple *du Saulce*, par frère Maurel de Beaune qui en était précepteur.

Valan.—En 1216, les Templiers possédaient cette sei-

gneurie qui depuis fit partie de la dotation de la Commanderie d'Auxerre. En 1495, frère Antoine de Bourneil, commandeur du Saulce, de Sacy et de Villemouson, concède aux habitants d'Auxerre le droit de faire venir dans la ville l'eau de ses fontaines de Valan, pour l'usage habituel de toute la population.

Mesry sous Montigny-le-Roi.—Ce fief fut donné, en 1301, aux Templiers, par Jean de Mesri, avec maison, terres et prés, en récompense des grands biens et courtoisies qu'il en avait reçu. En 1683, les Hospitaliers y firent réédifier la chapelle de saint Jean-Baptiste.

MAISON DU TEMPLE.—*Villemoson* (Nièvre), fut une ancienne commanderie réunie à celle d'Auxerre.—Les Templiers, dès 1189, y avaient une maison qui est citée dans les actes du procès, par un frère, au sujet de sa réception dans l'ordre en la chapelle de la maison du Temple de *Villemoson* « *in Capella domus Templi de Villamoso Altissiodorensis diocesis.* »

Arbrouse (Nièvre).—Village donné aux Templiers en 1190, par Guy de Noyers, pendant qu'il était au siége d'Aceon ou Ptolemaïs.

Vermanton. — Les Hospitaliers du Saulce étaient seigneurs de la partie de cette terre qu'on nommait *l'hospitau.* L'ancienne léproserie de ce lieu située auprès de la rivière de Cure, leur appartenait également.

Sacy, près de la ville que nous venons de citer, était une seigneurie possédée par les Hospitaliers depuis 1208. — Les habitants « *burgenses de Saceio* » furent affranchis dès 1236, par le frère Jean de Montgrosin, prieur de la maison de l'hôpital *de Sacy.*

Molay est un assez fort village voisin de la ville *de Noyers.*

Les Templiers y possédèrent une métairie, un moulin et l'ancienne léproserie qu'on nomme l'Hermitage de St.-Blaise.

Ces possessions qui annoncent la présence incontestable des Templiers à Molay, et le nom de ce lieu identique avec celui que portait le dernier grand-maître du Temple, ont fait croire à plusieurs que ce fut là que Jacques de Molay aurait reçu le jour. Alors, et comme il était noble et chevalier, ainsi qu'il le déclare dans ses interrogatoires lorsqu'il fut mis en jugement ; alors, n'aurait-il pas pu être issu d'un des sires de Frolois, grands seigneurs bourguignons auxquels la terre de *Molay*, près Noyers, appartint de 1250 à 1370 ? Cette prétention assez naturelle serait peut-être aussi bien fondée que celle des historiens de la Franche-Comté qui, sans meilleure preuve que l'existence d'un village du même nom de *Molay* près de Dole, persistent à vouloir que ce personnage, assez tristement célèbre, soit né au château voisin de Rahon et l'un des fils de Jean de Longwy, seigneur de ce lieu, auquel aurait été donné le surnom de *Molay*, à cause du voisinage de cette terre. Et cependant St.-Julien de Baleure, qui a établi assez scrupuleusement la filiation de beaucoup de nos anciennes familles historiques ne donne, dans ses *Mélanges historiales*, qu'un seul fils à ce seigneur de Rahon, qui fut Mathé de Longwy, marié à Alix de Vienne (1). Comment notre vieux chroniqueur aurait-il pu omettre de faire mention de Jacques Molay, cet autre prétendu fils de Jean de Lonwgy, après le mémorable et touchant événement de sa chute et de son supplice, qui, malgré plus de cinq siècles

(1) « Il est certain, dit St.-Julien de Baleure, que messire Mathéy de Rahon eust un fille qui fut maryée à messire Jean de Longwy, dict de Chaussin, d'eux vint messire Mathéy de Longwy qui fut mary de dame Alis de Vienne seigneur de Pidmont, ils eurent un fils nommé messire Henri de Longy qui espousa dame de Faulcougner, etc. » Et pas un mot indiquera un autre fils du nom de Jacques.

écoulés, reste encore profondément gravé dans la mémoire de tous (1) ? Mais nous laisserons cependant ces questions indécises, en rappelant, pour être juste, que ce fut dans la maison du Temple de Beaune que Jacques de Molay vint faire son noviciat et son entrée dans cet ordre fameux avec lequel il devait succomber, faisant remarquer que la ville de Beaune n'est séparée de Rahon et de Molay, du Jura, que par une distance de 50 kilomètres au plus, tandis que de *Molay, près Noyers*, jusqu'à Beaune, il y en a au-delà de 120. Les probabilités seraient donc en faveur de la Franche-Comté, d'autant mieux qu'il existe encore en cette province un autre *Molay*, dans les environs de Gray, dont la seigneurie, au XIIIe. siècle, appartenait aussi à un grand seigneur *Henri de Vergy*, sire de Mirebel, sénéchal de Bourgogne, qui aurait bien pu avoir également un fils cadet qui aurait reçu le nom de Molay. On peut voir au sujet de cette possession un acte de 1256 qui existe aux archives de Dijon par nous consultées.

GRAND PRIEURÉ D'AUVERGNE.

CHEF-LIEU A LYON.

XV. Commanderie de Mâcon.

La résidence du titulaire de ce bénéfice auquel avaient été réunies les commanderies de l'*Epinacy* et de *Belleville*, était établie en la ville de Mâcon, malheureusement nous n'avons

(1) Jacques de Molay et Guy, frère du Dauphin, furent brûlés vifs, le 11 mars 1313, sur la place du Pont-Neuf où est la statue d'Henri IV. Cette exécution fut suivie quelques jours après de celle de 59 Templiers sur le lieu où était l'hôtel des mousquetaires. Puis il y en eut encore 54 suppliciés derrière l'abbaye de St.-Antoine.

pu nous procurer aucune donnée sur l'époque de la fondation de cet établissement, pas plus que s'il provenait des Templiers ou des Hospitaliers, parce que l'histoire locale et les traditions sur ce sujet sont muettes, et les archives du département de Saône-et-Loire, elles-mêmes, n'apprennent rien et indiquent seulement le nom de Virieu, comme celui de l'un des plus anciens commandeurs, en 1428, ainsi que l'existence de deux terriers des redevances de cette commanderie sur Mâcon et St.-Jean de Lisle, en 1502 et 1596, au profit des commandeurs Louis de La Roche et Marcial de Marcilly.

Dépendances de la commanderie de Mâcon.

Lefays, fief sur la paroisse de Bosdemont, en Charollais. — Les Hospitaliers y avaient un donjon fortifié dans les décombres duquel on trouva, en 1705, le squelette d'un guerrier ayant à ses côtés un glaive et les débris d'un casque. Le commandeur de Mâcon était patron de l'église de Bosdemont et prélevait les dîmes sur son territoire. Son plus ancien terrier fut dressé en 1490, sous le commandeur Louis de La Roche.

Epinacy, seigneurie, moulin et bois en la paroisse de Changy, autrefois chef-lieu d'une commanderie réunie à celle de Mâcon. — Le frère Philibert de Gilbertet, commandeur, en fit faire le terrier en 1446.

Launay, sur la commune de Brian, dans le Brionnais, fief avec chapelle de St.-Jean-Baptiste. —Son premier terrier, établi par les soins du commandeur Lancelot de Quincieu, est de 1527.

Rhodes, fief et forêts sur le territoire de la commune de *Château*, près Cluny, aux Hospitaliers.—Il y a même encore

une petite contrée sur son finage qu'on nomme l'*Hôpital*. En 1449, le commandeur Aymon Bochard en fit faire le terrier.

Dompierre-les-Ormes, ancien établissement des Hospitaliers, fondé par le seigneur de ce lieu, avec fief et chapelle appelés l'hôpital de *Boisdulin*.

Genouilly-sur-Guye.—Une partie de la seigneurie appelée St.-Jean-de-l'Hôpital appartenait au commandeur de l'*Epinacy* qui en fit lever le plan en 1428.

MAISON DU TEMPLE.—*Belleville-sur-Saône* était chef-lieu d'une commanderie réunie à celle de Mâcon.—Les Templiers y eurent une maison. Un inventaire des titres de cet établissement, dont les originaux doivent exister aux archives de Lyon, en relate plusieurs dont la plus ancienne charte remonte à 1223, et le premier terrier à 1374.

MAISON DU TEMPLE.—*Peyzieu*, près Thoissey (Ain), était aussi un des membres de la commanderie de Mâcon. — Il y eut une maison du Temple dont, en 1298, frère Hugues de Peraud, visiteur-général de France, était précepteur. En ce lieu il y avait une chapelle qu'on nommait *le Temple*.

XVI. Commanderie de Beugnay, en Charollais.

Son chef-lieu était placé au château de ce nom, sur la rive gauche de la Loire, en la commune de *Chassenard*, qui était autrefois de Bourgogne, mais qu'on a annexée, en 1790, au département de l'Allier. Les Hospitaliers y avaient fondé une chapelle de saint Jean-Baptiste qu'on voyait encore en 1780.

Dépendances de cette commanderie.

Chenay-le-Châtel, arrondissement de Charolles.—Il y avait

un ancien donjon qu'on nommait l'Hôpital, à cause des Hospitaliers qui l'occupaient; peut-être en voit-on encore aujourd'hui les restes, consistant en une tour environnée de fossés.

L'Hôpital-le-Mercier. — Sur cette commune du Charollais, les Hospitaliers possédaient en fief le château *d'Anglures* avec sa chapelle de saint Jean-Baptiste, reconstruite sur les racines de l'ancienne qui était souterraine et dans laquelle les habitants voisins venaient se réfugier en temps de guerre et de péril. La garde de l'*hôpital de Murcyé*, disait-on alors, était confiée au baron de Semur, en Brionnais, ainsi qu'il est constaté par un acte de 1278.

Le Boulay, fief sur la paroisse de St.-Yan, dont le commandeur de Beugnay avait le patronage. — Nous avons trouvé sur le plus ancien pouillé du diocèse d'Autun, datant du XIIIe. siècle, qu'il existait en cette paroisse un établissement de Templiers, désigné *prioratus Templi de Bolleto.* Ce fait est confirmé par la comparution au procès dirigé contre ces chevaliers, d'un frère de la maison de Boulay, nommé *Clemens*, de Boulay, au diocèse d'Autun, qui, le 14 mars 1309, fut appelé avec nombre d'autres pour entendre la lecture des cent vingt-sept chefs d'accusation portés contre l'ordre du Temple.

Ici se terminent les descriptions des maisons du Temple et des commanderies de l'ordre des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem situées dans l'étendue de l'ancien duché de Bourgogne. Cependant, pour laisser une idée encore plus complète de tous les lieux occupés par ces deux ordres dans la région Est de la France que nous habitons, il ne sera peut-être pas surabondant de faire mention des établissements qu'ils avaient fondés soit en Franche-Comté, démembre-

ment de l'Etat bourguignon primitif, soit dans les pays de Bresse et de Bugey, qui nous étaient annexés depuis deux cent cinquante ans. Mais les documents officiels nous manquant, nous ne pourrons qu'ajouter aux noms des lieux les quelques notes que nous aurons pu nous procurer sur les maisons du Temple et les commanderies hospitalières de la comté de Bourgogne et des pays de Bresse et de Bugey, qui, comme les deux précédentes, relevaient du grand prieuré d'Auvergne.

Franche-Comté.

1°. *Commanderie du Temple de Dole.* Cet établissement, situé aux bords du Doubs, sur la lisière de la très-vaste forêt de Chaux et près de la ville, est indiqué encore aujourd'hui par un grand corps-de-logis reconstruit dans les derniers siècles avec les matériaux de gros appareil provenant des ruines de l'antique donjon fortifié des Templiers, sous la protection desquels était venue se réfugier Béatrix de Bourgogne, femme de l'empereur Frédéric Barberousse, pendant que son époux combattait en Syrie où il trouva la mort. Cette circonstance de la présence de cette princesse au milieu de ces chevaliers est constatée par une charte authentique du mois d'août 1181, laquelle est datée du *Temple de Dole : apud Templum juxta Dolam.* Dans le nombre assez considérable des Templiers dont les noms figurent au procès qu'ils subirent, on n'en voit qu'un seul qui, sans doute, appartenait à la maison près Dole, c'était *Henricus de Dola*, cité plusieurs fois, et qui était assez éminent pour avoir été d'abord précepteur de la maison *d'Uncey*, près Vitteaux, puis le chef de la baillie de *Bure.*

De la commanderie du Temple de Dole dépendait :

1°. *Baverans*, village et seigneurie sur la rive du Doubs opposée à celle où était élevée la maison du Temple et la sei-

gneurie de *l'Abergement St.-Jean*, près Chaussin, dont l'hospice se trouvait placé sur une ancienne grande route venant de Verdun-sur-Saône, passant à Bellevêvre et tendant à Poligny. Un canton de bois qui faisait partie de cette terre s'appelle encore le *bois du Temple*, et tout auprès on trouve *l'étang de l'hôpital*, à cause des Hospitaliers qui en étaient devenus possesseurs après les Templiers.

2°. *Commanderie de Salins.* En 1279, dit un historien de cette ville, les Templiers y étaient établis et possédaient des vignes sur son territoire.

Ses dépendances étaient à Vacaz et à St.-Georges-de-l'Etoile, et à Saizenay où il y avait une chapelle du Temple.

3°. *Commanderie du Temple d'Arbois.* Les Templiers, en 1249, firent construire à *Arbois* une église et un hospice à l'embranchement de deux chemins, dont l'un porte encore, en souvenir des chevaliers de l'hôpital de Jérusalem, le nom de chemin de St.-Jean. Au village de *Changin*, annexé à la commune d'Arbois, il y avait également une maison et chapelle du Temple.

Besançon avait aussi un petit Temple qui dépendait de la commanderie d'Arbois. On voit figurer au procès des Templiers et à la date du 21 octobre 1307, un frère de cette maison, nommé Guillaume de Giac, qui était serviteur de la famille du grand-maître et préposé à ses harnois et chevaux.

Les autres dépendances de la commanderie d'Arbois étaient situées à *Graveleuse*, près Cousance; à *Paizia*, près Beaufort, où existèrent des hospices qui se trouvaient précisément sur le bord d'une voie romaine; à Varessia, près Orgelet, qui fut chef-lieu de commanderie unie à celle d'Arbois. Un des commandeurs affranchit ses sujets au XVIe. siècle, et enfin *Montagna-le-Templier*, près St.-Julien, que Manassès, seigneur de Coligny, donna au Temple de Varessia où son frère fut admis dans l'ordre.

4°. *Commanderie de Sales* (Haute-Saône).—Son chef-lieu était placé au château de ce nom sur la commune de *Chantes*, canton de Scey-sur-Saône. L'antique église que les Templiers y avaient édifiée est encore debout. Dans les pièces d'instruction du procès qu'ils subirent, il est fait mention à la date du 18 mars 1311, d'une maison du Temple en ce lieu *de Sales « capella domus Templi de Salis, diocesis Bisuntinensis »*, où le frère Pierre, de Seveux, prêtre du même diocèse, fut reçu par frère Richard, de Botencourt, chevalier et précepteur de cette maison, en présence de frère Laurent, de Beaune, dit de Bretenay..... Après avoir reçu le manteau, dit-il dans son interrogatoire, le précepteur lui ordonna de renier Dieu, ce qu'il fit de bouche et non de cœur. Ensuite on fit poser par terre un crucifix sur lequel il lui fut prescrit de cracher et de fouler aux pieds, mais ledit frère Pierre ne voulut ni cracher ni marcher dessus, mais à côté..... , etc.

Les membres de la commanderie de *Sales* consistaient dans les seigneuries de *Montseugny* et de *Malans*, canton de Pesmes, et *Autoreilles*, canton de Gy (Haute-Saône).

5°. *Commanderie de la Villedieu-en-Fontenette*, canton de Saulx (Haute-Saône), avec un château pour la résidence du commandeur. La seigneurie de Valentigney, dans l'arrondissement de Montbéliard, était, croyons-nous, sa seule dépendance.

6°. Enfin la *Commanderie de Dammartin*, département du Doubs, avec les membres de la Villedieu-les-Vercel et de Jannez. Le village de Dammartin, son chef-lieu, est situé entre Besançon et Beaume-les-Dames (1).

(1) Les historiens du comté de Bourgogne donnent à cette province quatre grands-maîtres de l'ordre du Temple : Bernard de Tramelay, tué au siége d'Ascalon, en 1155; — Pierre de Montagu, en 1219; — Guillaume de Beaujeu, près Gray, en 1273; et Jacques de Molay, en 1298.

Bresse et Bugey.

1°. *Commanderie de la Musse*, département de l'Ain. Son chef-lieu nominal était près de la Saône et à l'embranchement des routes de Bourg à Mâcon et de Pont-de-Veyle à Bâgé. Guichenon, historien de la Bresse, qui avait vu aux archives de Lyon les titres de cette commanderie, dit que dès 1200 une maison du Temple existait à *La Musse*, laquelle eut pour dernier précepteur ou maître de l'ordre des Templiers, de 1299 à 1311, le frère Jean de Chastellux. Mention en est également faite dans les pièces du procès, à la date du 9 novembre 1307, par le frère Hugues de Péraud, chevalier du Temple, visiteur de France, qui déclara avoir été reçu dans la maison de Lyon par son oncle Humbert de Péraud, en présence de frère Henry, de Dole et de certain autre frère nommé Jean, qui plus tard fut précepteur de la maison de *La Musse*. — Amé IV, comte de Savoie et de Bresse, à l'imitation de Philippe-le-Bel, investit, en 1313, les frères hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem de tous les biens que possédaient les Templiers dans son comté de Bresse.

On voyait à l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier la tombe d'un des commandeurs de La Musse, sur laquelle il était représenté en un beau bas-relief de grandeur naturelle, habillé et armé en chevalier, orné de la grande croix de l'ordre avec cette inscription : « *Cy gist messire Pierre Claude d'Ugnie, chevalier de St.-Jean de Jérusalem, commandeur de Laumusse, mareschal de Malte, qui décéda le* 17 *mai* 1625. *Requiescat in pace. Amen.* »

De la commanderie de *La Musse* dépendaient les temples d'*Espesses* et de *Tessonges*, localités dont la position ne nous est pas connue, et celui de *St.-Martin-le-Chatel*, peu loin de Bourg.

2°. *Commanderie des Feuillées*, ancien établissement des

Templiers situé sur la paroisse de Villette, près de Chalamont-en-Dombes, qui vint aux Hospitaliers comme les précédents, et dont Humbert de la Baume fut le premier précepteur en 1313.

Le temple de Mollisole, près la rivière d'Ain, qui dépendait de la commanderie des Feuillées, conservait encore il y a peu de temps (1817), suivant le dire du savant Riboud de Bourg, plusieurs curieux tombeaux des Templiers.

3°. *Commanderie d'Arroyer-en-Bugey.* — Malheureusement nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement à son sujet.

IIIe. QUESTION.

De l'exercice de l'hospitalité, par les chevaliers de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem.

Il est assez difficile de faire connaître par des détails intéressants la manière et envers qui ces religieux militaires pratiquaient l'hospitalité, condition spéciale de leur œuvre pieuse (1). Nos recherches ne nous ont fait rencontrer aucun

(1) Extrait des statuts : Les frères s'engageront au service des pauvres et à la défense de l'église catholique, et observeront en la grâce de Dieu, trois choses qui sont : la *chasteté*, *l'obéissance* à tout ce qui leur sera commandé par le Grand Maître et la *pauvreté*, c'est-à-dire, à passer leur vie sans rien posséder en propre, et partout ils exerceront l'*hospitalité*, cette vertu qui tient le premier rang entre toutes les œuvres de piété et d'humanité. Tous les peuples chrétiens en demeurent d'accord parce qu'elle embrasse toutes les autres ; elle doit être pratiquée et respectée par tous les gens de bien et surtout par ceux qui se distinguent par le titre de Chevaliers Hospitaliers, c'est pourquoi nous ne devons nous attacher plus particulièremeut à aucune autre fonction qu'à celle dont notre ordre tire son origine et sa destination. (*Regula Hospitaliorum et militiæ ordinis Sancti Johannis Baptistæ Hyerosolymitani, frater Raymundus de Podio mag. mag. ann.* 1120.)

fait instructif à ce sujet, sinon quelques actes réglementaires. Ce qui est bien certain et fort connu de tous, c'est que dans les premiers siècles de l'existence des Hospitaliers de St.-Jean, les maisons qu'ils avaient fondées en France et qui étaient rares en Bourgogne, aussi bien que celles plus nombreuses qu'ils reprirent des Templiers en 1312, étaient destinées suivant leurs statuts à recueillir les nombreux pélerins qui, à cette époque de foi vive et de zèle religieux, se livraient aux hasards de longs et périlleux voyages au-delà des mers pour aller prier sur les marches du Saint Sépulcre. Dans ces établissements, ils trouvaient des asiles secourables, des guides sûrs et des escortes armées pour les diriger d'hospice en hospice jusques aux lieux d'embarquement. On prodiguait en même temps tous les soins confortables à ceux de ces voyageurs qui tombaient malades ou que la fatigue arrêtait en chemin. A cette utile destination des maisons de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, il faut joindre aussi l'obligation qui leur était imposée d'y admettre au noviciat les jeunes gentilshommes pour être élevés dans la piété et dressés à l'exercice des armes. Mais avant d'atteindre le XVIe. siècle et lorsque la ferveur pour les pélerinages en Terre-Sainte allait chaque jour s'affaiblissant, pour s'arrêter bientôt tout-à-fait, il n'y eut plus aucune nécessité d'entretenir un personnel nombreux dans les maisons inférieures, qui dès-lors furent supprimées comme communautés par le conseil suprême de l'ordre, et où il ne resta plus qu'un seul frère appelé *Prêtre d'obédience* pour en desservir les églises. De ce fait, il résulte que l'institution des chevaliers Hospitaliers, dans l'intérieur du royaume, subit une véritable réforme. Leurs maisons conservées cessèrent d'être des lieux d'asile charitable, et les chefs-lieux de circonscription, les commanderies ne furent plus que des sortes de bénéfices simples sans charges religieuses et sans fonctions, accordés comme retraites temporaires ou à titre

de récompenses aux chevaliers les plus fatigués du service de mer ou les plus méritants, et n'ayant d'autre emploi que celui d'administrer utilement et de conserver avec soin les propriétés de l'ordre dont chaque commanderie était dotée, avec l'avantage, toutefois, de jouir des revenus sous certaines conditions qui leur étaient imposées.

Ayant cherché à connaître envers qui et comment l'hospitalité avait été pratiquée dans les temps anciens où la civilisation peu avancée rendait cette vertu si utile, nous avions pensé que les comptes-rendus par les receveurs au conseil suprême de l'ordre, aux époques les plus reculées, nous éclaireraient sur ce point; mais malheureusement nous avons été déçus dans notre espérance; les comptes annuels des commanderies produits au chapitre du grand prieuré de Champagne qui existent aux archives de Bourgogne, ne remontent pas plus haut que le milieu du XVIe. siècle (1554), époque qui coïncide précisément avec celle de la réforme apportée dans l'organisation des maisons hospitalières et que nous venons de citer. L'examen attentif d'un certain nombre de ces éléments officiels de comptabilité, nous a à peine édifié sur l'emploi sommaire des revenus dont, toutefois, nous avons pu décomposer l'application en dépenses de la manière suivante :

Entretien des églises et chapelles de l'ordre, traitements de leurs desservants et frais pour le culte.

Vestiaire des frères servants et des novices, fourniture et entretien des armures.

Salaire des officiers de justice dans les seigneuries et des sergents.

Gages des serviteurs dans les maisons et des gardes forestiers.

Entretien des bâtiments et frais pour la culture et les récoltes.

Pensions à la charge des commanderies allouées par l'ordre, à des chevaliers non profès pauvres, et à des prêtres d'obédience âgés.

Charges publiques consistant dans les décimes à verser aux receveurs royaux.

Enfin, prélèvements, appelés *responsions*, imposés aux commandeurs et s'élevant à peu près au 5me. des revenus nets, c'est-à-dire, après défalcation des objets ci-dessus, à envoyer annuellement au trésorier-général de l'ordre à Rhodes et plus tard à Malte.

Mais absolument rien dans les dépenses pouvant s'appliquer en particulier à l'exercice de l'hospitalité ou aux secours et distribution aux pauvres des lieux dépendants des commanderies. Nous nous plaisons à croire que les commandeurs faisaient directement leurs aumônes avec la partie des revenus restée disponible entre leurs mains, et qui d'après nos calculs s'élevait aux 5/8eme. du produit brut accusé dans les comptes.

Il paraîtrait cependant que les revenus des commanderies étaient parfois insuffisants pour couvrir toutes leurs dépenses, puisque nous voyons le roi Louis XI, accorder, le 8 mars 1463, aux frères hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, la permission de faire la quête en tout le royaume « pour l'entretenement des pauvres reçus dans les hospices de leur « ordre et qui souventefois par maladie etaient contraints d'y « demeurer, comme aussi pour admettre en la confraternité « de la religion ceux qui en auraient devotion pour participer « aux mérites et œuvres charitables des dits Hospitaliers. »

Relations des établissements Hospitaliers entre eux.

Les recherches que nous avons faites, et les rapprochements topographiques auxquels nous nous sommes livré, nous ont fourni la preuve de l'existence combinée de ces re-

lations par l'échelonnement assez régulier, quant aux directions et aux distances, des maisons établies, soit par les Templiers, soit par les Hospitaliers, sur les anciennes voies de communication de la France, au nombre desquelles nous rangeons les chemins romains dont les traces, à l'époque reculée de la fondation des établissements qui nous occupent, devaient être très-apparentes et pouvaient permettre d'en faire encore usage. Et cette disposition ne nous a pas paru être l'effet du hasard, mais bien celui d'une combinaison commandée par la force des choses. Rappelons-nous seulement que le moment de la plus grande activité du service des chevaliers de l'hôpital de St.-Jean dans l'intérieur de la France, a été celui de la fréquence des mouvements militaires des croisades et des allées et venues incessantes des croisés isolés et des pélerins de tous les pays. Alors et attendu l'absence de toute organisation régulière de police armée, comme exista plus tard la maréchaussée et aujourd'hui notre gendarmerie, le parcours des routes, à travers des campagnes peu peuplées et couvertes de forêts, présentant des périls continuels, la mission que cette milice religieuse s'était imposée de protéger les pieux voyageurs et de les héberger dans ses hospices, était d'une indispensable nécessité. Nous restons en conséquence persuadé que ces établissements (qui dans bien des localités s'étaient installés à la place même ou existèrent les maisons d'asile que Charlemagne avait fait relever sur les ruines des antiques *mansions* romaines) étaient répartis de distance en distance, de telle façon, que depuis les points les plus éloignés, les pélerins, qui, sans aucun doute marchaient par petites caravanes, pouvaient parcourir la France, y trouver des gîtes, arriver sous favorable escorte aux ports de mer, s'y embarquer sur les galères de la Religion et atteindre la Terre-Sainte étant constamment protégés par les chevaliers Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem.

En effet, lorsqu'on partait, par exemple, de Metz, maison magistrale du grand prieuré de Champagne (1), pour aller chercher les ports de la Méditerranée, on pouvait y arriver en suivant ou cotoyant la grande voie romaine de Trèves à Lyon et à Marseille, en touchant aux établissements hospitaliers de *Nancy* ou de *Virecourt*, plus bas que Lunéville, comme de *Xugny*, à côté de Toul; de *Robecourt*, vers Neufchâteau; de *Thors*, auprès de Chaumont; de la *Romagne*, peu loin de Langres et de Châtillon-sur-Seine, villes dans le voisinage desquelles on pouvait se reposer dans les maisons de *Voulaine*, d'*Epailly*, de *Bure*, de *Montmorot* et de *Fontenotte*, et on atteignait *Dijon*. Là aboutissaient deux autres ramifications : l'une venait de *Besançon*, *Salins*, *Arbois* et *Dole*, lieux d'hospice, par ceux de *Fauverney* et de *Crimolois*, et l'autre branche arrivait de *Normier*, d'*Uncey*, de *Vandenesse* et de *Sombernon*. Poursuivant de *Dijon* la direction au Sud, on descendait à *Velle-sous-Gevrey*, à *Nuits*, à *Beaune*, à *Bellecroix*, près Chagny, et à Châlon, où venait se rattacher la ligne de Paris par les maisons hospitalières de *Larchant*, près Fontainebleau, de *Sens*, de *Joigny*, d'*Auxerre*, du *Saulce-d'Ecolives*, de *Vermanton*, de *Pontaubert*, de *Champignolles*, près Arnay-le-Duc, de *Paris-l'Hôpital*, sous Nolay ; enfin de *Châlon-sur-Saône* on se rendait, par l'hôpital de *Sevrey*, à celui de *St^e.-Catherine de Montbellet*, puis à *Mâcon*, de là à la maison hospitalière de *Belleville-sur-Saône* et enfin à Lyon, chef-lieu d'un grand établissement chargé de diriger vers la mer les caravanes de pélerins.

(1) Cette maison de Metz était qualifiée de magistrale, parce que les revenus de sa commanderie étaient dévolus de droit au grand-maître qui avait semblable jouissance dans chacun des grands prieurés de l'ordre.

Ainsi donc nous persistons à conclure que la corrélation des établissements hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, de l'un à l'autre, a bien réellement existé pendant le moyen-âge sur les diverses voies de communication de la France. Mais en avançant dans les siècles nouveaux, les idées religieuses, les circonstances politiques, les mœurs et les habitudes ayant subi de successifs et notables changements, nos braves Hospitaliers, que chacune de nos familles nobles de race s'énorgueillissait à l'envi de recruter depuis leur origine, n'ayant plus que de rares occasions d'exercer l'hospitalité dans nos provinces, ne devinrent pas pour cela des êtres inutiles ou parasites. Les uns qui n'avaient pas d'emplois au chef-lieu de l'ordre, à Malte, comme les titulaires de commanderies et les chevaliers non profès, servaient sur nos vaisseaux ou dans nos régiments, tandis que les autres continuèrent jusqu'à leur fin la vie aventureuse de l'antique chevalerie, en poursuivant sans relâche et avec leur valeur accoutumée les pirates et les forbans barbaresques qui long-temps infestèrent les mers du Levant, au grand détriment de notre commerce.... — Quand tout à coup cette utile destination fut arrêtée par un événement imprévu et décisif, bien autrement funeste que la spoliation de leurs biens de France, que tout à l'heure nous déplorions pour eux. Ce fut l'anéantissement absolu de la souveraineté de cet ordre illustre que ni ses anciens et persévérants services, ni ses longs jours de gloire, ni sa position sur un rocher isolé au milieu de la Méditerranée, pas plus que ses forteresses inexpugnables et vierges, qui avaient résisté aux vigoureuses attaques des Turcs, commandés par le fameux Soliman II, ne purent garantir et mettre à l'abri de la valeur impétueuse de nos soldats et de l'influence magnétique de leur jeune chef, Napoléon Bonaparte, lorsqu'il les conduisait à la conquête de l'Egypte.... ! Et depuis lors, à part nos regrets et

les souvenirs de l'histoire, il ne resta plus rien de cette antique institution chrétienne, puissante et généreuse, sinon quelques vieux et rares chevaliers dispersés qui ont fait jusqu'ici d'impuissants efforts auprès des Puissances européennes pour obtenir la restauration de leur ordre, que cependant l'empereur de Russie avait déclaré vouloir prendre sous sa protection.

Voilà le résultat final du travail statistique que nous avons eu la hardiesse d'entreprendre sur les chevaliers du Temple et sur ceux de l'hôpital de St.-Jean de Jérusalem. —Aurons-nous réussi à faire suffisamment connaître le nombre, la consistance, la position et l'importance de leurs établissements en Bourgogne? — Aurons-nous convenablement expliqué la manière dont l'hospitalité était pratiquée dans leurs maisons? — Et trouvera-t-on concluante la démonstration topographique des moyens de corrélation des établissements entre eux? —C'était la tâche imposée et notre but. —Pour remplir l'une et atteindre l'autre, nous nous sommes constamment appuyé sur les documents originaux, et, à leur défaut, sur les témoignages historiques les plus dignes de confiance. —Malgré toute notre attention, nous n'aurons pas pu éviter de commettre quelques erreurs et même des omissions. Nous en éprouverions du regret, si nous ne comprenions que ce mémoire, dans son imperfection, pourra peut-être servir d'utile appendice à une histoire plus complète que celles qui existent, des Templiers et des chevaliers Hospitaliers qui ont occupé une trop grande place dans le passé pour être oubliés. Enfin nous terminons en émettant le vœu de voir chaque province suivre à l'égard de ces deux ordres militaires l'exemple donné par la Lorraine et par la Bourgogne.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX ORDONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

DANS LES RUINES GALLO-ROMAINES DE ST.-RÉVÉRIEN (Nièvre);

Par M. BAUDOUIN,

Membre de la Société.

Dans sa session tenue à Nevers au mois de juin 1851, la Société française pour la conservation des monuments a ordonné l'exploration des ruines gallo-romaines qui recouvrent une partie des territoires de St.-Révérien et de Champallemand (Nièvre), dans la forêt de Compiène et des Maiges. Désigné par elle pour diriger ces travaux, je viens lui rendre compte du résultat des recherches qu'elle à bien voulu me confier.

Depuis long-temps, l'étendue considérable de ces ruines faisait désigner généralement ce terrain qu'elles recouvrent pour l'emplacement d'une ville ravagée par le temps et les révolutions. Cette opinion traditionnelle n'acquit de fondements positifs que par les fouilles qu'y firent successivement M. Mélinnes, de St.-Révérien, explorant pour sa satisfaction personnelle, depuis 1841 ; M. Charleuf, agissant, en 1844, au

nom du gouvernement et du département de la Nièvre ; enfin, MM. Barat et Duvivier, dirigeant, en 1847, des travaux ordonnés par le Conseil général de la Nièvre.

Les résultats obtenus par ces habiles explorateurs, les nombreux matériaux qu'ils ont recueillis, étaient sans doute un indice suffisant pour fixer les opinions sur l'origine du pays enseveli sous ces décombres ; mais aucun monument n'est venu, jusqu'à ce jour, révéler le nom qu'il portait dans l'antiquité. C'est dans l'espoir d'obtenir de nouveaux renseignements, que la Société française a voulu de nouvelles recherches. Pour satisfaire à son désir, je me suis appliqué autant à profiter des travaux antérieurs, qu'à consulter le sol où gisent encore de nombreuses et précieuses dépouilles.

Voici d'abord un aperçu de l'ensemble des lieux.

Un bourg s'étendant du Sud-Est au Nord-Ouest, sur une longueur de près de 1200 mètres, large d'environ 280 et assis sur le versant d'une colline légèrement inclinée à l'Ouest, forme le centre d'une population jadis florissante, qui s'étendait à une demi-lieue en-dehors de cette agglomération principale. Le bourg possédait un temple, exploré avec soin en 1844 par M. Charleuf, un vaste théâtre, étudié non moins savamment par MM. Barat et Duvivier. Il était percé de rues larges et commodes et, selon M. Charleuf, bordées de trottoirs. Çà et là dans la campagne, étaient des usines et des *villæ* déjà mentionnées en partie par feu M. Boniface de St.-Révérien.

Une voie romaine, que l'on dit venir d'Autun et se diriger sur Sens par Entrains, traverse ou longe les ruines. Cette voie, selon quelques-uns, reçoit, à l'entrée de la ville, l'embranchement d'un autre chemin communiquant avec Decise. L'une de ces voies est parfaitement visible, dans la forêt de Trocais, dans la forêt de Compiène, à l'entrée Sud des ruines, et dans les bois de Champagne; la seconde, que je n'ai pas

eu le bonheur de retrouver, a besoin d'être étudiée de nouveau.

Mon projet, dès l'abord, était de rechercher l'enceinte de la ville; je fis, dans ce but, deux sondages qui restèrent à peu près sans résultat, parce que je ne puis les continuer dans les terrains encore recouverts de leurs récoltes, en-dehors de la forêt et où je pense que l'on doit la rencontrer sous les plis des terrains qui semblent la dessiner à l'œil.

Tous ceux qui se sont occupés avant moi de fouiller ces ruines, ont remarqué et signalé l'emplacement d'un fort où aucune recherche n'avait encore été faite. Cet édifice semblait avoir été le siége de l'administration et promettre d'importantes découvertes. Les tranchées que j'y fis exécuter sur plusieurs points, me firent reconnaître dès l'abord, que je sondais non pas une construction gallo-romaine, mais une petite forteresse du moyen-âge, ayant eu à souffrir aussi des vicissitudes du temps. Cette découverte ne me fit pas abandonner l'entreprise; j'espérais, en descendant assez profondément, arriver au sol gallo-romain; et d'ailleurs, il n'était pas sans intérêt de rechercher comment ce château, déjà recouvert d'arbres plusieurs fois séculaires, avait succédé aux constructions romaines.

Je fis descendre deux des tranchées jusqu'à 4 mètres de profondeur pour arriver aux fondations. On remua souvent des débris de la domination romaine, mais sans rencontrer de constructions ou de fondations de cet âge. Ces fouilles me firent reconnaître plusieurs dévastations et réédifications successives jusqu'au dernier désastre qui plongea ce château dans l'oubli, comme il en avait été, avant lui, de la ville sur les restes de laquelle il avait été bâti.

Pour procéder méthodiquement, je suivrai dans ce rapport l'ordre inverse des travaux, afin de marcher comme les événements qui se divisent en trois époques.

Première époque. — A 4 mètres environ de profondeur moyenne, se trouvent les premières assises des fondations sur le sablon du pays formant le fond des terres. Elles s'élèvent de 0^m. 70^c. en moëllon brut et font retraite à cette hauteur. Le sol des appartements était à 0^m. 60^c. au-dessus de ce dernier point.

La forme du bâtiment primitif était celle d'un rectangle de 23 mètres de longueur sur une largeur mal déterminée, le mur, à l'Ouest, n'ayant pas été retrouvé, en raison de la difficulté des fouilles dans un terrain recouvert de bois et où il faut sonder profondément pour les rencontrer. J'ignore également quelle était la distribution intérieure de cette époque; celle que j'ai figurée au plan ne datant que de la deuxième époque, ainsi qu'il en est justifié plus loin. Les murs avaient 1^m. 40^c. d'épaisseur; j'y ai reconnu une porte dans la façade Sud-Est, près de l'angle Sud; son seuil subsiste encore actuellement. Vers le milieu de la même façade, est une autre ouverture; enfin, dans le mur, au Nord-Est, étaient deux autres fenêtres à embrasures assez larges, mais n'ayant que 50 centimètres entre les tableaux. Son appui pouvait être à 1^m. 30^c. au-dessus du sol intérieur. Dans certaines parties de l'édifice, ce premier sol était simplement en terre battue; dans un autre, j'y ai remarqué une sorte de parquet en planches de chêne, posées transversalement sur des lambourdes et parfaitement de niveau avec le seuil en pierre de taille de la porte. Quelque peu étendue que fût la largeur de la tranchée, il ne m'a pas été possible d'attribuer à autre chose qu'à un sol parqueté, la présence de ces poutrelles et de ces planches. On reconnaissait facilement que ces bois avaient été carbonisés sur place, par leur séjour sous la terre, malgré qu'ils fussent recouverts de cendre et d'autres débris d'incendie.

Bien que la maçonnerie de ces murs soit assez bien faite,

à l'inspection de ces mortiers très-friables et faits en terre ou sablon pris sur les lieux, il est impossible de reconnaître une construction romaine. Ces mortiers ne ressemblent en rien à ceux des autres ruines du bourg, faits à chaux et à sable de rivière. Les baies des ouvertures, comme les angles du bâtiment, sont en moëllon brut et sans pierres de taille.

Le sol que nous venons d'examiner est recouvert de quelques cendres, puis de matériaux de démolition, jusqu'à 1^{m}. 50^{c}. de hauteur : on y voit bien des débris de tuiles et de poterie romaines en petite quantité, qui proviennent évidemment de déblais antérieurs à cette construction, mais je n'y ai trouvé ni médailles, ni objets d'art; cela, sans doute, en raison du peu d'étendue des fouilles.

Deuxième époque. — On peut reconnaître ici la précipitation avec laquelle le monument qui nous occupe est sorti de ses ruines. Sans que l'on ait décombré les matériaux amassés sur le premier sol par suite de l'incendie, le sol nouveau fut nivelé, puis recouvert d'environ 15 centimètres de sable et dallé sur quelques points seulement. Le bâtiment fut alors flanqué de tours ou de contreforts simplement accolés aux angles et sans liaison avec l'ancienne maçonnerie. Ce qu'il reste de ces tours est plein; et la construction est en maçonnerie et en mortiers à peu près semblables à ceux des murs précédents. Les angles extérieurs de l'ancien bâtiment subsistent en entier dans l'intérieur du massif des tours qui se sont écroulées plus tard en laissant les premiers intacts.

Les divisions intérieures, dessinées sur le plan joint à ce rapport, datent de cette époque seulement; on retrouve leurs fondations à quelques centimètres au-dessous du sol dallé ou sablé dont je viens de vous entretenir, et assises sur les matériaux de démolition de la première époque.

La façade Nord-Ouest manque encore ici, ce qui prouve qu'elle n'a disparu que postérieurement à cet âge.

L'apparition des tours semble établir aussi que le premier incendie ne fut point accidentel, mais le résultat d'un combat.

A cette réédification succède une nouvelle destruction dont on peut encore reconnaître la cause dans un incendie semblable au premier. Des charbons mélangés dans les décombres, des cendres répandues sur le dallage, des pierres rougies par le feu, sont là pour en faire foi. Cette seconde couche de démolition, soit qu'elle ait été déblayée et nivelée, soit que le désastre fût moindre, est beaucoup moins importante que la précédente; son épaisseur est de 40 centimètres. Je n'ai encore tiré aucune médaille de son exploration, mais des fragments d'une sorte de verres à pied, de la poterie avec verni de plomb émaillé, deux couteaux de table sans importance, un dé à coudre.

TROISIÈME ÉPOQUE. — Quel laps de temps s'écoule-t-il entre cette seconde destruction et la troisième restauration du bâtiment? C'est ce qu'il me paraît difficile d'apprécier; mais on peut reconnaître que c'est à l'époque de cette deuxième dévastation que disparut la façade Nord-Ouest qui ne s'est point retrouvée, faute de fouilles suffisantes, les fonds mis à ma disposition ne me permettant pas d'en entreprendre la recherche, d'ailleurs médiocrement importante.

Dans ce troisième âge, le mur de $1^m. 40^c.$ qui a disparu entièrement sur la façade et en partie sur les deux côtés adjacents, est remplacé par un nouveau mur de 60 centimètres d'épaisseur seulement, presque sans fondations sur les mêmes décombres. Les tours n'ont point été relevées, et il est également difficile de dire si ce n'est qu'alors ou antérieurement que des fossés furent creusés autour de la place.

Ils occupent une partie de l'ancienne rue romaine. Les déblais qui en sont sortis forment une levée qui n'a été ragréée à aucune époque. Des tranchées faites dans cette levée ont fait reconnaître une quantité de débris gallo-romains et n'ont produit aucun objet d'art, ni médailles.

Après la reconnaissance du château moyen-âge, je me suis porté sur un point immédiatement adjacent et séparé du temple par une rue transversale à la rue principale. Là les vestiges de destruction ne laissent aucun doute sur leur antiquité : ce sont les restes d'un bâtiment imposant que je n'ai pu fouiller que faiblement sur une très-petite surface. On y remarque des fûts de colonnes et de pierres sculptées, des murs peints à fresques, des briques d'hypocaustes, etc. J'y ai recueilli une médaille, grand bronze de Faustine la mère, un Probus et un Tétricus à peu près fruste. Le dallage était simplement en béton.

Différentes autres fouilles n'ont rien fait connaître de bien intéressant.

Si l'exploration du sol m'a peu fourni, je crois avoir recueilli des documents satisfaisants en rapprochant entr'eux les travaux de mes honorables prédécesseurs sur ces mêmes lieux.

D'une part, M. Charleuf a constaté les restes d'un incendie sous les premières assises d'un bâtiment tenant au temple par la façade. MM. Barat et Duvivier, sondant la ville sur plusieurs points, ont reconnu deux incendies avant sa dernière dévastation.

Les uns et les autres ont recueilli :

Du premier sol : M. Charleuf, une médaille consulaire en argent, famille des Plautia, douze médailles gauloises en potin, une treizième en plomb, deux pièces de Nîmes et un Auguste, petit bronze; MM. Barat et Duvivier, *deux mé-*

dailles en bronze détériorées, presque méconnaissables, qu'ils attribuent aux Gaulois.

Du deuxième sol : un assez grand nombre de médailles, de grand et de petit bronze, depuis Auguste, jusqu'aux Tétricus et Claude-le-Gothique.

D'autre part, M. Mélinnes, dont le zèle est infatigable et mérite de nombreux éloges, a extrait de ces ruines, depuis 11 ans qu'il s'en occupe, environ 5000 médailles, mais sans constatation de l'étage qui les a fournies. Sur ce nombre, 3522 sont reconnues et classées; les 1500 autres également connues et que nous voudrions voir classées pour faire nombre comme document archéologique, ne font point partie de son médailler.

J'ai pensé que cette riche collection, provenant entièrement des ruines que vous faisiez explorer devait fournir d'utiles renseignements. On devait y lire par les lacunes qui s'y trouveraient, l'époque des dévastations signalées par les explorations du sol. J'ai donc cru devoir relever une liste de ces médailles sous la dictée de leur propriétaire.

Le médailler de M. Mélinnes dit peu pour le premier incendie qui semble être arrivé dans le commencement de la domination et non pas avant, comme l'ont avancé quelques personnes, puisqu'on trouve dans les premières cendres des médailles consulaires, d'autres, d'Auguste et de la colonie de Nîmes.

Jusque vers le milieu du IIIe. siècle, la cité des bois de Compiène et des Maiges semble peu florissante. En comptant 8 médailles gauloises qui figurent dans son médailler et celles qui peuvent appartenir à l'époque antérieure au 1er. désastre, M. Mélinnes n'a récolté que 240 médailles pour un laps d'au moins 260 ans. Ce n'est que sous Valérien ou Gallien qu'elle paraît commencer à prendre une certaine vie, et à jouir d'une splendeur qui ne dura pas long-temps. De Gallien à Probus,

M. Mélinnes a recueilli 3090 médailles. Là, s'arrête brusquement la nomenclature : après Probus qui fournit encore 90 médailles en en comptant une que jai récoltée moi-même, viennent Carus, qui en a une seule; Numérien, 5; Carin, 2; Dioclétien, 3. »

Sous Probus, il semble donc être arrivé de grands événements qui auraient causé la ruine de la ville et qui correspondraient à notre seconde époque. Les six années de son règne sont marquées par la défaite des Francs et des Bourguignons qu'il repoussa jusqu'au-delà du Rhin et par la révolte de Bonose et de Procule qu'il vainquit également vers Cologne. Ni l'une ni l'autre de ces deux affaires, ne semblent avoir de corrélation avec la mise à sac de notre bourg en Compiène. Mais les persécutions contre les chrétiens et les exactions de toutes sortes dont la Gaule était accablée, avaient depuis long-temps allumé la guerre civile qui n'attendit, pour éclater, que la mort de Probus, dont la vigilance et la fermeté seules avaient arrêté les mécontents. C'est de sa mort en effet que datent les bagaudes, auxquelles on pourrait peut-être avec quelque raison attribuer le désastre de notre ville ruinée.

De même que l'Est et le Nord de la Gaule, cette partie du pays Eduen avait à souffrir de la persécution contre le christianisme et des spoliations qui en étaient la suite. Vers l'an 275, c'est-à-dire, l'année qui précède l'avènement de Probus, saint Révérien, selon les *acta sanctorum*, subit le martyre dans le lieu même qui nous occupe aujourd'hui *(in pago Eduense)*. Si ce ne fut pas là une cause ou un motif à la bagaudie, c'est au moins un singulier rapprochement que je ne crois pas sans intérêt de signaler.

Du reste, quelle que soit la cause de ce second désastre, après cette époque fatale pour la cité que nous retrouvons sous la mousse et sous les ruines, le bourg de Compiène se relève

encore, quoique faible et languissant, puis semble rendre le dernier soupir sous Gratien dont on retrouve encore une médaille, pour la dernière, sur les 5000 de M. Mélinnes. Cependant l'indication de cette époque peut encore recevoir quelques modifications. J'ai pu remarquer que les 1500 pièces que M. Mélinnes rejette de son médailler, quoique n'étant pas entièrement frustes, sont presque toutes des règnes compris entre Constantin-le-Grand et Valens. La seconde restauration correspondrait-elle avec celle d'Autun que Constantin fit relever après la ruine dont elle avait été victime sous Tétricus ou Claude-le-Gothique.

J'ai prié M. Mélinnes, et la Société voudra bien joindre sa prière à la mienne, de dresser au moins une liste de ces monuments précieux pour l'histoire de sa localité, sous la domination romaine.

Jusqu'à nouvelles preuves, il reste constaté que le règne de Gratien est le dernier qui ait encore vu debout les ruines de cette splendeur antique qui dort maintenant, et depuis cette époque, partie à l'ombre de la forêt de Compiène, partie sous les ronces et les buissons de la plaine. Mais la Société française pour la conservation des monuments comprendra que ce résultat obtenu par ses efforts réunis à ceux du gouvernement et du département de la Nièvre, n'est encore que l'indice de ce qu'elle doit attendre en continuant de nouvelles recherches que je sollicite de toutes mes forces.

Parmi les explorations qu'il reste à faire, je signalerai comme les plus intéressantes et les plus pressantes :

1°. Celle du bâtiment avec mosaïque ou briques laissant des ruines fort élevées et indiquées au point G du plan général;

2°. La recherche des points douteux des voies romaines aux abords du bourg;

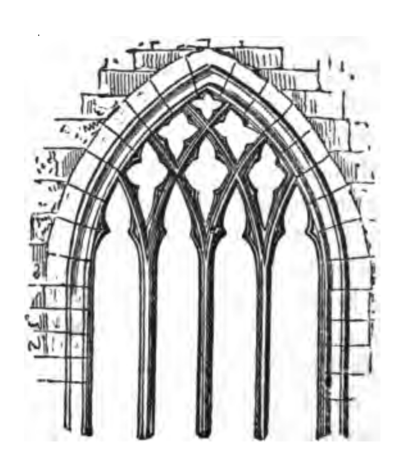
3°. La recherche des fortifications;

4°. L'exploration de celles des *villæ* qui laissent des ruines

assez importantes pour promettre quelqu'heureux résultats.

Il importe en même temps de dresser une nouvelle liste de toutes les médailles déposées soit chez M. Mélinnes, soit au musée de Nevers, soit ailleurs, s'il est possible.

C'est, à mon avis, l'une des fouilles les plus intéressantes qu'ait fait exécuter la Société française; elle ne voudra pas laisser son œuvre inachevée et continuera les travaux qu'elle a fait commencer.



RAPPORT

SUR LES FOUILLES

Exécutées par la Commission archéologique de la Côte-d'Or

SUR LE PLATEAU DE LANDUNUM,

ADRESSÉ AU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

Par M. Henri BAUDOT,

Rapporteur de la Commission.

La commission archéologique du département de la Côte-d'Or, fut avertie par M. Lucien Coutant, son correspondant et membre de la Société française aux Riceys, des découvertes que le hasard et les travaux de la culture produisaient assez fréquemment sur le plateau de Landunum et qui révélaient l'existence d'une cité antique. Le souvenir de cette ville était à peine conservé dans les traditions populaires et mentionné très-brièvement par les historiens modernes, tels que Viguier, St.-Jutien de Balleurre, Courtépée, etc.

La commission s'empressa donc de mettre à la disposition de M. Coutant les moyens nécessaires à l'exécution de fouilles dirigées dans le but d'éclairer la question de savoir si une ville avait jamais existé sur le plateau de Landunum, et sur l'importance que pouvait avoir cette cité, dont l'existence dans des temps reculés pouvait être mise en doute, son nom n'étant

mentionné par aucun historien contemporain des temps antiques.

Les premiers travaux de recherches dirigés avec un dévoûment et un zèle que la commission archéologique s'est plue à reconnaître, ont immédiatement produit d'importants résultats : délégué par la commission, ainsi que deux autres membres de cette compagnie, pour vérifier les découvertes et donner une nouvelle impulsion aux travaux, je puis en entretenir le Congrès, tout en regrettant l'absence de M. Coutant, qui, ayant constamment surveillé les travaux, aurait pu donner des détails précieux sur ce sujet.

Les premières fouilles disséminées sur le plateau, avaient fait découvrir les fondations de plusieurs habitations particulières, dans lesquelles nous avons remarqué des parements faits en pierres sciées d'une égale épaisseur, des aires composées d'un béton en pierre concassées d'une solidité remarquable, des moulures de marbre, des fragments de colonne, des tuiles à rebords, des enduits admirablement polis, ornés de rayures de diverses couleurs. Des fouilles dirigées du côté du Midi et d'autres du côté de l'Ouest, ont mis à découvert les murs d'enceinte de la cité. Notre savant directeur, M. de Caumont, en a entretenu la Société française, et vous en a donné le dessin dans son *Bulletin monumental*, je ne m'y arrêterai donc pas ici.

Les monuments publics donnent ordinairement l'idée de l'importance d'une ville, nous pouvons vous parler de deux monuments bien dignes de fixer l'attention du Congrès : l'un est un temple situé presque au centre du plateau, et l'autre un établissement thermal, situé près du versant à l'Ouest. Le temple, dont nous avons retrouvé les débris, est de forme quadrangulaire, il paraît avoir son entrée du côté Ouest; une première pièce qui n'a pas encore été explorée entièrement, conduit à l'*adytum* ou lieu saint, où l'on remarque en face,

à droite et à gauche, des niches semi-circulaires ; au devant de celle du fond, on voit encore les bases sur lesquelles reposaient des colonnes. Dans l'une des niches était une large pierre qui pouvait avoir appartenu et servi de base à un autel. Cette pierre soulevée en notre présence, nous y avons trouvé un grand nombre de débris d'ossements d'animaux, tels que lièvres, renards, etc.; du côté du Midi et touchant au mur extérieur du temple, est une espèce de galerie ornée d'un triple rang de colonnes, dont plusieurs bases sont encore à leur place; des fouilles ultérieures nous feront connaître la disposition de cette galerie; à droite et à gauche du monument, on a reconnu les fondations de quatre cellœ ou chapelles particulières disposées parallèlement.

Sur le versant du plateau, à l'Ouest, des constructions considérables ont particulièrement fixé notre attention, ce sont les restes d'un établissement thermal dont les murs, déblayés jusqu'au sol primitif, présentent encore une élévation de 4 à 5 mètres de hauteur dans certaines parties; au Nord de l'édifice est une pièce carrée qui communique au fourneau souterrain ou hypocauste, qui était destiné à échauffer les bains ; on descendait dans ce foyer par un escalier en pierre, à côté duquel se trouve un conduit souterrain ; un couloir voûté aboutit au foyer qui a 3^m. 35 de long sur 1^m. 70 de large. Une ouverture, pratiquée dans le mur de séparation du foyer de la salle de bain, communique à un autre couloir voûté en brique, qui sans doute portait la chaleur dans les autres parties de l'édifice; au-dessus du foyer et dans un massif considérable de maçonnerie, se trouvent trois cuves d'une égale capacité ; elles sont enduites d'un béton en ciment poli à la surface; celle du milieu, placée immédiatement audessus du foyer, recevait une chaleur considérable et l'eau qu'elle contenait pouvait facilement être mise en ébullition ; celle à l'Ouest ne recevait qu'une chaleur modérée, et celle du

côté opposé était séparée du foyer de manière à ne pouvoir être échauffée.

A droite est la salle de bain *balneum*. Cette pièce, divisée en trois compartiments, est pavée de grands carreaux en terre cuite de 66 centimètres carrés, reposant sur de petits piliers en brique très-rapprochés les uns des autres. Il est probable que ce pavé était recouvert d'une mosaïque, car on a trouvé dans les déblais un grand nombre de petits cubes qui servaient sans doute à la composer. Les murs étaient sillonnés par une grande quantité de tuyaux pour la conduite des eaux et de la chaleur, qui était distribuée dans la pièce au moyen de ces tuyaux de forme carrée.

La décoration de cette pièce a dû être somptueuse, si l'on en juge par les restes de peinture qui décoraient quelques parties des murs au moment de la découverte. Plusieurs niches, dont l'une ornée de mosaïque, contenaient probablement des statues.

A droite est une large ouverture qui donne entrée à une vaste pièce destinée sans doute aux bains de vapeur *concamera sudatio*. Le pavé formé aussi de grands carreaux en terre cuite repose sur des piliers carrés en briques maçonnées, de sorte que l'espace vide entre le sol et le pavé de cette pièce, pouvait avoir près d'un mètre de haut; c'est là que l'on introduisait le bois et d'autres matières combustibles, pour échauffer le pavé supérieur et produire la chaleur qui se répandait partout également au moyen de conduits placés dans l'épaisseur des murs : en effet, cette pièce, qui offre un parallélogramme de 9 mètres sur 6, présente encore trois de ses murs latéraux tapissés de tuyaux carrés par lesquels la chaleur circulait autour de la pièce et y pénétrait au moyen de bouches de chaleur que l'on voit encore de distance en distance.

Le pavé en brique est revêtu d'une couche assez épaisse de mortier, sur laquelle est placée une mosaïque assez bien con-

servée au moment de la découverte à laquelle nous avons assisté, mais qui depuis a été dévastée par les visiteurs. Cette mosaïque était composée de petits compartiments disposés en échiquier de diverses couleurs. Une rangée d'arcades cintrées placées d'un seul côté, semble rompre l'uniformité de cet ensemble, entourée des trois autres côtés de bordures blanches.

Des pierres sciées et polies, d'une très-faible épaisseur, garnissait le bas des murs revêtus, dans leurs parties supérieures, d'un enduit coloré et décoré d'ornements peints. Une frise, dont on a retrouvé quelques fragments, régnait autour de la pièce : elle était en stuc. Le musée de la commission archéologique en possède un fragment sur lequel on voit des oiseaux, des rinceaux de pampres et un raisin assez bien conservé.

Toujours à droite, est un vaste emplacement qui n'a pas encore été fouillé; cependant une tranchée longitudinale aboutissant à un mur, et un pavé en mosaïque composé de petites pierres de diverses couleurs, nous font présumer des découvertes importantes. D'après la disposition des lieux, on peut conjecturer que c'est la salle des bains froids, *frigidarium.*

En rentrant dans la salle précédente, à l'Est, est une large ouverture qui donne entrée à une vaste pièce dont les angles opposés à cette entrée sont coupés, la partie carrée est pavée en dalles parfaitement polies. Cette pièce qui touche aux bains de vapeur, était chauffée par un grand conduit souterrain. C'était sans doute le lieu où les personnes qui voulaient se baigner quittaient leurs vêtements; on l'appelait *spoliarium.*

A droite, mais un peu à l'Ouest, on a trouvé plusieurs petites pièces qui pouvaient servir aux bains particuliers.

Les murs, comme nous l'avons dit, ayant plusieurs mètres de hauteur, il fallait enlever une quantité prodigieuse de terre et de déblais pour arriver au sol; il importait de ne

pas recouvrir avec ces déblais les parties non explorées. M. Coutant, qui dirigeait les ouvriers avec autant d'intelligence que de zèle, nous consulta à ce sujet, et il fut convenu que l'on déposerait ces déblais à quelque distance, dans un lieu qui serait néanmoins exploré avant d'y faire le dépôt. Ce lieu, rapproché des murs d'enceinte, fournit une découverte nouvelle. On y trouva une vaste tour carrée dont les murs avaient encore 4 mètres de haut; sa largeur était de 6 mètres sur 7 de long. Le sol de la tour porte un béton de briques concassées, mêlées dans un mortier de chaux vive qui donne à cette aire une grande dureté; les murs, à la hauteur d'un mètre, sont encore revêtus d'un enduit très-solide. Etait-ce un réservoir pour la desserte des bains? Cette conjecture acquiert quelque probabilité par la découverte de substructions non interrompues jusqu'à l'établissement des thermes. Tout cet espace serait d'un grand intérêt à explorer, car il contient des débris de constructions qui se rattachaient à l'établissement principal; il en est de même du côté du Midi, où l'on a suivi un mur qui embrasse un espace considérable qui se relie aux thermes. La Commission archéologique de la Côte-d'Or, à laquelle le gouvernement est venu en aide, a l'espoir de pouvoir explorer tôt ou tard, d'une manière complète, cet important et vaste établissement.

Il me reste à dire quelques mots sur les objets qui ont été recueillis dans les fouilles. Près de l'hémicycle du *Balneum*, on a recueilli un beau bas-relief en pierre blanche, représentant trois déesses, tenant chacune une corne d'abondance. Quoiqu'en deux parties, ce morceau est parfaitement conservé. Non loin de là, on a trouvé un pendant d'oreille, une bague en bronze, nombre d'objets en fer oxidés, des plaques de plomb, des masses de même métal, fondu par l'effet d'un incendie, du charbon, des vases en terre rouge avec des reliefs, des débris de cette même poterie, des

clous en fer, des charnières, des gonds. Les fouilles ont produit également des fragments de vases en verre de diverses couleurs, des fibules, des stylets, des cuillers à parfum, en bronze, en ivoire, une autre en argent, d'un beau modèle, des médailles romaines, petit ou moyen bronze, de Trajan, Antonin, Posthume, Faustine, particulièrement, plusieurs statuettes en pierre, fragmentées pour la plupart, un autel votif portant sur trois de ses faces des personnages en bas-reliefs, et enfin un torse de jeune homme de grandeur naturelle, en beau marbre blanc, d'une admirable exécution, trouvé dans une salle des thermes; la cuisse et la jambe de cette statue ont été recueillies dans une autre pièce, ce qui fait espérer que la continuation des fouilles pourra faire retrouver les autres parties de ce chef-d'œuvre de la statuaire antique.

Voilà, Messieurs, les principales découvertes faites jusqu'à ce jour sur l'emplacement de l'antique cité de Landunum, avec les faibles ressources dont la Commission archéologique de la Côte-d'Or a pu disposer. Cette société avait un projet plus large, c'était l'acquisition du plateau tout entier qui lui aurait permis de fouiller en tout sens ce terrain vierge, qui renferme encore de si abondantes richesses archéologiques. Elle eût voulu doter le pays d'une nouvelle Pompéia. Jusqu'à présent, les circonstances ne l'ont pas permis, mais son but est toujours le même, elle le poursuivra avec persévérance; puisse-t-il un jour être couronné de succès. Elle se propose en attendant d'initier le public à ses travaux, en publiant, très-prochainement, un rapport détaillé dans lequel seront traitées les questions historiques qui se rattachent à ces recherches, dont la plus grande part est due au zèle infatigable et au dévouement à la science archéologique de M. Coutant, qui a joint à ce rapport un travail particulier sur le réseau des voies romaines qui environnent et traversent en tous sens le plateau de Landunum.

NOTE

SUR LES

SÉPULTURES MÉROVINGIENNES

DE CHARNAY ;

Par M. Henri BAUDOT,

Membre de la Société française, Secrétaire-général du Congrès archéologique.

Le village de Charnay, en Bourgogne, est situé sur une légère éminence, entre le Doubs et la Saône. Une voie romaine traverse son territoire, et c'est sur le bord de cette voie que j'ai découvert un très-grand nombre de sépultures qui paraissent remonter à l'époque mérovingienne.

Le nom de *Charnay,* d'après les traditions conservées parmi les habitants du pays, viendrait, suivant les uns, de combats *acharnés* qui se seraient livrés dans cet endroit, suivant les autres, de *charnier,* qui indiquerait un lieu de sépulture. Le fait est qu'en creusant la terre dans le village même, on rencontre assez fréquemment des ossements humains, mais le lieu où les sépultures sont agglomérées en très-grande quantité, est hors du village, à deux cents pas environ : d'épaisses broussailles couvraient jadis le terrain, dont la culture s'est emparée depuis un certain nombre d'années. On prétend qu'en arrachant les broussailles, on a trouvé jadis un trésor, ce qui ne serait pas impossible, mais nous avons peu

de foi à ces rapports qui s'accroissent ordinairement dans des proportions singulières en passant de bouche en bouche.

Le fait est que dans une langue de terre et qui longe la voie romaine, des pâtres et les habitants eux-mêmes, en creusant la terre, ont trouvé divers objets qui me furent présentés et attirèrent mon attention. Je pratiquai des fouilles à des époques successives, et le résultat dépassa les espérances que j'avais conçues d'abord.

Le sol de cette portion du territoire porte le nom de *Champs-de-la-Ville;* il est composé d'une couche de terre sablonneuse d'un mètre à un mètre et demi d'épaisseur, reposant sur une autre couche de terre argileuse. Le plus grand nombre de squelettes que j'ai rencontrés reposaient sur ces couches argileuses, quelquefois légèrement excavées pour recevoir le corps; d'autres ossements étaient réunis sans ordre dans la couche supérieure de sable, aucuns n'étaient renfermés dans des cercueils; plusieurs pierres calcaires de forme triangulaire et striées, ont été trouvées près des crânes. La plus grande partie des corps avaient la tête du côté de l'Occident. Une grande partie de ces individus avaient leurs armes près d'eux. Des épées à double tranchant, placées du côté gauche, longues de 80 à 90 centimètres, des boucles en bronze, de formes et de dessins très-variés, accompagnaient ordinairement ces épées; deux boucles étaient ornées de griffons taillés à jour dans les plaques carrées, une autre plaque ronde porte au centre une tête fantastique entourée de dessins grecs, d'autres sont presque unies; il y en a de toutes dimensions, depuis 4 jusqu'à 15 centimètres, suivant la largeur de la courroie à laquelle elles étaient attachées; il y en avait plusieurs pour le même ceinturon ou baudrier qui portait en outre des ornements en bronze doré ou argenté. Ces grandes épées étaient en petit nombre. Des fers de lance se trouvaient quelquefois de l'autre côté du corps.

Les glaives, ou coutelas, se trouvaient plus communément; la lame en est large et assez courte, depuis 60 centimètres jusqu'aux dimensions tellement minimes qu'il est impossible d'établir une ligne de démarcation entre le coutelas et le petit couteau. Un seul côté est tranchant, le dos porte un filet creux dans toute la longueur de la lame; c'est à ces armes qu'est attachée la boucle de fer plaquée d'argent, de dimension plus ou moins considérable, mais en général beaucoup plus forte que celles en bronze. Il est de ces boucles qui, sans compter la contre-plaque que je n'ai pas toujours rencontrée, portent 24 centimètres de long sur 12 de large; à l'anneau, elles sont ornées de dessins très-variés et de petits grenats incrustés dans la feuille d'argent qui les recouvre.

Les fers de lance sont nombreux, de dimensions et de formes différentes; deux de ces fers portent des crochets rapprochés de la douille qui donne à cette arme la forme de l'*augon*, décrit par les anciens auteurs. Quatre dards barbelés sont montés sur des tiges d'une longueur singulière, les deux plus longs portent 1^{m}. 12^{c}.; une douille annonce qu'ils étaient encore allongés par une hampe.

Des fers de flèches ont été trouvés réunis par groupes et isolés.

Des fers de haches droits et à tête légèrement courbée, des umbons de boucliers en fer, réunis ordinairement par deux : une bande de fer creuse et arrondie traverse la cavité dans laquelle était placée la main qui portait le bouclier fait ordinairement d'osier recouvert de peaux d'animaux sauvages.

Bien des squelettes portaient au cou des colliers d'ambre, de véroterie et d'une espèce d'émail incrusté dans une pâte argileuse, durcie par la cuisson, des fibules nombreuses de toutes formes et d'une richesse proportionnée sans doute à la qualité du défunt. Il y en a en or, en argent et en bronze; un

certain nombre ont été trouvées réunies par deux, ce qui doit faire supposer qu'elles attachaient le même vêtement. Celles en or sont garnies de pierreries; le grenat en table domine dans cette ornementation où la véroterie se trouve mélangée à la pierre précieuse, certes avec un soin particulier. Il est à remarquer qu'aucune ne porte de facette; une améthyste percée forme le centre d'une des fibules en or; une autre porte un camée assez grossier, mais qui indique néanmoins que la taille de la pierre se pratiquait à cette époque. La plupart des fibules d'or et d'argent sont ornées de dessins en filigrane.

Plusieurs petits médaillons en or étaient suspendus par une belière qui les attachait aux colliers près desquels ils ont été trouvés. Un signe particulier se fait remarquer sur un grand nombre de ces ornements, c'est celui de la croix. Je ne crois pas qu'on l'ait trouvé aussi nombreux et si bien caractérisé que dans les sépultures de Charnay; il est répété non seulement sur les plus belles fibules, mais sur les plus communes et jusque sur les grosses agrafes de baudriers.

Un bijou qui m'a paru d'un intérêt tout particulier, a été recueilli avec deux fibules assez riches. C'est un petit poisson dont les écailles sont faites avec des tables de grenat, certies et montées sur un fond d'or. On connaît ce symbole chrétien qui a une double signification : *Jésus, sauveur des hommes*, puis *le chrétien renouvelé, purifié par l'eau.*

Je n'ai trouvé dans ces nombreuses sépultures que quelques médailles gauloises, romaines et d'imitation barbare.

Trois à quatre cents vases en bronze, en verre, en terre, ont été retirés des fouilles : ces vases en bronze, au nombre de sept, ont la forme de bassin et contenaient des matières alimentaires, à en juger par le détritus qui se trouvait au fond.

Les vases en verre, au nombre de vingt-neuf, ont des

formes très-variées, les uns sont ovoïdes à bord resserré, d'autres longs et évasés à l'imitation des hanaps, la plupart de forme semisphérique; plusieurs sont ornés de bandes de verre superposés.

Les vases en terre sont très-nombreux, comme on le voit; on les trouvait particulièrement aux pieds des morts; cependant il n'était pas rare d'en trouver d'isolés et dont la présence me paraît ainsi difficile à expliquer. Il en est de terre noire, grise et jaune, la pâte est en général assez grossière, les formes sont très-variées; celle qui domine présente inférieurement une pente arrondie qui, se rétrécissant d'abord, s'allonge par le haut en manière de cornet; la plupart sont ornés de petits cordons circulaires, de points creux, quelques-uns de raies verticales croisées.

La terre jaune paraît avoir servi à des usages domestiques; on la trouve particulièrement sous la forme de petites cruches, quelquefois noircies au-devant par le feu.

Je ne parlerai pas d'une foule de petits objets, tels que stylet en bronze, pince à épiler, briques accompagnées d'un morceau de silex, anneaux en bronze et en fer, bracelets, boucles d'oreille en bronze, et d'autres objets souvent difficiles à déterminer. Ceci n'est qu'un aperçu très-sommaire du résultat de mes découvertes, qui seront expliquées avec plus de détails dans un travail particulier sur les sépultures de Charnay, que je me propose de publier incessamment avec la gravure de tous les principaux objets qui ont été découverts.

NOTE

SUR

SAINTE REINE ;

Par M. H. BAUDOT,

Secrétaire-général du Congrès.

Le nom de sainte Reine a toujours été populaire en Bourgogne. Les traditions, les légendes de l'Auxois en sont remplies. Les archives de Flavigny contiennent des documents précieux et des plus anciens, où il est fait mention de sa vie, de son martyre et des miracles obtenus par son intercession. Dom Guyard, dans son histoire du culte de sainte Reine, Dom Viole, dans sa vie de sainte Reine, administrent les preuves les plus authentiques de l'existence et des faits qui se rattachent à la vie de cette sainte. André Joseph Ansart, conventuel de l'ordre de Malte, docteur et avocat au Parlement de Paris, fait remonter l'époque de sa naissance à l'an 238. C'est à Alise, que naquit sainte Reine, de parents nobles, professant la religion payenne ; elle perdit sa mère en naissant et fut confiée aux soins d'une nourrice chrétienne, qui l'éleva dans les principes de sa foi, qu'à l'âge de 15 ans elle fut appelée à confesser hautement. Sa beauté l'ayant fait remarquer du préfet Olibrius, qui venait à Alise persécuter les

chrétiens, celui-ci épris de ses charmes, voulut l'épouser, mais Reine refusa, malgré les pressantes sollicitations et les menaces de Clément, son père, qui, d'accord avec Olibrius, la fit enfermer dans une des tours du château de Grignon. Une tradition respectable porte qu'elle fut aussi emprisonnée à Flavigny, dans un caveau souterrain, ou les pélerins voyaient encore la chaîne en fer de 47 anneaux qui tenait son corps délicat dans une position verticale, sans qu'il lui fût possible de prendre le moindre repos. La trouvant inébranlable dans sa résolution de conserver sa virginité et sa foi, le barbare Olibrius lui fit endurer les plus cruels supplices, son corps fut battu de verges, déchiré avec des ongles de fer. Guérie miraculeusement de ses plaies, le préfet la fit conduire sur la place publique, et des torches ardentes furent appliquées à ses côtés. Reine n'en paraissait que plus heureuse de souffrir pour Jésus-Christ; on la plongea dans une cuve d'eau froide, « l'eau devint claire et nette, dit ce vieux manuscrit du prieur de Flavigny. Reine se trouva débarrassée de ses liens, une colombe qui lui avait apparu dans sa prison, lui apparut encore avec une couronne de gloire qui allait être la récompense de sa foi ». Plus de huit cents personnes se convertirent à la vue de ce miracle, le préfet lui-même épouvanté et redoutant l'émotion du peuple qui témoignait hautement son indignation, ordonna, pour terminer le supplice de la sainte, qu'elle eût la tête tranchée. Pleine d'une joie céleste, elle tendit sa tête au bourreau, et dans le lieu où sa tête tomba, il jaillit une fontaine, dit la légende, dont l'eau miraculeuse a opéré des guérisons innombrables : elle est encore aujourd'hui l'objet de pieux pélerinages.

Le corps de sainte Reine, enterré clandestinement, resta ignoré pendant les cruelles persécutions qui précédèrent le règne de Constantin. Vers le IVe. siècle, il fut découvert et transporté au bourg d'Alise, situé près des ruines de l'antique Alesia, et renfermé dans un cercueil de pierre; une cha-

pelle fut bâtie sur ce tombeau, où s'éleva plus tard un monastère de l'ordre de saint Benoît. Ce monastère richement doté par Uvaré, fondateur de l'abbaye de Flavigny, vit bientôt ses richesses s'accroître des dons considérables que les fidèles s'empressaient d'apporter pour honorer sainte Reine, dont le corps vénéré était confié à la garde des saints religieux.

Charles-le-Chauve s'étant emparé des biens de ces monastères, pour les donner à un abbé commandataire qui dépensait au-dehors tous les revenus, ne laissant pas aux religieux de quoi subvenir à leur entretien, ceux d'Alise furent obligés de se réunir à la communauté de Flavigny, joint à cela les guerres continuelles et l'invasion des Normands dont l'approche faisait redouter la dévastation, le pillage et la profanation des saintes reliques. On résolut donc de transporter à Flavigny les précieuses reliques de sainte Reine. Saint Egil obtint du roi et de l'évêque diocésain les autorisations nécessaires, d'après le concile de Maxance, pour effectuer le transport, et cette cérémonie eut lieu le 21 mars 864, avec une grande pompe, en présence de la noblesse et du peuple qui suivait le clergé portant le corps de la sainte avec un profond recueillement. Une fête, fixée au 22 mars de chaque année, fut instituée par saint Egil, pour perpétuer le souvenir de cette translation.

Les ossements de sainte Reine furent enfermés dans des reliquaires d'or et d'argent du plus beau travail, ornés de pierres précieuses, dons des souverains et de grands personnages. Chacun se disputait la moindre parcelle de ces précieuses reliques. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, obtint deux petits os qu'elle donna avant sa mort, l'un au trésor de la paroisse St.-Eustache à Paris, l'autre à l'hospice de Sainte-Reine, avec une somme de trois mille livres.

Dony d'Attichy, évêque d'Autun, ordonna de chômer la fête de sainte Reine dans tout l'Auxois et la déclara patronne et protectrice de ce pays.

La fête de la translation des reliques de sainte Reine, insti-

tuée par saint Egil et la procession de Flavigny à Alise, qui se faisait chaque année à cette occasion, eut lieu paisiblement jusqu'en 1652. Alors les religieux, fatigués de cette cérémonie publique et nombreuse, irrités aussi des graves abus qui s'y étaient introduits, voulurent la supprimer ou au moins la restreindre aux environs de la ville : ils n'y parvinrent qu'en 1671. Sept ans plus tard, les sindics et échevins de la ville, le bailli et le procureur d'office et les sociétaires de St.-Genest demandèrent le rétablissement de la procession de Flavigny à Alise d'après l'ancien usage. Après des contestations sans cesse et sans fin, les Bénédictins de guerre lasse, se décidèrent à rétablir cette ancienne cérémonie; en 1790, de nouvelles contestations surgirent pour des droits de prééminence, les abus étaient au comble; en 1704, l'évêque d'Autun écrivait au prieur des Bénédictins que les désordres qui se commettaient à cette procession le forçait de lui donner l'ordre de la supprimer, sa lettre portait : « que puisque tous ceux qui portaient les reliques se soûlaient à Alise; qu'il y avait beaucoup d'autres désordres que celui-là ». Des représentations furent adressées à l'évêque avec promesse de supprimer les abus et la procession se fit comme par le passé.

Voici comment Ansart, dans un ouvrage assez rare sur l'histoire de sainte Reine, en rapporte les détails d'après un précieux manuscrit de Dom de la Salle, ancien prieur de Flavigny :

« A la tête de cette procession, paraissait la gendarmerie, des petits garçons, tambours battants, enseignes déployées; ensuite venait celle des grands garçons, avec fifres, hautbois et drapeau; et enfin, la compagnie des habitants, avec étendards et trompettes. Le premier échevin de la ville était capitaine né de cette dernière milice. Après cette cavalcade, on voyait la bannière de la paroisse de St.-Genest, sous laquelle allaient plus de soixante petites filles modestement vêtues, deux à deux, portant les instruments de la passion du

Sauveur et du martyre de sainte Reine. Après elles, marchaient, pieds nuds, les douze apôtres, avec les instruments de leur martyre ou de leur puissance, tels qu'on a coutume de les représenter. Un homme roux, portant une bourse à la main, figurait Judas. Trois grandes filles tenaient chacune une boîte à la main, et retraçaient les trois Maries. Certain nombre de filles, vêtues en blanc uniformément, portaient les reliques : elles avaient un grand voile blanc sur la tête : elles le baissaient, en sorte qu'on ne voyait point leurs figures. Celles qui portaient les bras, le chef, le cœur de sainte Reine, marchaient après les autres ; et celle qui représentait sainte Reine, marchait la dernière : elle était richement parée et avait une couronne sur la tête et une belle palme à la main. Une écharpe de soie lui pendait depuis les épaules jusqu'aux talons, en forme de mante, que portaient deux petits pages : un troisième portait un parasol derrière cette reine. Le grand anneau de la chaîne de sainte Reine, servait de ceinture à cette fille, qui avait le corps délié à proportion : les deux extrémités de la chaîne étaient soutenues par deux petites filles richement vêtues; quatre hallebardiers étaient à ses côtés, pour empêcher que la foule du monde ne l'incommodât; plusieurs petites filles tenaient des corbeilles pleines de fleurs, et les répandaient par les chemins, les bedeaux, les porte-croix et le clergé paraissaient ensuite, et précédaient les religieux : tous avaient de belles chapes, les chantres, leurs bâtons à la main, entonnaient les hymnes en l'honneur de sainte Reine. Le R. P. prieur, en étole et en chape, avait à ses côtés diacre et sous-diacre en tuniques; la marche était fermée par les officiers de la justice de l'abbaye, par les échevins de la ville, et une infinité de personnes de toute condition. » La procession se rendait à Alise en longeant le Mont-Auxois et revenait à Flavigny en longeant le Mont-Druaux (Mont-des-Druites).

« On voyait couler une fontaine de vin en une place de

cette ville, sur le passage de cette procession : il y avait une grotte assez bien figurée, au haut de laquelle était un rocher couvert de lierre et de mousse. Le prophète Moyse y paraissait revêtu en pontife; il frappait de sa baguette le rocher, duquel il sortait une fontaine d'eau qui coulait dans un bassin. Plus bas, était la figure du Sauveur, qui, comme aux noces de Cana, changeait cette eau en vin; de sorte que du même bassin, dans lequel l'eau du rocher tombait, on en voyait jaillir une fontaine de vin, qui satisfaisait agréablement la vue de ceux qui regardaient cette merveille, et le goût de ceux qui en voulaient boire : deux suisses gardaient cette fontaine, pour qu'il n'y eût point d'abus dans la distribution du vin. »

« Quelquefois on représentait une tragédie de sainte Reine (1). Le théâtre était si bien disposé dans la cour de l'abbaye, qu'on croyait voir dans le fond le château de Grignon, où la sainte était née; on y voyait un ormeau, dont le tronc s'ouvrait pour la recevoir, lorsqu'elle fuyait le tyran; au grand étonnement des spectateurs, une fontaine d'eau claire rejaillit sur le théâtre, lorsqu'on représenta la décollation de sainte Reine. »

Supprimée de nouveau à l'époque de la révolution de 1793, cette procession reparut lors du rétablissement du culte catholique; quoiqu'elle ne déploya plus la même pompe qu'autrefois, elle attirait toujours un nombre considérable de pélerins et de curieux. Il faut bien croire que les abus signalés en 1704 se renouvelèrent, car Mgr. de Boisville, évêque de Dijon, en ordonna la suppression en 1827; mais ce ne fut guère qu'en 1836 ou 37 qu'elle fut entièrement supprimée, au grand mécontentement des habitants de Flavigny et du bourg de sainte Reine qui tiraient grand profit des étrangers qui s'y rendaient.

(1) Cette tragédie est du sieur Ternet, arpenteur. Il n'a gardé aucune des trois unités, on la croirait faite à la toise : la rime et la raison s'y trouvent souvent en défaut.

SANTENAY,

EN 1852,

ET SES ANTIQUITÉS,

Par M. ABORD-BELIN,

Membre de la Société française.

AVANT-PROPOS.

On s'est, dans ces derniers temps, beaucoup occupé d'*antiquités;* la loupe de l'archéologue a découvert comme un monde invisible. Ce tertre sur le plateau de nos montagnes est devenu un *tombeau gaulois.* Cette borne dégradée par le temps fut le dieu *Ogmius,* ou le dieu *Teut.* Ces pans de murs moussus sont tout au moins les restes d'un camp romain. Avec ces ruines, on refait le manoir féodal, et la basilique renaît dans l'humble église de nos campagnes. On voit la *mode* se parer des hardes usées par les siècles passés, et, si inconstante amante qu'elle soit, rester fidèle au *gothique* et au *moyen-âge.*

Toutefois, craignant d'atteindre un sentiment respectable, le bon sens public n'a pas même frappé par le ridicule ce qui pouvait en être l'exagération. C'est que tout ce qui

contribue à renouer les anneaux épars de la chaîne des âges, répond à un des nobles instincts de l'époque. *L'homme*, a dit Pascal, *doit être considéré, pendant le cours des siècles, comme un même homme qui subsiste toujours et apprend continuellement.* A cette faculté créatrice du présent, à cette puissance de produire et de léguer à l'avenir des œuvres nouvelles, il faut la tradition qui l'éclaire, l'héritage des ancêtres, l'expérience du vieillard et la force du jeune homme. Aussi, partout, a-t-il demandé à la terre, ses origines, ses dates, ses alliances avec lui, partout, s'efforce-t-il de retrouver son histoire, sa vie de renouvellements perpétuels et de transformations successives, à l'aide de ses monuments.

Mais la plupart de ces monuments, de ces sentinelles vigilantes du passé, disparaissent, chaque jour, des lieux où la main des générations éteintes les ont placées. Le temps achève de réduire en poussière la large pierre qui recouvrait le tombeau celtique. Les armes, les objets d'art, du culte, de la vie usuelle, que le pâtre, la charrue et la pioche ont découverts, sont maintenant dans les musées des grandes villes, ou dans le cabinet de l'antiquaire, loin du sol qui les gardait. Pourquoi chaque lieu ne s'empresserait-il pas d'en recueillir le souvenir, avant que leurs derniers vestiges aient complètement disparu? Il n'est si petit espace de notre terre de France qui soit resté inoccupé à une de ces époques reculées, fécondes aussi en grands et salutaires exemples, et qui n'ait ainsi ses *titres* de *noblesse*. Conservés dans les archives de la commune, ils rappelleraient à la ville et au village la devise qui est désormais à tous : *noblesse oblige.*

MONUMENTS DE L'ÉPOQUE CELTIQUE OU GAULOISE (1).

Le sol de la France doit conserver les vestiges des trois grandes évolutions du passé : l'époque celtique ou gauloise, la période gallo-romaine et celle du moyen-âge.

Ces traces des temps écoulés se trouvent aux lieux où s'élèvent, maintenant, les édifices de nos villes, comme au plus humble village, sous le chaume de nos montagnes et de nos bois, devant la pioche dans nos coteaux, et le soc de la charrue dans les plaines.

Les étymologistes ont donné différentes origines au nom de Santenay. Les uns le font dériver de sainte Anne, *Sancta Anna*, les autres de saint Jean, par une prononciation particulière du latin *Sanctus Joannes;* quelques-uns enfin, des Boïens, à cause des rapports de ces derniers avec les Santons, ou habitants de la Saintonge, parmi lesquels ils allaient se fixer, lorsque mêlés aux Helvétiens, ils furent arrêtés et vaincus par César, victoire dont la colonne de Cussy aurait conservé le souvenir. On sait que les Eduens les recueillirent et les distribuèrent dans différentes stations. Outre les noms de Bouy, Boully, Boué, ils auraient donné celui des Santons à plusieurs de leurs établissements, d'où les dénominations de *Santiniacum, Santoniacum,* fréquemment employées dans les anciennes chartes.

Le travail des étymologistes est souvent plus ingénieux que solide. J'aime mieux croire que Santenay, de même que la

(1) Le Congrès a entendu avec le plus vif intérêt un mémoire de M. Abord; il a dû se borner, à son grand regret, à publier la partie de ce travail spécialement consacrée à la description des monuments des environs de Santenay.

Gaule, a reçu son nom du lieu choisi par ses premiers habitants. Ce lieu fut, évidemment, au pied du pic élevé dont le bois de la Fée couvre les flancs. C'est là que le village a commencé pour descendre ensuite dans la vallée. Ce lieu s'appelle dans les plus anciens titres, les *Rèpes et Bruyères*. Les Romains, en donnant leur langue aux Gaulois, traduisirent sa désignation celtique par celle de *Sentes*, buissons, dont l'idiôme nouveau, mélange des deux langues, a fait le nom de *Santenay* qui conserve dans le latin des chartes, celui de cette origine, *Sentenneum*, *Sentilliacum*, *Santenæ*.

Nul lieu plus favorable aux rassemblements périodiques des tribus de la Gaule, et aux cérémonies sombres et mystérieuses du culte des Druides, que le plateau de cette montagne détachée d'autres masses restées inébranlables entre Nolay, la Rochepot et Cussy-la-Colonne. Ce plateau est dominé par ce pic, l'un des plus élevés de la Bourgogne, dont le nom de *Mont-Juliare*, à *Julio*, a remplacé une dénomination plus ancienne qu'attestent les ruines dans lesquelles sont placées les trois croix du calvaire. Au Nord, s'étendent des bois, et le guy est encore aux rameaux des vieux chênes. Ces bois se prolongent à travers une gorge profonde dont l'aspect sinistre et sauvage mérite le nom qu'elle porte de *Bas d'enfer*.

C'est sur cette montagne où aboutit le territoire de plusieurs communes, que se rencontre un assez grand nombre de tombeaux celtiques, ou *dolmens*.

Des pierres brutes dressées sur la tranche, formant une fosse d'environ 2 à 4 mètres de longueur, sur 1 à 2 mètres de largeur, une seule ou plusieurs pierres occupant le fond de cette fosse, et sur celles dressées, une table, ou couverte, monolithe, de poids et de dimensions presque cyclopéens, voilà le dolmen, au centre d'un monticule de pierres et de terres rapportées.

De deux de ces dolmens, sur le territoire de la Rochepot, l'un a sa couverture presqu'entière, l'autre offre des pierres debout d'une grande proportion, s'élevant au-dessus du sol d'environ 1 mètre 5 décimètres. Il a 2 mètres 6 décimètres de largeur, sur 4 de longueur. La pierre de *Tonton-Martel*, sur le territoire de Chassagne, indiquée par Courtépée, est un monument du même genre; plus loin, il en existe deux autres.

Mais les dolmens les mieux conservés et les plus *remarquables du département de la Côte-d'Or*, se trouvent entre le calvaire de Santenay et une autre éminence du côté du château de Buxy. Ces deux monuments sont éloignés de 10 mètres environ l'un de l'autre, et placés au centre de l'enceinte circulaire parfaitement apparente de leurs monticules. Les deux pierres plates formant la table, couchées horizontalement sur les pierres debout, sont triangulaires, de 4 mètres environ aux côtés, sur un demi mètre d'épaisseur. Naguère, ils étaient en grande vénération. Une ancienne tradition rapporte qu'au temps où la peste sévissait sur la contrée, ils sauvèrent deux habitants d'un village voisin qui s'étaient réfugiés dans les fosses couvertes de leurs monolithes.

Les objets de la première époque celtique, trouvés jusqu'à ce jour dans les tombeaux ou sur le territoire de la commune de Santenay, sont :

1°. Des haches en pierre verte, ou jade, de diverses dimensions : la plus forte est percée pour recevoir un manche ;

2°. Des couteaux et des pointes de flèches en silex ;

3°. des grains de colliers en terre cuite ;

4°. des alènes et des aiguilles en os ;

5°. des dents et autres objets en os et en pierre, ayant servi d'ornements ou de talismans. Il faut rapporter à cette dernière destination ceux qui ont la forme d'un petit œuf, et qui sont

sans doute les représentations ou emblèmes des œufs de serpent, auxquels, selon Pline, les Druides attachaient la vertu d'assurer l'affection des grands, et d'être un gage infaillible de succès dans toutes les affaires.

6°. Des débris de poterie grossière mêlés avec du charbon, des ossements humains et d'animaux.

A une époque moins reculée, et qui a précédé de peu de temps celle de la conquête, se rattache la médaille gauloise coulée en bronze, à l'instar des monnaies grecques de Massilie, portant l'empreinte d'animaux ou de caractères fantastiques et inconnus.

C'est encore à la période gauloise qu'il faut remonter pour expliquer la coutume de chanter le Guy de l'an IX, le soir du premier jour de l'an, coutume conservée plus religieusement à Santenay que dans aucun autre village de la Bourgogne. Afin de supporter les voix aigres et discordantes des enfants et des jeunes gens qui vont à toutes les portes faire entendre le chant monotone du *Guy de l'an nai*, on a besoin, sans doute, de se rappeler le jour où les Druides, vêtus de la robe blanche, armés de faucilles d'or et portant un sceptre surmonté du croissant des prêtres de l'antique Héliopolis, venaient chercher dans les forêts, au milieu de toutes les pompes religieuses, le Guy sacré, pour le distribuer au peuple, au commencement de l'année.

Le Bois de la Fée, berceau du village, avec ses fontaines sacrées, a puisé sa légende dans ces temps reculés, origine des mille légendes des fées. Là se trouvent deux aiguilles, menhir, ou obélisques celtiques. Cette légende, que créèrent ensuite les adeptes de la gaie science et l'imagination du moyen-âge, avec Merlin et les romans de la chevalerie, vous dira que ces pics isolés sous les roches, à vingt pas l'un de l'autre, adhérents au sol, et dont la hauteur le surpasse de plus de 50 pieds avec 20 pieds de largeur à leur base,

sont deux géans ou génies malfaisants que la fée a ainsi enchaînés en les frappant de sa baguette. Toutefois ils ont cessé d'être un objet d'effroi pour les gens de la campagne qui les nomment le *Vilain* et la *Vilaine*, et auxquels ils rendent le service de prédire l'orage ou la pluie quand on les voit se revêtir d'une couleur plus sombre, et d'annoncer l'heure du jour par l'ombre qu'ils projettent sous les rayons décroissants du soleil.

Après que la liberté de la Gaule eut expiré à Alise, les Romains, maîtres des hauteurs où elle livra ses derniers combats, construisirent des forts et des retranchements qui remplacèrent souvent ceux des vaincus.

MONUMENTS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

C'est un fort ou une vigie qui couvrait le sommet du Mont-Juliard, en face du camp romain assis sur la montagne de Chamilly. Les anciennes fondations suivent une direction à angle droit, et présentent 3 à 5 mètres d'épaisseur. Lorsqu'en 1823, on releva les trois croix renversées en 1793, plusieurs habitants se rappellent avoir remarqué une ouverture communiquant à une voûte; en y introduisant le bras, on sentait, en effet, un air froid et vif, indice de cavités suffisamment désignées d'ailleurs par le retentissement sonore des pas sur quelques parties de cette éminence. La seule restauration des trois croix amena la découverte d'une grande quantité de clous anciens et de médailles. Plusieurs de celles-ci étaient du Bas-Empire, deux de Constance. Il est très-probable que des fouilles faites dans l'intérêt de la science auraient amené des résultats plus importants.

Au pied du Mont-Juliard, sous le Bois de la Fée, où sont les premières habitations de St.-Jean, et à peu de distance de l'église, on remarque, dans le mur d'une fontaine, une figure

gauloise travaillée grossièrement en relief. Ce monument se rattache aux premiers temps de la conquête, puisque, suivant Millin, nulle œuvre de sculpture gauloise n'a été reconnue pour être antérieure à cette époque. Le personnage de ce bas-relief, revêtu du *sagum*, présidait, sans doute, à cette fontaine. Il a pris le nom d'un saint après l'abolition du culte payen, et les bonnes femmes de la contrée ont une grande vénération à la *fontaine de saint Eloi*, dont les eaux, selon une tradition immémoriale, guérissent les enfants de la teigne, en y lavant leurs langes le vendredi.

Un autre petit bas-relief en pierre parfaitement conservé, et représentant un Mercure ou un Hercule gaulois, fut trouvé sur cette même montagne des trois croix.

Au-delà de St.-Jean, et, sur le flanc de la montagne qui s'étend du côté de Chassagne, au climat de *la Roche*, trois statuettes en bronze d'une admirable conservation, recouvertes entièrement de ce vernis ou patine antique, qui ne peut que s'imiter imparfaitement, se trouvèrent réunies dans la même cavité. Deux de ces statuettes, l'une *Mercure*, l'autre *Bacchus*, indiquent le plus haut développement de l'art gallo-romain ; la troisième, d'un travail moins fini, aux proportions peu régulières, d'un style raide et sec, accuse une époque plus inculte.

L'idée qui a inspiré l'artiste gallo-romain, dont l'imitation des maîtres n'a pas encore épuré le goût, se lie à l'histoire du culte et des coutumes de ces temps reculés.

Cette statuette, haute de 8 centimètres, représente un personnage gaulois, à la barbe épaisse, à la chevelure volumineuse, en forme de couronne autour de la tête se divisant en rouleaux sur le cou. Il porte le *sagum* : cette espèce de blouse est ouverte par devant, et marquetée entièrement de fleurs, de petits ronds ou disques placés irrégulièrement. Une ceinture attache à la hauteur des hanches ce vêtement frangé sur

les bords. Ses jambes sont symétriquement couvertes d'x, ou de croix transversales : un croissant est gravé sur son front ; il tient de la main droite une coupe pareille à nos verres à boire dans laquelle son bras et sa main gauche levés laissent tomber le liquide d'un autre vase qui n'existe plus. Ces attributs indiquent évidemment un druide. Thierry, en parlant du *sagum*, dit qu'il était rayé, bariolé de fleurs, de disques, et, chez les riches, superbement brodé d'or et d'argent. La plupart de ces ornements étaient des symboles de la religion druidique. Les fleurs représentent le Guy sacré, et d'autres plantes médicinales et vénérées ; ces ronds ou disques disséminés, les astres dans lesquels les Druides livrés à l'astrologie prétendaient lire, ce croissant au front se rapporte au sixième jour de la lune qui était, chez les Gaulois, un jour sacré ouvrant le mois, l'année et le siècle, avec les plus grandes solennités de la religion. La coupe indique l'usage de la divination, selon Montfaucon et Caylus. Entr'autres moyens de prédire l'avenir, les Druides employaient l'*hydromantie*, dont la tradition se perd dans la nuit des temps : le premier des livres, la Génèse, en fait mention, lors de la reconnaissance de Joseph et de ses frères. « La coupe que vous avez dérobée « est celle dans laquelle mon maître boit, et dont il se sert « pour deviner. » (Verset 5, chap. 44.)

Les vestiges de constructions romaines se rencontrent à chaque pas. Au climat, dit les *Pouilloux*, on trouve encore des tuiles entières à rebords ; on y a découvert des médailles et un autre bas-relief en pierre qui a été placé dans les fondations d'une écurie par un habitant de Santenay, possesseur de ce terrain.

En descendant la montagne, au climat de la *Malle*, on a trouvé récemment plusieurs médailles dont quelques-unes de Tétricus.

Plus rapprochées de la rivière, la Dheûne, et au couchant

de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui, Santenay-le-Bas, dans le site le mieux choisi, s'élevaient des *villæ* romaines dont les débris couvrent la terre des vignes du climat appelé les Caves. Ce sont des briques en pierres ou par morceaux, toutes sortes de poterie rougeâtre dont quelques restes d'une pâte très-fine, et d'une extrême dureté, des fragments de marbre blanc diversement taillés provenant de fûts de colonnes, de chapiteaux, de corniches, des morceaux de verre. On a trouvé dans ce lieu une quantité considérable de médailles ou monnaies romaines, en grand et en petit bronze, un Agrippa, un Antonin, un Vespasien, des Marc-Aurèle, Commode, des Gallien, Tétricus, Gratien, Faustine jeune. Un grand bronze de cette dernière est d'une conservation parfaite, recouvert de ce beau vernis antique qui laisse ressortir toute la délicatesse des traits; enfin, récemment des styles, et une plaque en bronze sur laquelle est une tête en relief.

Un style et une agrafe en bronze viennent d'un autre climat, dit Embazé, en suivant la rivière, et près de la planche de Remigny. C'est sur cette ligne, en remontant vers Cheilly, que se trouvent les vestiges d'une chaussée romaine.

Parmi les nombreuses routes qui partaient d'Augustodunum, deux sillonnaient une partie de notre canton; l'une passant non loin de la colonne de Cussy, a laissé des traces dans plusieurs communes voisines, et, notamment à Molinot; l'autre communiquait de la ville d'Auguste à Cabillo, et suivait son cours par Auxy, St.-Emiland, Conches, Denevy, etc. C'est là que se détachait de cette voie principale, le chemin se dirigeant sur Beaune, traversant St.-Gilles, Cheilly, Santenay, Remigny, Chagny, Corpeau, Corcelles, Meursault, Tailly et Bligny-sous-Beaune.

La largeur de cette voie d'embranchement, couverte maintenant de vignes et de terrains cultivés, paraît avoir été de 4 à 5 mètres, son épaisseur de 66 centimètres. La vigne vient

mal sur la place de la chaussée, et les vignerons ne peuvent creuser leurs provins, à cause de la dureté du ciment, et des dalles fortement encaissées sur les bords.

Ce chemin est composé de cailloutages et de mortier, avec encaissement de dalles aux accotements.

Il servait de communication aux camps et forteresses de Chamilly, Rome-Château, du Mont-Juliard à Santenay, du Mont-Meillan à Meursault (ab Æmiliano). Les deux côtés étaient bordés, de distance en distance, par des stations ou mansions, dont l'emplacement se reconnaît facilement aux débris d'antiquités que l'on y a trouvés, et que l'on y découvre chaque jour.

Ainsi, par exemple, dans la place qu'occupait celle de Denevy, on trouva dernièrement une belle fibule, d'un alliage très-fin, dans laquelle étaient incrustées des pierres précieuses qui y sont encore en partie. A St.-Gilles, on découvrit des colonnes en pierre blanche (ordre Toscan); le fût de l'une d'elles est devant une maison de cette commune; à Santenay, à la fontaine Salée, aux Caves, et au climat d'Embazé, les objets dont nous avons déjà donné le détail. A Corpeau, des débris semblables signalent le même emplacement où a été trouvé, récemment, une médaille petit bronze de Constantin, entre Corcelles et Meursault; au climat du *Clôseau,* ou *Chôseau*, des fragments des plus beaux marbres antiques, des médailles, statuettes en pierre et en bronze, recueillies au milieu des ruines, indiquent une autre *mansion* de cette ligne. Enfin, les débris de tuiles à rebord, de poterie fine et grossière, la découverte de médailles, à Tailly et à Bligny, marquent les emplacements des deux dernières stations avant Beaune.

MONUMENTS DE L'ÉPOQUE DU MOYEN-AGE.

Lorsque, peu de temps après le commencement de l'ère gallo-romaine, le christianisme eut pénétré dans les Gaules,

ses progrès accélérés par le sang des martyrs furent prompts et rapides dans les Cités. Il trouva une plus longue résistance là où l'ignorance maintenait l'attachement aux anciennes pratiques religieuses; et les villes appelèrent *pagani*, paysans, payens, les habitants des campagnes. Ce fut aux lieux consacrés par le culte, à ces bois pleins de sombres mystères dont les arbres rendaient des oracles, à ces fontaines auxquelles présidait une divinité bienfaisante, que durent s'adresser les efforts suprêmes des apôtres de la foi nouvelle. Aussi, saint Martin, vers la fin du IVe. siècle, eut pour mission de détruire les anciennes superstitions, et il a laissé son nom à un grand nombre de villages où se trouvent les vestiges de la croyance antérieure, et, notamment du culte des fontaines. La chapelle de saint Martin qui existait à Santenay, sur le cours des eaux qui sortent du Bois de la Fée, et qui fut détruite en 1793, remontait peut-être au temps où ce saint vint dans le pays éduen. On lit dans sa vie écrite par un de ses disciples, Sulpice Sevère, qu'il faisait construire des monastères et des églises sur l'emplacement du culte aboli. C'est ainsi, sans doute, que s'éleva l'église de Santenay, au pied de la montagne aux *Dolmens* dont le sommet avait changé son nom contre celui du premier des Césars, à quelques pas de la fontaine des Druides, entourée du bois rappelant par sa dénomination l'antique liturgie. Voilà pourquoi cette église est à la tête du village, à son commencement, au lieu d'en occuper le centre. Son ancienneté explique sa distance de deux kilomètres au moins des dernières maisons de Santenay-le-Bas; les ruines disséminées autour d'elle, sur un grand espace, attestent l'existence d'un monastère qui la précéda, et dont elle fut, d'abord, une dépendance. Naros fut peut-être le nom du fondateur de ce cloître et des premiers rudiments de l'église, sous le vocable de saint Jean-Baptiste : d'où la dénomination de saint Jean de Naros au groupe d'habitations voisines.

Après la disparition du couvent qui n'a point laissé d'autres traces de son existence, l'église est restée à la paroisse; mais l'édifice, trop petit pour la population, reçut avec le temps, des augmentations successives qui offrent le type de l'architecture de différents âges, et notamment, des XIIe., XIIIe. et XVe. siècles.

La longueur totale du monument, en forme de croix latine, est de 35 mètres environ, sur 15 de largeur, orientée, selon les formes liturgiques, son chœur se terminant en hémicycle regarde le Levant. Toute la construction est butée par des contreforts à chaperons en pierre de taille; la porte principale qui a été déplacée, pour être réédifiée où elle existe aujourd'hui, présente tous les profils et les moulures du XIIIe. siècle, bien que les colonnettes à chapiteaux dont elle est flanquée finissent en plein-cintre à sa voussure; elle est ornée au milieu de son tympan, d'une belle croix grecque à fleurons et à centre ouvert, sculptée à grand relief, et abritée par deux dentelles non évidées; elle a, pour portail, le rustique chapiteau bourguignon (auvent en charpente avec profil du XVIe. siècle à son pignon). Les fenêtres des croisillons et du chœur avec leurs ramifications en pierre se terminant en ogive, et des cordons ou corniches à denticules régnant sur le bord des toits indiquent le XVe. siècle. Le pignon aigu de la façade est percé d'une étroite fenêtre à plein-cintre surmonté d'une croix de pierre; le clocher, en forme de tour carrée, a été placé sur le chœur en 1550, suivant l'inscription que portent les murs : il était auparavant à l'entrée de l'église.

L'intérieur du monument rappelle deux époques, le XIIe. siècle dans sa grande nef et ses collatéraux, et le XVe. dans son chœur et ses croisillons. La nef principale se compose de six travées, trois de chaque côté, ouvertes sur les nefs latérales par de larges cintres ayant un simple ressaut en retraite pour moulures, et retombant sur des colonnes rondes à demi-

engagées dans les piliers formés de faisceaux de pilastres dont les principaux montent vers la grande voûte pour en recevoir les arcs-doubleaux. Les colonnettes appliquées en plusieurs endroits aux pilastres, les chapiteaux à crochets et à feuilles de trèfle, les nervures croisées, placées à côté des arcs-doubleaux encore romans, des voûtes font pressentir le XIIIe. siècle. Cette nef est éclairée par de petites baies cintrées, murées maintenant, et remplies par les extrémités des poutres qui servent de tirans à l'écartement des murs. Les croisillons appartiennent au XVe. siècle, avec leurs voûtes à nervures croisées, retombant sur des motifs de sculpture et des écussons, aux fenêtres divisées chacune par un meneau, ornées de remplissages découpés dans leurs ogives : le verre colorié en rouge dans chaque fenêtre représente trois personnages, dont l'un a les attributs d'un évêque.

Le chœur est la partie la plus remarquable de l'édifice : il est vaste, terminé en abside à trois pans, décoré d'une voûte à nervures très-compliquées d'un bel effet : ces nervures, partant de minces piliers arrondis appliqués aux murailles s'épanouissent en gerbes et couvrent la voûte d'un riche réseau de pierre. Il est éclairé par d'élégantes fenêtres ramifiées : sur un des vitraux coloriés en rouge, on voit un dais; sur un autre, est inscrit en lettres gothiques coloriées en jaune le monogramme : J. S. H. (*Jesus Salvator hominum*); enfin, sur un troisième, en lettres gothiques : *Sancta Maria*. Ce chœur est de la même époque que les croisillons.

On trouve plusieurs statues gothiques placées dans diverses parties de l'église, et dont les plus remarquables sont : un saint Edme, un saint Antoine et un saint Roch; dans le mur de l'une des chapelles, une belle et vaste piscine à profils du XVe. siècle; une autre très-primitive tréflée et placée dans le mur de la petite nef à droite, près de la porte latérale.

Quoiqu'appartenant à d'autres époques, les statues de

saint Michel et de la Sainte Vierge qui servent de rétables aux deux chapelles méritent une mention particulière.

La première de ces statues du plus beau style de la renaissance est en pierre, et sa hauteur de 1 m. 85 c. Elle vient d'être trouvée dans le mur d'un des collatéraux où elle apparaissait comme une ébauche informe, ayant une balance en bois à la main et le nom de saint Michel.

Ce monument, d'une époque où l'art des Buonaretti et Cellini ne fut plus dépassé, a son histoire traditionnelle renouvelée par celle du présent.

Tombée pure et sans tache des mains de son auteur, au sein d'une population peu éclairée, la création d'un habile artiste de l'école italienne fut bientôt livrée à la fureur du badigeon. Elle reçut tant de couches de peintures qu'elle se trouva transformée en un bloc de pierre aux formes effacées. Ce fut alors, et en 1780, que, devenue un embarras dans une église déjà trop petite pour la population, un vénérable curé de la paroisse la fit transporter sur le cimetière pour y être enfouie. Mais les habitants, qui tenaient à leur saint, ne voulurent pas le descendre dans la terre, et repoussèrent les instances du curé. Un maçon du pays mit fin à cette querelle en proposant d'enlever assez de pierres dans le mur du *collatéral gauche* pour l'y faire entrer. La statue placée dans cette excavation fut recouverte de mortier, et ne s'offrit qu'en partie à la vue.

Pendant l'époque néfaste de 1793, un patriote du temps trouva le moyen de détacher, à coups de bûches, la tête qui roula, huit ans, dans l'église déserte. En 1802 on rajusta mal cette tête sur les épaules, on lui remit un menton de plâtre, le nez resta brisé. On peignit les lèvres du rouge le plus écarlate, les yeux en noir, après avoir appliqué un épais badigeon sur le tout et suspendu à la seule main apparente une balance en bois.

Tel était l'état de ce monument, lorsque le conseil de fabrique décida, en septembre 1850, qu'une boiserie couvrirait le mur insalubre par son humidité du collatéral dans lequel était enfoui cet objet de dégoût et de risée pour les visiteurs étrangers.

Cette statue allait ainsi disparaître pour bien long-temps, lorsque le curé actuel voulut savoir quelle en était la matière première. Sous le badigeon, il trouva une peinture rouge, puis une verte, puis une brune, puis une dorure, puis enfin une épaisse mixtion. Cette multitude de couleurs, et surtout la dorure, lui donnèrent la pensée que cette enveloppe polychrôme cachait quelque chose de précieux. Il découvrit bientôt une fleur sculptée dans la plus rigoureuse perfection.

Excité par cette rencontre, il se mit à débarrasser la statue du mortier et de l'empâtement, comme on dégage le diamant de sa gangue. Il le fit avec le même amour qu'a l'artiste pour son œuvre, toujours ranimé par de nouvelles merveilles. Enfin, après deux mois et demi d'un travail continuel, et de la patience la plus persévérante, il parvint à opérer le *grattage* avec tant de soin qu'il n'en reste aucun vestige.

Il serait difficile de dire les beautés inappréciables de détails répandus avec profusion sur toute la statue, mais particulièrement sur la cotte d'armes, la tunique et la chaussure. Ce sont des raisins, des épis de blé, des cornes d'abondance, des combats de dragons ailés, des anges tenant de gracieuses guirlandes de fleurs ou de feuillage, en un mot dans un état parfait de conservation, tout le luxe d'ornementation de l'*époque de la renaissance.* Voilà pour les détails.

Quand le mortier fut enlevé des plis du manteau à la draperie si souple et si soyeuse, lorsque le galbe, l'élégance de la taille, qui avaient disparu sous les peintures et le badigeon épais de 3 à 4 centimètres, furent rendus à la lumière, alors la statue, déjà admirable par les ornements, le devint

encore par la majesté de l'ensemble : l'archange apparut ! *Incessu patuit Deus !*

A l'aide des vestiges des fractures, des anciens souvenirs, et d'un statuaire habile de Beaune, M. de Sapts, la restauration du monument fut complète, et on lui rendit ce qui avait été détruit, n'ayant pu entrer dans le mur, c'est-à-dire ses ailes, ses balances, symboles du jugement après la mort, puis le dragon sous les pieds de l'archange. Ce monstre représente le démon, qui, d'après la croyance catholique, cherche à séduire et perdre les âmes jusqu'au moment où elles paraissent devant Dieu. Saint Michel les défend, il terrasse du regard le mauvais génie, et tient levé sur lui le glaive prêt à le frapper, s'il devance l'instant où Dieu aura prononcé son irrévocable arrêt.

Et la vieille église séculaire, au chœur du plus pur gothique, entre tant d'œuvres remarquables, compte celle que son curé a retrouvée, et que bon nombre de cathédrales et de musées lui envieraient. Placée sur l'autel parallèle à celui de la Vierge, cette statue continue le même symbole, en faisant un magnifique pendant à l'*Auxilium Christianorum*, admirable groupe taillé dans un bloc d'albâtre.

Cette dernière statue représente la mère du Christ, en costume de reine, tenant l'enfant Jésus sur un de ses bras, et menaçant de son sceptre levé un affreux dragon dont les anneaux se déroulent à ses pieds prêt à s'élancer sur un jeune enfant effrayé qui s'attache à la robe de Marie.

Cet emblême de l'humanité se réfugiant contre le mal dans le sein de Jésus et de la Vierge, est un morceau d'art inférieur pour l'harmonie des proportions à la statue de saint Michel, mais magnifique néanmoins par l'exécution de l'idée, l'expression et l'attitude des personnages. Il porte la date de 1660, et le nom de Jean Bezuillet, fils d'un vigneron du pays. L'on ne sait de l'artiste vigneron, rien autre chose, sinon qu'il

sculpta une statue en pierre sur le même modèle, et qu'il mourut à Paris, après avoir laissé ce souvenir au lieu de sa naissance.

L'église de Santenay est pavée, partie en dalles, partie en tombes sur lesquelles se trouvent des inscriptions dont les plus anciennes sont effacées.

Il y avait aussi à Santenay trois chapelles placées dans les différentes parties du pays. La plus ancienne, celle de saint Martin, dont il a déjà été fait mention, fut détruite après être devenue une propriété nationale; les deux autres sont encore consacrées au culte sous les vocables de saint François et de sainte Agathe.

Le monastère, l'église et le château, sont trois vieilles pierres du moyen-âge; mais, tandis que l'ouvrier du monastère et de l'église sera, jusqu'à la fin, le grand architecte des monuments de l'homme, le principe qui éleva le château a fait son temps, et, depuis, le château n'est plus qu'une ruine. Il rappelle l'élément féodal s'associant pour la défense commune. Cette ruine a vu des hommes forts et vaillants qui furent chargés de défendre le sol que des populations abâtardies livraient au premier occupant. Ces forts et ces vaillants ont noblement rempli cette tâche, et leur sang a coulé par tous les pores sur le champ de bataille de la patrie. Ils ont fait sentir à ces populations molles et inertes, flétries par Tacite, la nécessité et l'honneur de se défendre elles-mêmes. Elles ont pu redemander leur part d'indépendance, et effacer la honte de la servitude dans une commune association de gloire. Sous le rayonnement de la loi divine, la dignité de l'espèce, comme dit Châteaubriant, devait remplacer la dignité des races. Il n'y eut plus de serfs, plus de seigneurs, mais un seul peuple; et ce peuple c'est la France.

Le français qui a dans les veines le sang du celte et du romain a porté son nom dans tous les lieux où le nom des *Celtes*

et des *Romains* a retenti, comme jusqu'aux extrêmes régions d'un monde inconnu d'eux. « Où ne retrouve-t-on pas ses « traces ? s'est écrié un homme de cœur et de génie. A Con- « stantinople, à Rhodes, en Syrie, en Egypte, à Carthage, « partout où j'ai abordé, on m'a montré le camp des Français, « la tour des Français, le château des Français. L'arabe m'a « fait voir les tombes de nos soldats sous les sycomores du « Caire, et le siminole sous les peupliers de la Floride !! »

Le château de Santenay, suivant Courtépée, a été fondé au IVᵉ. siècle. Il fut fortifié de nouveau au XIVᵉ., au temps de l'irruption des Anglais et des Tard-venus. Un des seigneurs, M. Parigot, conseiller au parlement de Metz, trouva dans les décombres des médailles du Bas-Empire, une entr'autres de Magnence qui est assez rare ; en 1754 une de l'empereur Constant, troisième fils du grand Constantin, sur laquelle on voyait le labarum, au bas : S. Arles, frappée à Arles, et au revers : fel.. Temp.. Rep..

On trouve dans les titres de 1285 une lettre de déclaration faite à Odard de Montagu, chevalier, par Guy de Santenay, aussi chevalier, fils de Thibaut, de ce qu'il tient en fief de lui à Cheilly et à Santenay, et, notamment, *d'une pièce de vignes de 40 ouvrées, appelée le Bochet.*

Roubert de Santenay était chevalier au parlement de Beaune en 1357. La seigneurie appartenait aussi en partie, en 1374, à Guillaume de Villers, seigneur d'Igornuy, et Guillaume de Montramberg qui eurent un procès pour 200 *ouvrées de vignes en la combe d'Embazé, joignant la tope ou plante de noble homme, Jean Pitois, suivant sentence de Mᵉ. Gallois, bailly et juge de Mâcon.*

François de Ferrières, ainsi que cela résulte d'un contrat d'échange du 14 novembre 1474, et de décrets sur les de Montrambert et de Villers, de 1481 et 1482, réunit toute la seigneurie de Santenay, *hommes et femmes, rentes, cens*

et vignes, prés, terres, buissons, justice haute, moyenne et basse. Il était également seigneur de Chassagne et de Quilly. Dans le terrier de ce temps, on trouve un chapitre des habitants qui étaient tenus de garder les prisonniers, *le cas advenant, au dit chastel, auquel ceux de Santenay et de Cheilly étaient retruyans.*

La seigneurie fut érigée en marquisat, en 1552, sous la dépendance de M. de la Berchère : 90 *hommes, habitants, dont* 5 *avaient charrue, lui appartenaient.* D'après un rapport fait, cette année 1552, à la Chambre des Comptes, par un de ses membres, envoyé pour estimer le dommage, 60 villages furent grêlés. « La veille de la saint Jacques et saint « Christophe, à l'entrée de la nuit, il tomba une *orvalle* de « *grêles*, et orage si furieux qu'elle ruina une grande partie « des vignes de Santenay, et notamment le meilleur et le plus « grand climat. Il faudra plus de deux ans pour rétablir les « vignes, avant que d'en tirer profit. —Débordement et ra- « vages de la Dheûne. —Grande misère. — Mort de 30 des « plus aisés habitants, et 16 autres furent obligés de quitter « ledit lieu. —Le village est endetté de plus de 10,000 liv. »

Précédemment, et le 23 février 1550 « le régiment de son « A. R. logea à Santenay, il fit de si étranges désastres et « rançonnements, que ledit logement porta dommage aux ha- « bitants de plus de 2,000 liv., les soldats duquel ayant pillé « la plupart des maisons. »

En 1601, reprise de fief de deux portions de la seigneurie de Santenay, par Nicolas Brulard, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, en qualité de procureur spécial de Denis Brulard, son père, chevalier, président au parlement de Dijon.

En 1719, reprise de fief de partie de la seigneurie de Santenay, par Pierre Millard, écuyer, gentilhomme ordinaire de son A. R., Mgr. le duc de Loraine, demeurant audit

Santenay, et dame Claude Desvieux, sa femme, acquéreurs par échange de demoiselles Jolande et Charlotte de St.-Martin.

En 1721, reprise de fief par messire Louis Legoux de la Berchère, chevalier, comte de la Rochepôt du marquisat de Santenay à lui cédé, suivant contrat de mariage, par Urbain Legoux de la Berchère.

En 1739, reprise de fief, et dénombrement des deux tiers de la terre et seigneurie de Santenay (le reste appartenant à M. de Macheco et autres), par Philibert Parigot, écuyer, et Marie-Louise Blancheton, son épouse, acquéreurs de M. le comte de la Rochepôt : « cette partie consiste en un vieux « château, avec haute-justice sur tout le finage de Santenay, « excepté la maison de la Charrière, appartenant à Made- « moiselle de St.-Martin, laquelle a droit de se dire, *en partie*, « dame de Santenay. » Les habitants de Santenay et de Cheilly sont sujets à la garde du château de Santenay.

En 1740, reprise de fief du dernier tiers de la terre et seigneurie de Santenay, par les mêmes Philibert Parigot, écuyer, et dame Marie-Louise Blancheton, son épouse, déjà seigneur et dame des deux tiers.

En 1743, reprise de fief de la *Charrière* située au finage de Santenay, et ayant fait partie, autrefois, de la terre de Santenay par Philibert Parigot, en qualité d'acquéreur de dame Claude Desvieux, veuve de Pierre Millard, moyennant 24,000 liv.

En 1767-69, reprise de fief, et dénombrement des terres et seigneurie de Santenay, Lacrée, Naros, St.-Jean de Naros et la Charrière, par Jacques Philibert Parigot, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, et François-Henri Parigot, son frère, conseiller au parlement de Metz, héritiers universels de Philibert Parigot, leur père.

Il ne reste du vieux château qu'une tour carrée, qui ap-

partient, avec les constructions modernes, occupant l'ancien emplacement, aux héritiers de M. Parigot.

Parmi les anciennes coutumes, on remarque le repas public dû et donné, chaque année, par les décimateurs aux habitants, à l'époque de la perception des dîmes.

En 1763, eut lieu la refonte des cloches. « Les deux grosses « cloches de la paroisse, l'une du poids de 2,000 livres, l'autre « d'environ 14,000 livres sont cassées depuis plus d'un an, « ainsi que la cloche du poids de 200 livres qui est dans une « chapelle où il y a plusieurs fondations. » Elles furent refondues à Santenay même.

En 1783, il y avait des communaux, l'un appelé le *grand Pasquier* amodié 42 liv., et des noyers dont le produit, depuis plus de cent ans, était destiné à l'entretien de l'église.

On voit, par les lettres-patentes des rois Louis XIII et Louis XIV, des mois de mai 1641 et octobre 1645, que Santenay qualifié de *bourg* dans ces titres, avait de l'importance.

Il est dit dans les premières : « Le roi... avons au dit *bourg* « de Santenay créé et ordonné, créons, ordonnons et éta- « blissons par ces présentes trois foires par an pour y être, « dorénavant, perpétuellement tenues, la première le 6 mai, « la seconde le 16 août, et la troisième le 27 septembre de « chacune année, et un marché chacun jour de mardi de « chaque semaine, où tous marchands et autres personnes « pourront hanter et fréquenter, exposer, vendre, troquer, « échanger toutes sortes de marchandises licites et permises, « avec la même liberté, et, selon que cela se pratique aux « foires de notre royaume, et pour les dites foires et mar- « chés tenir et conserver, avons permis et octroyé de faire « construire audit *bourg* de Santenay, au lieu le plus com- « mode et propre, une halle, bancs, étaux et autres choses « nécessaires pour loger les marchands, serrer leurs mar- « chandises et... car tel est notre plaisir. »

C'est en vertu de ces lettres-patentes que des halles furent fondées sur la place principale, à Santenay-le-Bas. Leurs ruines existaient encore en 1848, et ont été enlevées à cette époque.

Les secondes lettres-patentes du 24 octobre 1645, sont octroyées par Louis XIV, au seigneur de Santenay, demandant que les jours de la foire du 6 mai, et du marché soient changés : « Le roi... transférons et remettons par les pré-« sentes, savoir la dite foire échéant le dit jour 6 mai au 3e. « juillet, veille de saint Martin de chaque année, et le dit « marché au mercredi de chaque semaine... si vous man-« dons, etc... »

Ces lettres étaient adressées au bailli de Beaune, ou à son lieutenant.

Parmi les seigneurs de Santenay, on voit de bonne heure des noms parlementaires, ceux des Legoux de la Berchère et Bruslard.

Les *Bourgeois du Parlement*, selon l'expression du Grand Condé, s'étaient emparés des grandes terres et des grands manoirs : c'était l'avénement des classes moyennes. Les croisades, l'affranchissement des communes, les guerres, les duels, le luxe des cours, Louis XI et Richelieu aidant, les anciens propriétaires avaient disparu. Les parlements qui avaient fait de l'opposition aux barons, au pape et aux évêques, en faveur des rois capétiens, en firent aussi à ces derniers. L'exemple devait être contagieux ; et l'esprit d'opposition ne tarda pas de pénétrer jusqu'au village, ainsi que le prouvent les débats de droits et d'intérêts qui agitèrent fréquemment la *communauté de Santenay*. Nous citerons seulement la lettre adressée *le* 8 *septembre* 1775, par le seigneur de Santenay à l'intendant de la province.

« M. le curé de Santenay m'a fait part qu'il avait cru de-« voir vous informer des manœuvres, cabales de quelques

« habitants de ma terre qui, depuis 5 à 6 ans, se sont mis à la « tête de la communauté pour y porter le trouble et le dé- « sordre. Ces habitants ont formé une délibération pour vous « présenter une requête à cette fin d'obtenir votre autorisa- « tion pour *admodier* des noyers communaux dont le pro- « duit, depuis un temps immémorial, est employé au profit « de l'église, au luminaire du sanctuaire, à l'entretien « des cordes des cloches, au loyer de la maison du maître « d'école, et autres réparations qui sont à la charge *de la « communauté*, emploi qui n'a été fait qu'en connaissance « de cause, et par mûre délibération ancienne d'une com- « munauté sage qui a trouvé par ce petit sacrifice annuel à « se dégager de dépenses à sa charge beaucoup plus consi- « dérables que n'est le produit de ses noyers. — C'est une « suite de cabales de quelques particuliers qui soulèvent la « communauté, l'engagent dans des procès ruineux, qui « seuls forment ses délibérations, excluent des assemblées « soit par des manœuvres, soit par des propos rebutants, les « gens sages et anciens de la communauté. Ces particuliers « qui sont. . . avec quelques adhérents, se nomment pro- « cureurs de communauté à tour de rôle, sonnent les assem- « blées où personne sage n'ose se trouver, et portent leurs « délibérations de portes en portes pour accrocher des « signatures, ne tiennent point de registre des délibérations. »

Le seigneur insiste « pour que l'ordre soit rétabli dans la « communauté, que chaque habitant soit tenu de s'y rendre « et d'y donner sa voix, et qu'un registre fidèle soit tenu des « délibérations. »

Il demande enfin « que la communauté ne soit plus op- « primée des sujets turbulents qui sont les fléaux des sei- « gneurs, des curés et des honnêtes gens. »

C'est la tempête dans un verre d'eau ; mais avec la même cause qui va soulever les flots de l'Océan.

Toutefois, ne dirait-on pas un propriétaire de notre temps se plaignant à M. le préfet de ce qui se passe dans sa commune et invoquant la rigoureuse application du suffrage universel? C'est qu'en effet se seigneur n'existait plus que de nom, absorbé par la communauté, comme la partie par le tout. Mais la communauté qui n'était déjà guère raisonnable, le fut encore bien moins, lorsqu'il fallut s'entendre, à quelques années de là, pour empêcher de se commettre ces jours plus qu'inutiles, ces jours qui justifient toutes les réactions, qui font rétrograder à la loi des sauvages, celle du talion, ces jours qui ferment les portes de l'avenir jusqu'à ce que toutes les voix s'élèvent contr'eux, comme une seule voix, afin que la véritable loi du progrès, la loi divine de pardon et d'amour reprenne son empire et les accepte ainsi : le limon du torrent s'efface dans le cours limpide et profond du grand fleuve.

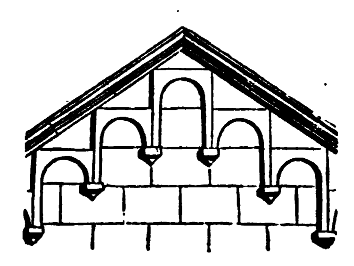
La population de Santenay est aujourd'hui de 1534 habitants : c'est la commune la plus considérable du canton, après le chef-lieu, Nolay. Son vignoble est un des plus importants du département de la Côte-d'Or; et les meilleurs climats sont, comme au temps où Courtépée écrivait : la Gravière dont le Noyer-Bar fait partie, le clos Tavannes.

Il y a de belles carrières de pierres, et sur le plateau de la montagne une exploitation de sable vitrifiable, partie principale du revenu communal : ce sable s'exporte à Rive-de-Gyer et Epinac. Pourquoi l'industrie n'a-t-elle pas établi des usines semblables qui auraient été pour Santenay une source nouvelle de richesses, et dont la prospérité eût été assurée par la facilité de se procurer la matière première, le sable, sur place, la houille par le canal, et le débouché au centre de la production du vin.

On trouve dans ces dernières carrières des brèches osseuses : ces débris de l'ancien monde se rencontrent entre les rochers et dans le terrain diluvien au milieu de stalactites ou stalag-

mites. Ce sont des fragments de côtes de mastodonte, des phalanges de pieds de cerf, des os d'ours, et une grande quantité de dents de divers animaux.

Il ne nous reste plus rien à dire sur Santenay. La plupart des objets *de l'époque celtique et de l'époque gallo-romaine*, que nous avons décrits, ont été, depuis plusieurs années, recueillis par un habitant, M. Charles Delongny. Ces reliques sacrées du passé qui n'ont de garantie de durée pour le pays que ces pages éphémères, et le goût non moins périssable du possesseur actuel, auront, sans doute, le sort de tant d'autres devenues des titres effacés, en perdant le nom du lieu où elles ont été trouvées. Combien il est à regretter que l'on n'ait pas eu, dès long-temps, la pensée, en France, de leur consacrer une place dans chaque musée des villes principales ! Là elles auraient été pieusement conservées, avec le nom de la commune à laquelle elles appartiendraient ; et, celles-ci les y retrouverait perpétuellement, phases anciennes de son existence, souvenirs immortels des temps écoulés !!



NOTE

SUR

QUELQUES CROIX EN PIERRE

DU DÉPARTEMENT DU DOUBS ;

Par M. Victor BAILLE ,

Architecte, inspecteur de la Société.

Les dessins de quelques croix rurales que je viens vous présenter, sont un bien faible tribut à côté de vos grands travaux; j'ai pensé qu'il n'était cependant pas sans intérêt de recueillir ces petits monuments qui disparaissent tous les jours, soit qu'ils tombent de vétusté, soit qu'un goût déplorable les fasse remplacer par des croix en fonte; œuvres banales, sans style et sans effet ; combien ces *monuments* jetés au moule sont loin de la poésie et du sentiment religieux qui se retrouvent dans les moindres productions des siècles passés; celles-ci auraient plus d'intérêt, si, aux feuilles qui les représentent, j'avais pu joindre la légende de leur érection, on y trouverait les souvenirs d'une pieuse reconnaissance, ou d'un touchant repentir; malheureusement je n'ai rien pu recueillir sur celles que j'ai dessinées, je ne peux les accompagner que d'une simple description.

La première s'élevait à Vellevans (Doubs). La croix pro-

prement dite avait été brisée lors de la tourmente de 93, mais la colonnette, fort curieuse, était ornée de sculptures. A la face principale, on voyait le Père éternel sur son trône, deux anges soutenaient la couronne sur sa tête. Les autres faces présentaient les attributs de la Passion, le chapiteau, sans ornementation, soutenait le socle de la croix : ce socle, orné de quatre colonnettes d'angles, offrait la figure du fondateur à genoux et les mains jointes. Sur la frise, une inscription entièrement fruste, retraçait probablement l'invocation du pieux personnage. Je m'applaudis d'avoir dessiné ce petit monument avant la démolition : les morceaux que je n'ai pu retrouver auront été enfouis dans les fondations d'un piédestal lourd et barbare, supportant une croix en fonte dont la mesquine sécheresse fait regretter même la pierre presque brute qui remplaçait la croix, dont la richesse devait au moins égaler celle de son support.

La deuxième et la troisième de ces croix se voient encore à Loray et à Flangebouche (Doubs); la première est svelte, un soubassement élancé soutient une colonnette à pans, surmontée d'un pavillon avec niches d'où s'élève la croix ornée d'arcatures et portant le Christ; la troisième est plus simple que la précédente, mais, comme elle, son soubassement présente un détail qui m'a paru singulier; c'est une figure d'homme droite et raide. A la croix de Loray, au-dessous la main droite, on voit une petite tête; la figure paraîtrait nue, si on ne remarquait pas une espèce de lacet sur la poitrine. Ces images ne sont point celles des fondateurs qu'on eût représentés dans une posture suppliante. Ces deux monuments seraient-ils des croix funéraires? Mais ils sont placés sur des chemins, loin des lieux d'inhumation; rien n'a pu me servir à expliquer l'objet de cette représentation. Deux figures en habits sacerdotaux, placés contre les pans de la colonnette de Flangebouche, sont probablement les saints

Ferréol et Fergeux, apôtres du diocèse; un arbre qui s'élève entre eux figure l'église qu'ils ont fondée.

J'ai dessiné la quatrième croix dans un village près St.-Loup (Haute-Saône). Ici l'image du fondateur est à genoux, sur une console tenant à la base de la colonnette, au-dessus de lui; quatre figures, sans attributs et même sans nimbes, ornent le fût. La croix porte le Christ et la figure de la Vierge. Ces trois derniers monuments me semblent appartenir au XV°. siècle.

Le cinquième, dans le style de la renaissance, se voit à Scey-sur-Saône (Haute-Saône), sur un coteau qui domine une riche campagne. Elle a le fini et l'élégance qui caractérise les œuvres de cette époque, le piédestal est décoré de deux colonnettes détachées qui accompagnent une niche où se trouvait la Vierge; une tablette saillante devant la niche, sert à déposer les bouquets que la jeune fille vient cueillir sur la pelouse fleurie qui s'étend comme un tapis au-devant du petit monument; au-dessus du piédestal, la croix s'élance pour s'offrir aux yeux du laboureur dans la plaine.

J'espère augmenter encore mon album; chaque fois que je trouve sur mon chemin un de ces souvenirs de la piété de nos pères, je me hâte de le dessiner, dans la crainte qu'au prochain voyage je ne trouve plus à sa place qu'un bloc de pierre en forme de piédestal plus ou moins grec, surmonté d'une croix en fonte, en style gothique du XIX°. siècle!

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES DE LAMOTTE-PASQUIER.

A M. le Directeur de la Société française pour la conservation des Monuments historiques;

Par M. l'abbé CLÉMENT,

Membre de la Société.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens de terminer les fouilles que je me suis engagé à faire pratiquer à Lamotte-Pasquier, commune de Dampierre-sous-Bouhy, à 3 kilomètres de St.-Amand-en-Puysaie (Nièvre), et pour lesquelles le Congrès de Nevers m'a accordé une allocation de 50 francs, le 13 juin de cette année.

La Société française n'aura pas à regretter, je pense, la somme dont elle m'a permis de disposer, et, pour notre musée, il va s'enrichir de quelques objets dignes, je crois, de figurer au nombre de ceux qui composent sa collection.

Je parlerai d'abord de ma principale trouvaille : c'est un dieu lare, la divinité protectrice du logis. Je dis *dieu lare,* et non *pénate.* Ceci demande une explication.

Les dieux pénates, chez les payens, étaient spécialement chargés dans les maisons de la garde de l'intérieur, tandis que les dieux lares avaient une juridiction plus étendue. Ceux-ci veillaient sur toute la maison et la gardaient plus particuliè-

rement contre tous les ennemis du dehors. Conséquemment, au lieu d'être placés au foyer, comme les pénates, qui s'y installaient à demeure fixe, ils choisissaient un autre poste, le plus souvent à l'entrée du logis, soit pour y recevoir les premiers hommages des visiteurs, en leur qualité de dieux domestiques-suzerains, soit et surtout pour exercer de là leur vigilance sur l'habitation et les hommes. Aussi est-ce à l'entrée du principal corps-de-logis découvert à Lamotte-Pasquier que j'ai trouvé une statue tombée d'un massif en maçonnerie qui lui servait de piédestal, à 3 mètres du mur de la façade donnant sur la cour.

L'identité de cette idole se reconnaît d'ailleurs aux attributs des divinités de ce genre. Un de ces attributs, et le plus ordinaires, était un chien, placé à côté d'elles, en état de repos, et ce chien, adoré lui-même sous le nom de *lar familiaris* (lare familier), occupe, aux pieds de notre idole, la place qui lui est assignée par la mythologie. — Un second symbole auquel il est également facile de voir quelle est la qualité du dieu et la fonction qu'il exerce, est un vase d'une forme commune (il ressemble à une écuelle) qu'il couvre tout entier de la main gauche, indiquant par là qu'il veille sur tous les intérêts des habitants de la maison, même sur leur nourriture.

Les deux représentations ont été taillées dans le même bloc de pierre et sont par conséquent inséparables l'une de l'autre. Toutes deux ont perdu leur tête, perte regrettable, sans doute, mais qui diminue peu le mérite du sujet considéré comme l'expression de l'idée que je viens d'exposer. En fait de statues dont les types des figures sont imaginaires ou non déterminés d'une manière caractéristique et invariable, c'est quelquefois le corps qui parle et non la tête, surtout si elles sont accompagnées d'attributs connus, et c'est ce qui arrive ici. Les deux personnages (car le chien réclame ce titre) sont assis, chacun à sa manière, le dieu à figure humaine sur un

siége à dossier élevé, et le dieu chien à la manière des animaux de l'espèce qu'il représente. Le premier est vêtu d'une simple tunique qui lui descend au-dessous des genoux. Sa chaussure lui monte jusqu'à la cheville du pied, où elle se rabat, imitant ainsi une espèce de brodequin. Sa jambe est nue. Le tout était recouvert d'un dais qui, dans sa partie de devant, au milieu, porte une tête en pendentif accompagnée de deux oiseaux. Ce dais est séparé du reste.

Beaucoup de médailles ont été trouvées précédemment à Lamotte-Pasquier; mais les fouilles ont encore amené la découverte d'un certain nombre de pièces; en voici l'énumération : une médaille consulaire (38 ans avant J.-C.), fourrée, d'argent, petit modèle; je me dispense d'en donner l'explication. Plusieurs autres, moyen bronze, recouvertes d'une belle potine; une d'Antonin-Lep.; deux de Marc-Aurèle; une de la grande Faustine; deux de la jeune; une, petit modèle, du tyran Magnence (Magnentius); une toute petite, mais charmante, du même, je crois; une de Tétricus, autre tyran; et enfin, une quinzaine d'autres, petit modèle, toutes frustes, auxquelles j'ai dû faire subir l'action d'un dissolvant pour en reconnaître les types, et qui toutes appartiennent à plusieurs époques du Haut et du Bas-Empire.

Ce n'est pas tout, j'ai encore tiré des ruines de Pasquier : 1°. un petit objet en ébène ou en corne de buffle, figurant un demi-cercle elliptique plein, d'une longueur de 2 centimètres 1/2, sur 1 centimètre de hauteur et un 1/2 centimètre d'épaisseur, à base unie; courbe ondulée de manière à représenter les lettres NONON qu'on lit avec la même facilité des deux côtés. Ces lettres ont-elles été formées à dessein, ou sont-elles le résultat fortuit du travail de l'artiste? je ne saurais le décider; 2°. une tête en pierre, beau galbe, chevelure épaisse et frisée, mais n'ayant plus le principal ornement de la figure, les yeux et le nez, qui semblent avoir été mutilés

avec intention; 3°. un morceau de verre de vitre dont tout le mérite est d'accuser l'enfance de l'art dans le genre de fabrication auquel il se rapporte; 4°. une bague unie, parfaitement bronzée; 5°. un instrument en fer, plat, de forme hémisphérique, ou à peu près, et dont tous les côtés ont dû servir de tranchant; peut-être est-ce un de ces *racloirs* employés par les Romains pour se nettoyer le corps au sortir du bain. Je ne me fais pas fort de conjecturer juste; 6°. un épilatoire, en bronze, forme commune, grandeur, id.; 7°. une espèce d'aiguille, ou plutôt un style ordinaire; 8°. un autre style fort bien conservé et très-beau. L'extrémité opposée au poinçon se termine en palette figurant une petite hache, laquelle est précédée, de chaque côté, de deux dents pareilles à celles d'une scie. On comprend, à le voir, comment Horace a pu dire : *Sæpe stylum vertas*, ou selon la tradition de Boileau, effacez souvent; 9°. une meule de trusalite ou moulin à bras; 10°. trois masses d'un métal blanc, du poids de 120 gram., qu'on croit reconnaître, à l'analyse, pour un alliage d'argent, de plomb et de zinc, alliage inconnu dans les temps anciens; peut-être que mieux analysé, ce métal se trouvera être du potin, ce qui confirmerait cette opinion, qu'on battait monnaie au Pasquier. Une de ces masses a été coulée brute, l'autre est en lingot, et la troisième a été détachée, au ciseau, d'une masse plus grosse, non trouvée, comme pour être employée à faire des pièces de monnaies dont elle a l'épaisseur. J'en dirai encore un mot plus loin; 11°. des cippes de colonnes corinthiennes, facilement reconnaissables à leurs bases pour appartenir au temps de l'époque gallo-romaine, où l'architecture n'avait pas encore dégénéré; 12°. enfin, beaucoup d'autres objets, tous d'origine romaine, mais que leur peu de valeur me dispense de noter ici.

Quant à l'état des lieux où les fouilles ont été faites, il doit motiver plusieurs observations. Je dirai d'abord que le champ

de Lamotte-Pasquier est une véritable nécropole. Quantité de squelettes de corps humains avaient été exhumés des ruines, à l'occasion des travaux exécutés par les ordres de Mme. veuve Gonneau, propriétaire du terrain, pour en extraire les pierres propres à la bâtisse, et les ouvriers employés par moi en ont encore exhumé douze, la plupart étaient entiers et couchés horizontalement de tout leur long; un a été trouvé debout vers un mur, et d'autres, dont les ossements étaient entassés, semblaient avoir été broyés, signe évident que maisons et habitants ont péri par une cause violente.

A quelle époque ce désastre a-t-il eu lieu? C'est la question à discuter. En supposant qu'une habitation féodale eût succédé, dans le même lieu, à la *villa* gallo-romaine, tout s'expliquerait, et la conservation de ces ossements et le reste.

Quant aux causes qui, dans cette hypothèse, auraient pu amener la ruine complète et simultanée de l'habitation et des habitants, je pourrais en signaler plusieurs, telles que les ravages exercés dans nos pays par les Reitres, auteurs de la Ligue, ou ceux occasionnés plus tard, sous la minorité de Louis XIV, à l'occasion de la bataille de Bléneau, à 7 lieues de St.-Amand, par les troupes de Condé. Ce qu'il y a de bien certain, relativement à ce dernier événement, c'est qu'une bande de fuyards, que je crois avoir appartenu à l'armée du grand capitaine alors peu fidèle à la cause du roi, son cousin et maître, incendia St.-Amand, et porta la dévastation dans la direction de Lamotte-Pasquier, sur une assez grande étendue du territoire de la Puysaie. Le milieu qu'occupaient, dans la terre, les ossements humains découverts, indiquerait d'ailleurs que la catastrophe devrait se rapporter à l'une ou à l'autre des deux époques précitées, car ces débris gisaient entre la couche épaisse des décombres provenant de la construction gallo-romaine, et une couche également très-épaisse de terre végétale; mais d'autres considérations fondées sur d'autres

faits sembleraient détruire ou du moins grandement affaiblir cette présomption. La 1re., c'est que s'il avait existé, aux Pasquiers, un château féodal de quelqu'importance, il en serait resté jusqu'à ce jour quelque souvenir, et que la tradition est muette à cet égard ; la 2e., c'est que de tous les objets trouvés sur les lieux, aucun n'atteste l'existence de constructions autres que celles que les Romains y établirent, et qu'on n'y rencontre partout que des vestiges de la plus haute antiquité gallo-romaine. Je n'en excepte qu'un petit mur insignifiant, dont les pierres n'étaient pas même reliées entre elles par un mortier à chaux, et les trois masses de métal dont j'ai parlé plus haut, s'il est prouvé que ce métal renferme du zinc.

Si les charpentes de corps humains trouvées aux Pasquiers devaient être attribuées aux premiers habitants du lieu, il faudrait donc les faire remonter jusqu'à la fin de l'ère gallo-romaine, c'est-à-dire au Ve. siècle. J'indique cette date, parce qu'aucune des monnaies également trouvées dans l'endroit n'a été frappée à une époque plus récente. On pourra dire, sans doute, que des débris de ce genre ainsi abandonnés dans la terre, ne peuvent pas se conserver aussi intacts pendant tant de siècles. Qui le dira devra le prouver. Pour moi, j'avoue que je ne regarde pas la chose comme impossible. J'abandonne ce point de critique historique, et je rentre dans mon étude archéologique.

Qu'était-ce que la construction de Lamotte-Pasquier ? Quelle en était la forme, l'étendue et la destination ? C'est ce qu'il s'agit de savoir, et ce qu'il est jusqu'ici assez difficile de dire. Cependant, les nouvelles données, qui résultent des fouilles, m'autorisent à maintenir ce que j'ai affirmé au Congrès de Nevers : j'ai dit que je croyais reconnaître dans l'établissement de Lamotte-Pasquier, une ville gallo-romaine considérable, et je suis toujours de cet avis. Je n'ai point d'autres

preuves à donner de mon assertion que celles qui résultent de ce qui a été exposé dans ce rapport, et celles qui résulteront des détails qui vont suivre.

Il ne m'a pas été possible de parvenir à connaître le nombre et la dimension des bâtiments qui formaient l'ensemble de cette luxueuse maison de campagne ; mais, à en juger par les ondulations de terrain sur un espace de près de 200 mètres, et par les débris dont le sol est jonché dans cette longueur, sur une largeur de 30 à 40 mètres, il y avait là, outre l'habitation principale, de vastes constructions secondaires. Ce que j'ai découvert n'en est que la moindre partie. C'est un parallélogramme allongé ayant 39 mètres de l'Ouest à l'Est, et 14 du Midi au Nord, y compris les murs (toutes les autres lignes sont prises dans œuvre). La façade était au Midi. Un mur parallèle aux deux qui forment la longueur, partage inégalement ce plan en se tenant constamment à 3 mètres du mur de la façade. L'espace compris entre ces deux lignes était sans doute occupé par une galerie : des cippes trouvés à cet endroit rendent l'hypothèse probable. Un autre mur divise encore l'intérieur du plan parallèlement à ceux dont je viens de parler, mais à 1 mètre seulement de celui du Nord, et fait retour d'équerre à une distance inégale des deux murs de côté du grand cadre, pour former un autre carré long par sa jonction avec le mur qui coupe longitudinalement le grand plan. L'épaisseur des murs extérieurs est de 80 à 85 centimètres; celle des autres est moindre. On peut se demander, ces divisions étant telles que je viens de le dire, si les appartements n'occupaient que l'emplacement renfermé dans le carré intérieur. Cet espace paraît bien restreint, et, tout en se rappelant combien les appartements des Romains étaient exigus, on est porté à croire qu'ils dépassaient les lignes indiquées. Ce que je dois d'abord affirmer, c'est que des murs partagent cet espace en plusieurs compartiments de di-

verses grandeurs; mais quoique je n'aie point observé de traces de murs dans les deux espaces vides aux extrémités du carré intérieur, j'ai lieu de croire que ces deux parties étaient habitées, car dans l'un de ces emplacements j'ai découvert un massif curieux, très-certainement destiné à recevoir un carrelage. Ce massif, par son épaisseur, ainsi que par les matériaux de diverses natures dont il est composé, fait même supposer qu'on avait pris toutes les précautions pour le garantir en ce lieu de l'humidité du sol. J'ignore si le même système était généralement employé.

Ce massif se compose : 1°. d'une couche de béton ou d'un blocage noyé dans un mortier solide de 8 centimètres d'épaisseur; 2°. d'un lit de charbon de bois, de 2 centim. d'épaisseur, et 3°. d'une couche de mortier ordinaire sur lequel reposait le carreau. A l'angle Nord-Ouest du grand parallélogramme, on a cru découvrir l'emplacement d'une forge. C'est positivement là qu'ont été recueillies les trois masses de métal dont il a été question plus haut. Une tranchée de 1 mètre 50 centimètres de profondeur ayant été faite à l'angle Sud-Est du grand cadre, on en a extrait des cendres qu'on aurait dit avoir été lessivées de la veille, et d'autres matières absolument pareilles aux immondices provenant d'un lavoir de cuisine. Il y avait d'ailleurs à la même profondeur des restes d'un conduit dont la destination devait être de transporter ces matières au dehors; aussi est-ce de ce côté que devaient s'écouler les eaux.

J'ai déjà fait mention d'un massif en maçonnerie trouvé au Midi, à 3 mètres 50 centimètres de la façade; il a 3 mètres carrés; il correspond exactement au point milieu du parallélogramme intérieur. Sa hauteur est de 1 mètre. La paroi du côté de l'Ouest est encore enduite d'un ciment peint en rouge, de 5 centimètres d'épaisseur, lequel a pour appui, à 6 centimètres du niveau du sol primitif, un soubassement en pierre

qu'il affleure. Je ne doute pas que ce massif et la statue qu'il supportait ne fussent à l'abri sous un portique : trois choses me le font supposer : 1°. l'enduit peint dont ce massif était revêtu dans tout son pourtour; 2°. le peu de solidité de cette construction, dont la maçonnerie ne pouvait résister longtemps à l'action continue des eaux pluviales; 3°. enfin, un mur long de 6 mètres 50 centimètres dont on a découvert les fondations à 3 mètres de là, du côté de l'Ouest, et qui fait angle droit avec le mur de la façade, d'où il part.

Des gradins en terre découverts à la profondeur de 1 mètre et plus, décèlent sans doute la place de marches en pierre qui auront été enlevées. L'espace compris entre ces gradins est plein de décombres, à la profondeur de 1 mètre, à partir de la couche de terre végétale qui les recouvre, et qui a elle-même 90 centimètres d'épaisseur. L'intérieur des appartements était orné de peintures polychrômes. De nombreux fragments de ciment portant de ces peintures ont été recueillis. Tous les dessins que j'ai vus figurent des mosaïques, et les couleurs qui dominent sont le rouge, le vert, le jaune et le bleu.

J'ai dit que, selon toute probabilité, le corps de bâtiment dont j'ai donné le plan et la description, n'était qu'une dépendance de la *villa* et non la partie la plus importante de l'habitation. Je puis donner maintenant quelques raisons de ce sentiment : 1°. une baignoire en marbre blanc, découverte il y a quelques années à 33 mètres Sud-Est de cet emplacement; 2°. une encoignure de mur mise à nu, à la même distance, par les ouvriers que j'ai employés, mur qui s'aligne avec celui du côté de l'Est du bâtiment décrit; 3°. un chemin large de 3 mètres, formé de pierres longues posées sur le bout, et qui, partant du bâtiment en question ou plutôt du portique, descend, en faisant une courbe, à l'emplacement du mur et de la baignoire; 4°. enfin, un massif composé de béton, dont la surface plane ou plutôt *polie* à été découverte dans une

étendue de plus de 3 mètres à côté de l'allée en pierre. Tous ces vestiges, je le répète, sont des indices bien certains qu'il y avait là, et qu'il devait y avoir plus loin, au Midi, d'autres constructions.

Voilà, M. le Directeur, ce que j'ai pu connaître de certain et conjecturer sur les ruines gallo-romaines de Lamotte-Pasquier.

Je viens d'expédier pour Nevers, à l'adresse de M. le Conservateur du musée, tous les petits objets dont mention est faite plus haut; je me propose d'envoyer prochainement la statue, ainsi que les autres antiquités que je crois dignes d'être classées au nombre de celles qui fixent la légitime curiosité des visiteurs du musée.

La connaissance des faits que je révèle n'ajoutera rien aux lumières que tant d'archéologues savent répandre, à votre suite, M. le Directeur, sur l'histoire monumentale du passé; mais j'ai au moins cet avantage, qu'en vous rendant compte de mes travaux, je puis dire combien est grande mon admiration pour le glorieux restaurateur de la science archéologique; et c'est le sentiment dont je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression, etc.



TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du réglement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M. de Givenchy.
Somme.	M. Rigolot.
Oise.	M. l'abbé Barraud.
	M. le comte DE MÉRODE.
Aisne.	M. l'abbé Poquet.
Ardennes.	M. Beglot.
Marne.	M. le comte DE MELLET.
Seine-et-Marne.	M. le vicomte de Bonneuil.
Meuse.	M. E. de Barthélemy.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. le Vte. du Moncel.
Orne.	M. Léon de La Sicotière.
Eure.	M. R. Bordeaux.
Seine-Inférieure.	M. de Glanville.
Seine.	M. le Vte. DE CUSSY.
Seine-et-Oise.	M. Duchatellier.
Yonne.	Mgr. Joly, archevêque de Sens.
Aube.	M. l'abbé Tridon.
Eure-et-Loir.	M. d'Alvimare, à Dreux.
Sarthe.	M. DROUET, au Mans. M. David, architecte.
Maine-et-Loire.	M. Godard-Faultrier.
Mayenne.	M. de La Baulière.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les Inspecteurs divisionnaires.

Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE. M. le Mq[s]. DE VIBRAYE.
Cher.	M. le baron de GIRARDOT.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé MANCEAU.
Indre.	M. CHARLEMAGNE.
Nièvre.	M. l'abbé CROSNIER.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. le B[n]. DELZONS.
Haute-Loire.	M. . . . .
Loire.	M. ROUX.
Lozère.	M. MALLAY.
Côtes-du-Nord.	M. BARTHELEMY. M. GESLIN DE BOURGOGNE, à St.-Brieux.
Ille-et Vilaine.	M. LANGLOIS. . . . . . .
Finistère.	M. DU MARHALLA.
Morbihan.	M. DE BLOIS.
Loire-Inférieure.	M. NAU, architecte.
Vienne.	M. l'abbé AUBER. M. DE CHERGÉ. . . . . . .
Deux-Sèvres.	M. AVRIL DE LA VERGNÉE.
Charente-Inférieure.	M. l'abbé LA CURIE.
Vendée.	M. L. AUDÉ, à Bourbon-Vendée.
Haute-Vienne.	M. Félix DE VERNEILH. M. l'abbé TEXIER.
Creuse.	M. BONAFOUS.
Gironde.	M. DES MOULINS. M. Léo DROUYN.
Landes.	M. DU PEYRAT, à St.-Sever.
Dordogne.	M. le C[te]. DE GOURGUES.
Charente.	M. DE CHANCEL.
Lot-et-Garonne.	M. BESSIÈRES.
Tarn-et-Garonne.	M le baron DE CRAZANNES.
Haute-Garonne.	M. le vicomte DE JUILLAC.
Hautes-Pyrénées.	M. E. LOUPOT.
Basses-Pyrénées.	M. DURAND.
Tarn.	M. DE LEUTRE.

Lot.	M. Calvet.
Aude.	M. Mahul.
Bouches-du-Rhône.	M. ROUX, D.-M.
Hérault.	M. Ricard.
Gard.	M. Pelet.
Vaucluse.	M. Renaux.
Rhône.	M DE COMMARMONT, à Lyon. M. Peyré, à Villefranche.
Ardèche.	M. de Valgorge.
Ain.	M. Dupasquier.
Drôme.	M. l'abbé Jouve.
Isère.	M. de Lhorme.
Côte-d'Or.	M. le Cte. DE MONTALEMBERT. M. Marion.
Saône-et-Loire.	M. de Cissay.
Allier.	M. le comte de Soultrait.
Haute-Marne.	M. Girault de Prangey.
Doubs.	M. WEIS. M. Victor Baille.
Jura.	M. Ed. Clerc.
Haute-Saône.	M. de Buyer.
Moselle.	M. V. SIMON. M. Prost.
Meurthe.	M. G. de Dumast.
Vosges.	M. Puton.
Bas-Rhin.	M. Arth.
Haut-Rhin.	M. Bavelaer.

BUREAU CENTRAL.

MM. De Caumont, directeur.
Le Petit, secrétaire-général.
L. Gaugain, trésorier en chef.
L'abbé Varin.
G. Bouet.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des monuments, par ordre alphabétique.

(L'astérisque * désigne les membres de la Société abonnés au Bulletin monumental (1).

A.

Abord (Hippolyte), avocat, à Autun.

Abord-Belin, à Santenay (Côte-d'Or).

Achard de Vacognes (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

Alaux (Gustave), architecte, à Bordeaux, rue de la Taupe.

* Alègre (Léon), peintre, à Bagnols (Gard).

Allonville (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges.

Alix (l'abbé), Céleste-Hippolyte, à Bourges.

* Alvimare (Charles d'), à Dreux.

Amiet (l'abbé), curé d'Aulnay (Charente-Inférieure).

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Arbaumont (Jules d'), aux Argentières, près Dijon.

* Arbellot (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Arcelot (d'), membre correspondant de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Archiac (le comte d'), à Dijon.

Ardant, chef de bataillon du génie, à Thionville.

* Argouges (le comte d'), à Paris.

Arnauld (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.

* Arribant, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Dieppe.

Astaix, pharmacien, à Limoges.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis depuis 19 ans un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de deux mois en deux mois, illustré d'un grand nombre de figures.

* Auber (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Aubert, propriétaire, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

Aubry, notaire, à Gorze (Moselle).

Aucapitaine, membre de plusieurs Académies.

* Audé (Léon), conseiller de Préf., secrétaire-général de la Vendée.

Audierne (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

Auger (l'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

* Aulanier (l'abbé), aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

Aumont, avocat, président de la Société académique, à Pont-l'Evêque.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

Auvré, maire, à Dijon.

Avril de La Vergnée, propriétaire, à Niort.

* Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à la Rochelle.

Azais, président de la Société archéologique, à Béziers.

B.

Bacot de Romans (Jules), propriétaire, à Tours.

Bailhache, professeur de rhétorique au Mans.

* Baille, architecte, à Besançon.

* Bailliff (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Baillon de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Balthasar, à Arles.

Balthasar (l'abbé), à Beauvais.

Bandeville (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

Barat, officier supérieur en retraite, à Nevers.

* Barbier, docteur-médecin, au Mans.

* Barraud (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Beauvais.

* Barthélemy, architecte, à Rouen.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.

* Barthélemy (Edouard de), propriétaire, à Châlons.

Bastard (Léon de), archiviste paléographe, à Paris, place de Bourgogne, n°. 3.

Bastard du Mesmeur (Le), propriétaire, à Rennes.

Bastien (l'abbé), curé de St.-Martin, à Pont-à-Mousson.

Bataud (Henry), à Dijon.

Baudouin, architecte, à Avallon.

* Baudot, président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

Baudot (Adrien), à Dijon.

* Baudry (Paul), à Rouen.

* Baux, archiviste, à Bourg.

Bazin (Charles), ancien magistrat, au château de Furnerault, par Aillant-sur-Cholon (Yonne).

Bazin, propriétaire, à Caen.

Beauchamp (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Infre.).

BEAUCOURT (de), à Mesnil-sur-Blangy (Calvados).

* BEAUFORT (le comte de), propriétaire, à Picauville (Manche).

BEAULIEU, vice-président de la Société de statistique, à Niort.

* BEAULUÈRE (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

* BÉCHADE, percepteur, à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

BÉDEL, avocat, au Mans.

* BEGLOT, propriétaire, à Reims.

* BELLEFONT (Mme. la comtesse de), à Caen.

* BELLET DE TAVERNOZ, propriétaire, à Lyon.

BELLET (Maurice), substitut, à Gaillac (Tarn).

BELLY (Félix), rédacteur de journal, à Dijon.

BENGY-PUYVALLÉE (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges.

BENGY-PUYVALLÉE (Henry de), à Bourges.

* BÉNOIST, architecte, à Lyon.

BÉRARD aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

BERBIS (de), rue Jehanin, à Dijon.

* BERGERET, architecte, à Lyon.

* BERGUES LA GARDE, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).

BERLIER (Gustave), rue Ste.-Anne, à Dijon.

BERRY, conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.

BESSY, propriétaire, à Dijon.

* BERTRAND DE DOUE, président de la Société académique, au Puy.

* BERTRAND, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.

BÉRU (de), à Béru (Yonne).

BESSERT, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.

BESSIÈRES, directeur des contributions directes, à Pau.

BETHUIS, avocat, au Mans.

BEZIER-LAFOSSE, architecte, à St.-Servan (Ille-et-Vilaine).

BIGANT, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.

BIGAULT DE GRANRUT, à Châlons.

BIGOTTIÈRE (de la), à la Bigottière (Eure).

BILART, archiviste, au Mans.

* BILLON, docteur-médecin, à Lisieux.

BINAUT, docteur-médecin, à Lille.

BIZARD, professeur de dessin, à Semur.

* BIZEUL, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Infre.).

BIZOUARD, à Dijon.

* BLACAS (le duc Xavier de), à Paris.

* BLAINS (des), à Ambronay (Ain).

* BLAIS (l'abbé Auguste), curé de Brestot (Eure).

* BLANCHE, secrétaire-général du ministre d'Etat.

* BLANCHETIÈRE, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.

* BLANCMESNIL (le comte de), à Paris.

BLAUDY (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Confolens.

BLAVIGNAC, président de la Société d'histoire, à Genève.

* BLIGNY, propriétaire, à Rouen.

BLIN, payeur du département, à Bourges.

* BLOIS (Ch. de), ancien député, à Quimper.

BLOTTIÈRE, sculpteur, au Mans.

BOISLÈVE-DESROYERS, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).

BOISRENAUD (le comte de), propriétaire, à Paris.

BOISSARD (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

BOISSARD (Yves), propriétaire, à Dijon.

BOIVIN, architecte du département, à Auxerre.

* BONALD (Mgr. de), cardinal, archevêque de Lyon.

BONNECHOSE (de), à Bayeux.

* BONNEUIL (le comte de), à Paris.

BONNETAT (l'abbé), curé de Castelnau-d'Urban.

BONNETON, architecte, à Gannat.

BONVOULOIR (le comte de), à Mortain.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en Droit, à Evreux.

BORDECÔTE (de), substitut du procureur impérial, à Pont-Audemer.

BOSSIN, horticulteur, à Paris.

BOTTIN, membre de plusieurs Académies, à Paris.

BOUCHARD, à Dijon.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines (Loiret).

BOUCHET (Paul), architecte, au Mans.

* BOUDANT (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Chantelle (Allier).

BOUDIN, sculpteur, à Gisors.

* BOUET (Georges), membre de plusieurs académies, à Caen.

* BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* BOULANGÉ, membre de l'Institut des provinces, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.

BOULART (Emile), juge de paix, à Richelieu.

BOURASSÉ (l'abbé), chanoine, à Tours.

BOURDON-DUROCHER, officier en retraite, au Mans.

BOURDONT, directeur de la fabrique de verres peints, à Paris.

BOURGEOIS (Justin), propriétaire, à Saintes.

* BOURGEOIS, ancien membre du Conseil général, au château de Nantivel, à Suippes (Marne).

BOURMONT (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.

BOURSE (l'abbé), curé à Neuvy.

BOUTTON-L'EVÊQUE, maire des Ponts-de-Cé.

BOUVET (l'abbé), curé de Foultourte (Sarthe).

* Mgr. BOUVIER, évêque du Mans.

BOYER, ancien professeur, au Mans.

BRANCHETEAU (l'abbé), professeur

au séminaire d'Issy, près Paris.

BRAVAIS, directeur de l'usine à gaz, à Dijon.

* BRÉBISSON (de), naturaliste, à Falaise.

BRÉDA (le comte Raymond de), propriétaire, à Paris.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), propriétaire, à Landal (Ille-et-Vilaine).

BRETAGNE (de), inspecteur des contributions directes, à Laon.

BRETENIÈRE (Edmond de), à Dijon.

BRÉVILLE, à Caen.

BRIAND (l'abbé), chanoine honoraire, à Saintes.

BRIFFAUT (l'abbé), curé de Saumur.

* BRIGES (le marquis de), propriétaire, à Caen.

BRISSON, secrétaire en chef de la mairie, à la Rochelle.

* BROC DE SEGANGES (du), à Moulins.

BROIN (de), à Dijon.

BRULÉ (l'abbé), aumônier des religieuses de la Ste.-Enfance, à Sens.

BRUN-LAVAINE, propriétaire, à Turcoing (Nord)

BRUNO, propriétaire, à Dijon.

BRY (le baron de), préfet de la Côte-d'Or.

BUCAILLE (Gustave), propriétaire, à Paris.

BUDILLON (l'abbé), curé de Bavin (Isère).

BULLIOT, membre de la Société Eduenne, à Autun.

* BURES (de), conseiller de préfecture, à Moulins.

BUSSIÈRES (Emile), architecte, à Bourges.

* BUYER (Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.

BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

C.

CABARET, propriétaire, à Lille.

* CAIX (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).

* CAMPION, avocat, à Lisieux.

* CANAT (Marcel), membre de la Société archéologique de Châlon-sur-Saône.

CANAT (Paul), à Châlon-sur-Saône.

CANETO (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

CANCHY (de), propriétaire, à Sens.

* CARDIN, ancien magistrat, à Poitiers.

CARESME (l'abbé), curé, au Bec-Hellouin (Eure).

CARLIER (l'abbé), chanoine, à Sens.

CARNÉ (l'abbé), curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

CARNOT, membre du Conseil général, à Dijon.

* CARRAUD, propriétaire, à Lyon.

CARTHELOT, ancien garde-général en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).

CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.

* CASTELNAU D'ESSENAULT (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

CAULAINCOURT (le comte de), propriétaire, à Lille.

* CAUMONT (de), directeur de la Société française, à Caen.

CAUMONT (Mme. de), à Caen.

CAUMONT (de Ste.-Croix), propriétaire, à Avranches.

CAUMONT, architecte, à Dijon.

* CAUSSIN DE PERCEVAL, procureur-général, à Montpellier.

* CAYROL (de), ancien député, à Compiègne.

CAZE (de), membre de l'Académie, à Rouen.

CELLARD fils aîné, banquier, à Dijon.

* CHAILLOU-DES-BARRES (le baron de), à Sainpuis (Yonne).

CHALLE père, membre du Conseil général, à Auxerre.

* CHAMPAGNEY (Mme. la marquise de), à Craon (Mayenne).

* CHAMPAGNY (le général vicomte de), rue de Sèvres, n°. 88, à Paris.

CHAMPOISEAU (Noel), membre de plusieurs Académies, à Tours.

* CHANCEL (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

CHAOURCES (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

* CHARBONNIER DE LA GUESNERIE, propriétaire, à Angers.

* CHARDON DU RANQUET, à Clermont-Ferrand.

CHARIÉ, juge-suppléant, à Auxerre.

CHARLES (Louis), à la Ferté-Bernard.

* CHARON (l'abbé), curé de St.-Marcel (Indre).

CHARREY (de), à Dijon.

CHARTON, ancien conseiller d'Etat, directeur du *Magasin pittoresque*, à Paris.

* CHASTEIGNIER (le comte Alexis de), officier des haras, à Villeneuve-sur-Lot.

* CHASTELLUX (le comte de), propriétaire, à Paris.

CHATEL, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

CHAUBRY DE TRONCENORD (le baron de), rue Neuve-de-l'Université, à Paris.

CHAULIEU (le baron Hugues de), à Vire.

CHAUVEAU (l'abbé), vicaire-général, à Sens.

CHAUVENET (de), juge d'instruction, à St.-Quentin.

CHAUVET, ingénieur, à Clermont-Ferrand.

CHEREST (A.), avocat, à Auxerre.

CHERGÉ (de), inspecteur des monuments, à Poitiers.

* CHEVALIER (l'abbé), à Vaulandry (Maine-et-Loire).

CHEVALIER, membre du Conseil général, à La Châtre.

* CHEVALIER, rue Duc-de-Chartres, à Rouen.

* CHEVREAU (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

CHEVROT, architecte, à Dijon.

CHEVRIER (Jules), à Châlon-sur-Saône.

* CHIPIER, architecte, à Ecully, près Lyon.

Choisy, professeur au collége de Falaise.

Chossotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Choulot (le comte de), à Savigny-les-Vaux, près Nevers.

Cirot (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

* Cissey (Louis de), propriétaire, à Cissey (Côte-d'Or).

Claubry Troncenor (le baron de), rue Neuve de l'Université.

Clément (l'abbé), curé de St.-Amand-en-Puysaie (Nièvre).

* Clerc (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.

Clermont-Gallerande (de), au Mans.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.

Clermont-Tonnerre (le duc de), à Ancy-le-Franc (Yonne).

Clervaux (Jules de), propriétaire, à Saintes.

Clinchamps (de), propriétaire, au Mans.

* Cochet (l'abbé), ancien aumônier du collége de Rouen.

Coetlosquet (Maurice de), propriétaire, à Metz.

Coffinet (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.

* Collart, capitaine d'artillerie, à Metz.

Collas (l'abbé), chapelain de la Maison des Sts.-Anges, à Rouen.

* Collen-Castaigne, propriétaire, à Bolbec.

Collet (l'abbé), vicaire-général, à l'évêché, à Dijon.

Collombel (de), propriétaire, à Cristot (Calvados).

* Commarmont (de), conservateur du musée, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

* Contencin (baron de), directeur de l'administration des cultes.

Coquart (l'abbé), curé de Guibray.

Cordier, ancien député, à Paris.

Cornillet, notaire, à Lamballe.

* Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (le comte de), propriétaire, à Lille.

Courtivron (le marquis de), à Bussy-la-Selle (Côte-d'Or).

Courty, avocat, à Caen.

Courval (le vicomte de), à Pinon (Aisne).

Mgr. Cousseau, évêque d'Angoulême, membre de l'Institut des provinces.

Cosette-Emont, à Amiens.

* Croiset (l'abbé), curé de Nechers, près d'Issoire.

* Crosnier (l'abbé), vicaire-général, à Nevers.

Crotty, percepteur, à Dijon.

Cruvelier fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

* Curial (le vicomte), au château de Mouchy-Humières, près Compiègne.

* Cusson, avocat, à Caen.

* CUSSY (le vicomte de), membre de l'Institut des provinces, rue Monthabor, 38, à Paris.

* CUSSY (le comte de), propriétaire, à Caen.

* CUVELIER (Auguste), propriétaire, à Lille.

D.

DACHEZ, inspecteur des domaines, à Auxerre.

DALLY, architecte, à Paris.

DAMAS (le vicomte Edmond de), propriétaire, à Paris.

DAMOURETTE (l'abbé), aumônier du collége, à Châteauroux.

* DANJOU, juge, à Beauvais.

* DANSE, président du tribunal, à Beauvais.

* DAIGNEAUX (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

* DAN DE LA VAUTERIE, docteur-médecin, à Caen.

DARBOIS, professeur à l'Ecole des beaux-arts, à Dijon.

* DARCEL, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Paris, rue Blanche, 6.

* DARRAS (l'abbé), à Soissons.

DARU (l'abbé), chapelain de l'hôpital général, à Auxerre.

* DAUDIFRET (le comte), receveur-général, à Nantes.

DAUMONT, à Dijon.

DAUX, fabricant d'autels, à Bordeaux.

DAVID, ancien député, à Niort.

* DAVID, architecte, au Mans.

DAVID (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Grenoble.

DECROUY, ancien notaire, à Compiègne.

DEFONTAINE (Louis), propriétaire, à Lille.

DEGOUTIN (Alphonse), substitut du procureur impérial, à Briey.

DEGRÉ, architecte, rue de la Préfecture, à Dijon.

DEHAMEL-BELLENGLISE, propriétaire, à Lille.

DEJUSSIEU (Michel), imprimeur-libraire, à Autun.

DE LA BIGNE-VILLENEUVE, à Rennes.

* DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour d'appel, à Caen.

* DELAFOSSE, propriétaire, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

* DE LA GRÈZE, conseiller à la Cour impériale de Pau.

DELAIGLE (l'abbé), curé de Presles-Thierny (Aisne).

* DELAPLAGNE (l'abbé Louis), vicaire de St.-Chamond (Loire).

DELAPLANCHE (Henri), membre du Conseil général, à Autun.

DE LA ROCHETTE, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

DELARUE, architecte du département de la Sarthe, au Mans.

DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

* DELATOUR-DU-PIN-GOUVERNET (le marquis), propriétaire, à Pise.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

* DELHOMME, directeur du musée, à Vienne.

* Deligand, statuaire, à Paris.

* Delzons (le baron), juge, à Aurillac.

* Denys, ancien maire, à Commercy.

* Denys, membre de l'Institut des provinces, à Fontaine-Daniel (Mayenne).

Derache fils, à Paris.

Dermigny, à Péronne.

Derobe, architecte du département, à Metz.

Dersu, juge au tribunal civil de Laon.

* Desbouis, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand.

Des Cars (l'abbé), chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gonthier.

* Des Cars (le comte François), à Paris.

Deshayes, architecte, à Caen.

* Desjardins, architecte, à Lyon.

* Des Moulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux (Gironde).

Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

* Desnoyers (l'abbé), vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Desportes, conservateur du musée, au Mans.

* Des Roberts (Adolphe), propriétaire, à Metz.

Destot (Edouard), architecte, à Dijon.

Détourbet, président du Comice agricole, à Dijon.

* Devoucoux (l'abbé), vicaire-général, à Autun.

* Didion, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.

* Didron, secrétaire du Comité des arts, directeur des Annales archéologiques, à Paris.

Dobremer, capitaine d'artillerie, à Vincennes.

* Dol, avocat, à Marseille.

Dormois (Camille), économe de l'hospice, à Tonnerre.

* Douesnel (Alexandre), ancien député, à Bayeux.

Douillet, imprimeur, à Dijon.

Mg^r. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

Driolet, architecte, à Nantes.

Droit (l'abbé), curé de Charbuy (Yonne).

* Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Drouas (de), capitaine en retraite, à Dijon.

* Drouyn (Léo), à Bordeaux.

* Dubier, maire, à Vallennes (Sarthe).

* Duboys (Albert), ancien magistrat, à Grenoble.

Duboys (Auguste), pharmacien, à Limoges.

Dubourg, juge au tribunal civil

de Falaise.

* Du Broc de Seganges, à Moulins.

Duchange, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Laon.

* Duchatellier, membre de l'Institut des provinces, à Versailles.

* Ducoin (Auguste), à Lyon.

Dudezerseul fils, propriétaire, à Rennes.

* Mgr. Dufêtre, évêque de Nevers.

Dugé (Laurent), percepteur, à Pontaillé (Côte-d'Or).

Dugué, ancien notaire, à Conlye (Sarthe).

* Du Manoir (le comte), maire, à Juaye.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), à La Garenne (Eure).

* Du Moncel (vicomte Théodose), propriétaire, à Cherbourg.

Dumont de St.-Priest, à Limoges.

Dumorisson, juge de paix, à Pont (Charente-Inférieure).

Dumoutet, sculpteur, à Bourges.

Du Parc, rue Vannerie, 35, à Dijon.

* Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.

Duplessis (l'abbé), aumônier des Carmélites de Nevers.

* Dupont-Longrais (Auguste), propriétaire, à Caen.

* Dupray-Lamahérie substitut, du procureur Impérial, à Caen.

* Dupuis, vice-président du tribunal civil d'Orléans.

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Durand (Louis), propriétaire, à Metz.

* Durand, architecte du département, à Bayonne.

* Duranville (Léon de), à Rouen.

Duret, docteur-médecin, à Nuits.

Duru, aumônier de l'Ecole normale, à Auxerre.

* Duval, vicaire de la cathédrale, à Amiens.

Duvivier (Antony), propriétaire, à Nevers.

Duxin, propriétaire, rue St.-Jacques, n°. 171, à Paris.

E.

Eblé, lieutenant-colonel d'artillerie, à Metz.

Edom, recteur de l'Académie, au Mans.

Elie Bigot, propriétaire, à Angers.

Emont, vicaire du Pré, au Mans.

Ernouf (le baron), membre de la Commission des arts et des édifices religieux, à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, n°. 47.

* Escars (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).

* Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.

Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société éduenne, à Autun.

Espiard (Henry d'), à Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Etoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.

Eudeline (l'abbé), vicaire à Villers-Bocage.

F.

Febvre (Mme.), rue de la Barre, n°. 9, à Mâcon.

Fénéon, architecte, à Dijon.

Feuillet, juge de paix, à Lyon.

Fialeix, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

Fibiot, à Molay (Côte-d'Or).

Firiot, membre correspondant de la Commission archéologique, à Molay (Côte-d'Or).

* Flechet, architecte, à Lyon.

* Flocquet, correspondant de l'Institut, au château de Formentin (Calvados).

Foblant (Maurice de), ancien député, à Nancy.

Foisset, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

Foisset (Paul), à Dijon.

* Fontenay (Joseph de), propriétaire, à Autun.

* Fontette (baron Emmanuel de), ancien député du Calvados, à Caen.

Forest (Charles), architecte, à Beaune (Côte-d'Or).

* Formigny de la Londe (de), propriétaire, à Caen.

Foucault (le comte de), au Mans.

Fouque, homme de lettres, à Châlon-sur-Saône.

Francheville (Amédée de), à Sarzeau (Morbihan).

Franchepin (de), propriétaire, à Metz.

Frantin, membre de l'Académie, à Dijon.

Fremainville (Raoul de), propriétaire, à St.-Brieux.

* Frémiot (le baron de), rue du Faubourg St.-Honoré, 58, à Paris.

Fresnais (l'abbé), vicaire, à Passy.

Fresnaye (baron de la), membre de l'Institut des provinces, à Falaise.

Froment, propriétaire, à St.-Thomas (Aisne).

Fruchaud, (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

G

Gagey, aumônier du collége, à Dijon.

Gagnon, architecte, à Laon.

Galix (l'abbé Anatole), curé de Gemeaux.

Garcan (le baron de), membre de l'Académie, à Metz.

* Garinet, conseiller de préfecture, à Châlon-sur-Marne.

Garnier, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Garoteau, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

Garou (Pierre), propriétaire, à Lyon.

* Gaugain, propriétaire, membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

Gaulin, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Gaulot (Charles), ancien notaire, à Dijon.

Gaultier, conseiller à la Cour de

cassation, à Paris.

GAULTRY, conservateur des hypothèques, à Sens.

GAUMÉ, professeur de dessin au Mans.

GAUTIER-DU-MOTTAY, à Flérin (Côtes-du-Nord).

* GAYOT, secrétaire-général de la Société d'agriculture, sciences et arts, à Troyes.

GELINEAU, procureur Impérial, à Montmorillon.

GENOUILLAC (le vicomte de), à Rennes.

GENRET-PEVOTTE, rue Franklin, à Dijon.

GÉRAULT (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St.-Vénérand, à Laval (Mayenne).

* GESLIN DE BOURGOGNE, à Saint-Brieux.

GIGUET, vice-président de la Société archéologique, à Sens.

GILLOTTE, propriétaire, à Nuits.

* GIRAULT DE PRANGEY, inspecteur des monuments, à Langres.

* GIVELET (Charles), inspecteur des monuments de la Marne, à Reims.

* GIVENCHY (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

GIVENCHY (Charles de), à St.-Omer.

* GLANVILLE (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

* GODARD-SAINT-JEAN (l'abbé), à l'évêché, à Alger.

* GODARD-FAULTRIER, à Angers.

GODEFROY (l'abbé), curé de Blosseville-Bon-Secours, près Rouen.

GODEFROY (de) ancien sous-préfet, à Paris.

GODEFROY (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.

* GOGUEL, membre de l'Institut des provinces, principal du collége de Bouxviller (Bas-Rhin).

* GONTIDEC DE TRESSAN (Le) père, propriétaire, à Vitré.

GOUIN (Henri), propriétaire, à Tours.

GOURGUES (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

* Mg^r. GOUSSET, membre de l'Institut des provinces, cardinal-archevêque de Reims.

GRANCEY (le comte de), à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

* GRANDVAL (marquis de), propriétaire, à St.-Denys-Maisoncelles (Calvados).

GRASSET, conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.

GRÉGOIRE, architecte, à Paris.

GRIGNY (Alexandre), architecte, à Arras.

GRIMAULT, membre du Conseil général, au Mans.

GRIS DE LA POMMERAYE (Le), propriétaire, au Mans.

GUEDY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Vézeronce (Isère).

GUÉRANGER, chimiste, au Mans.

* GUÉRANGER (dom), abbé de Solesme.

Guérin fils, architecte, à Tours.

Mgr. Guérin, évêque de Langres.

* Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guettet (le docteur), directeur de l'établissement hydrothérapique, à St.-Seine, près Dijon.

Guieniard (l'abbé), curé à ***

Guignard, bibliothécaire, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Guillaud (l'abbé), professeur d'histoire au petit séminaire, à Grenoble.

Guillemin (Félix), avocat, à Avesnes.

Guillemot, juge, à Beaune (Côte-d'Or).

Guillemot, conseiller de préfecture, à Dijon.

Guillois (l'abbé), curé du Pré, au Mans.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guindoiseau fils, propriétaire, à Angers.

* Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

* Guy, architecte, à Caen.

H.

Hache, propriétaire, à Paris.

Haignery (Daniel), professeur, à Boulogne-sur-Mer.

* Halléguen (le docteur), à Châteaulin (Finistère).

Hamon, membre du Conseil général, au Mans.

* Hardel, imprimeur, à Caen.

* Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformand, près Rennes.

Hatat, archiviste du département, à Châlons-sur-Marne.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Herbigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

* Héricourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

* Hermand (Alexandre), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Hermand (Octave), propriétaire, à St.-Omer.

Herpin, docteur-médecin, à Metz.

Hespel d'Hogbon (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Haubourin (Nord).

* Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

Hidé, propriétaire, à Bruyères, près Laon.

* Hollandre, ancien bibliothécaire, à Metz.

Houdet, propriétaire, à Nantes.

Houel (Ephrem), inspecteur-général des Haras, à St.-Lo.

Huart (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

Huart, recteur de l'Académie, à Dijon.

* Hucher, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

HUCHOT (l'abbé), curé archiprêtre, à Conflans (Moselle).

HUMBERT, architecte, à Nancy.

HURAULT (l'abbé), curé de Pouques-les-Eaux, près Nevers.

HUROT (l'abbé), curé de Rouvres, canton de Genlis (Côte-d'Or).

I.

* IZARN (Armand d'), propriétaire, à Nantes.

J.

* JABOUIN, sculpteur, à Bordeaux.

JACOB, imprimeur-libraire, à Orléans.

JAROSSAY, antiquaire, au Mans.

JEANDET (Abel), membre correspondant de la Société archéologique, à Verdun.

JEANNE, membre de la Commission archéologique, à Verdun.

JEANNOT (l'abbé), curé de la cathédrale de Nevers.

* JEAUTIN, président du tribunal, à Montmédy.

* JESSÉ-CHARLEVAL (le marquis de), à Arles.

JOBAL (de), propriétaire, à Blois.

JOFFROY (Auguste), architecte du département, à Avignon.

JOLIET (Henry), docteur en droit, à Dijon.

JOLIMONT (de), archéologue à Dijon.

* Mg^r. JOLY, archevêque de Sens.

JOLY-LE-TERME, architecte, à Saumur.

JOSSELIN (P. H.), membre de la Commission archéologique, à Dijon.

* JOUEN (l'abbé), vicaire-général, à Evreux.

JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, au Mans.

* JOUVE (Gustave), chanoine, à Valence.

JUIGNE (de), à Dijon.

* JUILLAC (le vicomte de), inspecteur de la Haute-Garonne, à Toulouse.

K.

KERDREL (de), député, membre de l'Association bretonne, à Rennes.

KERGARIOU fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

KERGORLAY (de), membre de l'Institut des provinces, 24, rue de Lascases, à Paris.

* KÉRIDEC (de), député, propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

KOLLY (Henry de), à Dijon.

L.

* LABBÉ, juge de paix, à Hérieux (Isère).

LABILLE (Amable), architecte, à Paris.

LABOURT, ancien magistrat, à Doullens.

LA CHADENÈDE (Armand de), à Dijon.

LA CHADENÈDE (Adolphe de), à Dijon.

LA CHÈVRE (Edgard), avocat, à Evreux.

Mg^r. LACROIX, évêque de Bayonne.

LACROIX (l'abbé), curé, à Montierneuf.

LACROIX, pharmacien, à Mâcon.

LACUISINE (de), président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.

* Lacurie (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Saintes.

La Ferrière (le comte de), rue Vauban, à Dijon.

* Laffetay (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Lagarenne (de), conseiller de Préfecture, à Alençon.

Lallier, substitut du procureur Impérial, à Sens.

Lalonde (Arthur de), rue de la Rochefoucault, à Rouen.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, à Rouen.

* Lambert, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.

* Lambron de Lignim, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

La Mesange, architecte de la ville, à Dreux.

Lamort (l'abbé), chanoine honoraire, curé doyen à Oisy (Pas-de-Calais).

Lamotte, architecte, à Caen.

Landel, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

Landreau (l'abbé), curé de Fontaine-en-Duesnois.

* Langle (Vte. de), prop^re., à Vitré.

* Langlois, architecte, à Rennes.

* Lapoudaye, président du tribunal civil, à La Réole.

Larché, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Largé, inspecteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Larivière le Moigne, procureur Impérial, à Paimbœuf.

* La Rivière (Mme. la comtesse de), à Caen.

Lassagne (l'abbé, aumônier des prisons, chanoine honoraire, à St.-Etienne (Loire).

* Latouche (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

Latour, ancien juge de paix, à Chagny (Saône-et-Loire).

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Laurance, principal du collége, à Perpignan.

Laureau (l'abbé), directeur au séminaire, à Auxerre.

Laurent-Lesseré, ancien maire, à Auxerre.

Laurier (l'abbé), vicaire de St.-Benigne, à Dijon.

* Lavirotte, archéologue, à Arnay-le-Duc.

* Le Bard, maire de Baron, près Caen.

Leblanc, ancien ingénieur en chef, à Auxerre.

Leblanc (Léon), juge, à Auxerre.

* Le Blond, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

* Le Boucher, propriétaire, à Caen.

Lebrun, aumônier du collége de Nevers.

* Le Carpentier fils, à Honfleur.

Le Chat, propriétaire, au Mans.

Léchaudé-d'Anisy, propriétaire, à Paris.

Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.

LECLERC (Achille), membre de l'Institut, à Paris.

LECLERC, maire de Falaise.

* LECLERC DE LA PRAIRIE (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

LECLERC-GUILLORY, propriétaire, à Angers.

LE COINTRE-DUPONT, propriétaire, à Poitiers.

LE COINTRE (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

* LE COMTE (l'abbé), vicaire de St.-François, au Havre.

LECOURT, avoué, à Pont-l'Evêque.

LE COUVREUR (l'abbé), principal du collége de Domfront.

LE CREPS, à St.-Lo.

LE DICTE DU FLOS, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).

LE FEBVRE (l'abbé François), professeur, à Boulogne-sur-Mer.

LE FÈVRE DU RUFFLÉ, sénateur, ancien ministre des travaux publics, rue Féron, 6, à Paris.

LEFRANC (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

* LÉGER-TAILHARDAT, architecte, à Montluçon.

* LE GLAY, membre de l'Institut, à Lille.

* Mgr. LE HERPEUR, évêque de la Martinique.

LE LIÈVRE (Ernest), maire de Loos (Nord).

LE LYON (l'abbé), chanoine, à Evreux.

LEMAIRE (l'abbé), au petit séminaire, à Laon.

LE MAIRE CHARLUT, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

LE MAISTRE, membre correspondant de la Commission archéologique, à Tonnerre.

LE MAXON (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).

LEMERCHIER, propriétaire, à Amiens.

* LE MONNIER, propriétaire, au Havre.

LENGLART (Louis), propriétaire, à Lille.

LE NOIR (l'abbé), curé de Fontgombault (Indre).

LE NORMAND DE COURMEL, directeur des contributions directes, au Mans.

LEPINE, docteur-médecin, à Dijon.

LE PRINCE, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

LEREFFAIT, propriétaire, à Pont-Audemer.

LEROUX, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

LEROUX, notaire-honoraire, à Sens.

LEROY, horticulteur, à Angers.

LE ROY (Octave), procureur Impérial, à Libourne.

LE ROY (Mme. et Mlle.), rue Musette, à Dijon.

* LESSEVILLE (Edouard de), à Châlons.

* LESTOILE (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.

Le Trone, au Mans.

* Leutre (de), président du tribunal civil, à Gaillac (Tarn).

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

* Mgr. l'Évêque de Luçon.

Le Voyer (l'abbé), supérieur du séminaire de Combrée (Maine-et-Loire).

* Liberge, architecte, à Nantes.

Liger-Belair (le comte), à Dijon.

Liger, architecte, à Rouen.

Limal, juge, à Saintes.

Livet (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.

* Lochet (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.

Londlas, sous-intendant militaire, à Auxerre.

Longuy (Charles de), à Santenay.

Lorière (Gustave de), avocat à la Cour de Paris, à Moulin-Vieux, commune d'Asnière (Sarthe).

Lorière (Léon de), avocat, à Moulin-Vieux.

* Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

* Loupot (Eugène), architecte, à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).

Louvel (l'abbé), membre de l'Académie de Rouen, principal du collége de Dieppe.

Louvet (Charles), curé de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or).

* Loyac (le marquis de), à Vendœuvre (Sarthe).

Lucas (l'abbé), supérieur du séminaire d'Issy, près Paris.

Lucy, receveur-général, à Marseille.

* Lusson (Antoine), peintre verrier, à Paris.

* Luynes (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.

* Luzarches, propriétaire, à Tours.

M.

Machart, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Rouen.

Mac-Mahon (le comte), propriétaire, à Autun.

* Macheco (Mme. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).

Magdeleine, ancien ingénieur en chef, à Amiens.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mahul, ancien préfet, à Paris.

* Mailly (le comte de), à Requeil (Sarthe).

Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.

* Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Malinouski, professeur au collége, à Dijon.

Mammert (Louis), à St.-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or).

* Manceau (l'abbé), chanoine, à Tours.

Mandelot (le comte de), à Autun.
Manin, avocat, à Lauzun.
Marchand, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare (Loiret).
Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.
Marey-Monge (Ernest), à Nuits.
Marguerон, propriétaire, à Tours.
Mgr. de Marguerye, évêque d'Autun.
* Marhalla (du), à Quimper.
Marie, juge au tribunal, à Auxerre.
* Marion (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.
Marion (Adrien), à Dijon.
Marion, propriétaire, à Dijon.
Marnotte, architecte, à Besançon.
* Martainville (le marquis de), rue de l'Université, à Paris.
* Martin (l'abbé Arthur), à Paris.
Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rosoy-sur-Serre.
Massardière (de la), secrétaire de la Société d'émulation, à Châtellerault.
Masson (l'abbé), curé de Dieuse (Meurthe).
Masson (l'abbé), curé de Boneuvre.
Massot, avocat, à Auxerre.
* Mathan (le baron Egard de), chef d'escadron au 1er. régiment de spahis, à Milianah.
Mathieu, propriétaire, à Auxerre.
Mathieu (Adrien), conseiller à la Cour d'appel, à Dijon.
Mathon, biblioth re., à Neufchâtel.
Mathon, archiviste de la préfecture, à Laon.
Maubué, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.
Maumigny (le comte Victor de), à Nevers.
Maupéou (Georges de), à Vernon (Eure).
Mazeau, ancien notaire, à Dijon.
Mazel (Alcide), substitut, à Marseille.
Mecflet (de), propriétaire, à Quesnay.
Meffre, architecte, à Versailles.
Mefre, architecte, à Rambouillet.
* Mège (l'abbé), curé du canton de Morestel (Isère).
* Mellet (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Chaltrait (Marne).
Melville (de), membre de plusieurs Académies, à Laon.
Menard-Bournichon, chef de bataillon du génie, au Mans.
Menne (le général), rue Montigny, à Dijon.
Menut de Lathonne, notaire, à St.-Claude (Charente).
* Mérode (le comte), membre de l'Institut des provinces, à Trelon (Nord).
Mery fils, avocat, à Evreux.
* Métayer (Le), avocat, à Pont-l'Evêque.
* Métayer (Léon), à Evreux.
* Michelaos (François), sculpteur, à Valence.
* Mieulles (de), receveur-général,

à Nevers.

MIGNARD, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

MIGNÉ, imprimeur typographe, à Châteauroux.

MILLET, inspecteur des forêts, à Laon.

MILLET (l'abbé), chanoine honoraire, directeur du grand séminaire, à Nevers.

MILLY (Alphonse de), à Milly (Manche).

MIMEURE (de), à Dijon.

MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

MINORET (E.), avocat à la Cour d'appel de Paris.

MINOT (l'abbé), curé de Quetigny (Côte-d'Or).

* MIRBEAU (l'abbé), à Raymalard (Orne).

MOISSENET (Jules), à Beaune.

MOLL, architecte, à Paris.

MONGOLFIER (Raymond de), à Montbard (Côte-d'Or).

MONTAGU (Louis de), à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire).

* MONTAIGNE (Octave de la), à Castelmoron-d'Albret (Gironde).

* MONTALEMBERT (le comte de), député, à Paris.

* MONTENARD (le comte de), au château de Tancin, près Grenoble.

* MONTLAUR (le comte de), membre de l'Institut des provinces, à Moulins.

MONTREUIL (le baron de), membre de l'Institut des provinces, député au Corps législatif, au château de Tierceville (Eure).

MOQUIN-TANDON, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

MORDRET, docteur-médecin, au Mans.

MOREAU, statuaire, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

MOREAU, ancien magistrat, rue de l'Ecole-de-Droit, à Dijon.

MOREAU (l'abbé), curé de St.-Benigne, à Dijon.

MOREL, avocat, adjoint au maire de St.-Gaudens (Haute-Garonne).

MORELOT, doyen de la Faculté, à Dijon.

* MORIÈRE, directeur des cours spéciaux du lycée, à Caen.

MORIN, avoué, à Saintes.

MORISSURE (de) fils, secrétaire du Comice, à Nogent-le-Rotrou.

* MOSSELMANN, propriétaire, passage Sendrier, à Paris.

MOUFFLET, proviseur du lycée, à Grenoble.

* MOUQUET, receveur particulier des finances, à Dieppe.

MOUSSERON, conseiller de préfecture, au Mans.

MOUZIN-GIRARDOT, membre de la Société archéologique, à Dijon.

MOYRIAT (le vicomte Arthur de), à Paris.

MUTEAU, premier président de la Cour d'appel, à Dijon.

N.

NANQUETTE (l'abbé), curé de St.-Maurice, à Reims.

* NAU, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

NAULT, ancien procureur-général, à Dijon.

NETTENCOURT (le comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres).

* NICOLAÏ (le marquis de), à Montfort (Sarthe).

NICOLAS (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

NICOT (Charles-Bonaventure), à Lavilleneuve, près Cuisery.

* NIEPCE, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Draguignan (Var).

NOGET (l'abbé), supérieur du séminaire de Sommervieu.

NOGENT (de), prop^{re}., à Rouvres.

NOIROT (J. C.), correspondant de la Commission archéologique, à Dijon.

NUGENT (de), à Paris.

O.

* OCHIER, docteur en médecine, à Cluny (Saône-et-Loire).

* OILLIAMSON (le marquis d'), à St.-Germain-Langot (Calvados).

* OLIVE, docteur-médecin, à Bayeux.

OPPERMANN, capitaine de lanciers à Paris.

* OSMOY (le comte d'), membre du Conseil général, au château de Bouquelon (Eure).

P.

PACAUD (l'abbé Pierre), curé de Mavilly, près Beaune.

PALLU, juge, au Mans.

PASSY, ancien préfet, à Paris.

* PASTORET (le marquis Amédée de), à Paris.

* PAUFFIN, juge honoraire, membre de l'Institut des provinces, à Rethel (Ardennes).

PAUTET, sous-préfet, ancien conservateur de la bibliothèque, à Beaune.

PAVIE (Victor), imprimeur, à Angers.

PEIGNÉ DE LA COUR, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de Cléry, 23, à Paris.

PEIGNOT (Gabriel), avocat, à Dijon.

* PELET (Auguste), inspecteur des monuments, à Nîmes.

* PELFRESNE, architecte, à Caen.

PEQUEGNOT (l'abbé), curé de Rully, près Chagny (Saône-et-Loire).

PERINNE, propriétaire, à Laon.

PERRIN, architecte, à Strasbourg.

PERRIQUET, avoué au tribunal civil, à Dijon.

PERROT, peintre, à Vassy (Haute-Marne).

PERROT DE CHEZELLES, substitut à Châlon-sur-Marne.

* PERSON (l'abbé) à Rochefort.

* PETIT (l'abbé Le), curé à Tilly-sur-Seulles, *secrétaire-général* de la Société française.

PETIT (Paul), architecte, membre

de la Commission archéologique, à Dijon.

* Petit (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Paris.

Petit-Sigault, maître de pension, à Auxerre.

Petitot, rue Vauban, n°. 19, à Dijon.

* Peyrat (Auguste du), directeur de la ferme-école des Landes, à Reyrie, près Mugron (Landes).

* Peyré, membre du Conseil général, à Villefranche (Rhône).

* Peyronnet (le comte de), ancien ministre, en son château, près Bordeaux.

Pezet, président du tribunal civil, à Bayeux.

Pezet (Gustave), juge suppléant, à Pont-l'Evêque.

* Mme. Philippe-Lemaître, propriétaire, à Illeville (Eure).

Pichot (l'abbé), curé de Sermerieu (Isère).

Picot de Vaulogé (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).

Piette (Edouard), président du tribunal de commerce, à Vervins (Aisne).

Piette (Amédée), contrôleur des contributions directes, à Laon.

* Pigeon de la Gineste, avocat, à Couze (Dordogne).

* Pigeory, architecte, à Paris, quai Malaquais, n°. 15.

* Pinard, rue de Tournon, 23, à Paris.

Pinieux (le chevalier de), à Paris.

Piquenot, sculpteur, à Séez.

Pissier, docteur-médecin, aux Riceys (Aube).

* Pistolet de Saint-Ferjeux, à Langres.

Poeydavant, receveur de l'enregistrement, à Luçon.

* Pomereu (le vicomte Armand de), à Paris.

Ponsort (Anatole de), propriétaire, à Châlon-sur-Marne.

* Pontgibaud (le comte César de), membre de l'Institut des provinces, au château de Fontenay, par Montebourg (Manche).

* Poquet (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Soissons.

Potier (Hubert), peintre, à Paris, rue de la Visitation des Dames S^te^.-Marie, ancien n°. 14.

Poussielgue (Placide), orfèvre, à Paris.

Preaulx (le marquis de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

Précy, membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre.

Préjean (C. J.), membre correspondant de la Commission archéologique, à Avallon.

Praisset, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

Prost (Auguste), propriétaire, à Metz.

Protat (Hippolyte), à Brazay-en-Plaine (Côte-d'Or).

Prudent (Lucien), rue Buffon, 18, à Dijon.

Q.

* Quantin, archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Quatrebarbes (le comte Théodore de), à Angers.

* Quenault, sous-préfet, à Tournon (Rhône).

Querry (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

Quertier (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rouen.

R.

Rabillaud (l'abbé), curé de Maillezais.

Ramé (Alfred), rue de Hanovre, 10, à Paris.

* Raymond (de), architecte, à Nantes.

Raymond (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Bourges.

* Raynal, avocat-général à la Cour de cassation, à Paris.

Redet, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mgr. Regnier, archevêque de Cambrai.

Regnier (l'abbé), curé, à Dives.

Renardet, rue Buffon, 21, à Dijon.

Renault, membre de l'Institut des provinces, juge d'instruction, à Coutances.

Mme. Renault, à Paris.

Renneville (comte de), propriétaire, à Amiens.

Rénier-Trelane, négociant, à Dijon.

Rey (Victor), maire, à Autun.

Rey (Etienne), peintre, à Lyon.

Reymond (le général), à Paris.

* Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

Richard de Nancy, docteur-médecin, à Lyon.

Richard, adjoint au maire du Mans.

Richebourg (de), propriétaire, au Mans.

Rigault de Grannet (de), à Châlon-sur-Marne.

Rigolot, docteur-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

Riobé, substitut du procureur Impérial, au Mans.

* Rioust de l'Argentaye, député, propriétaire, à Argentaye (Côtes-du-Nord).

Ripault, docteur-médecin, membre de l'Académie, à Dijon.

Mgr. Rivet, évêque de Dijon.

* Robert, intendant militaire, à Metz.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Robert, docteur-médecin, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

Mlle. Robin, propriétaire, à Bourges.

* Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Rochefond (de), rue Turgot, à Dijon.

Rocher (l'abbé), curé de la Chapelle-St.-Mesmin.

Rochet (l'abbé), à St.-Jean-d'Angely.

Roger, membre correspondant de

la Commission archéologique, à Aignay-le-Duc.

* Roisin (le baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

Rolle, correspondant de la Société archéologique, à Chaumes (Côte-d'Or).

Romain (l'abbé), professeur au séminaire de Notre-Dame de Liesse (Aisne).

Rondier, juge d'instruction, à Melle.

Rossignol, membre de la Commission archéologique, à Dijon.

* Rostan, avocat, membre de l'Institut des provinces, à St.-Maximin (Var).

* Rostolan (de), à Evreux.

Rotalier (de), à Dijon.

Roucière le Nourry (le baron Clément de), capitaine de frégate, au château de Craconville, près Evreux.

Rouit, directeur de l'Ecole normale, à Laon.

* Rougniard (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

* Roulière (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes (Deux-Sèvres).

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

* Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

* Roux (l'abbé), à Lyon (Rhône).

* Roux (P.-M.), docteur en médecine, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Roux (Armand), propriétaire, à Dijon.

Routier, employé des postes, à Paris.

Royer, rue Neuve, à Langres (Haute-Marne).

Royer-Vial, à Lyon.

Roze-Cartier, propriétaire, à Tours.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Ruillé, conseiller de préfecture, au Mans.

Ruillé (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne).

Rupprick (Robert), architecte du Gouvernement, à Paris.

S.

Sagette (l'abbé), professeur au petit séminaire de Bergerac.

* Sagot, membre de plusieurs académies, à Paris.

* Saint-Aldegonde (le marquis de), à Outrelaize.

Saint-Aignan (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

Saint-Florent (de), propriétaire, à Vendeuvre, près Nancy.

Sainte-Foy (Mme. de), née marquise de Bois-d'Ennemets, aux Thilliers-en-Vexin (Eure).

Saint-Geraud (Charles de), inspecteur des forêts, à Dole.

Saint-Germain (de), député, propriétaire, à Apilly (Manche).

Saint-Père, architecte, membre de

la Société archéologique, à Dijon.

SAINT-RÉMY (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.

* SAINT-SEINE (le marquis de) à Dijon.

* SAINT-SIMON (de), à Toulouse.

SALLOT, docteur-médecin, à Vesoul.

* SALMON, membre du Conseil général de la Sarthe, à Sablé.

SALQUES, docteur-médecin, à Dijon.

SANTERRE (l'abbé), vicaire-général, à Pamiers.

* SARCÉ (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).

SARENS (le comte de), membre de la Commission archéologique, à Dijon.

SAUBINET, membre de l'Académie, à Reims.

* SAULLAY DE LAISTRE, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.

* SAUSSAYE (de la), membre de l'Institut, à Paris.

SAUVAGE, avocat, à Mortain.

SAVIN (l'abbé), curé-doyen de la Madeleine, à Lille.

* SAVOYE (Amédée), architecte, à Lyon.

SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.

SEBAUX (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'évêque, au Mans.

SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

* SEGUIN (Joseph), à Montbard (Côte-d'Or).

* SEHEULT, architecte du département, à Nantes.

SÉNÉCHANT (l'abbé), curé de Massognes (Vienne).

SERGENT (l'abbé), recteur de l'Académie, vicaire-général, à Nevers.

SERSTANE, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.

SESMAISONS (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

* SHINGER, directeur de la compagnie d'assurance mutuelle mobilière, au Mans.

SICAMOIS, officier de l'Université, à St.-Brieux.

* SIMON, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.

SIMON (Félix), à Metz.

SOLRRAC (de), au Pavillon-du-Sacq. (Orne).

* SOULTRAIT (le comte Georges de), membre de plusieurs Académies, au château de Toury (Nièvre).

SOURDEVAL (de), juge, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

STENGEL, officier supérieur en retraite, à Paris.

STOCLET (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Laon.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

* SURMONT (Paul), maire de la ville du Mans.

SURRAULT, principal du collége, à Melles.

* SURIGNY (de), à Mâcon.

T.

TAMBOUR fils, à Mâcon.

TARBÉ DE VAUXCLAIRS, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Laon.

TARNAUD (Frédéric), banquier, à Limoges.

TAUNAY, juge-suppléant près le tribunal de première instance, à Poitiers.

TAVERNIER (l'abbé), curé-archidiacre de St.-Quentin (Aisne).

TAVIGNY, avocat, à Bayeux.

* TELLOT (Henry), propriétaire, à Dreux.

* TESTE-DOUET, membre du comité des arts et monuments, à Paris.

TÉVENART (l'abbé), curé-archiprêtre, à Laon.

* TEXIER (l'abbé), supérieur du séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

* THEVENOT, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

* THIBAULT (Emile), membre de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

* THIOLLET, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, à Paris.

THOMAS (l'abbé), curé à Aubaine (Côte-d'Or).

THOUROUDE (l'abbé), curé de Planches (Orne).

THUBET (l'abbé), vicaire de St.-Benigne, à Dijon.

TILLY (le comte de), propriétaire, au Mans.

TIRARD, curé, à Vire.

TISSOT, professeur de philosophie, à Dijon.

* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

TONNELIER, juge d'instruction, Auxerre.

TORCY (de), place St.-Etienne, à Dijon.

TORQUAT (l'abbé de), vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

* TOURNESAC (l'abbé), chanoine, au Mans.

TOUSTAIN (Henry de), au château de Vaux-sur-Aure, près Bayeux.

TOUVRE, curé d'Olley (Moselle).

TRAIGNAC, chasublier et fabricant d'autels, à Bordeaux.

TRANCHANT, curé de Jort (Calvados).

TRIDON (l'abbé), à Troyes.

TROPPÉ (l'abbé), chanoine, ancien principal du collége, à Bayeux.

* TURGOT (le marquis de), ambassadeur, membre du Sénat, à Lantheuil (Calvados).

V.

VAGNER, imprimeur, membre de l'Académie, à Nancy.

VALGORGE (de), à l'Argentière (Ardèche).

VALLÉE (l'abbé), vicaire-général, à Cambrai.

VALLÉE (Platon), docteur-médecin, au Mans.

VALLOT, docteur-médecin, secrétaire de la Commission archéologique, à Dijon.

VALORY (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly (Seine-Inf.).

VALROGER (l'abbé), chanoine, à Paris.

VANACKÈRE, imprimeur-libraire, à Lille.

VAN-DER-STRATEN (le comte de), à Metz.

* VAN ISEGHEM, architecte, à Nantes.

VARIN (l'abbé), curé de Vaucelles, à Caen.

VARNET (l'abbé), curé de Cartin (Isère).

VASSEUR (Charles), à Lisieux.

VAUDEY (l'abbé), curé de St.-Georges (Yonne).

VAUDION, sous-inspecteur des écoles primaires, à Alençon.

* VAUQUELIN (le baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

* VAUTRUET (de), membre de plusieurs Académies, à Paris.

* VAUTIER (Abel), député, à Caen.

VAUTIER (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

VÉE (l'abbé), curé d'Entrains (Nièvre).

VERDIER, professeur de mathématiques, au Mans.

VERNANGES, docteur en théologie, à Lyon.

* VERNEILH (de), de l'Institut des provinces, à Nontron (Dordogne).

VERNEILH (Jules de), à Nontron.

* VERROLLES (Paul), architecte du département, à Caen.

VESVROTTES (le comte de), à Paris.

* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher).

VIBRAYE (le comte de), au château de Bazoches (Nièvre).

VIENNE (N.), membre correspondant de la Commission archéologique, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

VIENNOT (Charles), rue Chancelier-l'Hopital, à Dijon.

VIGNERAL (le comte de), à Ry (Orne).

VIGNON, ingénieur en chef de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

VIGNOINE (l'abbé), archidiacre de Vervins (Aisne).

VILLARS (Mme. de), au Havre.

VILLEFOSSE (de), archiviste du département de la Nièvre, à Nevers.

* VILLEGILLE (de la), secrétaire du Comité historique, à Paris.

VILLERS (François), architecte, à Angers.

* VILLERS (Georges), propriétaire, à Bayeux.

VILLIERS (de), contrôleur des contributions, à Paris.

VINAS (l'abbé Léon), curé de Monferrier.

VINCENT (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille.

VINCENT (l'abbé), vicaire-général, au Mans.

VIOLETTE (l'abbé), curé de Cosne (Nièvre).

VIRELEY (L.), notaire, à Dijon.

VOGUÉ (Melchior de), à Paris.

Vogüé (le comte de), à Dijon.

Voillemier, docteur-médecin, à Senlis.

* Voisin (l'abbé), vicaire du Pré, au Mans.

* Vuatrin, avocat, à Beauvais.

W.

Walsch, rue de l'Université, 82, à Paris.

Walsh (le vicomte Edouard), à Paris.

Weil, architecte du Gouvernement, à Beauvais.

* Weis, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

Williot, secrétaire de la Société archéologique de Soissons.

* Wint (Paul de), à Paris.

Y.

* Yemeniz, négociant, à Lyon.

* Youf (l'abbé), supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

Yvory, sculpteur, à Bayeux.

Membres étrangers.

A.

Ainsworth (le général), à Monnet (Yorkshire).

Alvin, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

Auerswold, président de la régence, à Trèves.

Avellino (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

B.

Bayley (W.-H.), de Londres.

Boehr, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

Boisserée (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

Bold (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

* Brinckeu (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

Britton, à Londres.

Bukland, membre étranger de l'Institut des provinces, professeur de géologie, à Oxford.

C.

* Carton (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

* Converden (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Coblentz.

Coppietters (le docteur), à Ipres.

D.

* Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Dumortier, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

Duby, pasteur protestant, à Genève.

F.

* Fabry-Rossius, docteur ès-lettres, à Liège.

Florencourt (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

* Fustemberg-Stanheim (le comte de), chambellan du roi de

Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G.

Mgr. Geissel, archevêque de Cologne.

Gelvet (le comte de), à Esloo, près Maestrech.

Gildenhuis, négociant, à Rotterdam.

Gonella.

Guerlache (le baron de), premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

Guillery, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H.

Hubsch, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K.

Kesteloodt, propriétaire, à Gand.

Kreuser, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

* Krieg de Hochfelden, aide-de-camp de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Carlsruhe.

Kugler (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

Kull, professeur à l'Académie de Berlin.

L.

Mgr. Labis, évêque de Tournay.

Mgr. Laurent, évêque de Luxembourg.

* Le Maistre d'Anstaing, propriétaire, à Tournay.

* Lenhart, sculpteur, à Cologne.

* Lopez (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

Marcus (Gustave), libraire, à Bonn.

Mone, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carlsruhe.

Mosler (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

* Mgr. Muller, évêque de Munster.

N.

Neyen (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

Nichols (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

Noel (de), propriétaire, à Cologne.

O.

* Otreppe de Bouvette (d'), à Liège (Belgique).

P.

Panizzi (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

* Parcker, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Petit de Rosen, à Tongres.

Q.

* Quast (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

Ramboux, conservateur du musée de Cologne.

Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne.

Reider, professeur à l'Ecole poly-

technique de Bamberg.

Respilœux (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Fribourg, en Brisgaw.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumbigne (le baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schenasse (Charles), procureur du roi, à Dusseldorf.

Schneman, professeur au collége royal de Trèves.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

* Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield-Grace, à Knowle-House, comté de Kent.

Smolveren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stampe (de), vice-président du tribunal de Munster.

T.

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U.

Urlichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V.

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W.

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

* Warnkœnig, membre de l'Institut, et professeur à Tubingen, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

* Whewel, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

Y.

* Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

COMPTE

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1852.

RECETTES.

Excédant du compte de 1851			15,892	84
Cotisations recouvrées sur l'année		1849	20	»
Id.	id.	1850	90	»
Id.	id.	1851	500	»
Recette de 1852			7,232	»
Sommes allouées par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes à titre d'encouragement pour les travaux de la Société			300	»
Total			24,034	84

DÉPENSES.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS.

Frais de recouvrement	247	80
Frais de retour de mandats non payés	85	91

CONCIERGE.

Traitement du concierge	60	»

IMPRESSIONS.

Impressions, à Caen, à Dijon et à Paris	2,068	65
Vignettes pour le Compte-rendu des Séances	110	»

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du Compte-rendu des Séances	526	73
Ports de lettres, paquets et affranchissement de circulaires	190	13
A reporter	3,289	22

Report. . . 3,289 22

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales, à Paris et à Dijon. 285 80

DESSINS.

Plans et dessins fournis aux fabriques. . . . . . 120 »

MÉDAILLES.

Achat et gravure de médailles. 74 90

ALLOCATIONS SOLDÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. LEFORT, architecte.	Réparations à la crypte de Sognes.	32	»
M. G. DE SOULTRAIT.	Fouilles à Yseure. . . .	40	»
MM. DE FONTENAY et BULLIOT.	Rétablissement de la croix du mont Beuvray. . . .	100	»
M. l'abbé CROSNIER.	Réparations à l'église de Jailly.	200	»
Mgr. l'évêque de Nevers.	Id. à l'église de St.-Sauge.	100	»
M. l'abbé ARBELLOT.	Moulages à Limoges. . . .	150	»
M. DE TOUSTAIN.	Réparations à l'église de Vaux-sur-Aure. . . .	50	»
M. OCHIER.	Id. à la chapelle de Bourbon, à Cluny.	100	»
M. l'abbé BARRAUD.	Id. à l'église de Montmille.	100	»
Id	Id. id. de St.-Germer.	200	»
MM. DE FONTENAY et BULLIOT.	Plan du camp du mont Beuvray.	200	»
Id.	Plans des environs d'Autun sous la domination romaine.	100	»

A reporter. . . 5,141 92

	Report. . .	5,141	92
M. CHALLE père.	Fouilles sur l'emplacement de la bataille de Fontenay.	100	»
M. QUANTIN.	Solde de fouilles à Auxerre.	60	»
M. RICARD.	Réparations à l'église de N.-D. de Roubignac. . . .	150	»
M. Henri BAUDOT.	Restauration du rétable de l'église de Ruffay. . . .	100	»
MM l'abbé HUROT, H. BAUDOT de BRETONNIÈRE, de NOGENT	Réparations à l'église de Rouvres (Côte-d'Or). .	200	»
M. BOUET.	Id. à l'église d'Evrecy. . .	100	»
	Total.	5,851	92

BALANCE.

Recette.	24,034	84
Dépense.	5,851	92
Excédant. .	18,182	92

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.			
M. le Maire d'Orléans.	Souscription à la statue équestre de Jeanne d'Arc.	200	»
	Fouilles à Feurs.	50	»
MM. DE BEAUREPAIRE et DE BRÉBISSON.	Tour de Rouvres.	300	»
M. DES MOULINS.	Réparations à la croix de Nérigean.	50	»
Id.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	278	»
M. l'abbé CHARRON.	Crypte de St.-Marcel. . .	100	»
M. E. THIBAUD.	Réparations à l'église de St.-Georges-ès-Alliers. .	100	»
	A reporter.	1,078	»

	Report. . .	1,078	»
M. DE GLANVILLE.	Réparations à l'église de Branville.	100	»
M. LAILLIER.	Fouilles à Sens.	50	»
M. CANAT.	Fouilles à Châlon-sur-Saône.	100	»
MM. BAUDOT et ROSSIGNOL.	Réparations à l'église d'Auxey.	50	»
MM. BAUDOT et FOISSET.	Réparations à la chapelle de St.-Bernard, à Fontaine.	100	»
MM. DE SURIGNY et DE SOULTRAIT	Pour relever une tombe dans l'église de Sancey. . . .	25	»
MM. Victor PETIT et LEFORT.	Supplément pour réparations à la crypte de Sognes. .	50	»
Id.	Réparations à l'église de Chaumont.	100	»
MM. Charles DROUET et DAVID.	Id. à l'église de la Bruère.	100	»
Id.	Id. id. de Sarcé.	100	»
Id.	Id. id. de Chenu.	100	»
M. DE VOGUÉ.	Pour relever une tombe dans l'église de Mailly. . . .	25	»
M. PELFRESNE.	Réparations à l'église de Quilly.	100	»
	Total.	2,078	»

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	18,182 92
Allocations à solder.	2,078 »
Fonds libres. . . .	16,104 92

Arrêté à Bayeux, le 6 juin 1853.

Le Trésorier,
L. GAUGAIN.

ERRATA.

Page 16. Rétablissez la note première comme suit :

(1) Voir Dauville, la carte de Delisle, celle de Seguin et celle du Dépôt de la guerre, qui tracent de nombreux tronçons de cette voie.

Page 17,	ligne	8,	Seny et Vuicelle, *lisez :* Sery et Vincelles.
» 18	»	3,	Prasley, *lisez :* Prusly.
» »	»	10,	Lœdiscum, *lisez :* Latiscum.
» »	»	12,	Courbe aux biées, *lisez :* Combe aux Buis.
» 19	»	7,	Sorde, *lisez :* Borde.
» 20	»	15,	Lansimie, *lisez :* Lansuine.
» »	»	21,	Lamès, *lisez :* Larris.
» »	»	23,	Lansimie, *lisez :* Lansuine.
» »	»	25,	Socchi, *lisez :* Souhi.
» »	»	30,	à la ligne 2 de la 1re. note, St.-Germain-le-Rocheot, *lisez :* St.-Germain-le-Rocheux.
» »	»	32,	Boanée, *lisez :* Bourée.
» 21	»	11,	Larrès, *lisez :* Larris.
» »	»		2 de la 1re. note, Mufly, *lisez :* Mussy.
» 22	»	7,	Cevilly, *lisez :* Cerilly.

OMISSION.

P. 360, à la liste des Inspecteurs, ajoutez au département de la Marne : M. Ch. Givelet.

TABLE

DES MATIÈRES.

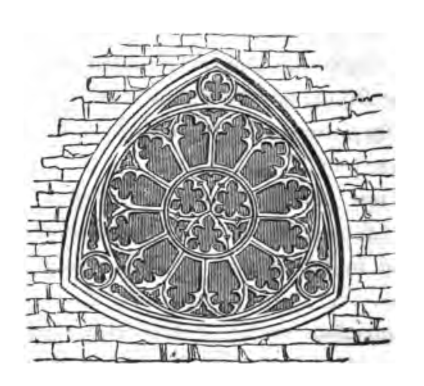
*Congrès archéologique de France, XIX*e. *session à Dijon.* 1
*Séance d'ouverture du Congrès, 1*er. *juillet.* . . *Id.*
*Allocution de Mg*r. *l'Evêque de Dijon.* 8
Enquête archéologique. 11
Première séance du 2 juillet. 14
Continuation de l'enquête archéologique. . . 15
Rapport de M. MIGNARD *sur les voies romaines de la Côte-d'Or.* 16
Seconde séance du 2 juillet. 25
Détails sur les monuments de la ville gallo-romaine de Landunum. 27
*Discussion des 8*e. *et 9*e. *questions du programme.* . . . . 31 et suiv.
Visite de la cathédrale, de la crypte de St.-Bénigne et de deux autres églises de Dijon. 34
Première séance du 3 juillet. 43
*Examen des 13*e.*, 14*e.*, 15*e. *et 16*e. *questions du programme.* . . . . 48 et suiv.
Seconde séance du 3 juillet. 50
Discussion sur l'itinéraire à suivre dans l'excursion archéologique que doit faire la Société dans la Côte-d'Or. . . . . 51 et suiv.

Première séance du 4 juillet. 54
Examen de la 17e. question. 56
Visite des monuments de Dijon. 57
Seconde séance du 4 juillet. 66
Examen des 18e., 19e., 20e., 21e., 22e., 23e. 24e. et 25e. questions du programme. 67 et suiv.
Note de M. le général RÉMOND *sur le système de fortification du moyen-âge comparé au système actuel.* 80
Première séance du 5 juillet. 83
Examen de la 26e. question du programme. *Id.*
Visite des cuisines du palais de Dijon. . . . 89
Visite du puits de Moyse. 93
Seconde séance du 5 juillet. 101
Examen des 30e. et 31e. questions du programme. 104
Séance du 6 juillet. 105
Examen des 40e., 32e. et 33e. questions du programme. . . . . *id.*
Première séance du 7 juillet. 116
Examen de la 34e. question du programme. . 117
Rapport de M. Victor PETIT *sur la visite des monuments de Beaune.* 118
Hôpital ou grand Hôtel-Dieu. 126
Continuation de l'examen des questions du programme. . . . . 132 et suiv.
Seconde séance du 7 juillet. 135
Note de M. DE FONTENAY *sur l'étude de l'histoire locale.* 142
Lettre de M. BIZARD *sur le tombeau de saint Andoche.* 148

Rapport de M. Victor Petit *sur la dernière visite des monuments de Dijon.* 150
Allocations de fonds votés par la Société française. 153
Rapport sur les carreaux émaillés de M. Millard *de Troyes.* 156
Tombeaux de lépreux, à Dijon. 160

Procès-verbal de la séance tenue à Sens par la Société française, le mardi 29 *juin* 1852. 165
Séance du 29 *juin.* . . . . *Id.*
Notice sur l'église de Rouvres, canton de Genlis, diocèse de Dijon; par M. l'abbé Hurot. 189
Statistique des possessions de la milice du Temple en Bourgogne; par M. Mignard. 205
Notice sur une partie d'inscription gravée sur un fragment de marbre blanc trouvé à Pothières et conservé à la bibliothèque de Châtillon; par M. Mignard. 217
Mémoire statistique sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem en Bourgogne; par M. César Lavirotte. 224
Rapport sur les travaux ordonnés par la Société française, dans les ruines gallo-romaines de St.-Révérien (Nièvre); par M. Baudouin. 292
Rapport sur les fouilles exécutées par la Commission archéologique de la Côte-d'Or sur le plateau de Landunum; par M. Henri Baudot. 303
Note sur les sépultures mérovingiennes de Charnay; par M. Henri Baudot. 310
Note sur sainte Reine; par M. H. Baudot. 315

Santenay, en 1852, et ses antiquités ; par M. ABORD-BELIN. 321
Note sur quelques croix en pierre du département du Doubs ; par M. Victor BAILLE. 347
Rapport sur les fouilles de Lamotte-Pasquier ; par M. l'abbé CLÉMENT. 350
Tableau des Inspecteurs nommés par le Conseil. . . 360
Liste générale des membres de la Société française. . 363
Compte de M. le Trésorier. 392



Caen typ. de A. Hardel.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

Les membres de la Société française sont convoqués, à Troyes (Aube), pour le 9 juin 1853. M. l'abbé Tridon, inspecteur des monuments, et M. Gayot, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube, recevront les notices qui seront destinées au Congrès.

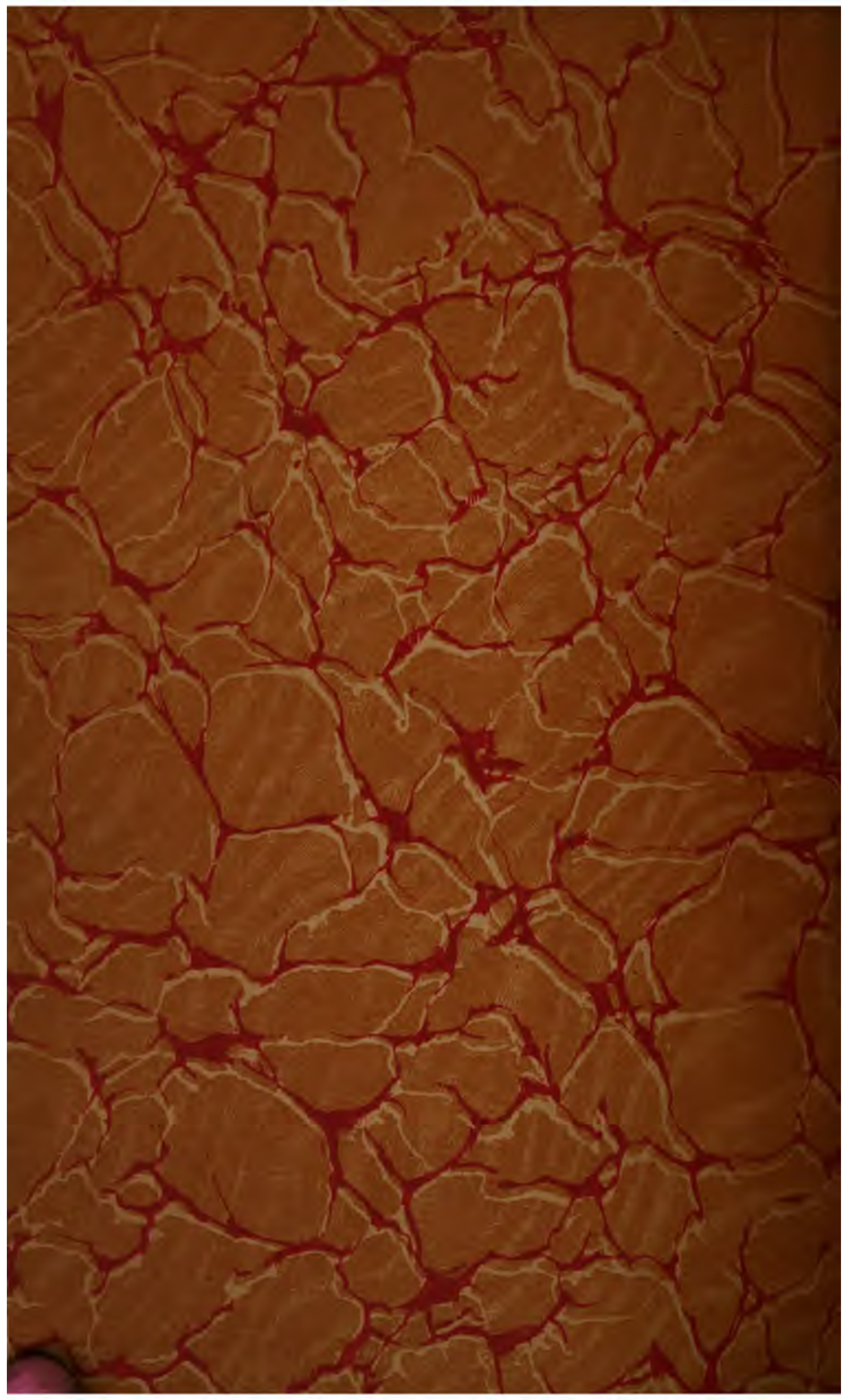
Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.

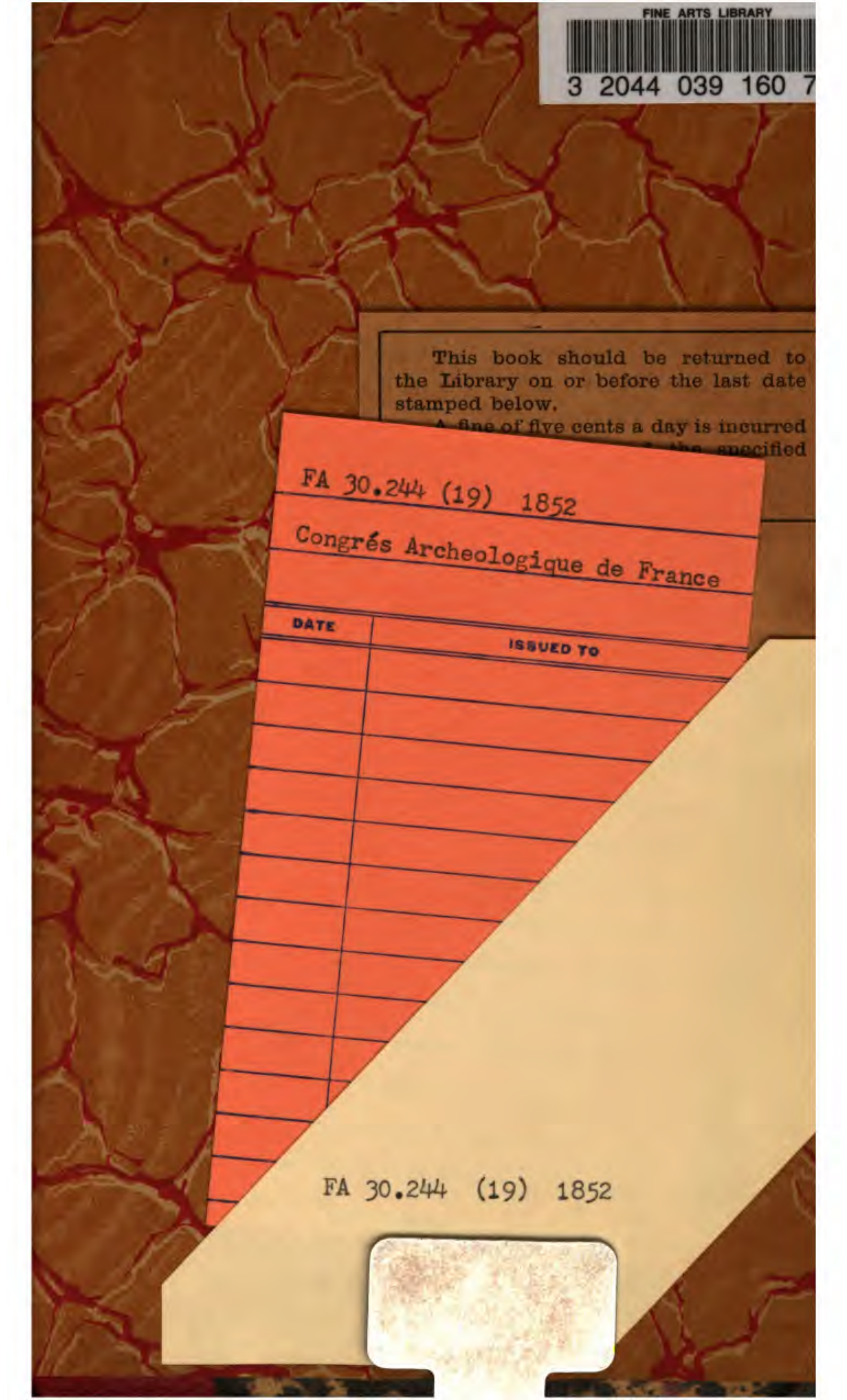
1834 — Caen.
1835 — Douai.
1836 — Blois.
1837 — Le Mans.
1838 — Tours.
1839 — Amiens.
1840 — Niort.
1841 — Angers.
1842 — Bordeaux.
1843 — Poitiers.
1844 — Saintes.
1845 — Lille.
1846 — Metz.
1847 — Sens.
1849 — Bourges.
1850 — Auxerre.
1851 — Nevers.
1852 — Dijon.

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à *Rennes*, à *Nantes*, à *Vannes*, à *Avranches*, à *St.-Lo*, à *Coutances*, à *Cherbourg*, à *Bayeux*, à *Vire*, à *Mortain*, à *Falaise*, à *Alençon*, à *Mortagne*, à *Rouen*, à *Dieppe*, à *Pont-Audemer*, à *Honfleur*, à *Besançon*, à *Metz*, à *Strasbourg*, à *Lyon*, à *Clermont*, à *Nîmes*, à *Neufchâtel*, à *Reims*, à *Evreux*, à *Paris*, à *Autun*, à *Châlons-sur-Saône*, à *Marseille*, à *Angoulême*, à *Limoges*, à *Lillebonne*, à *Bernay*, à *Beaune* et à *Toulouse*.

Statistique Monumentale du Calvados; par M. de Caumont, tome 2e., comprenant l'arrondissement de Falaise, un volume de 600 pages, orné de 200 vignettes.—Le 3e. volume est sous presse.

Caen, Typ. de A. Hardel.





FINE ARTS LIBRARY
3 2044 039 160 7
This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
FA 30.244 (19) 1852
Congrés Archeologique de France
DATE
ISSUED TO
FA 30.244 (19) 1852